Easy Charge SPBR1



Rapport Annuel 2025
Réseau eborn

SPBR1
31/03/2026

RÉSEAU eborn

C2 - Restreint

1. Introduction

Le réseau eborn a été créé en 2015 à l'initiative de cinq syndicats d'énergie des départements Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère et Haute-Savoie, afin de déployer un seul et même service de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Six autres syndicats d'énergie ont depuis rejoint les membres fondateurs, il s'agit des syndicats des départements de l'Allier, Alpes de Haute Provence, Loire, Haute Loire, Savoie et Var.
En mars 2020, le groupement de syndicats a confié la gestion et le développement du réseau public de bornes de recharge électrique eborn à la société SPBR1, groupement constitué d'EASYCHARGE et du FMET (Fonds de Modernisation Écologique des Transports), pour une durée de 8 ans, au travers d'un contrat de Délégation de Service Public.

Le groupement de syndicats ainsi constitué propose un service de recharge sur 11 départements des régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes Côte d'Azur sans discontinuité géographique.
L'implantation des bornes est équilibrée entre zones rurales et urbaines, avec un objectif de maillage ne dépassant pas les 30km en tout point du réseau, offrant ainsi une qualité de service optimale.
Le réseau eborn est le plus grand réseau de recharge du Sud-Est, tant en termes de maillage territorial qu'en nombre de points de charge proposé au public.

En 2024, un avenant au contrat de Délégation de Service Public a été signé le 27 mai. Grâce à cet avenant, le réseau eborn pourra compter jusqu'à 2400 bornes d'ici 2028, ce qui représente une hausse de 800 bornes.

En 2025, 140 nouvelles bornes ont été installées sur le réseau eborn ; la modernisation et la fiabilisation de certains modèles se sont poursuivies, incluant la remise à niveau de 50 bornes EFACEC. De plus, 65 bornes DC ont reçu l'installation de compteurs certifiés par le LNE.

De plus, 39 bornes appartenant au SIEL-TE ont été transférées du contrat de DSP vers le réseau de Saint-Etienne Métropole (SEM).

C2 - Restreint

Table des matières

1. Introduction 2
2. Patrimoine 4
3. Exploitation 13
4. Maintenance 64
5. Vie commerciale du Réseau 80
6. Compte-rendu financier 100
7. Annexes 113

C2 - Restreint

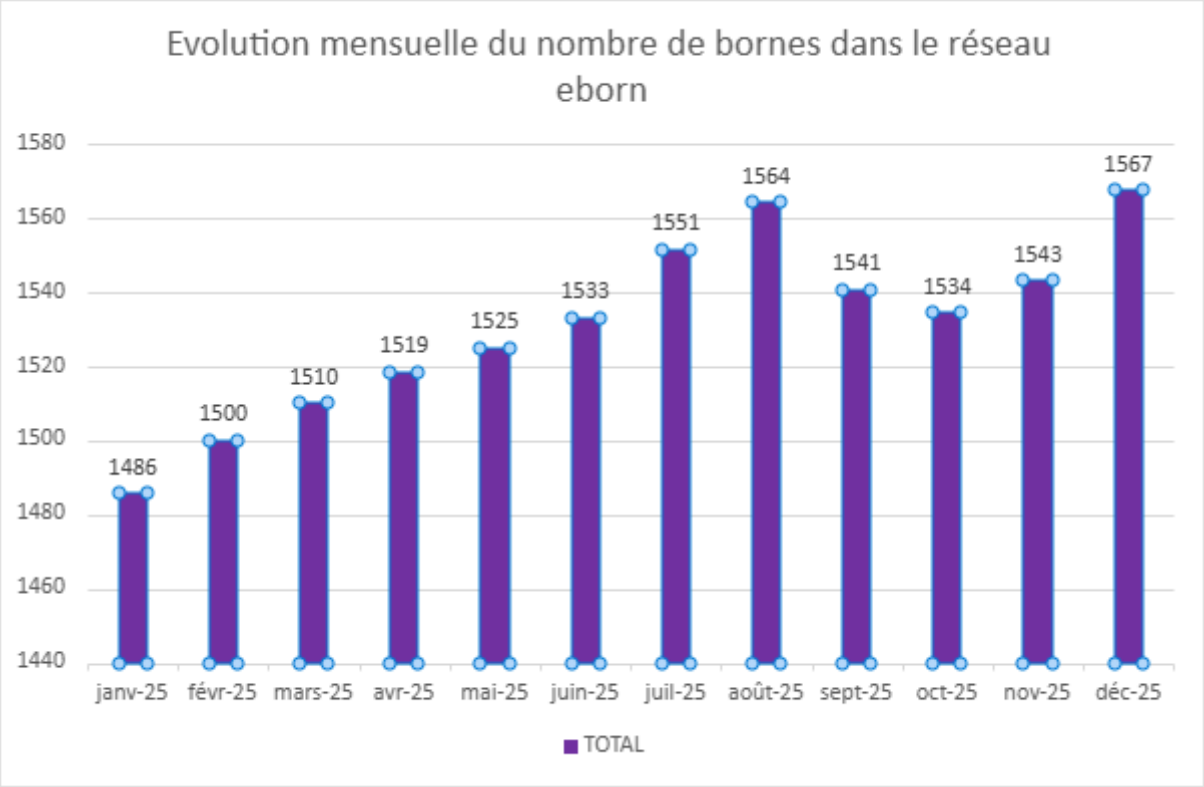
2. Patrimoine

2.1 Intégration de nouvelles bornes

En 2025, le parc a connu une évolution nette de **+80 bornes** entre fin 2024 et fin 2025. Cette variation résulte des mouvements suivants :

- SPBR1 a procédé à l'installation de 96 nouvelles bornes, soit une augmentation de 9 unités par rapport à l'année précédente :
  - 4 bornes dans le cadre du co-investissement initial ;
  - 34 bornes dans le cadre du co-investissement complémentaire ;
  - 58 bornes financées par les syndicats d'énergie.
- Le TE83 a poursuivi son développement en ajoutant 11 bornes supplémentaires.
- La Haute-Loire a intégré 5 bornes additionnelles dans son réseau.
- La Savoie a étendu ses infrastructures avec des bornes supplémentaires et a intégré des bornes existantes dont la gestion a récemment été déléguée au syndicat, ce qui correspond à 18 bornes.
- Par ailleurs, 39 bornes ont quitté la DSP du SIEL-TE pour être transférées sur le réseau de SEM.

Le graphique ci-dessous présente le rythme d'intégration (ajouts et retraits) des bornes en 2025.



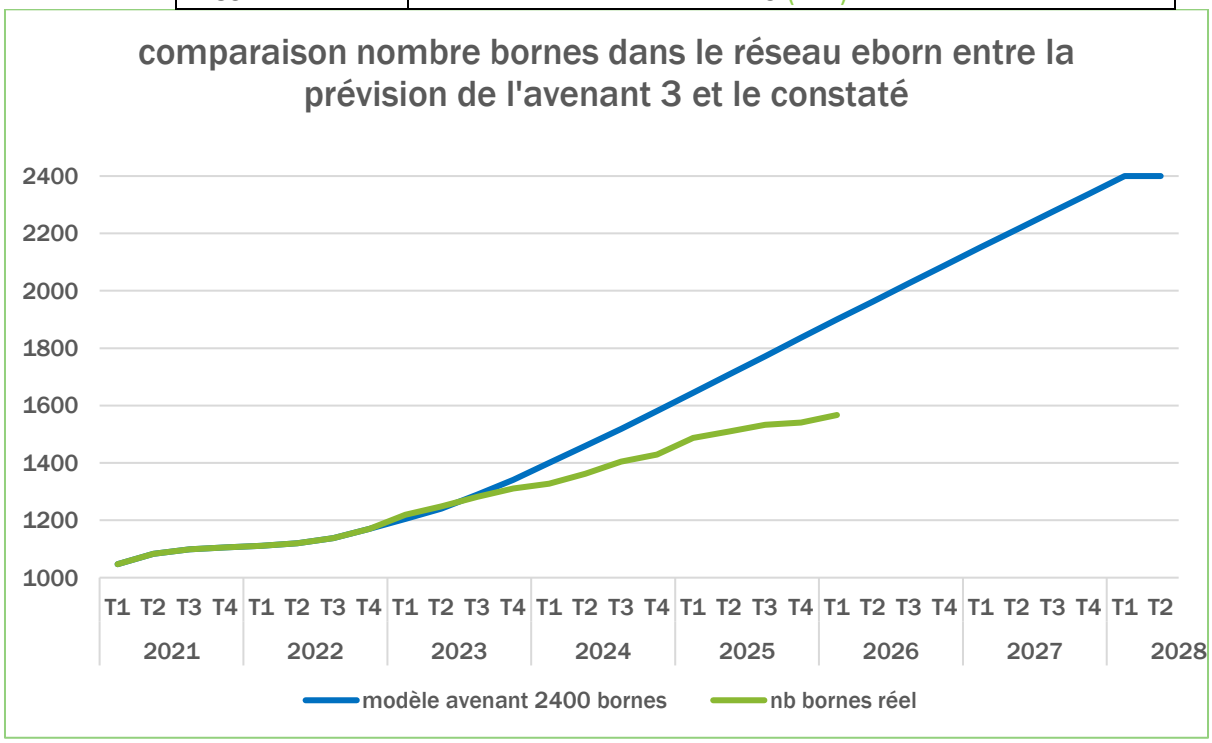
C2 - Restreint

2.2 Bilan du patrimoine existant

A fin 2025, le nombre total de bornes exploitées par SPBR1 dans le cadre du contrat de DSP s'élève à 1567, et se décompose de la façon suivante :

Le SYANE enregistre la progression la plus importante avec l'installation de 38 nouvelles bornes en 2025, suivi par le TE38 (29 nouvelles bornes), le TE83 (11 nouvelles bornes et enfin le SDES (18 nouvelles bornes) Les territoires moteurs de la croissance en 2025 sont identiques à ceux de 2024. Toutefois, la croissance globale du réseau s'avère plus faible en 2025, notamment en raison du retrait de 39 bornes du SIEL-TE dans le cadre de la sortie de la DSP ; ces bornes ont rejoint le réseau de SEM entre septembre et octobre 2025.
Le graphique ci-dessous permet de comparer le nombre de bornes actuellement exploitées dans le réseau eborn avec les prévisions lors de la conclusion de l'avenant en 2023. Cet écart significatif a des impacts sur la quantité de kWh délivrés, et sur la rentabilité de la société SPBR1.

	Bornes exploitées par SPBR1 au titre de la DSP, au 31.12.2025
SDE03	82(/)
SDE04	87 (+12)
SDE07	118 (+1)
SDE43	64 (+3)
SDED	143 (+1)
SDES73	110 (+18)
SIEL	95 (-33)
SYANE	280 (+38)
Symenergie05	90 (/)
TE38	219 (+29)
TE83	279 (+11)



C2 - Restreint

A fin 2025, le réseau eborn se compose ainsi des modèles de bornes suivants :

	Accélérée																							Semi-rapide				Rapide								Ultra Rapide		Total
	7 à 22 kW AC																							22 kW AC/ 24-30 kW DC				50-60KW DC , 43kW AC								120kW>=		
	ATOMELEC					CAHORS	DBT	Hager	IES	INGETEAM	SCHNEIDER	ATOMELEC		IES	INGETEAM	ATOMELEC	CAHORS	EFACEC	IES	INGETEAM	LAFON	ABB	INGETEAM														
	E-CITY	E-premium 22/25 ACDC	E-Premium AC	E-SMART	E-wallcompact	CAHORS CITY	Keren	Witty	Keywatt 22/25 kW	Fusion	SCHNEIDER EVLINK CITY	E-premium 22/25 ACDC	E-Premium AC	Keywatt 22/25 kW	Fusion	E-premium AC/DC 50 kW	FASTEO	EFACECQC45	Keywatt 43/50 kW	RAPID60	PULSEQC50	Terra HP	RAPID120														
SDE03						64					1	3		1			2		4		7			82												
SDE04			55	1								6		11				8	4	2				87												
SDE07		3	88									9		4				10	3	1				118												
SDE43			38	3								10		4					7	1			1	64												
SDED	3		124									6		2				2	6					143												
SDES73			4				1	2	1	19	48			29	1				5					110												
SIEL		2	55	2								19				3			14					95												
SYANE			142	39					4			22		45				12	9	6			1	280												
Symenergie05			67	5	1						1							15				1		90												
TE38	6		119	11								25		34		1		9	6	7			1	219												
TE83			236	6								25	2			4			6					279												
Total	**9**	**5**	**928**	**67**	**1**	**64**	**1**	**2**	**5**	**19**	**50**	**125**	**2**	**130**	**1**	**8**	**2**	**56**	**64**	**17**	**7**	**1**	**3**	**1567**												
	1151																							**258**				**154**							**4**		

C2 - Restreint

Le tableau ci-dessous permet de comparer l'âge moyen du parc, suivant les départements :

	Date de mise en service 1ère borne	Âge moyen du parc à fin 2025, en années
SDE03	avr-16	8,6
SDE07	mai-16	8,1
SDED	juin-16	7,7
SYME05	nov-16	7,2
TE38	août-16	5,3
SYANE	oct-16	5
SDE04	août-17	5,9
SDES	févr-18	3,8
SIEL	janv-15	5,4
TE83	nov-17	4,8
SDE43	août-19	4,2
MOYENNE		5,8 ans

À la suite de l'installation de nouvelles bornes, la moyenne d'âge du parc n'a augmenté que de 0,5 an en une année. On constate des différences entre les territoires, notamment ceux dont le réseau date de 2016 : ceux qui ont ajouté peu de bornes depuis la délégation de service public affichent un âge moyen compris entre 7,2 et 8,6 ans, tandis que le TE38 et le SYANE parviennent à maintenir un âge moyen de 5 ans grâce à leurs déploiements.
Le réseau SIEL-TE, mis en place à partir de 2015, conserve une moyenne d'âge basse (5,4 ans), notamment grâce à la mise en service de nouveaux équipements et au transfert de 39 bornes vers la SEM.

Concernant les bornes rapides du fournisseur EFACEC, l'année 2025 s'est poursuivie avec les mêmes symptômes observés :

- Impossibilité pour certains véhicules de se recharger car la compatibilité n'est pas assurée avec les versions des cartes électroniques présentes dans la borne ;
- Le logiciel de la borne rencontre des dysfonctionnements importants qui altèrent la répétitivité de la recharge ;
- Des pertes de communication sont observées à répétition.

Le rétrofit des bornes EFACEC, lancé fin 2022 auprès du constructeur, a pu être mis en œuvre en 2025 à partir de septembre avec la modernisation de 50 sur 56 bornes. Cela a réduit le taux de charge infructueuse et permis l'alignement tarifaire des sessions TPE à la grille eborn grâce à la pré-autorisation. Les 6 dernières bornes seront modernisées en 2026.

En 2025, le plan de fiabilisation des bornes Etotem s'est poursuivi avec plusieurs actions :

- Le remplacement des faces avant et des écrans ;
- La réduction des disjonctions causées par la chaleur via la finalisation de deux mesures :
  - Remplacement du bloc différentiel-disjoncteur intégré sur les bornes concernées ;
  - Installation de câbles internes de section supérieure.

Cependant, ce programme a rencontré des retards en raison de pénuries de composants chez e-Totem, notamment concernant les faces avant, les écrans et les câbles internes adaptés pour limiter les disjonctions. À la fin de 2025, toutes les faces avant commandées dans le cadre de ce plan n'avaient toujours pas été livrées.

Nous constatons toujours un nombre anormal de remplacement de composants électroniques sur ces bornes (voir paragraphe 4.4 - GER).

En résumé, la plupart des défaillances identifiées ont été résolues en 2025. Les actions nécessaires se poursuivront en 2026 dès la réception des derniers composants provenant des différents fournisseurs.

C2 - Restreint

2.3 Travaux Neufs Concédés

2.3.1Programme initial

Le Programme initial de Travaux Neufs Concédés comprend les travaux suivants :

- Réalisation de bornes de charge rapide : 50 bornes 43/50 kW AC/DC ;
- Réalisation de bornes de charge accélérée en courant alternatif (AC) et continu (DC) : 50 bornes 22/24 kW AC/DC ;
- Installations de capteurs de présence, en boucle de courant, sur les bornes existantes : installation sur 338 bornes, pour un montant de 338 000 €.

Le déploiement des cent nouvelles bornes était prévu pour les années 2021 et 2022. Un plan de déploiement de ces bornes a été présenté en 2020 ou tout début 2021 à chaque département dont la prise de l'exploitation était en 2020. Pour le département de la Haute-Loire dont le réseau est naissant, un plan de déploiement a été présenté le 30 septembre 2021. Enfin, Concernant le département de la Savoie le plan de déploiement a été présenté le 25 octobre 2022.

En 2025, 4 bornes du programme initial ont été mises en service.

Malgré le déploiement de 221 bornes de recharge de 2021 à 2024 sous la maitrise d'ouvrage de SPBR1, le Programme Initial de Travaux Neufs Concédés n'a pu être complété en 2025. En effet, les discussions avec certaines communes concernant l'emplacement de la station de recharge se sont éternisées. L'ensemble des projets est maintenant en phase de construction et on peut envisager que les 97 bornes encore intégrées au programme seront mises en service au cours de l'année 2026. Il a en effet été décidé par simplicité de ne pas chercher à atteindre à tout prix 100 bornes dans ce programme, mais de finalement le limiter à 97 personnes et compter les autres bornes co-investies directement dans le programme des déploiements complémentaires.

Voici un état d'avancement à date en février 2026, par département, du plan de déploiement des 100 bornes initiales

	Phase de prospective			Phase de construction		En service
Syndicat	Nb de bornes approuvées par le syndicat	Nb de borne en attente d'autorisation de la commune	Nb de bornes avec un APS validé	Nb de bornes en cours d'installation	Nb de bornes en attente de raccordement / MES	Nb de bornes en service
SDE03	6	0	6	0	0	6
SDE04	9	0	9	0	0	9
SDE07	3	0	3	0	0	3
TE.SDED	12	0	12	0	0	12
TE38	13	0	13	0	0	13
SIEL-TE	8	0	8	0	0	8
SDE43	7	0	7	0	0	7
SDES	6	0	6	1	2	3
SYANE	21	0	21	1	0	20
TE83	12	0	12	0	0	12
TOTAL	97	0	97	2	2	93

2.4 Travaux Neufs Concédés Complémentaires

Dans le cadre du contrat de délégation SPBR1 s'est engagé à réaliser de nouvelles IRVE à proximité des bornes présentant des taux d'utilisation élevés et donc à inscrire dans le programme des travaux neufs concédés complémentaires une nouvelle IRVE dans la commune ou une commune limitrophe d'une borne présentant un taux de référence supérieur à 100%.

C2 - Restreint

Depuis 2022, SPBR1 a soumis à l'approbation des syndicats un total de 231 stations à déployer dans le cadre de ce mécanisme ; 155 ont été validées par les délégants. Parmi ces projets, 42 ont été proposés fin 2025 au titre du programme 2026 et 29 ont été validés.

Depuis 2025, SPBR1 propose également pour les bornes AC qui s'y prêtent un rétrofit AC/DC permettant de compléter l'offre de recharge en adéquation avec le marché automobile actuel. Le mécanisme de financement est similaire à celui des travaux neufs concédés complémentaires. Le principe de sélection est basé sur deux critères : un critère technique de faisabilité du rétrofit et un critère d'utilisation de la borne assurant un amortissement de l'investissement.

La décomposition territoriale est la suivante :

Syndicat	Proposition délégataire		Validation déléguant						Commentaires
	Installation de nouvelles bornes	Retrofits AC/DC	Lente	Accélérée / Semi-rapide	Rapide	Ultra-rapide	Retrofit AC/DC	TOTAL Validé au 30/01/2026	
SDE03	2	0		2				2	
SDE04	5	0						0	Le syndicat préfère déployer sans co-financement SPBR1
SYMENERGIE05	0	0						0	Non sollicité par le délégant
SDE07	2	3						0	Le syndicat préfère déployer sans co-financement SPBR1
TE.SDED	10	5		4			5	9	Plan 2026 en cours de finalisation
TE38	8	0		7	1			8	
SIEL-TE	3	3		2	1		3	6	Plan 2026 en cours de finalisation
SDE43	0	0						0	Non sollicité par le délégant
SDES	0	0						0	A étudier sur S2 2026
SYANE	12	4	1	3	8		4	16	Proposition du S2 2025
SYMELECVAR	0	0						0	Non sollicité par le délégant
TOTAL	**42**	**15**	**1**	**18**	**10**	**0**	**12**	**41**	

La répartition des projets menés et leur état de complétude à la mi-février 2026 sont résumés dans le tableau suivant.

	Phase de prospective			Phase de construction		En service	Projets annulés
Syndicat	Nb de stations approuvées par le syndicat	Nb de stations en attente d'autorisation de la commune	Nb de stations avec un APS validé	Nb de stations en cours d'installation	Nb de stations en attente de raccordement / MES	Nb de stations en service	Nb de stations
SDE03	4	0	3	2	0	1	1
SDE04	0	0	0	0	0	0	0
SyMENERGIE05	1	0	1	0	0	1	0
SDE07	4	0	4	0	0	4	0
TE.SDED	10	6	4	0	0	4	0
TE38	39	11	27	4	4	19	1
SIEL-TE	12	2	10	3	2	5	0
SDE43	6	0	5	0	0	5	1
SDES	0	0	0	0	0	0	0
SYANE	79	22	47	12	4	31	10
TE83	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	155	41	101	21	10	70	13

En 2025, 29 stations issues de ce programme ont été mises en service sur 6 départements (Allier, Drôme, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère et Loire).

C2 - Restreint

Pour les 21 bornes raccordées avec une puissance <36kVA (C5), 17 ont respecté les délais contractuels prenant en compte le retard du gestionnaire de réseau électrique.
Pour les 8 bornes raccordées avec une puissance >36kVA (C4), 5 ont respecté les délais contractuels prenant en compte le retard du gestionnaire de réseau électrique.

Parmi les principales raisons de retard de ces chantiers, on peut citer quelques raisons récurrentes comme la dépriorisation de certains chantiers par rapport à d'autres plus critiques dans des périodes de forte concentration de travaux simultanés. Il y a également eu des mauvaises surprises lors des tests de mise en service des bornes alors même que celles-ci ont été testées en usine.

2.5 Plan de fiabilisation et d'amélioration du patrimoine

En complément de ces déploiements de nouvelles bornes, d'autres projets ont été engagés par SPBR1 concernant la fiabilisation et l'amélioration du patrimoine, ainsi que l'installation de compteurs certifiés :

- **Remise à niveau et modernisation des bornes EFACEC**, poursuivie par SPBR1 sur 2025 : cette opération consiste à mettre en place la pré-autorisation bancaire via une nouvelle version logicielle, accompagnée de cartes électroniques modernisées, afin de permettre la recharge pour l'ensemble des véhicules en circulation.
    - le développement de la version spécifique en OCPP 1.6 intégrant la pré-autorisation bancaire a été finalisé en mai 2024. Plusieurs tests en usine ont été nécessaires pour valider le fonctionnement du TPE.
    - Les techniciens ont été formés par EFACEC fin octobre 2024 pour réaliser les opérations de rétrofit. Cette phase a toutefois mis en évidence des difficultés, notamment :
        - un kit de cartes électroniques initialement incomplet ;
        - des dysfonctionnements du TPE sur le terrain, liés à la compatibilité avec les anciens modèles de TPE installés sur les bornes.
    - Ces contraintes techniques ont conduit SPBR1 à poursuivre les investigations et tests tout au long de 2025.
    - À l'issue des tests, une solution technique permettant d'assurer le bon fonctionnement des TPE a été identifiée et le rétrofit a été déployé sur l'ensemble des bornes concernées, finalisé fin 2025.
- Les travaux de fiabilisation du patrimoine, portant sur le changement d'écran, la reprise des valeurs de terre ainsi que la mise en place d'antennes et/ou modems, ont été poursuivis tout au long de l'année 2025. À fin 2025, plusieurs départements ont d'ores et déjà atteint un niveau d'avancement total, notamment la **Loire**, les **Alpes-de-Haute-Provence** et la **Savoie**, dont l'ensemble des sites a été traité. D'autres départements affichent un avancement très significatif, tels que l'**Allier** (~98 %), le **Var** (~93 %) et la **Haute-Savoie** (~80 %). Les opérations se poursuivent sur l'**Isère**, la **Haute-Loire** et l'**Ardèche**, qui présentent des niveaux d'avancement respectifs de ~72 %, ~55 % et ~26 %, et font l'objet d'un suivi renforcé afin d'assurer la finalisation du programme dans les meilleurs délais.

C2 - Restreint

Le détail des améliorations réalisées par département est présenté ci-dessous.

	Amélioration à réaliser			
	Écran	Modem	Antenne	Terre
Allier	62	65		
Loire	6		2	
Savoie		37	19	
Drôme	14	32	39	2
Hautes-Alpes	11	8	11	19
Alpes-de-Haute-Provence	5	4	4	7
Var	31	14	17	29
Isère	18	22	16	11
Haute-Savoie	33	6	20	11
Ardèche	20	30	48	7
Haute-Loire	4	5	7	3
Total	699			

L'année 2025 marque une étape décisive dans le programme de fiabilisation du patrimoine. Conformément aux engagements pris, les opérations identifiées ont été engagées et menées à bien sur la grande majorité des territoires. Au-delà du programme initial, **18 modifications de modems** et **6 améliorations sur des bornes** ont été réalisées afin de limiter les disjonctions liées aux fortes chaleurs, témoignant d'une démarche proactive face aux problématiques. Le programme entre désormais dans sa phase de finalisation.
Cette approche s'inscrit dans une logique continue : dès qu'un besoin est identifié, les actions correctives sont engagées sans attendre afin de garantir en permanence la disponibilité et la qualité du réseau.

Le plan pluriannuel d'investissement est joint en annexe 17.

2.6 Travaux 2025 hors Travaux Neufs Concédés

4 bornes ont fait l'objet de prestations de déplacement en 2025 à la demande des communes :

- La borne de Yvoire en Haute-Savoie a été déplacée pour former une station de recharge avec la nouvelle borne posée en 2025 ; elle a été remise en service en mars 2025.
- La borne d'Abondance en Haute-Savoie a été déplacée dans le cadre du réaménagement du parking de la Mairie ; elle a été remise en service en octobre 2025.
- La borne de Megève en Haute-Savoie a été déplacée du site de la Molettaz vers la route de Rochebrune dans le cadre de travaux longs sur le site initial ; elle a été remise en service en juillet 2025.
- La borne de Pierrefeu dans le VAR déplacée à la place Jean-Jaurès, qui a été remise en service en juillet 2025.

En complément de ces déplacements terminés :

C2 - Restreint

- 1 borne a été déposée en 2025 et est en attente de réaffectation :
  - Une borne à La Saulce dans les Hautes Alpes a été déposée suite au réaménagement de l'aire à la sortie de l'autoroute sur laquelle elle était implantée ; les discussions sont en cours avec la commune et l'exploitant de l'autoroute sur son devenir.
  - o
- 5 bornes ont été déposées en 2025 de façon définitive :
  - Bellerive-sur-Allier dans l'Allier
  - Cognat-Lyonne dans l'Allier
  - 2 à Hyères dans le VAR
  - La Garde dans le VAR

2.7 Travaux neufs projetés dans le cadre d'une opération soutenue par le Délégant

En plus des travaux neufs concédés, plusieurs syndicats ont souhaité installer des infrastructures venant compléter le plan de déploiement du délégataire. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux a été déléguée à SPBR1.

Ci-dessous l'avancement des travaux délégués par les syndicats d'énergie à la mi-février 2026 :

	Phase de prospective			Phase de construction		En service
Syndicat	Nb de stations approuvées par le syndicat	Nb de stations en attente d'autorisation de la commune	Nb de stations avec un APS validé	Nb de stations en cours d'installation	Nb de stations en attente de raccordement / MES	Nb de stations en service
SDE03	3	0	3	1	2	0
SDE04	51	11	40	21	4	15
SyMENERGIE05	0	0	0	0	0	0
SDE07	5	1	4	1	1	2
TE.SDED	1	0	1	0	0	1
TE38	75	11	64	9	0	55
SIEL-TE	25	0	25	0	3	22
SDE43	0	0	0	0	0	0
SDES	0	0	0	0	0	0
SYANE	83	13	70	6	4	60
TE83	0	0	0	0	0	0
TOTAL	243	36	207	38	14	155

Nota : ne sont comptabilisés que les bornes pour lesquelles des discussions avec la commune ont déjà été initiées.

En 2025, 50 stations issues de ce programme ont été mises en service sur 5 départements (Alpes-de-Haute-Provence, Ardèche, Haute-Savoie, Isère et Loire).
Pour les 45 bornes raccordées avec une puissance <36kVA (C5), 40 ont respecté les délais contractuels prenant en compte le retard du gestionnaire de réseau électrique.
Pour les 5 bornes raccordées avec une puissance >36kVA (C4), 3 ont respecté les délais contractuels prenant en compte le retard du gestionnaire de réseau électrique. Les 2 autres n'ont dépassé les délais que de quelques jours.

Parmi les principales raisons de retard de ces chantiers, on peut citer quelques raisons récurrentes comme des délais de livraisons excessifs pour un fournisseur en particulier. Il y a également eu des mauvaises surprises lors des tests de mise en service des bornes alors même que celles-ci ont été testées en usine.

C2 - Restreint

3. Exploitation

3.1 Fonctionnement du Service

3.1.1. Organisation du service

La société SPBR1, située à Rillieux-la-Pape (69), s'appuie sur deux entités via un contrat de conception-construction et un contrat d'exploitation-maintenance.

SPBR1 assure les missions principales suivantes :

- Gestion de la relation avec le Délégant et les parties prenantes ;
- Reportings ;
- Programme directeur de travaux ;
- Gestion des contrats de conception-construction et exploitation-maintenance.

La **conception-construction** a été confiée à la société EASYCHARGE. EASYCHARGE conçoit et traduit le plan de déploiement stratégique sur le terrain et :

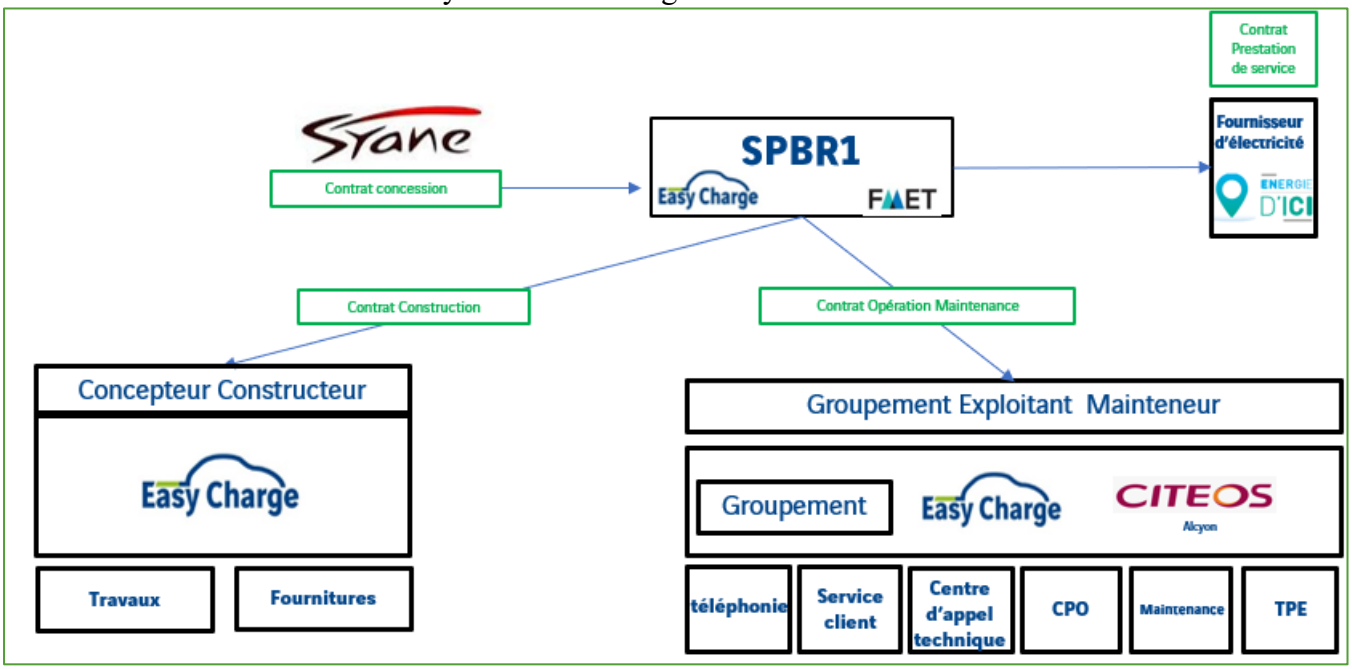
- Recherche les emplacements avec les collectivités et le fournisseur d'énergie ;
- Réalise les études ;
- Gère les échanges techniques avec le Délégant, pour le compte de la société SPBR1 ;
- Met en place les contrats-cadres d'achat, notamment avec les fournisseurs de bornes ;
- Gère les demandes de déplacement des bornes et études de faisabilité ;
- Réalise les travaux en lien avec les entreprises locales du groupe VINCI Energies.

L'**Exploitation-Maintenance** a été confiée à un groupement composé de la société EASYCHARGE et la société Alcyon, filiale de VINCI Energies, agissant sous le nom commercial Citeos.
Le groupement assure les prestations :

- D'entretien, maintenance et GER via des contrats de maintenance avec les entreprises VINCI Energies locales ;
- D'exploitation technique du service :
  - Supervision des IRVE, gestion opérationnelle du réseau, systèmes d'informations, indicateurs et GMAO via un outil de supervision ;
  - Gestion des abonnements télécom des bornes ;
  - Gestion des terminaux de paiement installés sur les bornes ;
  - Gestion des appels techniques 24/24 – 7/7 via un centre d'appel dédié ;
  - Suivi de l'ensemble des indicateurs d'exploitation ;
  - Suivi des conventions d'occupation ;
  - Gestion opérationnelle du contrat de fourniture d'énergie, le contrat étant établi entre le fournisseur Énergie d'Ici et SPBR1 ;
- D'exploitation commerciale du service :
  - Communication avec les usagers ;
  - Actions commerciales pour le développement du service, partenariats B2B (flottes) ;
  - Gestion des abonnés du réseau eborn ;
  - Gestion de l'itinérance entrante et sortante ;
  - Collecte des recettes des abonnements, des consommations réalisées sur les bornes par badge, ou smartphone ;
  - Gestion des appels commerciaux en heures ouvrables / jours ouvrés, et des mails reçus sur l'adresse de contact client.

C2 - Restreint

La société SPBR1 s'appuie principalement sur les compétences des filiales VINCI Energies et VINCI Autoroutes. Le schéma ci-dessous synthétise cette organisation :



3.1.2. Effectifs dédiés et qualifications des agents

La société SPBR1 ne possède pas d'effectif. Comme précisé au paragraphe 3.1.1, la société s'appuie sur deux entités via un contrat de conception-construction et un contrat d'exploitation-maintenance, qui eux-mêmes s'appuient sur des prestataires et sous-traitants.

3.2 Alimentation électrique des bornes

3.2.1. Description du contrat

Depuis le 01/01/2026, les bornes du réseau eborn sont alimentées par Volterres, en remplacement d'Énergie d'Ici. Ce changement de fournisseur fait suite à un appel d'offres lancé au troisième trimestre 2025. Les critères d'évaluation portaient à la fois sur le prix et sur la qualité des outils mis à disposition pour le suivi des points de livraison, un enjeu important pour un périmètre multisites. L'accompagnement et la disponibilité du service client, notamment pour les mises en service et les évolutions de périmètre, faisaient également partie des éléments déterminants.

Volterres est la filiale « fourniture » du groupe Sun'R, acteur indépendant des énergies renouvelables en France. L'entreprise fournit une électricité d'origine renouvelable dont la provenance peut être visualisée dans l'espace client grâce à un outil de traçabilité dédié.

Volterres s'approvisionne prioritairement auprès de producteurs indépendants situés en France métropolitaine, via des contrats d'achat directs complétés par des Garanties d'Origine exclusivement françaises. Cette organisation permet d'assurer une fourniture reposant majoritairement sur des sources renouvelables françaises et de représenter de manière transparente la contribution des différentes centrales à l'alimentation du réseau.

L'espace client met également à disposition des indicateurs synthétiques sur la provenance de l'énergie, la distance moyenne des producteurs, la part d'électricité renouvelable ainsi que les émissions de CO_2 évitées.

C2 - Restreint



Concernant le prix de l'électricité, celui-ci se compose du coût de la molécule, des taxes et de l'acheminement. La baisse observée depuis 2024 sur la part électron se poursuit en 2026, en cohérence avec l'évolution des marchés de gros. Les contrats étant conclus au minimum un an avant le début de la livraison, le prix 2026 reflète donc les conditions de marché constatées lors de la signature en 2025. Par ailleurs, dans un contrat à prix fixe, les tensions sur les marchés de l'énergie en cours d'année n'ont aucun impact sur le prix appliqué.

Pour l'année 2026, nous sommes ainsi sur un prix fixe horo-saisonnalisé, défini comme suit :

- Prix moyen pondéré C4 : 60,09 €/MWh
- Prix moyen C5 : 71,41 €/MWh

Prix électron C4 par plage horaire (€/MWh) :

Plage	HPH	HCH	HPB	HCB
C4	92,3	80,0	40,4	67,9

Pour les C5, le prix de l'électron est identique sur toutes les plages horo-saisonnières.

Le prix fixe moyen pondéré C4 est calculé en s'appuyant sur des hypothèses de répartition de la consommation entre les différentes plages horo-saisonnières, établies à partir de l'historique de consommation des sites.

À ces montants s'ajoutent :

- une **part capacité** de **0,37 €/MWh** pour les C5 et **0,55 €/MWh** pour les C4,
- ainsi qu'un **coût** de **1,08 €/MWh pour la garantie d'origine** (correspondant au surcoût lié à la fourniture d'une électricité d'origine 100 % renouvelable).

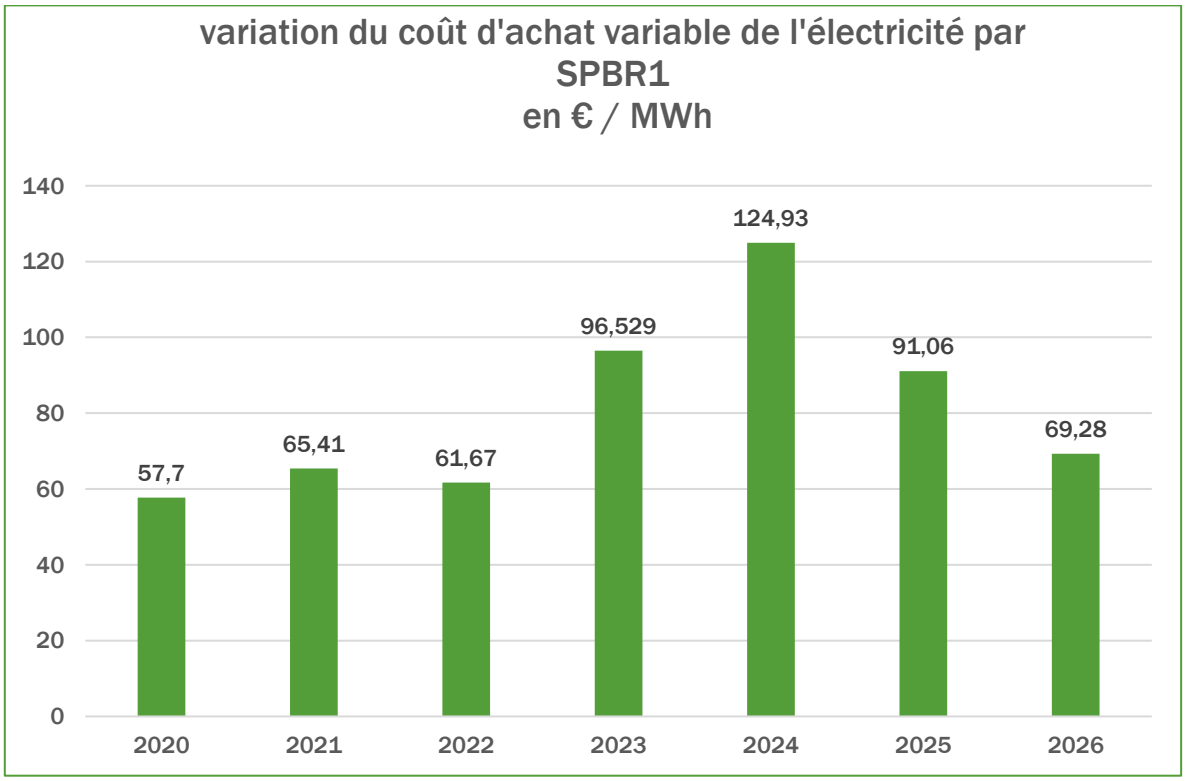
C2 - Restreint

Le prix de la capacité est déterminé de manière prévisionnelle : il dépend de l'obligation de capacité générée par la consommation des sites lors des heures de pointe. Au début du contrat, le fournisseur se base sur l'historique de consommation ; à la fin de l'année de livraison, une régularisation est appliquée sur la base des consommations réelles.

Enfin, les taxes ont évolué depuis février 2026, avec :

- une diminution de la **CTA**, de **21,93 % à 15 %**,
- et une hausse de la **CSPE**, d'environ **0,83 €/MWh** en moyenne.

L'évolution du prix de l'électron entre 2020 et aujourd'hui figure sur le graphique ci-dessous.



Le coût complet de l'électricité n'a pas suivi exactement la même trajectoire, lié à une augmentation significative et continue de + 61% sur la part fixe de l'électricité entre 2019 et 2026.

3.2.2. Optimisation des coûts d'électricité

Entre mai et juin 2025, une analyse détaillée des courbes de charge des bornes en tarif jaune a été menée afin d'évaluer l'adéquation entre la puissance souscrite et les usages réels sur chaque point de livraison (PDL).

Cette étude a permis d'identifier plusieurs sites surdimensionnés et de lancer 86 ajustements de puissance, optimisant ainsi les coûts fixes d'exploitation tout en maintenant un niveau de service et de disponibilité conforme aux exigences du réseau.

En complément, une grille de puissance de référence a été mise en place, basée sur les retours d'exploitation et les configurations de stations. Elle permet d'optimiser le dimensionnement des nouveaux projets, en évitant les surdimensionnements et en assurant une meilleure maîtrise des coûts dès la phase de conception.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, visant à renforcer la performance technico-économique du réseau.

C2 - Restreint

3.3 Fonctionnement des bornes

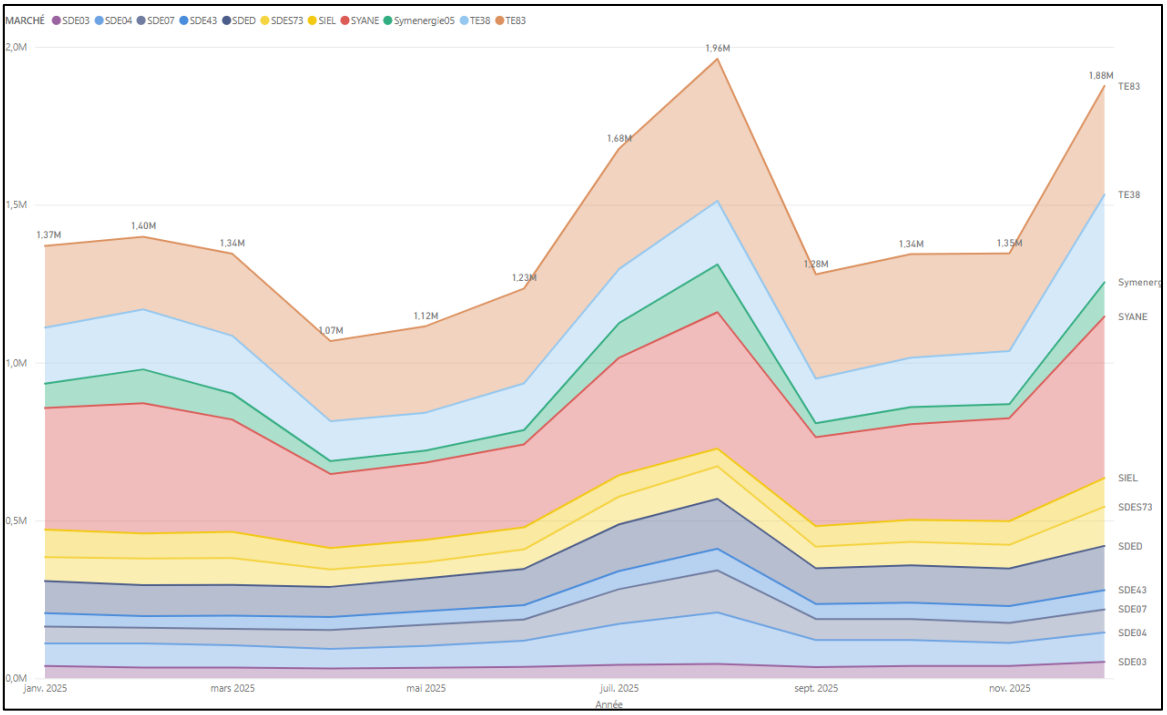
3.3.1. Consommation et utilisation des bornes

L'ensemble des statistiques de consommation et d'utilisation des bornes, par borne et par mois, se trouve en annexe 4 de ce rapport.

Session de charge et quantité d'énergie délivrée :

Depuis août 2020, la quantité d'énergie délivrée sur le réseau ne cesse d'augmenter.

En 2025, eborn a fourni **17 246 MWh**, soit une hausse de **20%** par rapport à 2024. Cette croissance a permis aux utilisateurs d'éviter l'émission de **14 815 873 kg eq CO2**, pour 120 601 331 km parcourus en voiture électrique.
Malgré cette progression, la croissance reste inférieure aux prévisions du modèle trafic de l'avenant.
Le graphique ci-dessous montre l'évolution des consommations par département.



Quantité d'énergie délivrée en kWh par département et par mois en 2025

La consommation d'énergie sur le réseau de bornes de recharge en 2025 présente une hausse par rapport à l'année précédente. L'analyse de la distribution annuelle met en évidence des variations saisonnières, avec des pics enregistrés en juillet-août et en décembre. La répartition de la consommation entre les différents marchés demeure relativement constante durant l'année.
Les périodes de vacances contribuent à ces pics, reflétant une augmentation de l'utilisation des bornes par les résidents locaux ainsi que par les visiteurs des régions desservies, favorisant ainsi des déplacements plus longs et des besoins de recharge accrus.

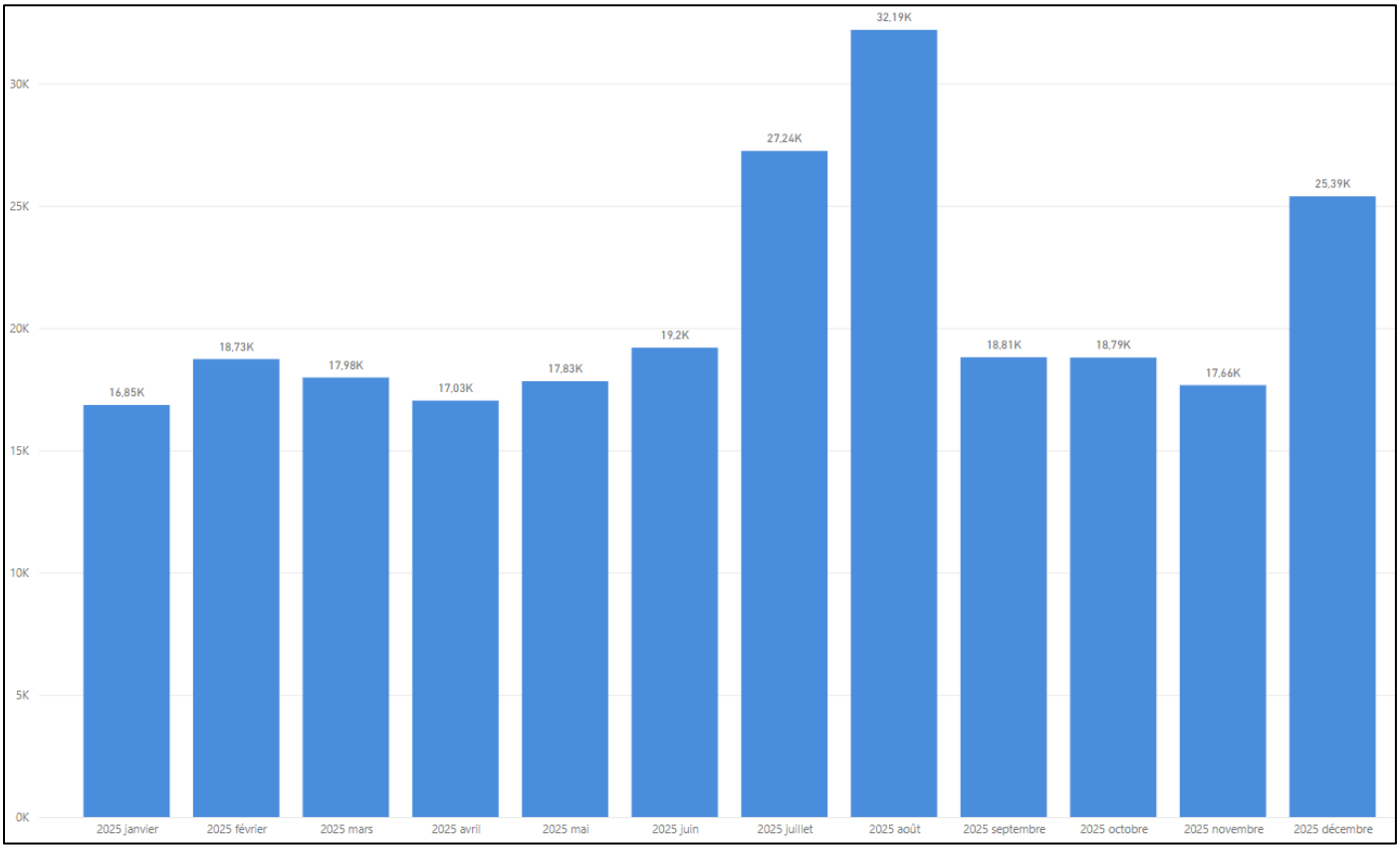
Sur le réseau eborn, la consommation mensuelle moyenne s'établit à 1 437 MWh pour l'année 2025, atteignant un maximum de 1.96 GWh au mois d'août.

En 2025, le réseau de bornes de recharge a enregistré l'utilisation d'environ 114 700 badges distincts, soit une croissance de 25 % par rapport à 2024. Cette progression, bien que soutenue, apparaît moins marquée que l'augmentation de 42 % observée entre 2023 et 2024. Ce ralentissement relatif peut s'expliquer par la

C2 - Restreint

maturation progressive du marché, marquée par une forte multiplication des réseaux et des points de recharge publics, ainsi que par une meilleure interopérabilité des réseaux qui permet aux usagers de limiter le nombre de badges différents qu'ils possèdent pour se recharger.

Le mois d'août 2025, une nouvelle fois période de plus forte affluence sur le réseau, a enregistré un pic d'activité avec 32 190 utilisateurs uniques, soit +28 % par rapport à août 2024, confirmant la forte saisonnalité des usages liée aux déplacements estivaux.



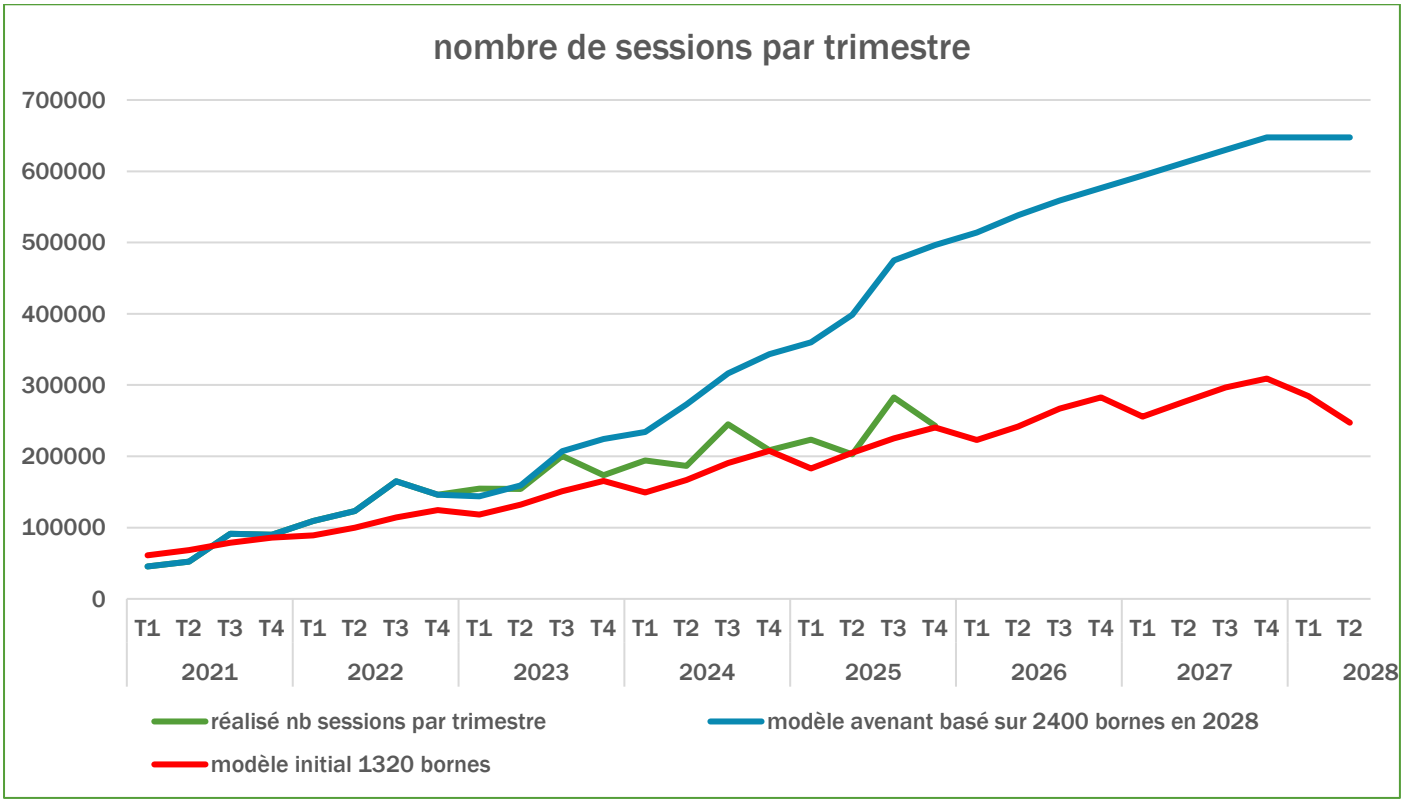
Nombre d'utilisateurs différents (badge) par mois en 2025

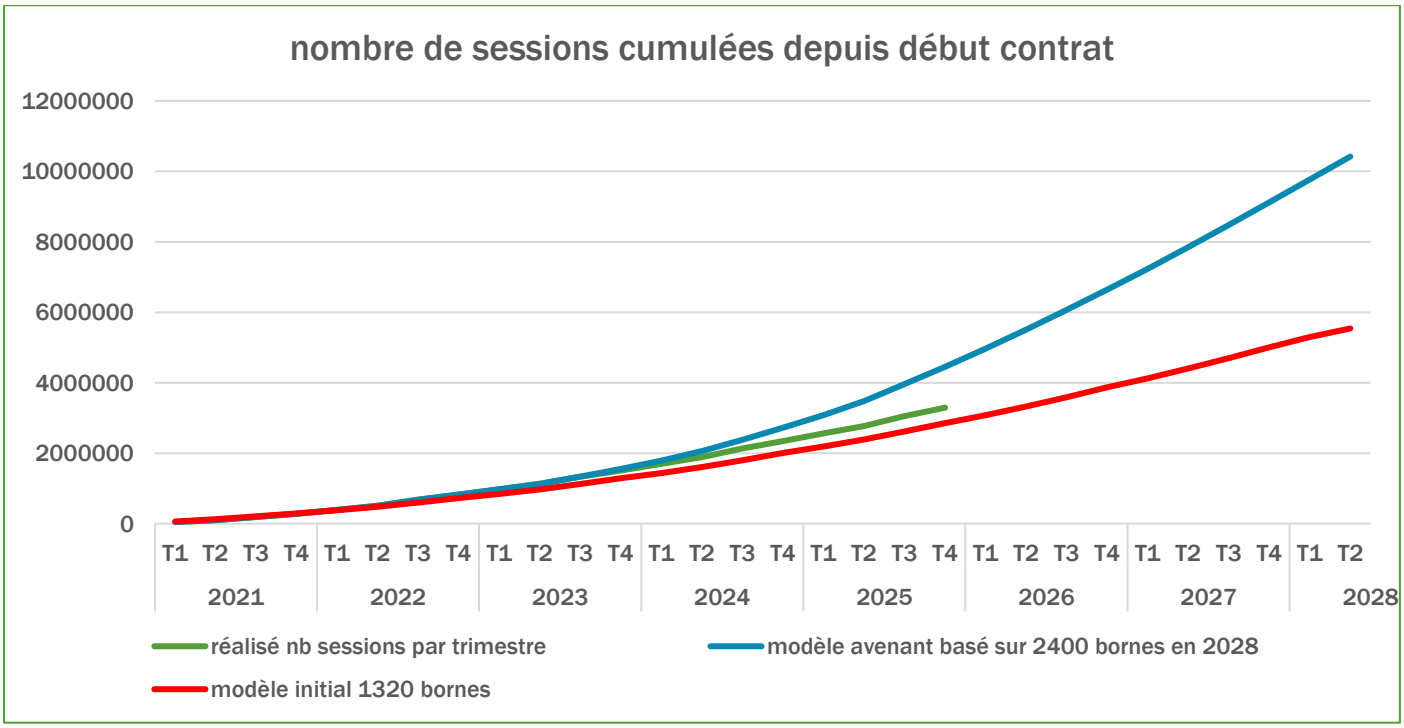
La consommation d'énergie sur le réseau poursuit sa progression en 2025, confirmant la montée en puissance de la mobilité électrique sur le territoire. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de croissance continue du parc de véhicules électriques en France, dont la part dans les immatriculations atteint désormais près de **20 % des ventes de véhicules neufs**, contre environ **17 % en 2024**. Parallèlement, l'infrastructure de recharge publique connaît un développement très rapide : le nombre de points de charge ouverts au public est passé d'environ **155 000 fin 2024** à plus de **185 000 fin 2025**, soit près de **+20 % en un an**.

Dans ce contexte de forte expansion de l'offre de recharge, les usages se répartissent progressivement entre un nombre croissant de réseaux. Ainsi, si les consommations observées sur le réseau augmentent régulièrement, leur progression est plus progressive que celle anticipée dans les hypothèses du modèle de trafic. En effet, les ventes de véhicules électriques, même si légèrement en augmentation en fin d'année 2025 par rapport aux années 2023 ou 2024 où les ventes ont stagné, n'ont pas suivi la trajectoire attendue. Ainsi, le ratio nombre de véhicules électriques immatriculés par point de charge ouvert au public sur le territoire du réseau eborn a légèrement diminué depuis le début de la DSP.

C2 - Restreint

Nous continuons à comparer chaque trimestre l'utilisation des bornes avec ce que nous avions modélisé lors de la remise de l'offre, et lors de la conclusion de l'avenant numéro 3. Vous trouverez cette comparaison ci-dessous :





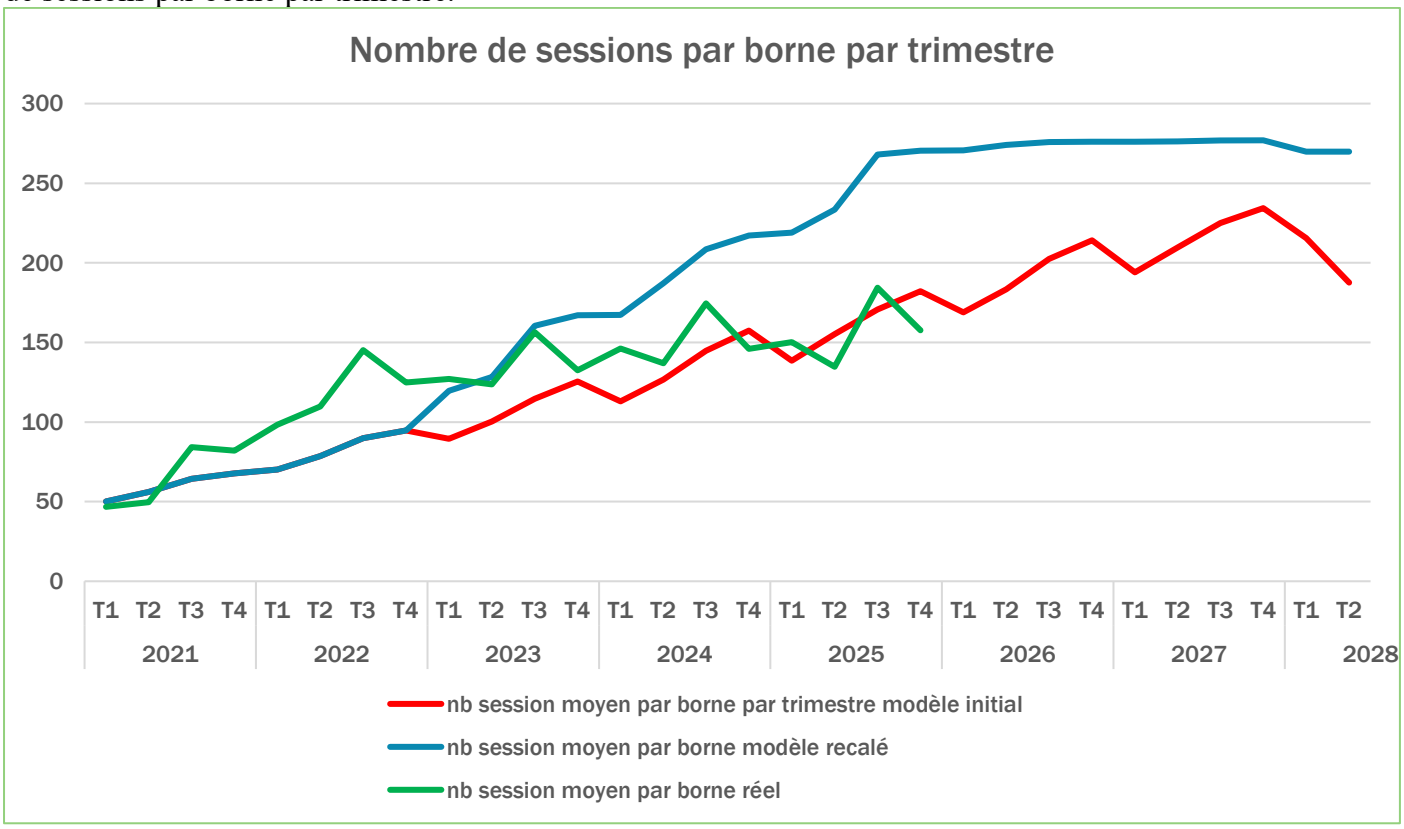
Comparaison entre le nombre de sessions constatées et le nombre de sessions prévues dans le modèle financier (En haut par trimestre et en bas en cumulé)

Nous observons une croissance continue et linéaire du nombre de sessions réalisées par trimestre, alors que le modèle trafic revu lors de l'avenant n°3 prévoyait une croissance plus importante. Ainsi, sur la seule année

C2 - Restreint

2025, l'écart entre le nombre de sessions réalisées et le nombre de sessions prévues est de 778 627 sessions, soit un écart de 45 %.

Le nombre de bornes prévues dans le modèle de l'avenant est plus important que le nombre de bornes actuellement en service sur le réseau eborn (écart de 215 bornes). Il est donc intéressant de comparer le nombre de sessions par borne par trimestre.

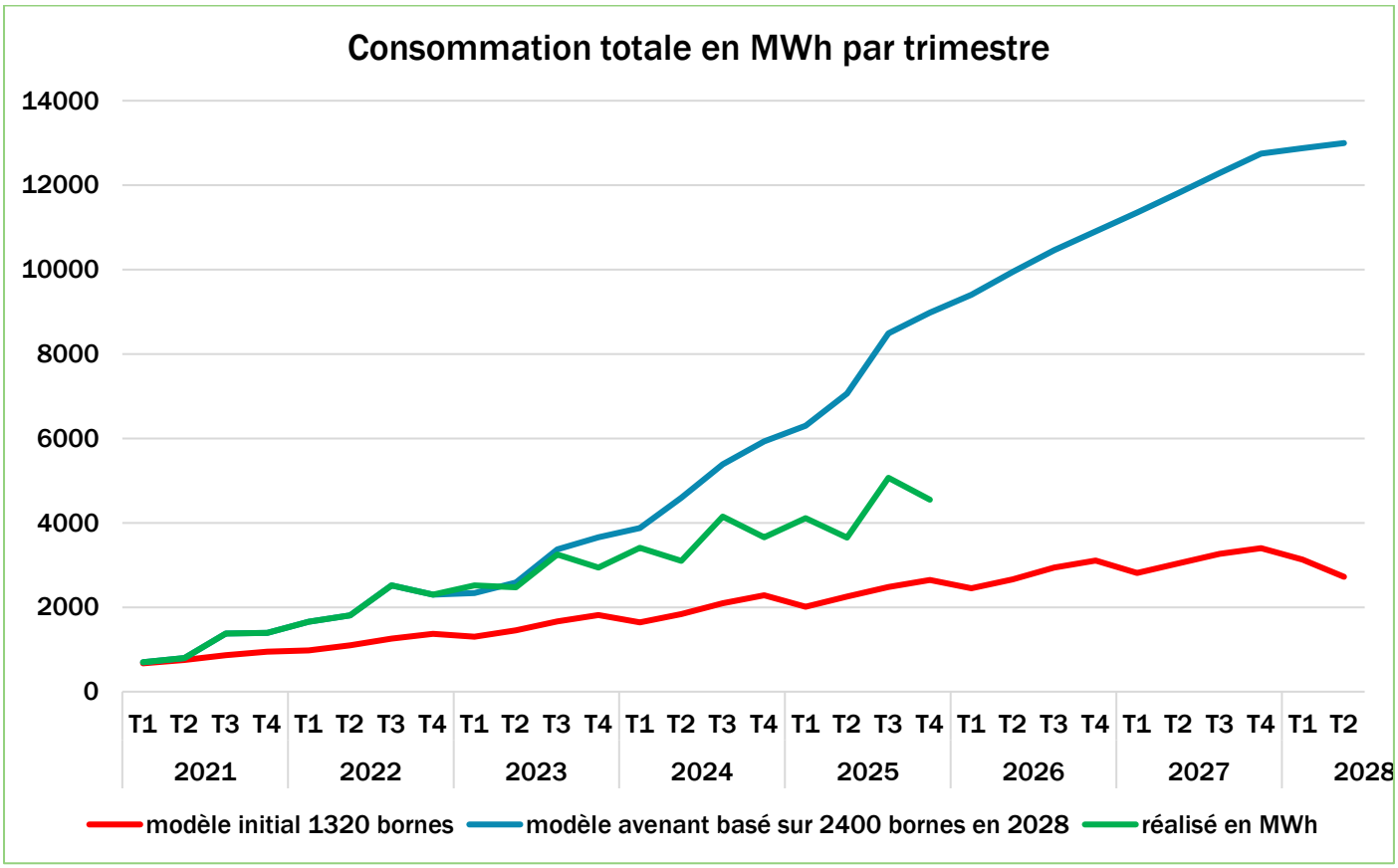


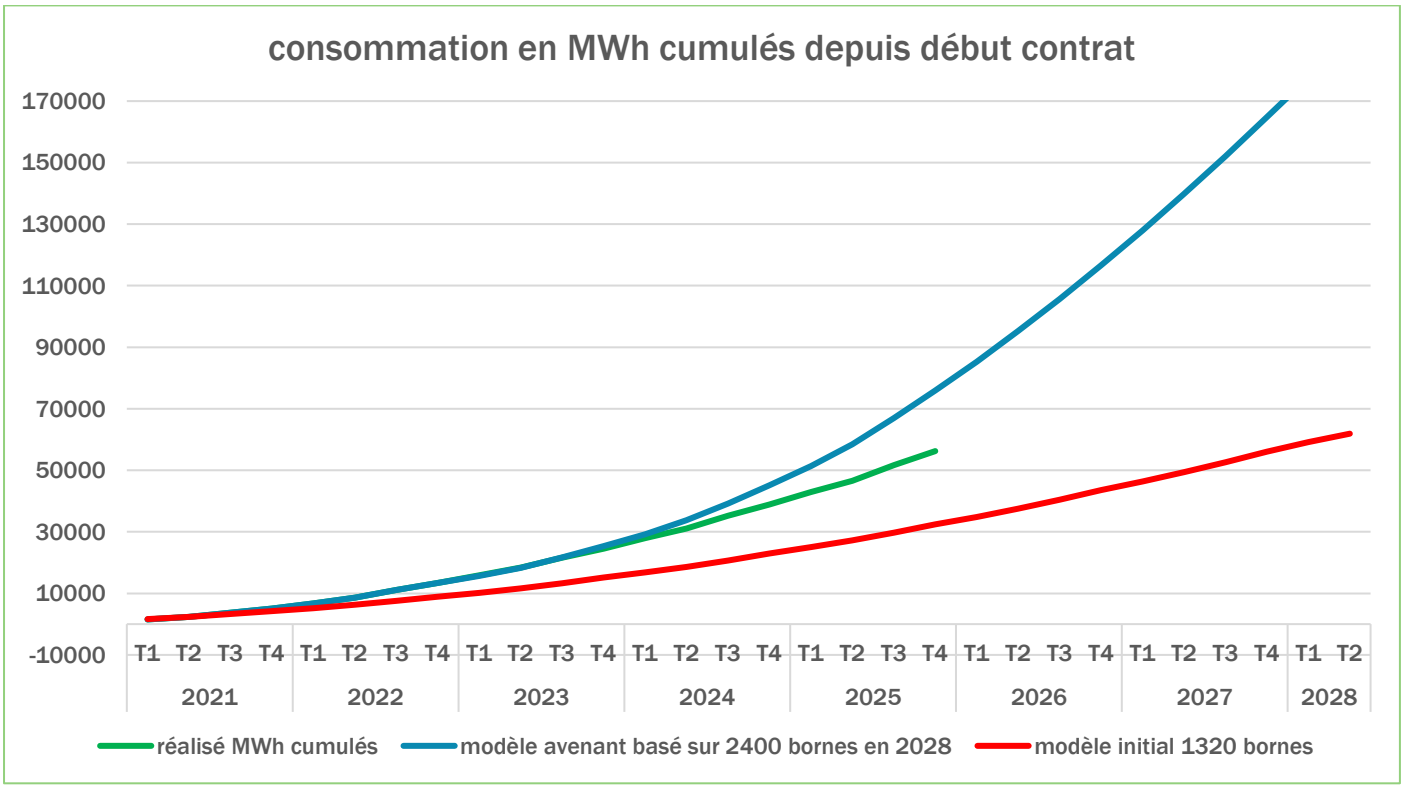
Sur ce graphique, nous observons également un écart conséquent entre le prévu et le réalisé de 37 % sur le nombre de sessions par borne par trimestre sur l'année 2025, ce qui signifie que l'écart que nous constatons n'est en majorité pas lié à l'écart sur le nombre de bornes en service. Le nombre de kWh délivrés en 2025 est bien supérieur aux données du modèle initial car les hypothèses sur la consommation moyenne lors d'une session de charge avaient été sous-évaluées (11kWh/session dans le modèle initial contre 18.1 kWh/session en constaté en 2025).

Concernant les kWh délivrés sur les bornes, le modèle de l'avenant étant bien calibré sur le nombre de kWh délivrés par session, nous retrouvons donc également sur les kWh délivrés le même écart que pour les sessions entre le prévu et le réalisé pour 2025 (44 % d'écart).

L'écart de trafic constaté entre le prévisionnel et le réalisé a des impacts conséquents sur la rentabilité de la société SPBR1.

C2 - Restreint





C2 - Restreint

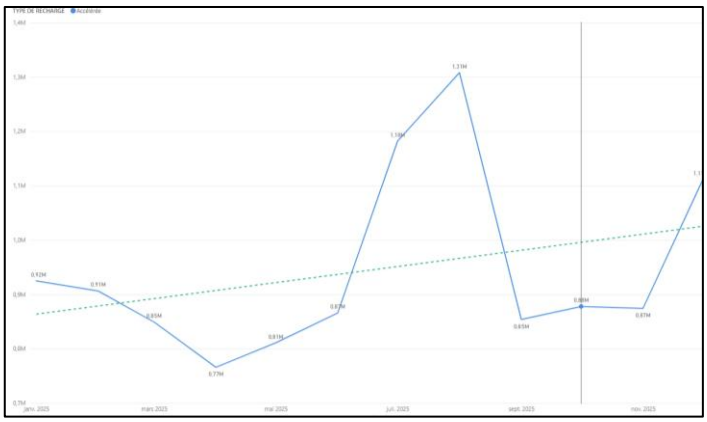
Quantité d'énergie délivrée par type de borne :

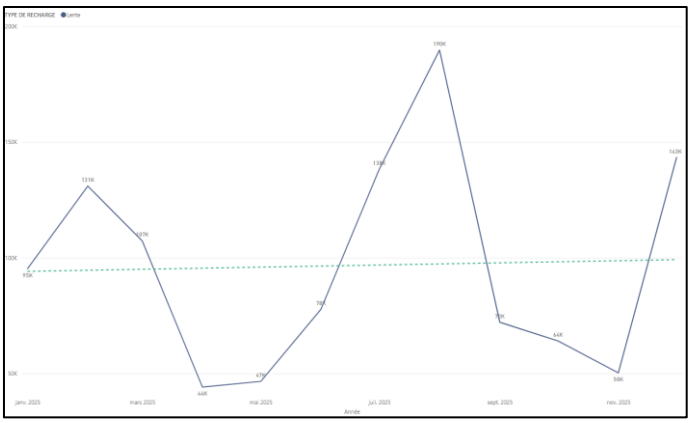
En 2025, le réseau eborn a enregistré une progression tant dans le nombre de bornes installées que dans la consommation d'énergie pour toutes les catégories de recharge.
Les évolutions les plus marquantes concernent les bornes « Lente » et « Semi-rapide », dont la consommation a quasiment doublé, traduisant une hausse d'adoption de ces solutions de recharge.
La croissance de la consommation s'avère supérieure à celle du nombre de bornes, ce qui souligne une utilisation accrue du réseau dans son ensemble.

Type de borne	Energie (kWh)
Accélérée	11 300 866,67
Rapide	2 843 347,76
Semi-rapide	2 575 157,90
Lente	371 017,14
Ultra-rapide	147 032,72
Total	**17 237 422,19**

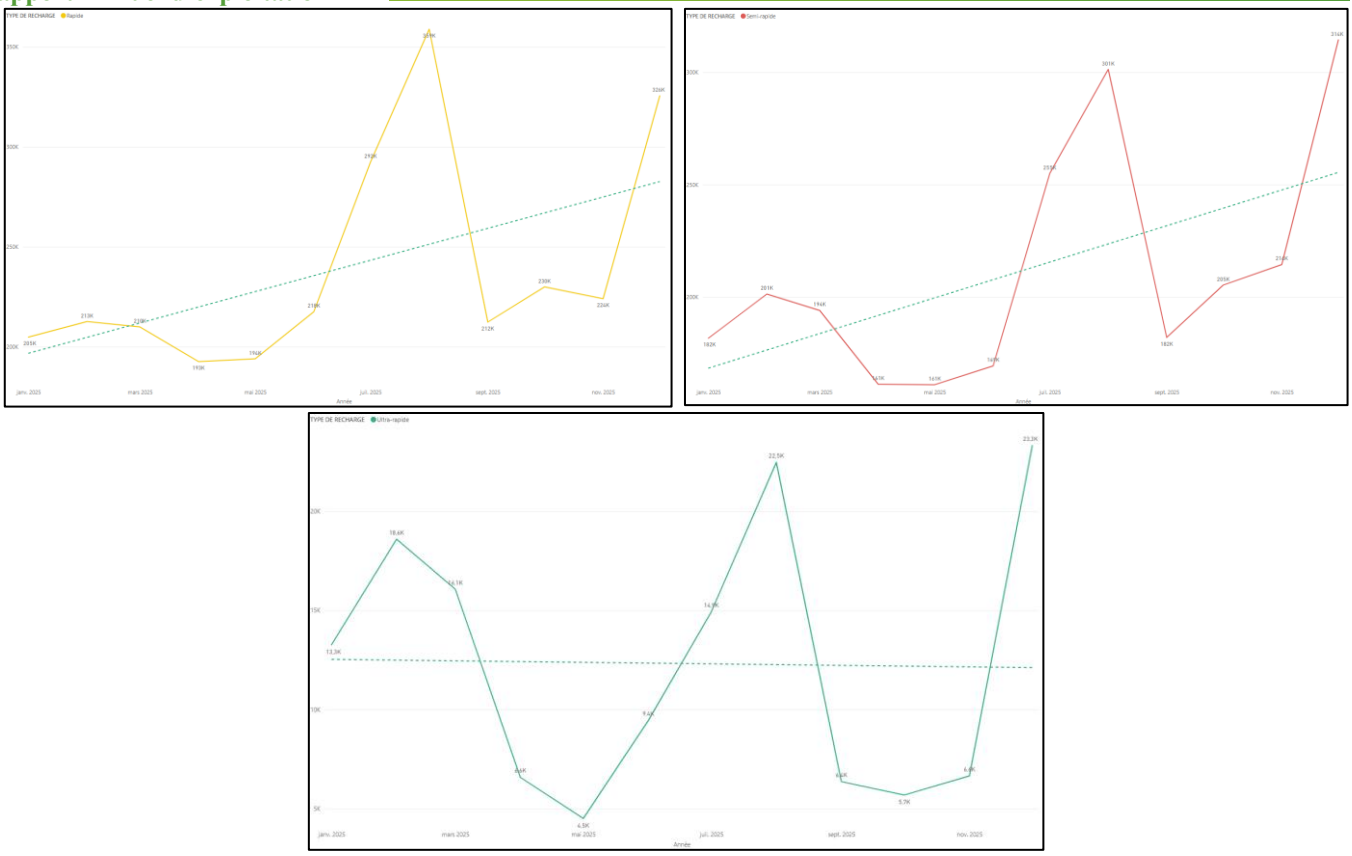
Consommation (kWh) par type de recharge en 2025

Type de recharge	Augmentation en consommation 2023/2024	Augmentation en consommation 2024/2025
Accélérée	21,87%	8%
Lente	42,02%	89%
Rapide	92,00%	31%
Semi-rapide	98,80%	85%
Ultra-rapide	63,80%	584%

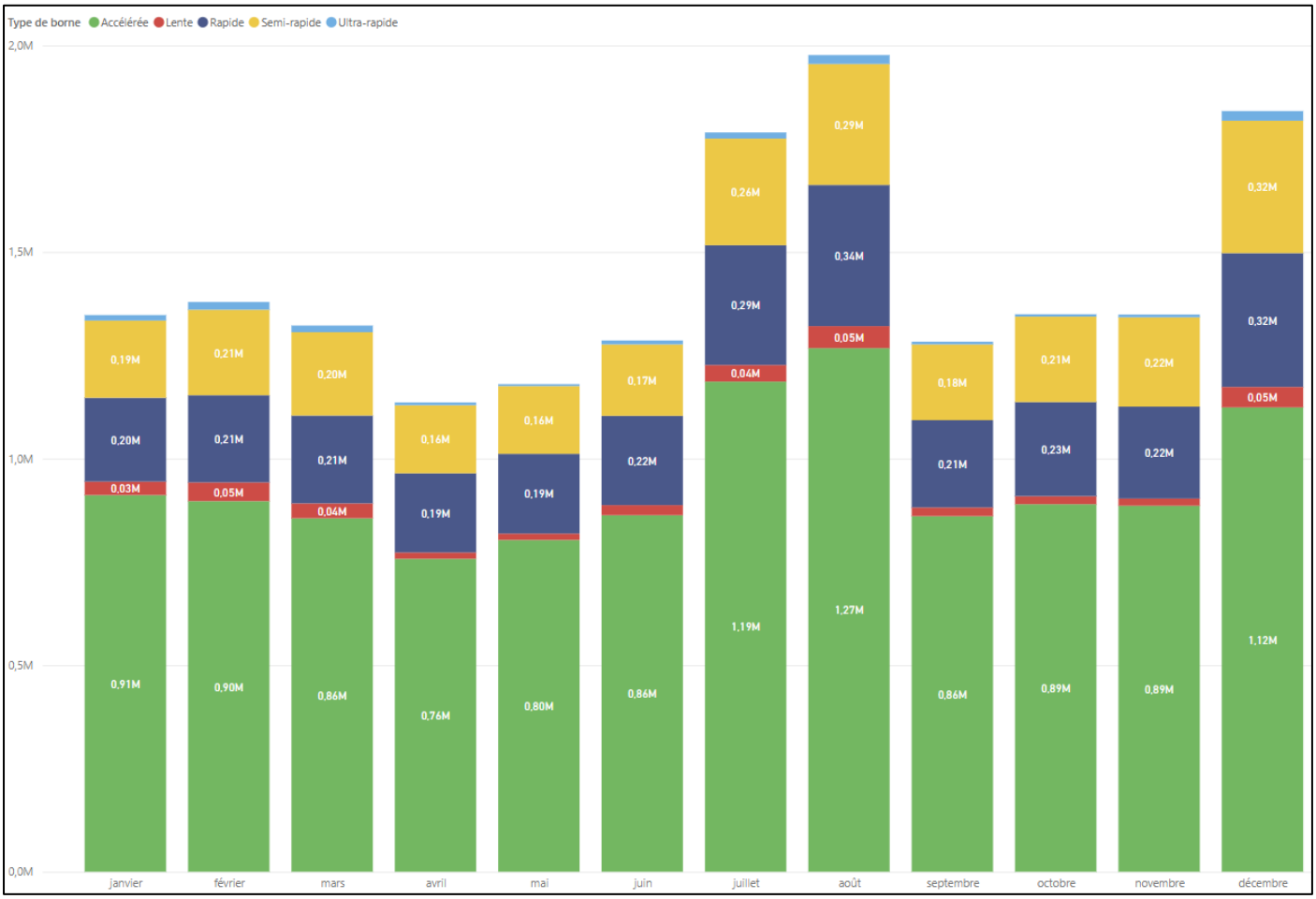




C2 - Restreint



Tendance d'évolution des consommation (kWh) par type de recharge en 2025



Consommation en kWh mensuel en fonction du type de recharge en 2025

C2 - Restreint

Profil moyen d'une session de charge

En retenant la définition d'une charge valide des CGU, à savoir qu'une session de charge est considérée comme valide si :

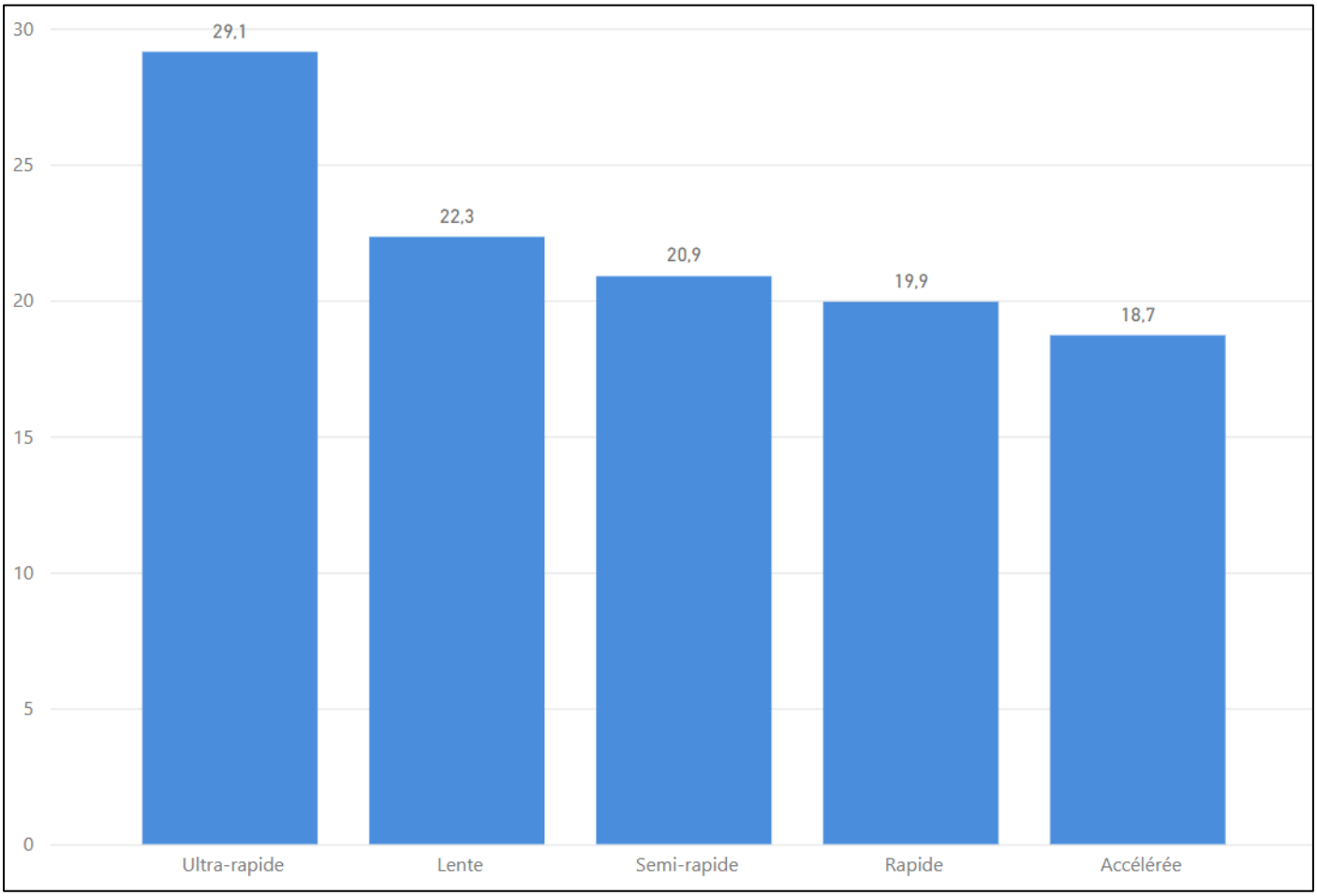
- La borne a délivré plus de 500 Wh

Ou

- La charge a duré plus de 2 minutes.

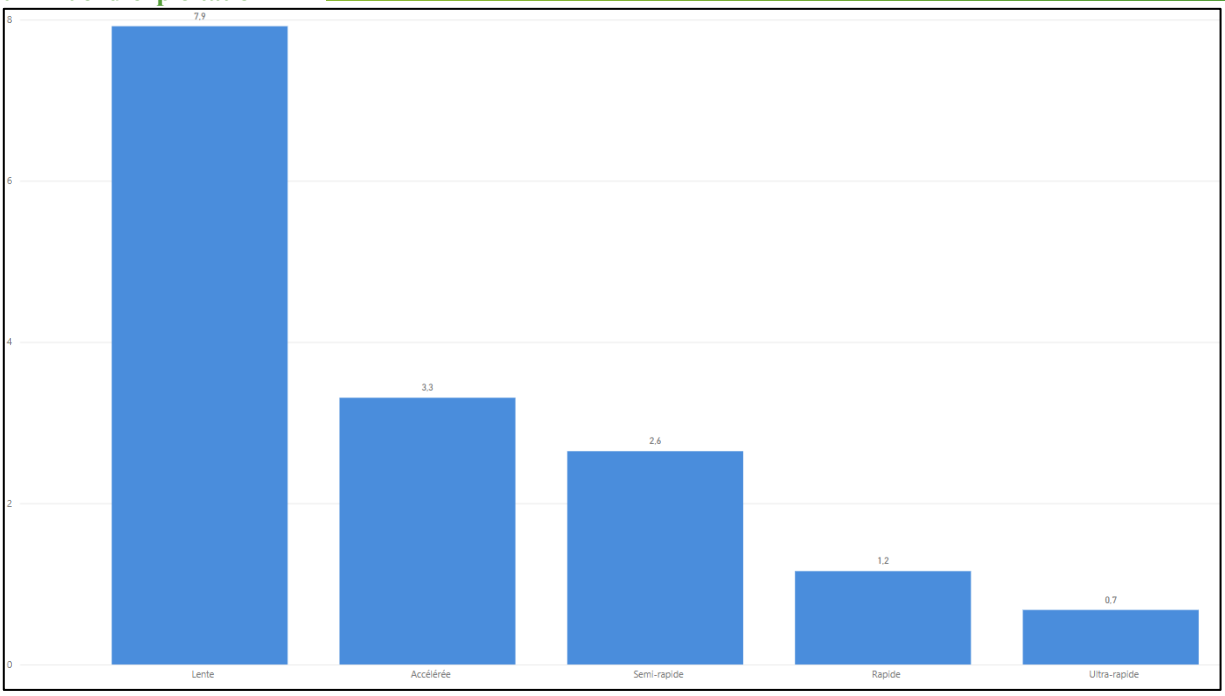
Le profil moyen d'une session sur le réseau eborn en 2025, selon les types de recharge, présente les caractéristiques suivantes :

- *Pour une session de charge sur borne ultra-rapide, les utilisateurs ont en moyenne consommé 29,1kWh kWh et sont restés branchés pendant 0,7h ;*
- *Pour une session de charge sur borne rapide, les utilisateurs ont en moyenne consommé 19,9 kWh et sont restés branchés pendant 1.2 h ;*
- *Pour une session de charge sur borne semi-rapide, les utilisateurs ont en moyenne consommé 20,9 kWh et sont restés branchés pendant 2,4 h ;*
- *Pour une session de charge sur borne accélérée, les utilisateurs ont en moyenne consommé 18,7 kWh, et sont restés branchés 3,3h ;*
- *Pour une session de charge sur borne lente, les utilisateurs ont en moyenne consommé 22,3 kWh, et sont restés branchés 7,9 h ;*



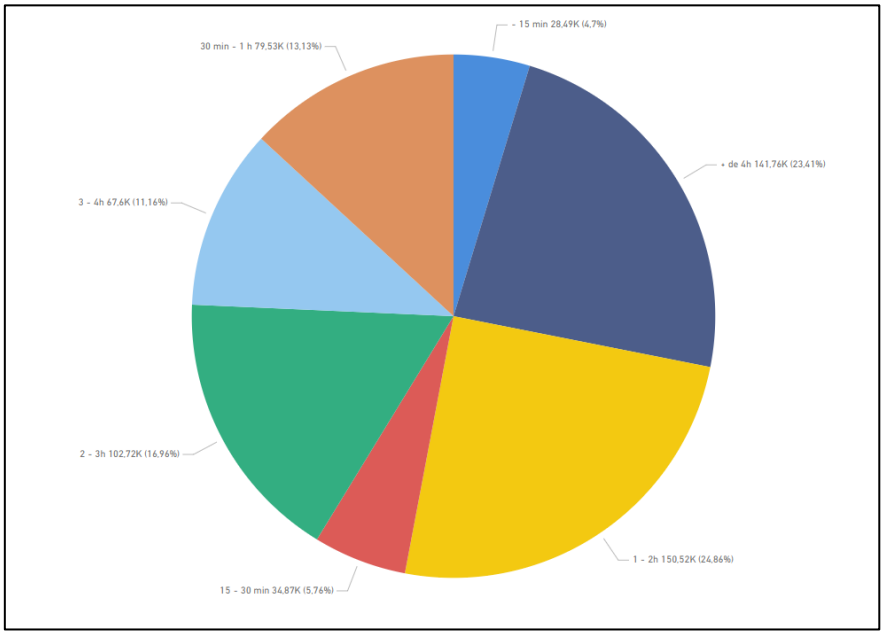
Consommation moyenne par sessions en kWh par de type de recharge en 2025

C2 - Restreint



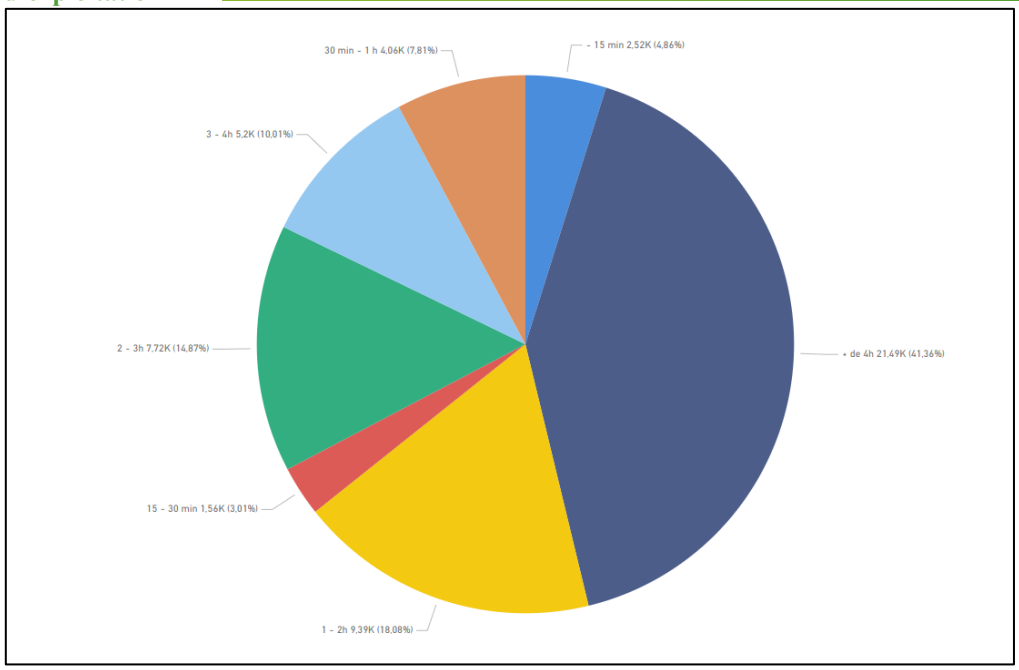
Durée moyenne des sessions de recharge en heure par de type de recharge en 2025

Les graphiques ci-dessous représentent les pourcentages des sessions selon leur durée par type de recharge :

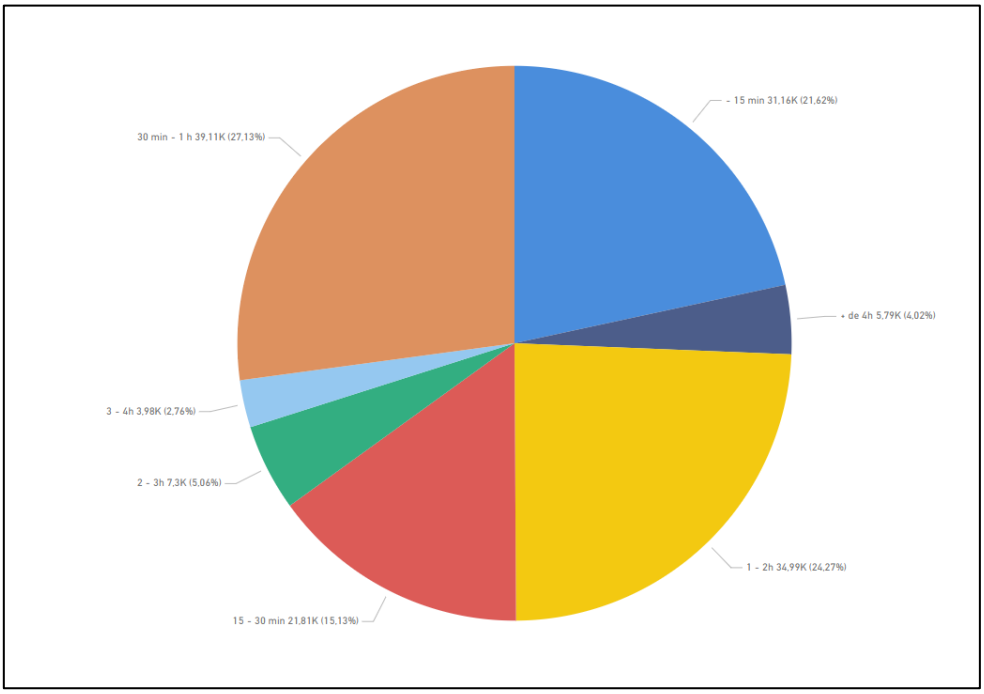


Réparation des sessions en fonction de la durée de charge pour les bornes accélérées en 2025

C2 - Restreint

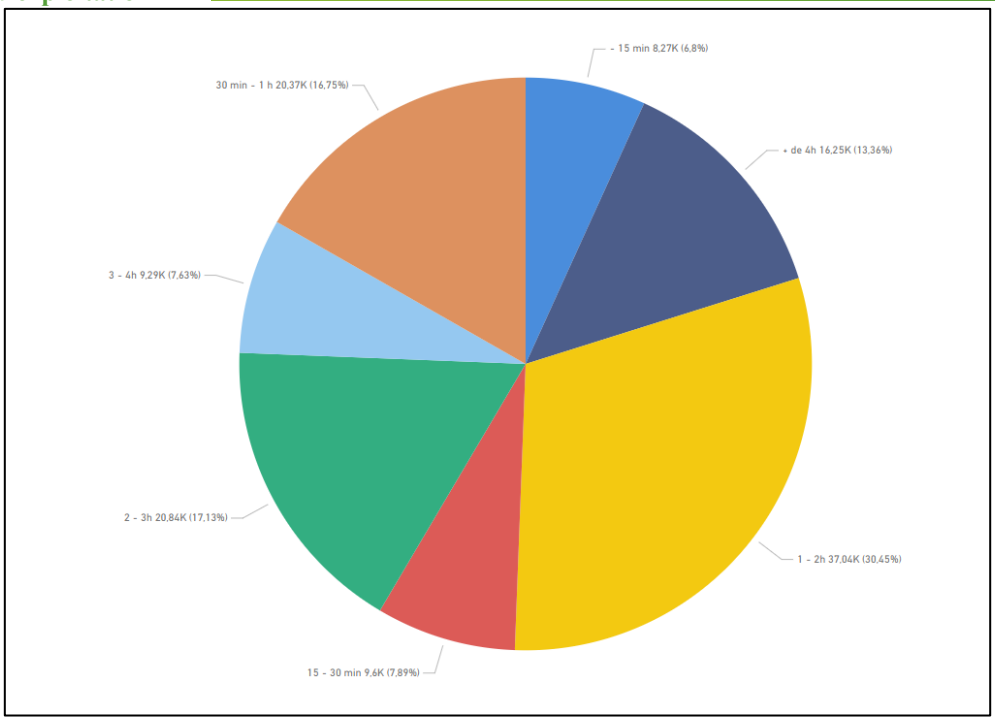


Réparation des sessions en fonction de la durée de charge pour les bornes lentes en 2025

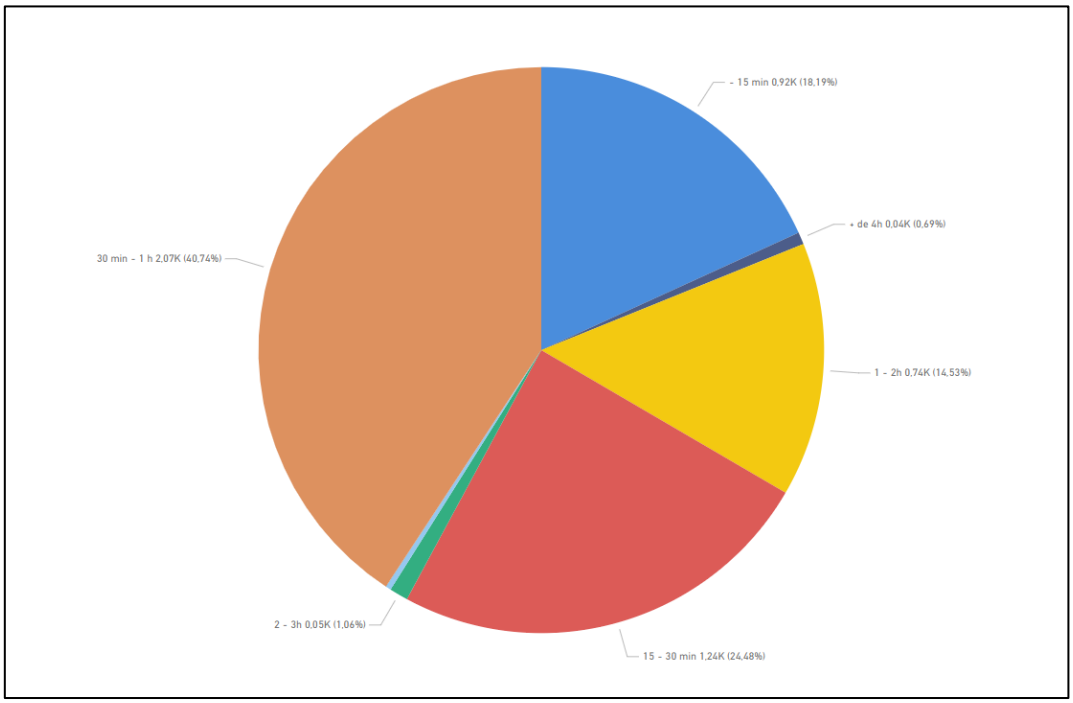


Réparation des sessions en fonction de la durée de charge pour les bornes rapides

C2 - Restreint



Réparation des sessions en fonction de la durée de charge pour les bornes semi-rapide en 2025



Réparation des sessions en fonction de la durée de charge pour les bornes ultra-rapide en 2025

Le graphique permet de comparer le nombre de sessions de recharge entre les jours de la semaine. Tout comme l'année dernière, l'ordre d'affluence reste la fin de semaine (samedi et dimanche) avant le reste de la semaine. Cependant, on remarque une inversion dans l'ordre d'affluence des jours ouvrés : le jeudi est en 3ème position dans l'ordre d'affluence en 2025 alors qu'il était en 5ème position en 2024. Le nombre de sessions moyen en 2025 a augmenté de 19% par rapport à 2024.

C2 - Restreint

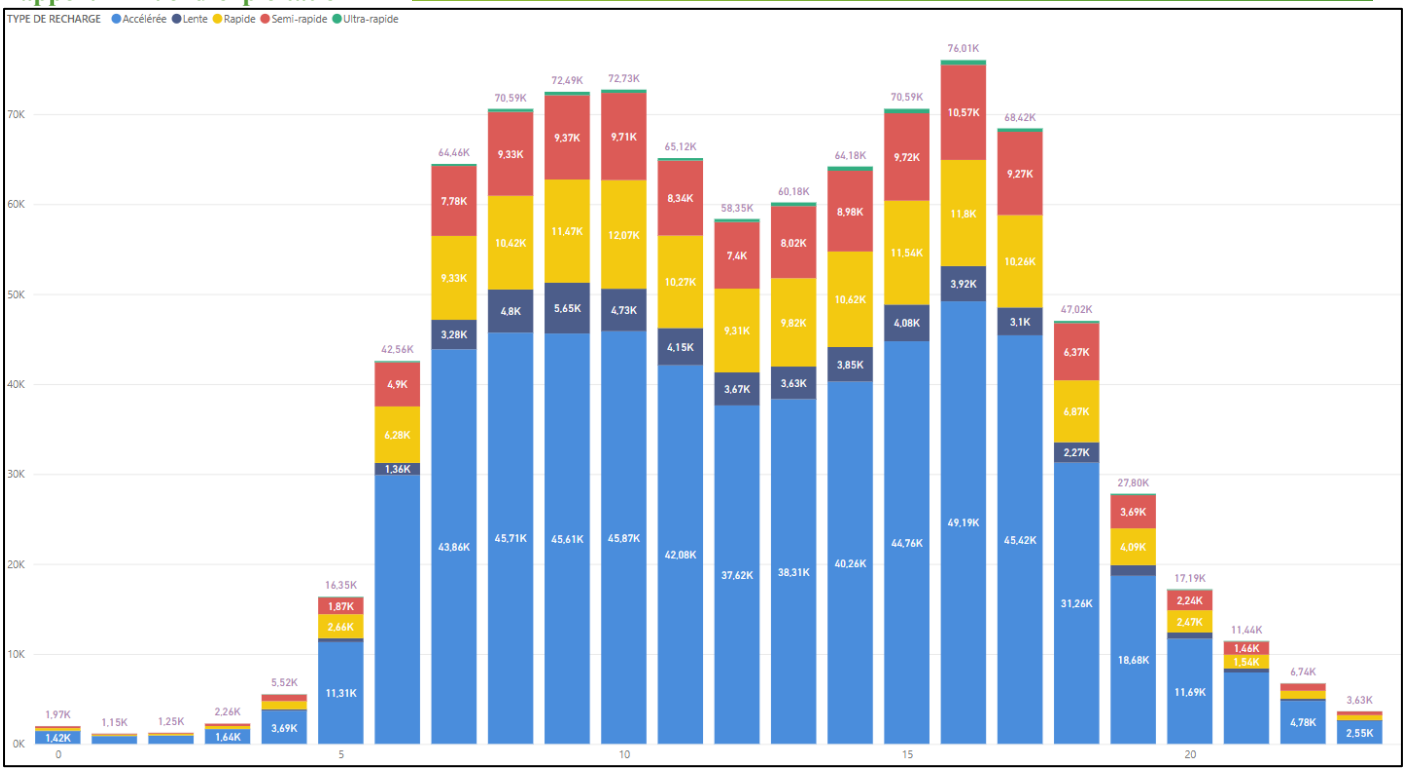


Répartition des sessions de charge en fonction du jour de la semaine en 2025

	Augmentation entre 2023 et 2024	Augmentation entre 2024 et 2025
Lundi	24%	17%
Mardi	27%	13%
Mercredi	24%	15%
Jeudi	24%	19%
Vendredi	23%	14%
Samedi	25%	19%
Dimanche	26%	17%
Moyenne	25%	16%

Comme en 2024, nous observons une forte concentration de lancement des sessions de recharge durant la journée, principalement entre 6h et 18h. Les analyses mettent en évidence des pics d'activité aux heures de pointe, notamment vers 10h et 16h. Bien que ces données puissent présenter de légères variations selon les départements ou les mois, la tendance générale demeure stable tout au long de l'année et sur l'ensemble du réseau, quelle que soit la typologie des bornes de recharge utilisées.

C2 - Restreint



Répartition du nombre de sessions de charge en fonction de l'heure de lancement de la charge en 2025

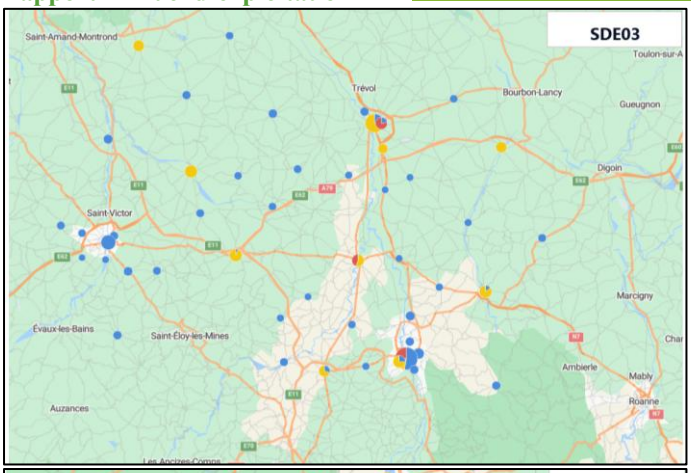
Il convient de prendre en considération cette répartition lors de l'analyse du taux d'occupation. Par exemple, un taux d'occupation de 60 % indique que la borne est utilisée en moyenne 14 heures sur 24. Cela correspond presque à une utilisation maximale durant la journée du point de vue des utilisateurs, ce qui suggère une saturation de la borne.

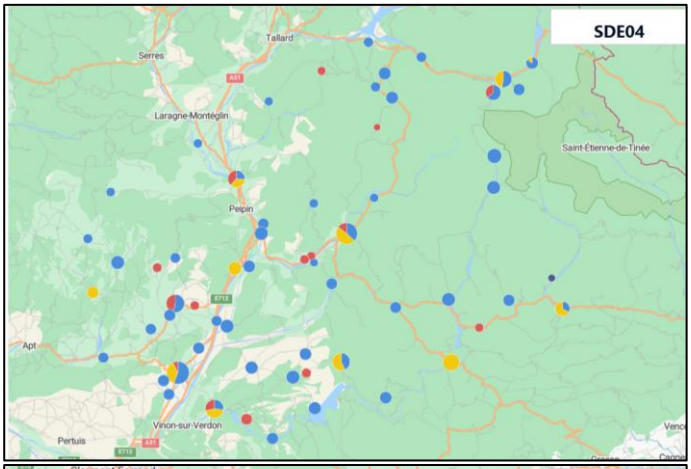
Répartition géographique des consommations 2025

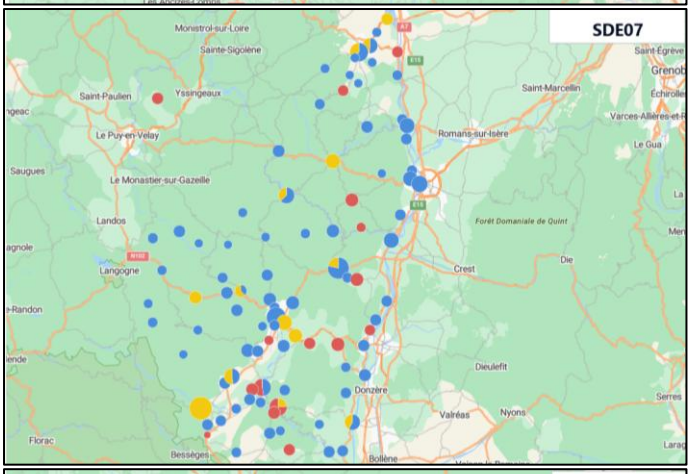
Dans cette partie, nous nous concentrons sur la répartition géographique des consommations par département.

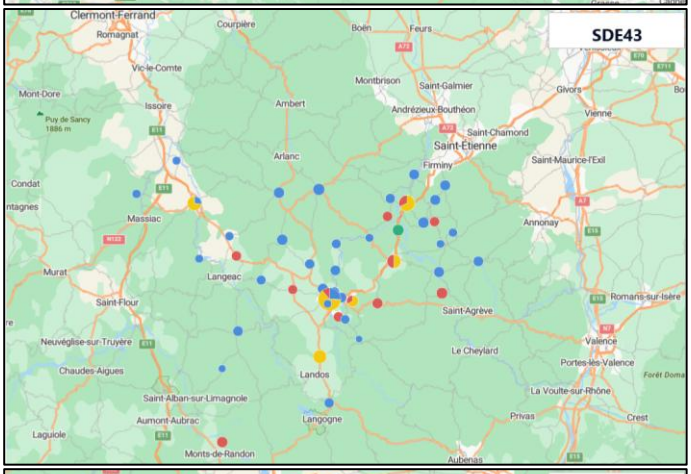
Les cartes ci-dessous permettent de visualiser les zones qui connaissent le plus de recharges par département du réseau eborn :

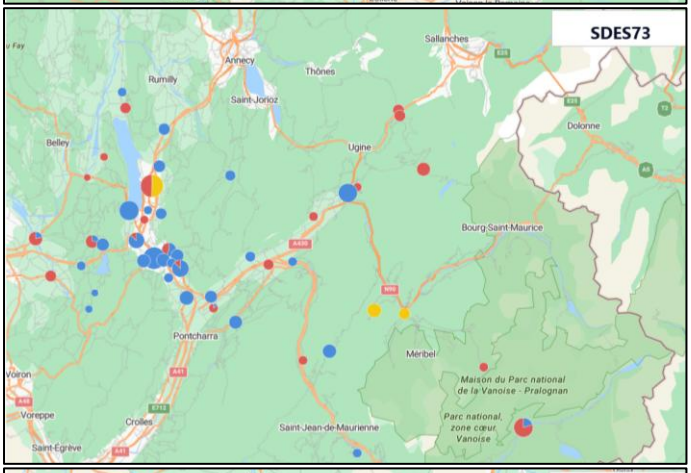
C2 - Restreint

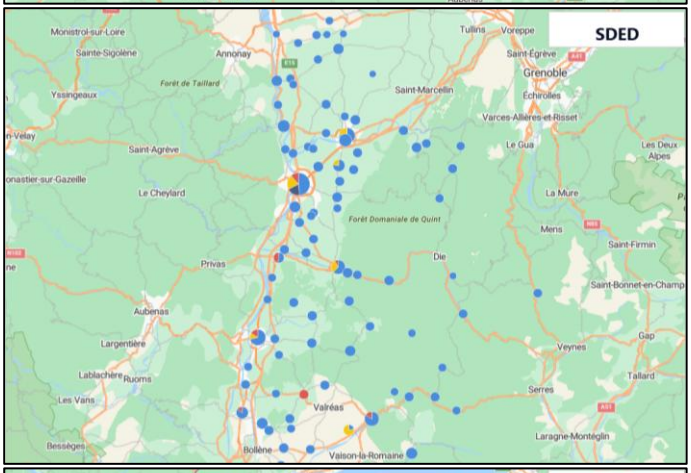


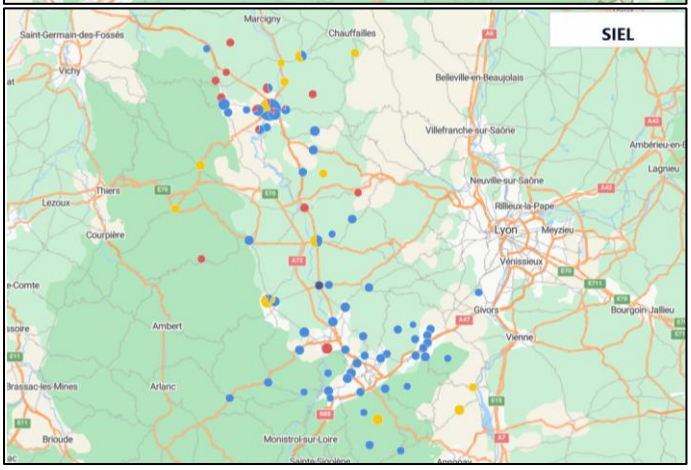


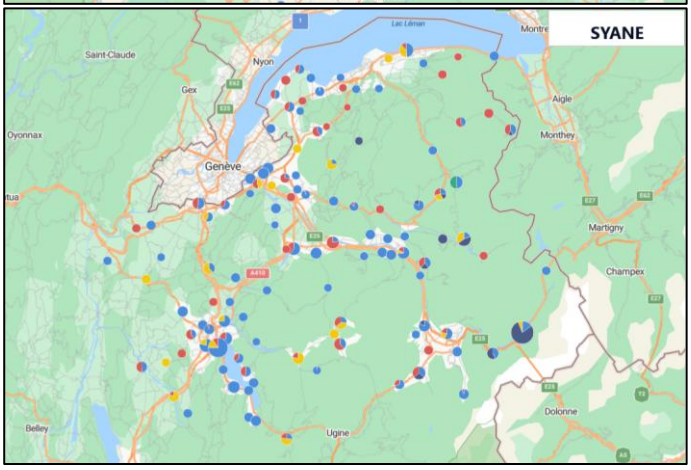




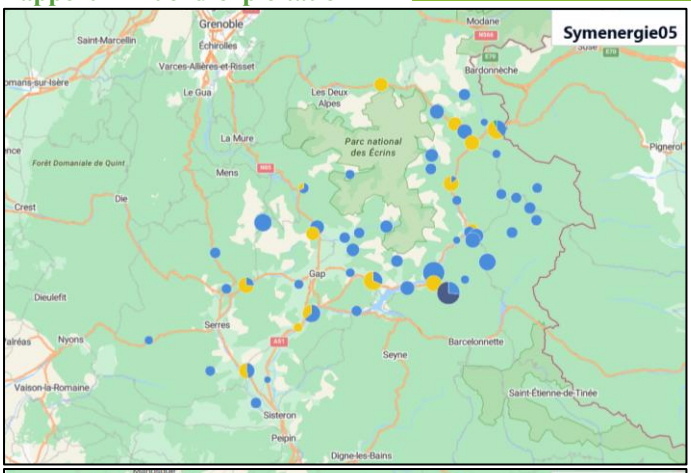


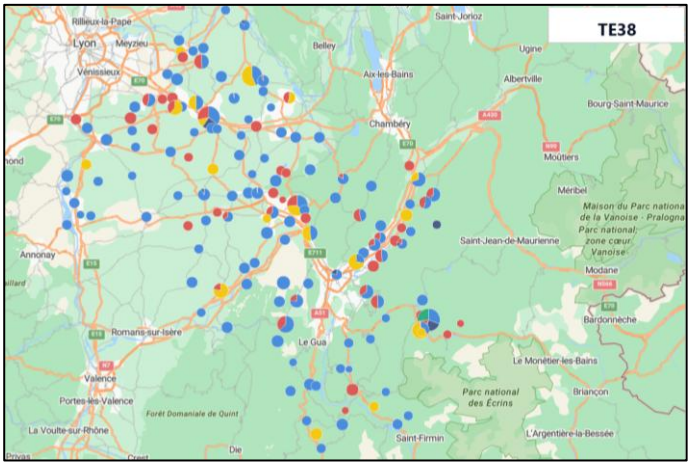


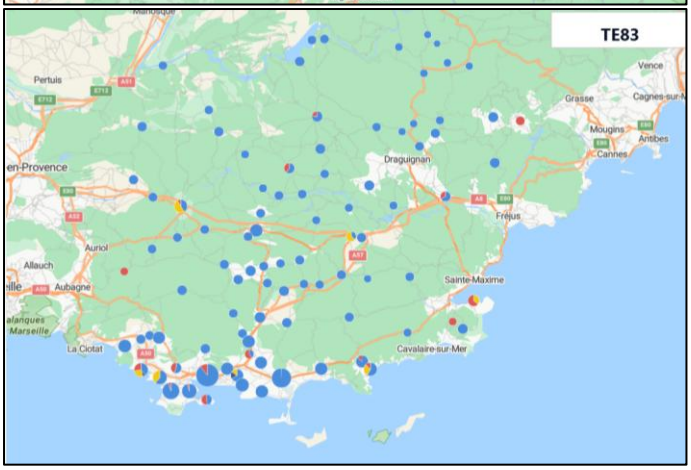




C2 - Restreint







Cette année, la borne la plus utilisée est celle de EVIAN LES BAINS - Avenue des Grottes (charge rapide) tout comme l'année dernière. Sa consommation a augmenté de 13% entre 2024 et 2025. La première borne ultra-rapide la plus utilisée du réseau eborn est celle du parking de la poste à Morzine avec une consommation annuelle de 66 169 kWh.

Borne	TYPE DE RECHARGE	Consommation énergie (kWh)
PKDM _ EVIAN LES BAINS - Avenue des Grottes	Rapide	71520,921
HHHM - SYANE -SAMOËNS - Parking de la Cour	Rapide	70778,783
ANMM _ LE PUY EN VELAY - Place Michelet	Rapide	66925,632
MJPG-SYANE-MORZINE -Parking de la poste	Ultra-rapide	66169,28
KHNG-TE38-HUEZ-Parking Palais des sports et des congrès	Ultra-rapide	60841,414
TSRY _ SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME - parking Pre de Foire	Rapide	57825,499
THPN _ ANNECY - Route De Vignieres	Accélérée	55553,153
JBNH _ SANARY SUR MER - Avenue du Deuxieme Spahis	Rapide	54389,357
FHRQ _ CRUSEILLES - Route des Dronieres	Rapide	49739,534
HMYM _ ANNECY - Parking des Romains	Rapide	49176,156
TJWU - TE38 - LES DEUX ALPES - Entrée Station	Rapide	47570,723
PYCH - SYANE -LE GRAND BORNAND - Cimetière	Rapide	47253,847
HLDB _ CHAMONIX MONT BLANC - Parking Grepon	Rapide	45994,218
YLRH _ ANNECY - Rue de la Gare	Accélérée	45376,489

C2 - Restreint

FYYQ _ THONES - Parking Clos	Rapide	44842,927
KZKS _ PUY EN VELAY (LE) - Boulevard Carnot	Rapide	44088,462
ACQN _ BANDOL - 3 Allee Alfred Vivien	Accélérée	42957,673
XZMQ _ BANDOL - Parking Alfred Vivien	Rapide	42568,864
BDJA _ ANNECY - Rue de la Fraternite	Accélérée	42114,786
FPQM _ ANNECY CRAN GEVRIER - Parking Comedie	Accélérée	42052,999
TMPZ _ HYERES - Parking Piscine Municipale	Accélérée	40254,976
TLCE - SymielecVar - LE LAVANDOU - Avenue du Président Auriol	Rapide	39653,956
CKNF _ CHÂTEL - Route de Meurba	Accélérée	38981,368
SRTR _ BRIGNOLES - 15 Rue Petit Paradis	Accélérée	38816,853
PLAM _ ANNECY LE VIEUX - Albigny	Accélérée	37851,393
ZEZV _ VALENCE - Place Herriot	Rapide	37801,327
MDUJ _ ANNECY - Bonlieu	Accélérée	37755,653
UHWN _ VARS - Les Claux	Accélérée	37711,301
GRRP _ MONTBONNOT SAINT MARTIN - Innovallee , Avenue de L'Europe	Rapide	37615,38
WYGC _ ANNECY - Place Des Romains	Accélérée	37071,475
MMSJ _ ANNECY - Parking Tresum	Rapide	36838,343
EDFF _ AIX LES BAINS - Parking des Suisses	Rapide	36336,58
SEPE _ MOUSTIERS SAINTE MARIE - Chemin Marcel Provence	Rapide	35903,753
ADKB _ LE LAVANDOU - Boulevard De Lattre Tassigny	Accélérée	35896,683

Bornes ayant délivré le plus d'énergie en 2025

Le graphique ci-dessous présente les consommations par département :

perimetre	Energie (kWh)
SDE03	465 799,67
SDE04	1 078 349,63
SDE07	880 630,68
SDE43	597 521,15
SDED	1 438 794,41
SDES73	951 520,11
SIEL-TE	776 195,08
SYANE	4 209 467,16
SYMENERGIE05- Cegelec Manosque	839 965,01
TE38	2 117 836,28
TE83	3 854 114,15
Total	**17 210 193,34**

Quantité d'énergie délivrée en kWh par département en 2025

Fonctionnement des bornes par type d'utilisateur

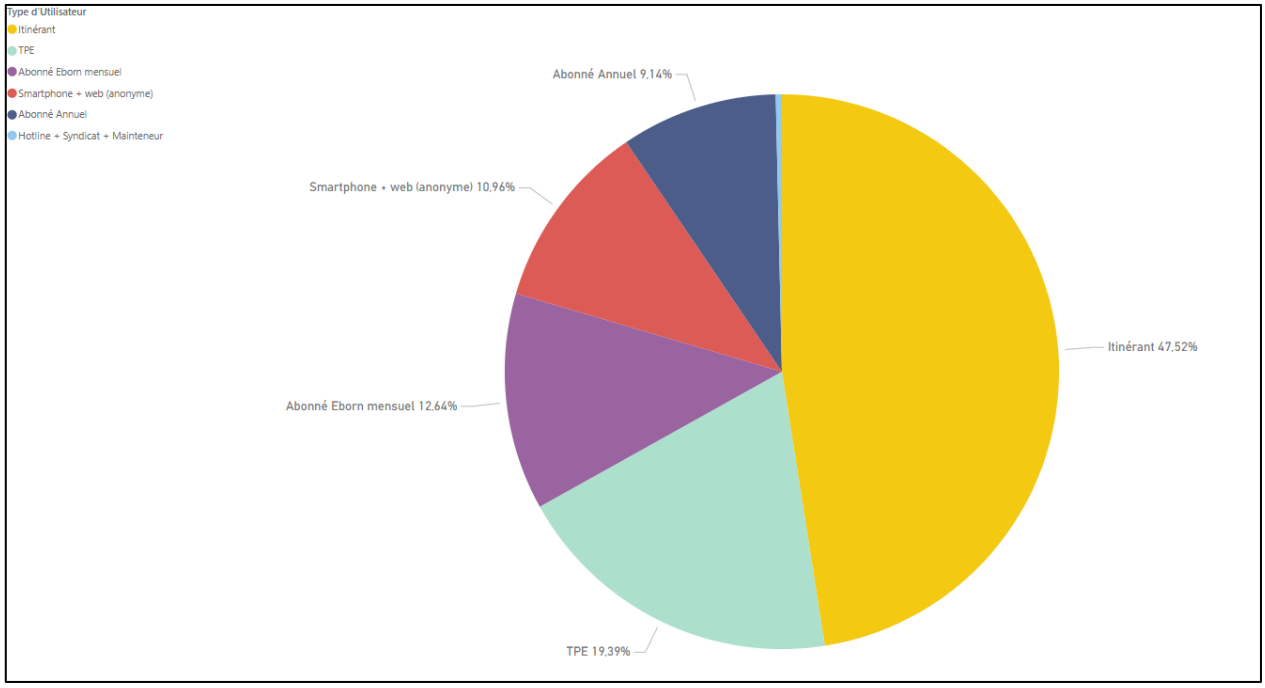
Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des sessions et des consommations selon le type d'utilisateur, en intégrant l'ensemble des moyens d'accès au service.

C2 - Restreint

L'analyse de l'activité de recharge sur le réseau eborn en 2025 met en évidence une diversification notable des usages et des profils utilisateurs.
Trois groupes principaux émergent :

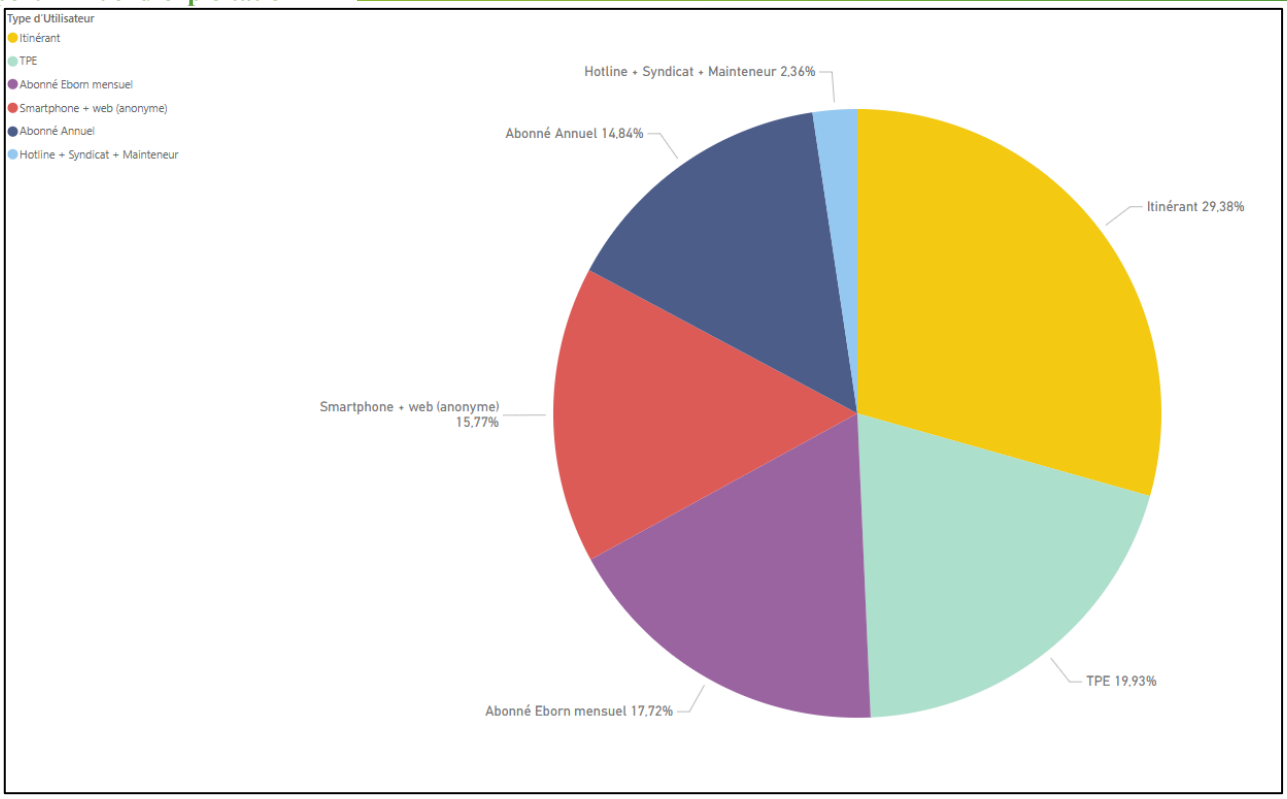
- Les utilisateurs itinérants représentent une proportion significative et croissante de la consommation (47 % en kWh en 2025, contre 44 % en 2024 et 38,4 % en 2023).
- Les utilisateurs privilégiant les paiements ponctuels via TPE ou smartphone affichent une progression entre 2024 et 2025, atteignant 30,35 % en 2025 contre 23 % en 2024.
- Les abonnés mensuels et annuels affichent une part moins importante, en diminution sur les deux dernières années : 21,78 % de la consommation en 2025, contre 33 % en 2024 et 37 % en 2023. Cette contraction s'explique par la forte saisonnalité du réseau et son attractivité pour les usagers itinérants préférant les solutions de roaming ou de paiement à l'acte.

La variété des modes d'accès et de paiement démontre l'adaptabilité du réseau aux différents besoins des utilisateurs de véhicules électriques, ainsi que sa capacité à attirer aussi bien une clientèle régulière que ponctuelle.



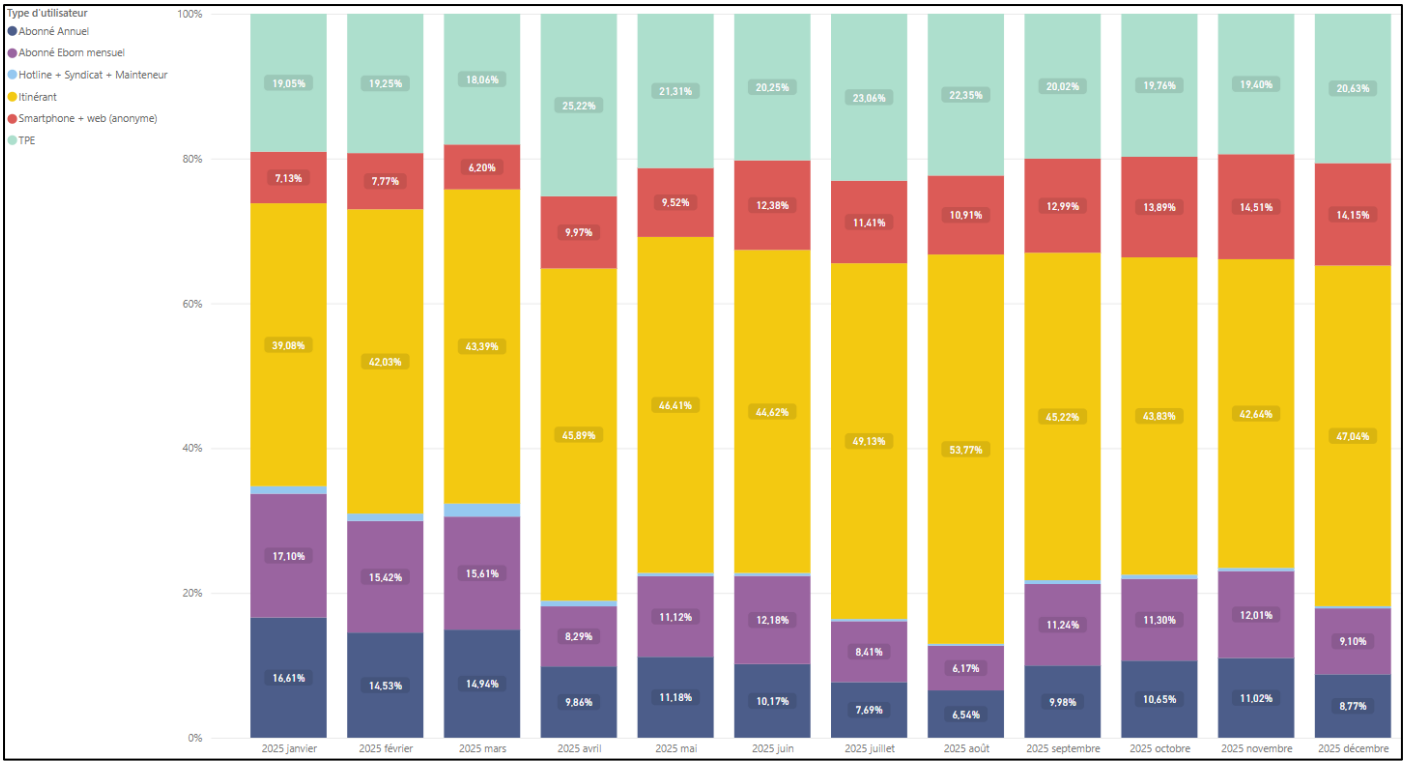
Consommation (kWh) annuelle par type d'utilisateur en 2025

C2 - Restreint



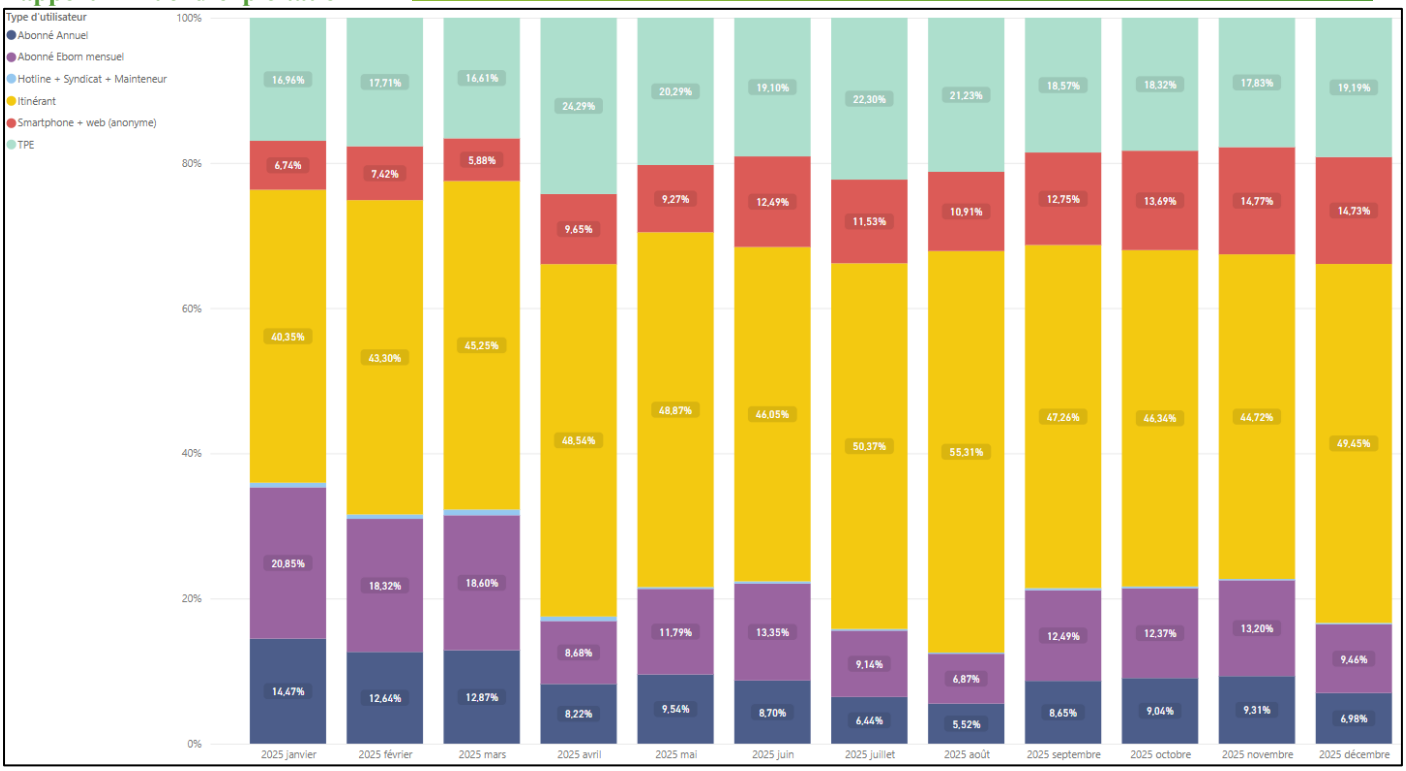
Répartition des sessions annuelles par type d'utilisateur en 2025

Ci-dessous des graphiques détaillant la répartition des sessions et des consommations par type d'utilisateur. Comme pour les autres années, on observe une augmentation des sessions réalisées par des itinérants durant les mois d'été.



Pourcentage de sessions de charge par mois et par type d'utilisateur en 2025

C2 - Restreint



Pourcentage consommation (kWh) mensuelle par type d'utilisateur en 2025

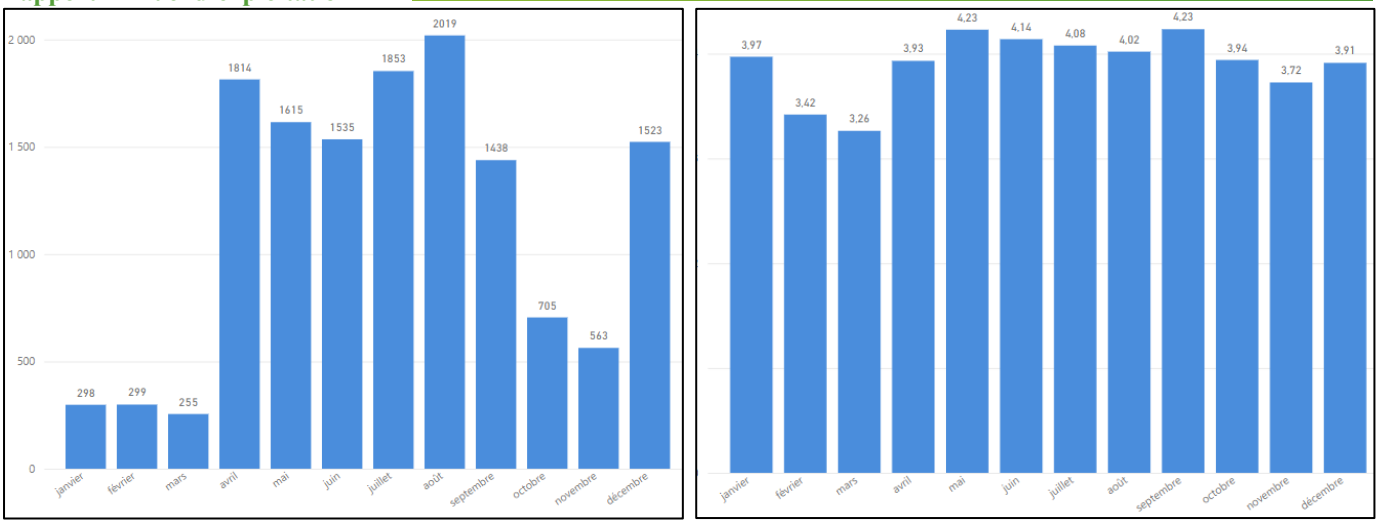
3.3.2. Note moyenne des bornes et réseau eborn

3.3.2.1. Note moyenne sur l'application eborn

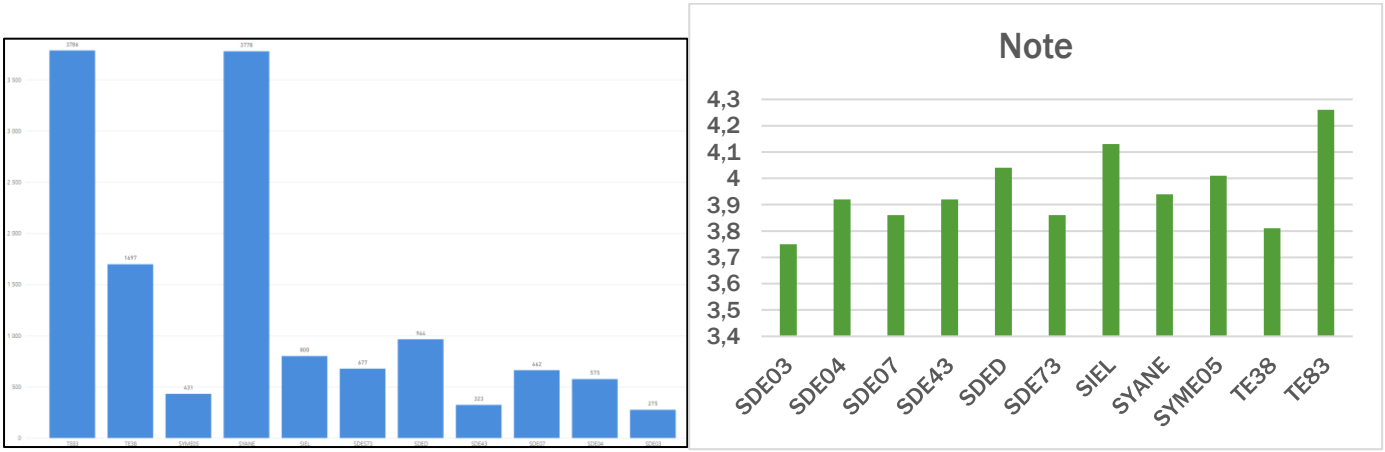
Sur l'année 2025, l'application eborn a enregistré environ 13 917 sessions notées. Les volumes observés restent très variables selon les mois. Les retours sont particulièrement nombreux en août, avec plus de 2019 sessions notées, alors que le mois de mars en compte seulement 255. Cette évolution ne suit donc pas exactement la dynamique du trafic annuel.
La qualité perçue reste globalement stable. La note moyenne se situe autour de 4/5 sur la période. Certains mois montrent toutefois des résultats plus favorables, comme mai et septembre, chacun à 4,2. À l'inverse, le mois de novembre présente la moyenne la plus basse, à 3,7.
Les écarts entre syndicats demeurent limités. Leurs notes moyennes s'étendent de 3,8 à 4,3, ce qui traduit une satisfaction relativement homogène. Le syndicat TE83 atteint la meilleure moyenne, avec 4,26. En termes de volumes, SYANE et TE83 sont les plus représentés, avec respectivement 3 778 et 3 786 sessions notées.
Comme les années précédentes, le nombre de sessions notées reste très faible au regard du nombre total de charges réalisées. Les tendances observées doivent donc être interprétées avec prudence, même si elles permettent d'identifier les grandes orientations de satisfaction sur le réseau.

Le détail des notes par session figure en annexe 7.

C2 - Restreint



Nombre de notes données par les utilisateurs (à gauche) et valeur moyenne des notes (à droite) par mois



Nombre de notes données par les utilisateurs (à gauche) et valeur moyenne des notes (à droite) par syndicat

3.3.2.2. Note moyenne sur Chargemap

La note moyenne sur Chargemap est restée stable à 4,2/5 sur les 30 derniers jours de 2025, identique à 2024, malgré une hausse dans toutes les sous-catégories.
La répartition par sous-catégorie demeure inchangée par rapport à l'an dernier :

- Fiabilité : 4,3 / 5 (+0,1)
- Rapport qualité-prix : 3,8 / 5 (+0,2)
- Emplacement et services : 4,3 / 5 (=)
- Confort et sécurité : 4,3 / 5 (+0,1)

C2 - Restreint

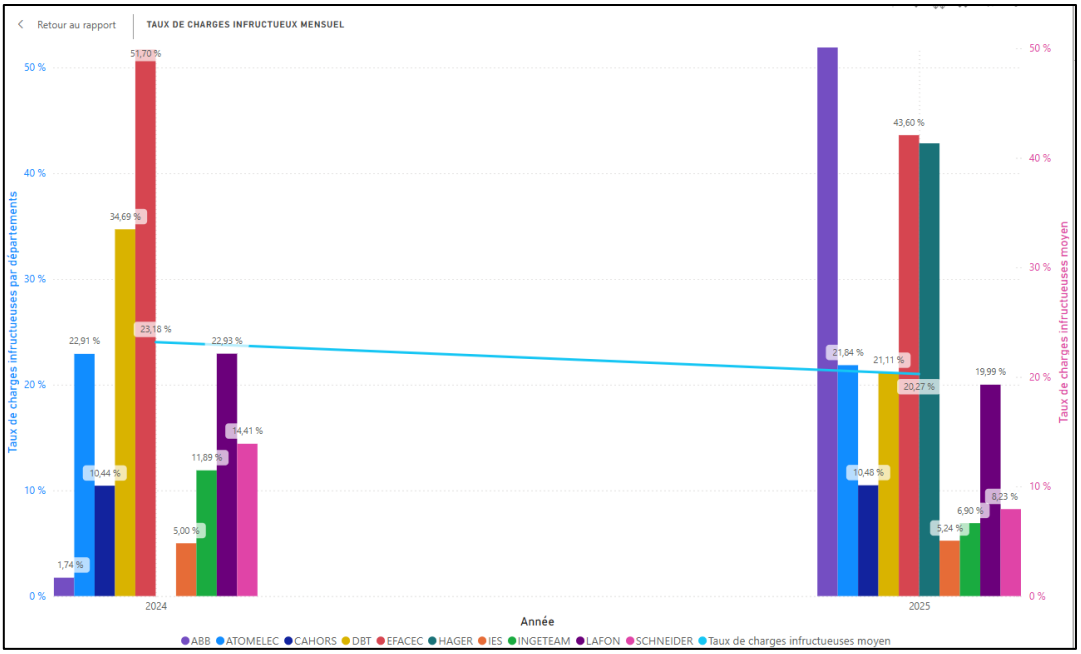
3.3.3. Disponibilité et fonctionnement des bornes

Taux de charges infructueuses :

Conformément à la section 3.3.1, une charge est considérée comme valide lorsqu'elle remplit l'un des deux critères suivants :

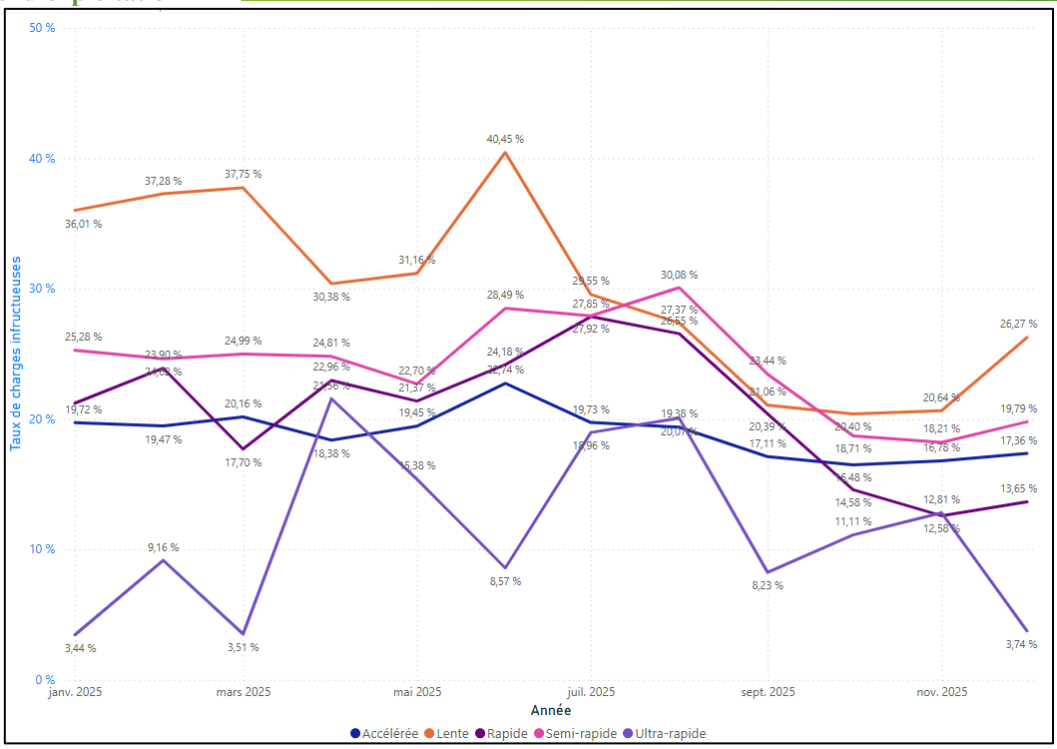
- La session dure plus de 2 minutes.
- La session délivre plus de 500 Wh.
  Toute charge ne répondant à aucun de ces critères est jugée invalide.

Le taux de charge infructueuse joue un rôle clé dans l'évaluation de l'efficacité et de la fiabilité du système de recharge. Il permet également de détecter d'éventuels problèmes techniques ou opérationnels nécessitant des ajustements. Ce taux est calculé en divisant le nombre de sessions invalides par le nombre total de sessions.
Il convient toutefois de noter qu'un utilisateur peut effectuer plusieurs tentatives de recharge infructueuses via un même moyen d'accès, ce qui entraîne plusieurs charges invalides pour un seul et même utilisateur.

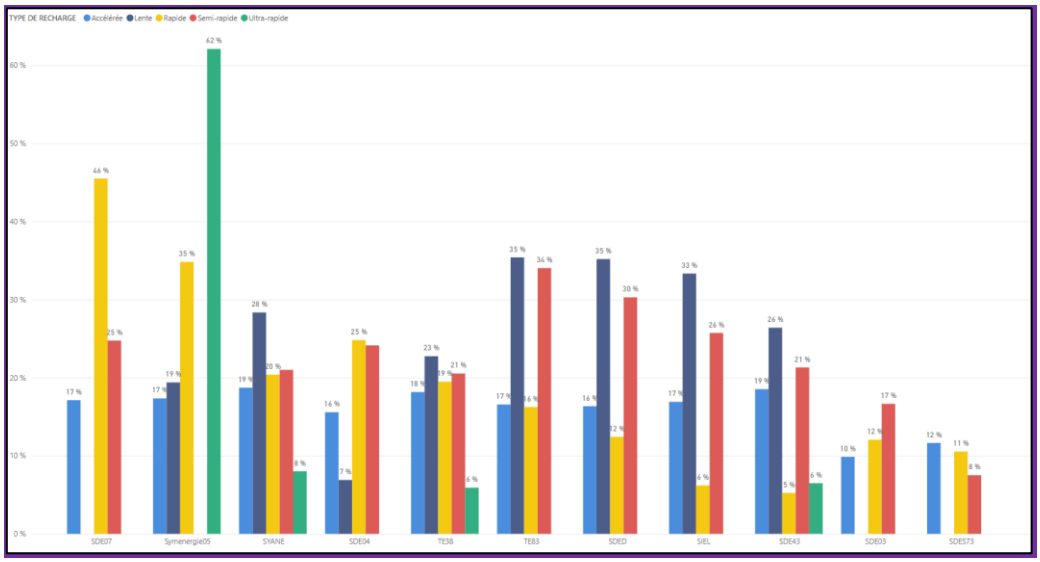


Moyenne du taux de charge infructueuse par année et marque de borne

C2 - Restreint

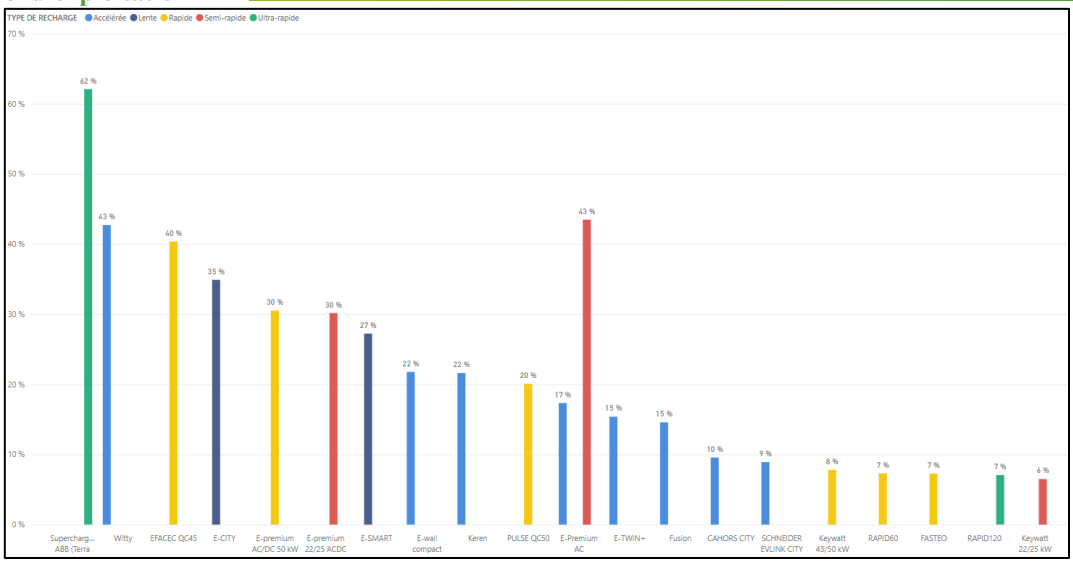


Moyenne du taux de charge infructueuse par mois et par type de borne en 2025

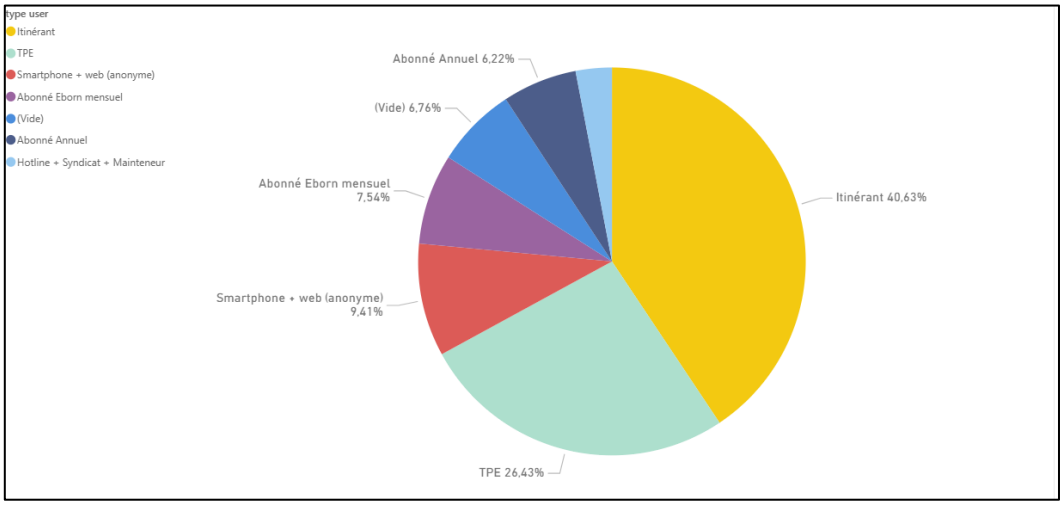


Moyenne du taux de charge infructueuse annuelle par département et par type de borne en 2025

C2 - Restreint



Taux de charge infructueuse par modèle de borne en 2025



Répartition des charges invalides en fonction du type d'utilisateur ou moyen de paiement en 2025

Le taux de charge infructueux du réseau moyen en 2025 est de 20,27% contre 23,18% en 2024. Cette baisse est notamment liée aux actions suivantes :

- Suivi hebdomadaire des taux charge infructueux par les équipes d'EASYCHARGE, afin d'identifier des points de charge défaillants mais n'ayant pas remonté de pannes ;
- Modernisation des bornes EFACEC en fin d'année faisant passer leur taux moyen de charge infructueux de plus de 45% en moyenne à moins de 28% en moyenne.

La borne ultra-rapide ABB de Montgenèvre présente un taux de charge infructueux de plus de 65%, cela à cause du TPE qui ne fonctionnait pas avec la nouvelle architecture réseau. Le développement a été pris en charge par EASYCHARGE et le TPE refonctionne de nouveau depuis début 2026.

Comme les années précédentes, on constate que les badges itinérants et les paiements par carte bancaire sont les principaux responsables des sessions de charge invalides, représentant environ 67 % des échecs de charge, comme l'illustre le dernier graphique.

La surreprésentation des usagers itinérants dans le taux de charges infructueuses indique que ce phénomène ne s'explique pas uniquement par des problématiques techniques, mais intègre également une composante liée

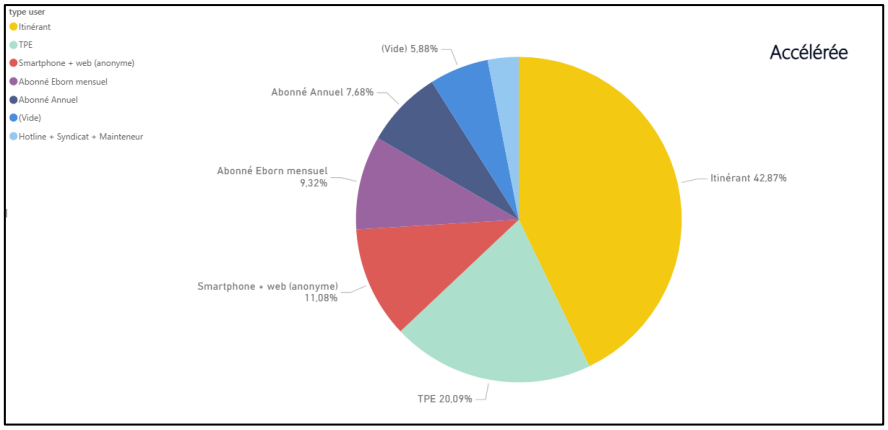
C2 - Restreint

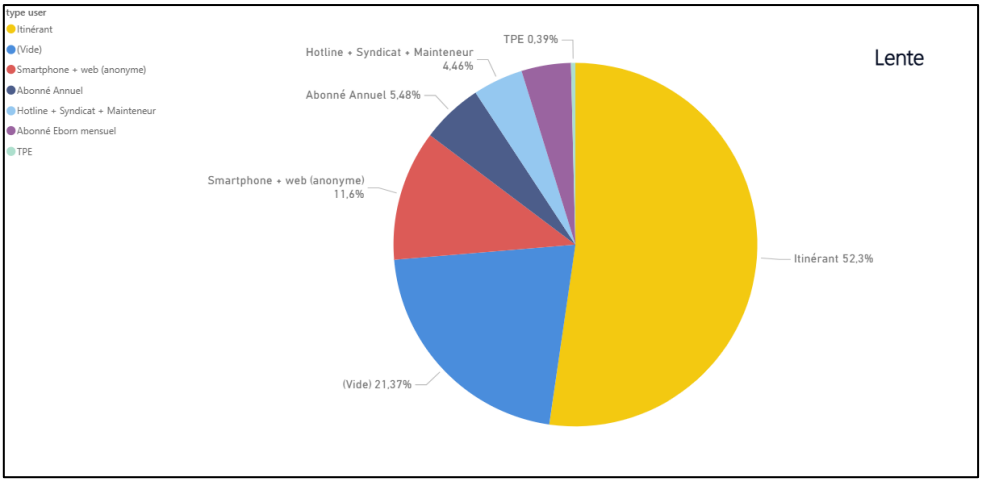
aux pratiques d'utilisation. Bien que les modalités de lancement de charge soient globalement identiques, chaque modèle et marque de borne possède des spécificités propres. De ce fait, les utilisateurs fréquents, mieux informés de ces particularités, rencontrent généralement moins d'incidents.

Les bornes des marques ETOTEM (E-smart, E-city, E-premium), EFACEC et LAFON restent, comme l'an passé, celles présentant le taux de charge infructueux le plus élevé, dépassant en moyenne 20%. À l'opposé, les bornes IES, INGETEAM, SCHNEIDER et CAHORS affichent toutes un taux d'échec inférieur ou égal à 10%.

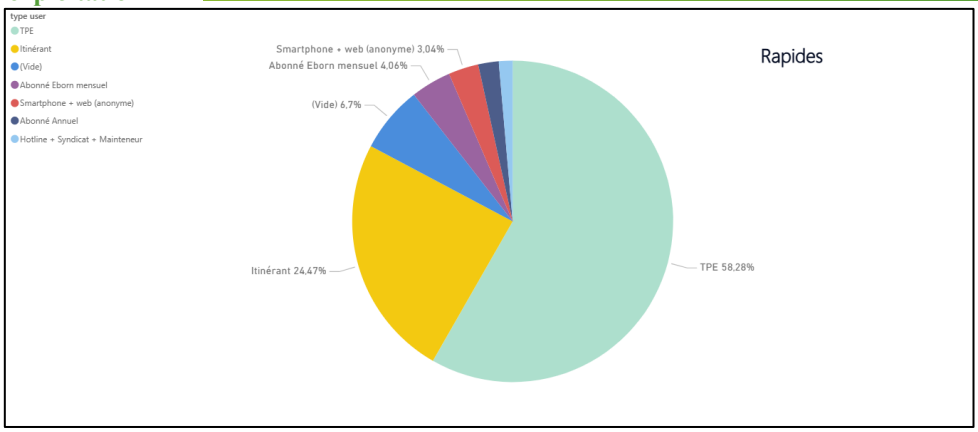
Ce classement est insuffisant pour déterminer précisément quelles bornes sont les plus fiables lors du lancement de la recharge. En effet, nous considérons une session (qu'elle soit valide ou invalide) dès que la borne transmet à notre superviseur un "start transaction". Or, certaines marques déclenchent automatiquement ce "start transaction" lorsque le paiement est validé, tandis que d'autres attendent que l'utilisateur se branche, voire que la borne ait réussi des tests de communication avant de lancer la recharge. Malgré tout, cet indicateur reste pertinent, et EASYCHARGE s'engage résolument à poursuivre ses efforts pour le réduire.

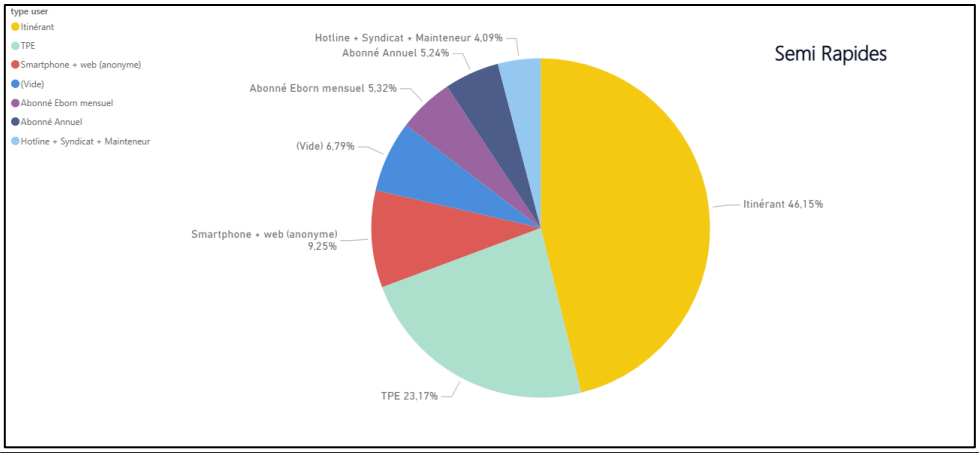
Il convient également de rappeler que le nombre de bornes ultra-rapides reste très limité, ce qui affecte la représentativité du taux d'échec de charge pour ce type d'installation. Toutefois, les bornes INGETEAM récemment installées affichent de bonnes performances à cet égard, avec un taux moyen de 6,9 %.

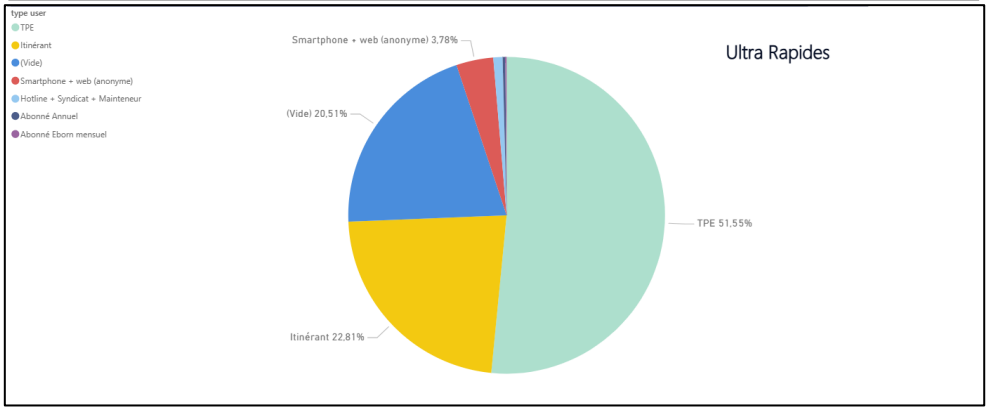




C2 - Restreint







Taux d'indisponibilité :

Pour évaluer le taux d'indisponibilité, nous utilisons un algorithme intégré à notre système de supervision, City App.

Fonctionnement de l'algorithme :

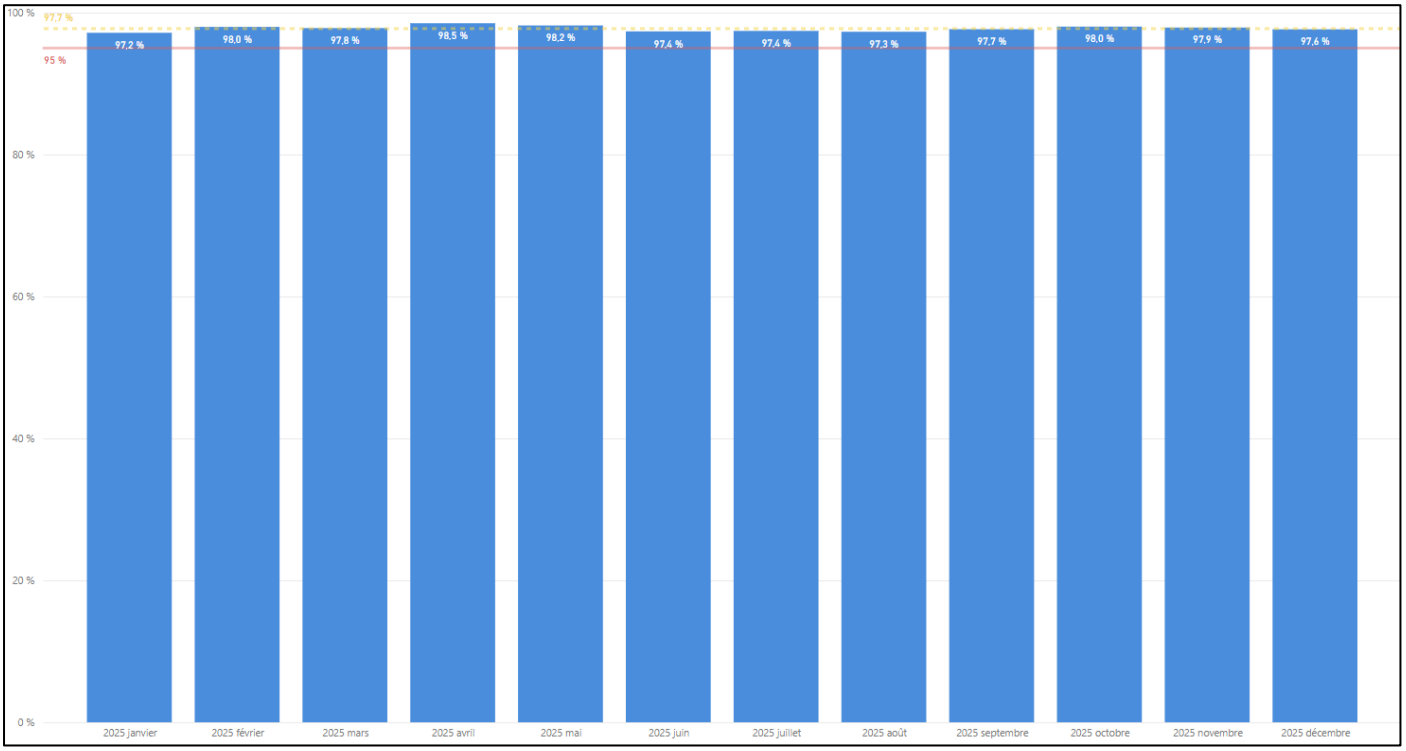
- **Analyse par demi-heure** :
  - L'algorithme examine chaque mois, segmenté par tranches de 30 minutes, pour identifier les pertes de communication et les pannes, qu'elles soient en cours ou résolues.

- **Gestion des pertes de communication** :
  - Si la perte dure moins de 4 heures, la disponibilité de la borne est réduite de 25 %.
  - Si la perte excède 4 heures, la borne est considérée comme totalement indisponible (100 % d'indisponibilité).

C2 - Restreint

- Les pertes débutant avant le début du mois ou se prolongeant après la fin du mois sont prises en compte uniquement pour la période du mois en question.
  Exemple : Une perte entre 00h09 et 00h18 sera considérée sur toute la demi-heure (00h00-00h30). Une panne de 18h45 à 19h15 sera comptabilisée de 18h30 à 19h30, ce qui entraîne une légère surestimation de la durée d'indisponibilité.

- **Indisponibilité liée aux pannes** :
  - L'indisponibilité est enregistrée dès que la panne est résolue dans notre outil de GMAO. Un coefficient spécifique est appliqué en fonction du type de panne :
    - Dysfonctionnement d'un lecteur TPE : 25 %
    - Dysfonctionnement d'un lecteur RFID : 50 %
    - Dysfonctionnement d'un écran : 25 %
    - Dysfonctionnement des deux points de charge sur une borne accélérée : 100 %
    - Dysfonctionnement d'un connecteur sur une borne rapide : 100 %
- **Calcul du poids combiné** :
  - Pour chaque intervalle de temps, le poids obtenu est la somme du poids des pannes et du poids des pertes de communication. Cependant, ce poids combiné ne peut excéder 100 %.
  - Ce poids est ensuite multiplié par la durée du créneau (30 minutes) pour obtenir la durée d'indisponibilité sur le créneau.
  - Ce calcul est effectué pour chaque borne installée à ce jour.
- **Données retraitées** :
  - Les résultats correspondent aux données retraitées mensuellement au cours de l'année 2025, en tenant compte des incidents tels que le vandalisme.
  - Les bornes migrées en cours de mois ne sont pas comptabilisées dans le mois de leur intégration.

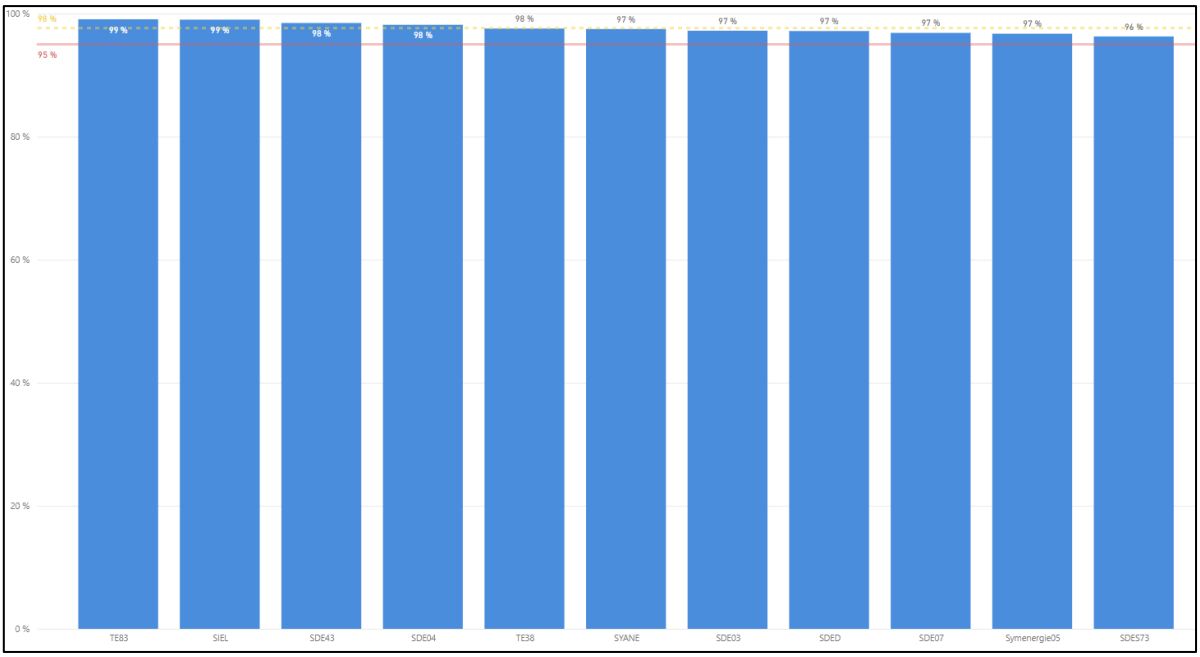


Moyenne du taux de disponibilité par mois en 2025

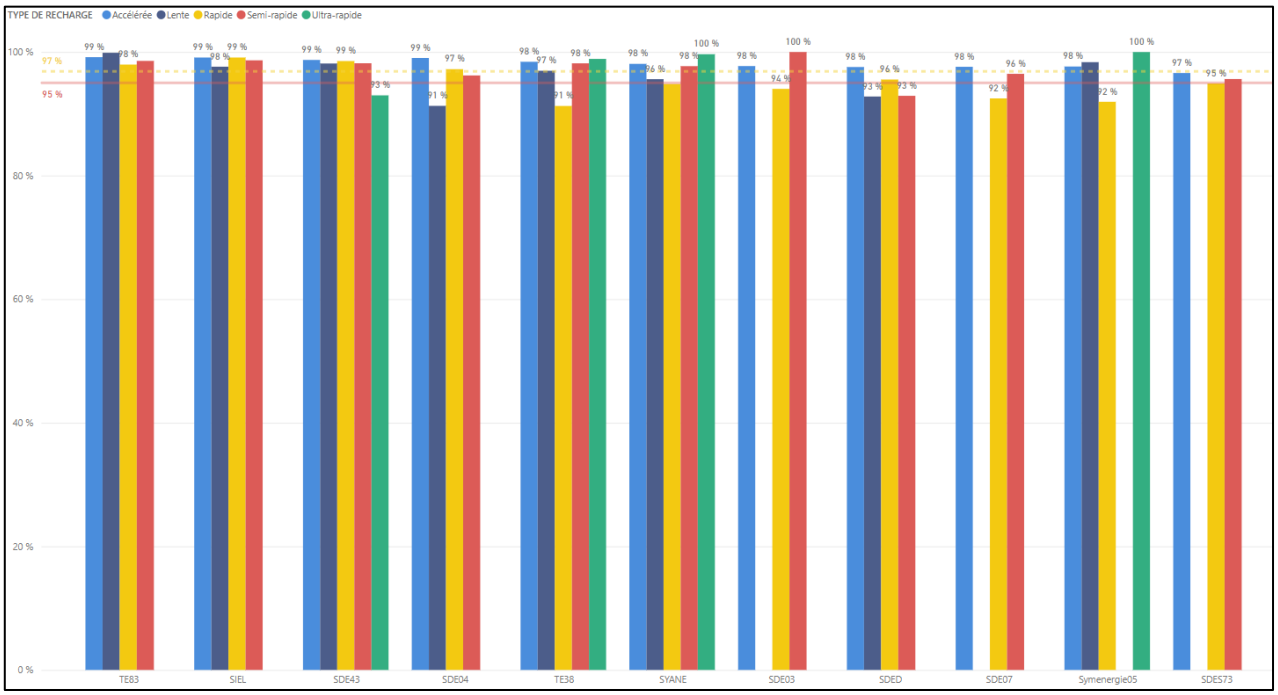
Le taux de disponibilité global du réseau eborn est relativement stable sur l'année 2025. Ce taux oscille entre 97.2% au plus bas (janvier 2025) et 98.5% au plus haut (avril 2025). Le taux de disponibilité moyen en 2025 est de 97.748 % soit également en progression de 1% par rapport à 2024 (progression de 1,6 % du taux de

C2 - Restreint

disponibilité entre 2023 et 2024). Le changement d'opérateur pour les cartes SIM ainsi que des interventions plus rapides des mainteneurs (mise à disposition du tableau de bord indiquant les taux de disponibilité des bornes chaque jour) ont permis cette progression.



Moyenne du taux de disponibilité en 2025 par syndicat d'énergie



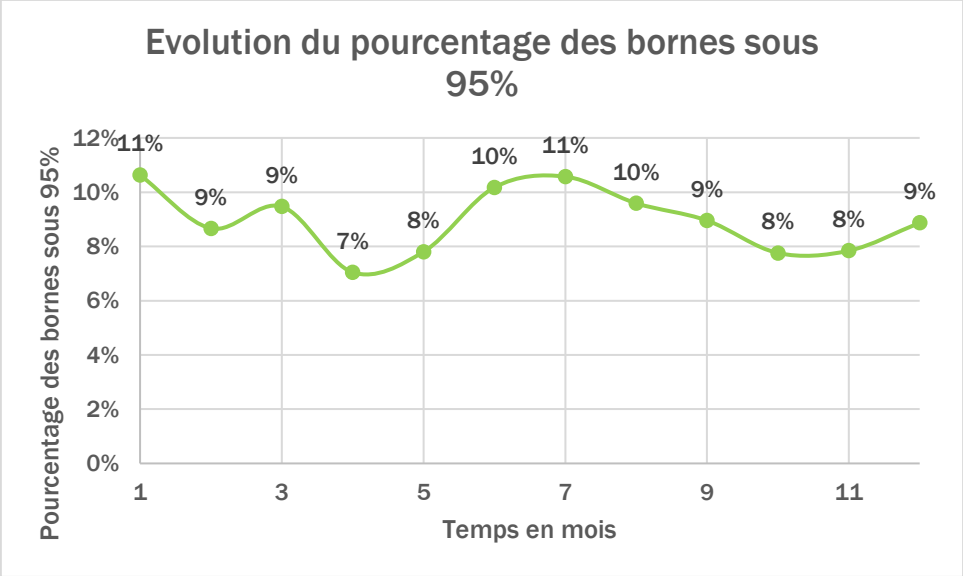
Moyenne du taux de disponibilité en 2025 par département par type de recharge

Dans l'ensemble, tous les marchés présentent des performances supérieures à l'objectif annuel fixé à 95 %, indépendamment du type de recharge. La disponibilité moyenne poursuit son amélioration par rapport à 2024.

Les marchés présentant les résultats les moins élevés, à savoir SDES et Symenergie05, maintiennent néanmoins un taux supérieur à 96 %, ce qui indique que l'objectif global est largement atteint. Les légères diminutions constatées sur ces marchés sont principalement liées à certains types de recharges, notamment les bornes rapides ou semi-rapides, qui enregistrent les taux de disponibilité les plus faibles.

C2 - Restreint

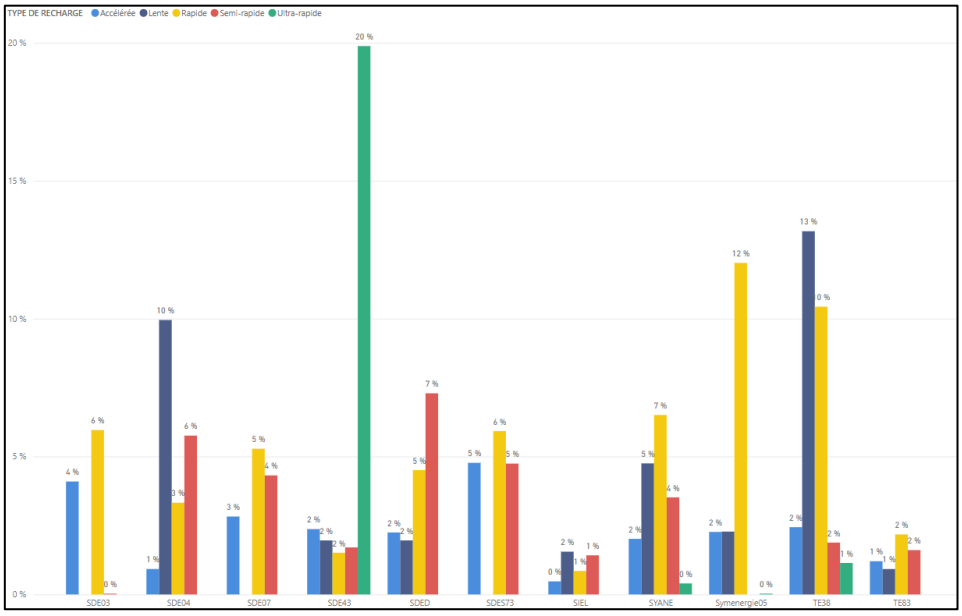
Chaque mois, quelques bornes restent en dessous de l'objectif de 95 %, mais leur nombre diminue progressivement grâce aux actions conjointes menées par EASYCHARGE et Alcyon (le pourcentage des bornes sous 95% de disponibilité était en moyenne de 12% sur l'année 2024).



Représentation du pourcentage de bornes par mois sous 95% de disponibilité

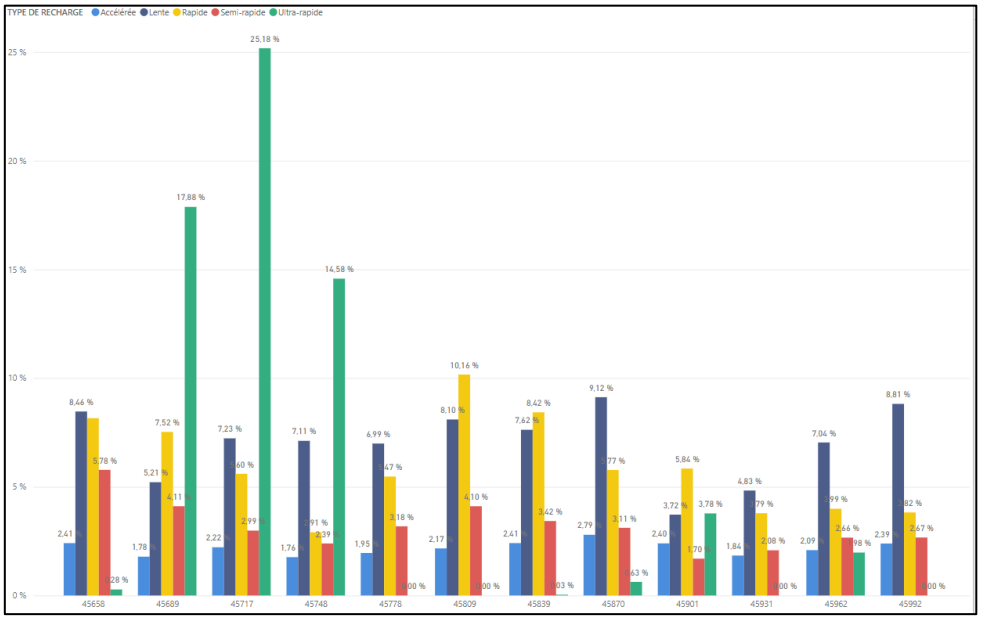
Taux de perte de communication :

Le taux de perte de communication représente la proportion du temps pendant lequel une borne n'a pas communiqué, rapportée à la durée totale du mois. Ce taux s'apparente au taux d'indisponibilité précédemment calculé ; en effet, la mauvaise communication de certaines bornes isolées demeure la principale cause de perte de disponibilité, dépassant largement les pannes matérielles rencontrées. Il convient de noter que ce taux n'est pas retraité et inclut l'ensemble des bornes dès leur intégration dans les outils de suivi, avant même leur mise en service. Durant cette période initiale, les bornes sont systématiquement considérées comme étant en perte de communication à 100 %.



Moyenne du taux de perte de communication par syndicat et par type de borne

C2 - Restreint



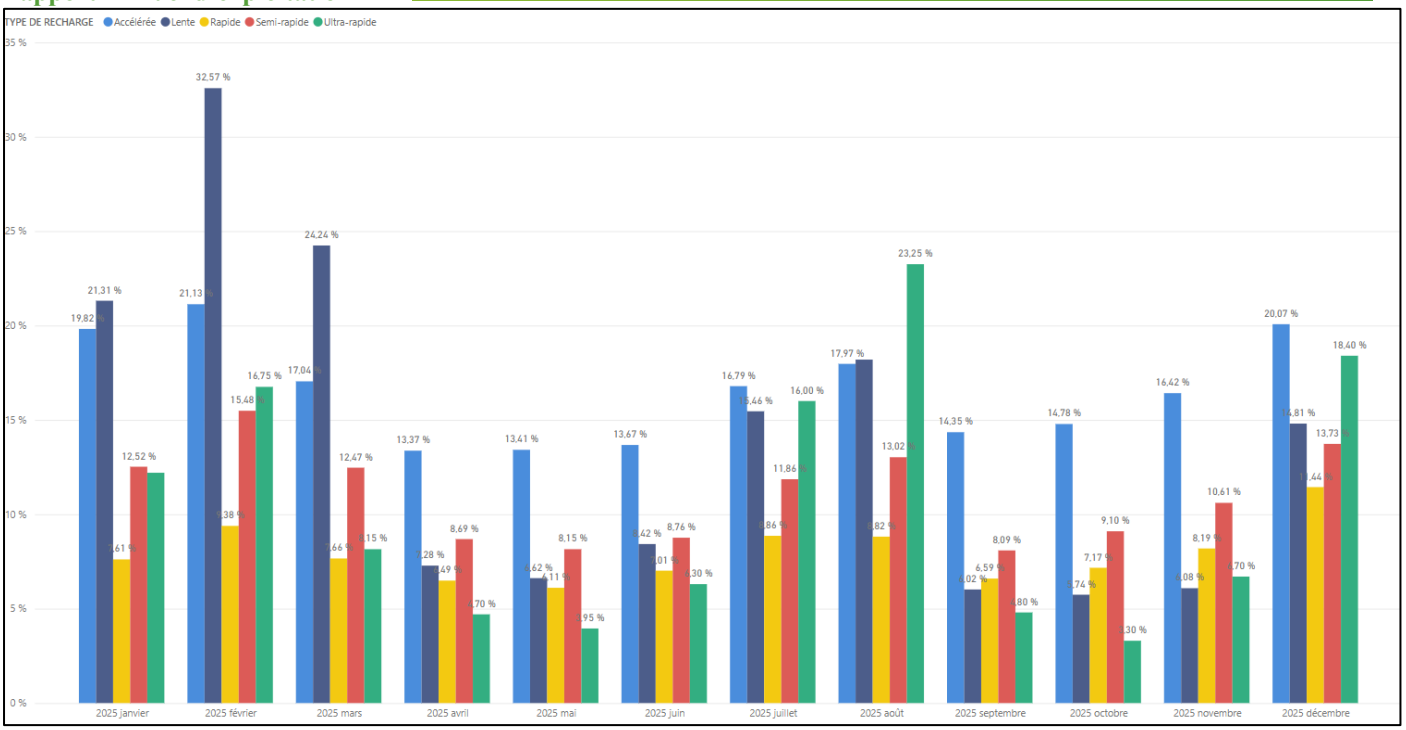
Moyenne du taux de perte de communication par type de borne et par mois

Les pertes de communication observées cette année confirment des tendances déjà identifiées, tout en mettant en évidence quelques évolutions significatives selon les types de bornes. Comme l'an dernier, les bornes lentes continuent de présenter des pertes élevées sur certains marchés tels que SDE04 ou TE38, en raison notamment d'implantations en parkings en ouvrage, où les contraintes architecturales dégradent la qualité de communication ; malgré tout, les performances se sont améliorées en 2024 et le travail d'optimisation se poursuivra en 2025. Les bornes rapides affichent encore un taux de perte important, avec des niveaux pouvant atteindre 12 % (Symenergie05) ou près de 9 % (TE38), suivant une tendance similaire à celle de l'année précédente. Avec le rétrofit des bornes EFACEC réalisé durant l'année 2025, ce taux devrait diminuer en 2026. À l'inverse, les bornes semi-rapides montrent un progrès notable, avec des taux majoritairement contenus entre 2 % et 7 %, confirmant l'efficacité des actions menées avec le constructeur e-Totem pour fiabiliser ces équipements. Globalement, si les difficultés persistent sur certains segments, les résultats témoignent d'une dynamique d'amélioration progressive du réseau et d'un ciblage pertinent des actions correctives.

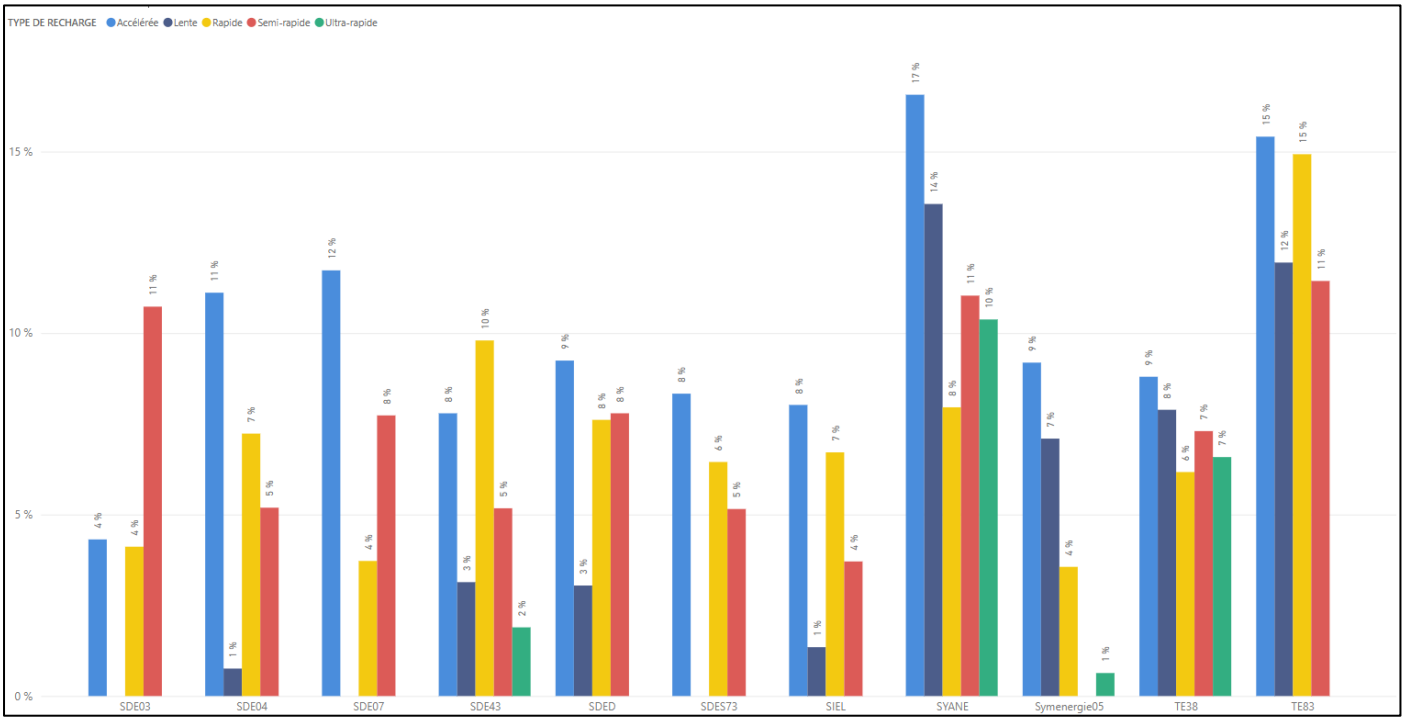
Taux d'occupation :

Le taux d'occupation mesure la part de temps durant laquelle un point de charge est utilisé pour recharger un véhicule, par rapport à sa disponibilité totale sur un mois. Les taux d'occupation par borne présentés ci-dessous sont calculés à partir de la moyenne des taux d'occupation des points de charge. Cette mesure permet d'évaluer l'utilisation du service et d'orienter les décisions pour renforcer l'infrastructure en fonction de la demande actuelle et future.

C2 - Restreint



Moyenne du taux d'occupation par mois et par type de recharge



Moyenne du taux d'occupation par mois par département

Cette année, on observe que le taux d'occupation reste globalement modéré pour la majorité des types de bornes, dans la continuité de la tendance initiée après la mise en place de la pénalité post-charge. Les bornes lentes et accélérées confirment cette dynamique avec des niveaux d'occupation globalement faibles, même si certains départements comme le SYANE et Symenergie05 présentent des taux nettement plus élevés (jusqu'à 12 % et 14 %). Les autres types de recharge affichent des valeurs plus homogènes et plus faibles, sans changements majeurs par rapport à l'année précédente.

C2 - Restreint

Taux de référence :

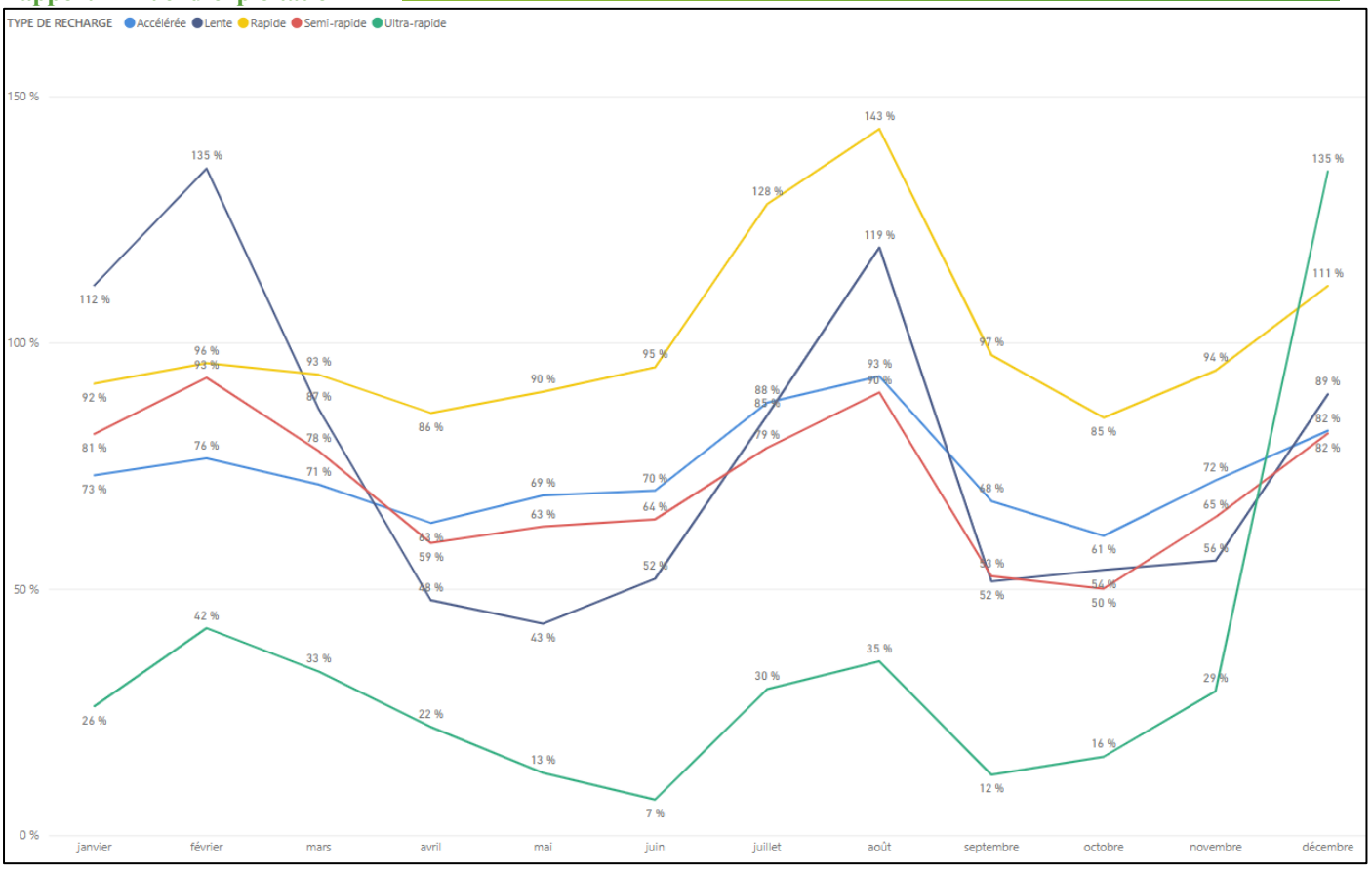
Le Taux de référence est calculé mensuellement et par borne. Une borne est considérée comme ayant atteint ce seuil si :

- Elle dépasse une moyenne de 40 kWh de consommation journalière pour une borne Rapide ou Ultra-Rapide au cours du mois.
- Elle dépasse une moyenne de 30 kWh de consommation journalière pour une borne Accélérée ou Semi-Rapide au cours du mois.
- Elle dépasse une moyenne de 20 kWh de consommation journalière pour une borne Lente au cours du mois.

En 2025, 563 bornes ont dépassé un taux de référence supérieur à 100 %, contre 516 bornes en 2024. Cela représente une augmentation de 9,1 % du nombre de bornes dépassant ce seuil.

	Lentes			Accéléré/Semi-Rapide			Rapide/Ultra-Rapide		
Étiquettes de lignes	NB bornes	Bornes dépassants le TR	Moyenne % des bornes dépassants le TR	NB bornes	Bornes dépassants le TR	Moyenne % des bornes dépassants le TR	NB bornes	Bornes dépassants le TR	Moyenne % des bornes dépassants le TR
SDE03	0	0	0%	62	32	144,54%	12	7	158%
SDE04	1	0	0%	73	102	177,07%	13	13	188,86%
SDE07	8	0	0%	106	61	153,35%	14	11	139,92%
SDE43	2	1	118,71%	54	26	**128,58%**	9	9	**210,51%**
SDED	1	1	187,03%	132	86	150,37%	8	7	207,06%
SDES73	0	0	0%	103	64	159,77%	5	5	184,13%
SIEL	1	1	105,51%	76	38	126,40%	17	10	173,58%
SYANE	17	14	348,16%	218	187	187,96%	28	22	254,98%
Symenergie05	1	1	445,9%	71	51	180,73%	16	11	152,93%
TE38	13	6	210,53%	179	111	155,87%	24	21	209,01%
TE83	2	2	191,74%	260	219	168,65%	10	9	241,45%
Total	**46**	**25**		**1334**	**977**		**156**	**125**	

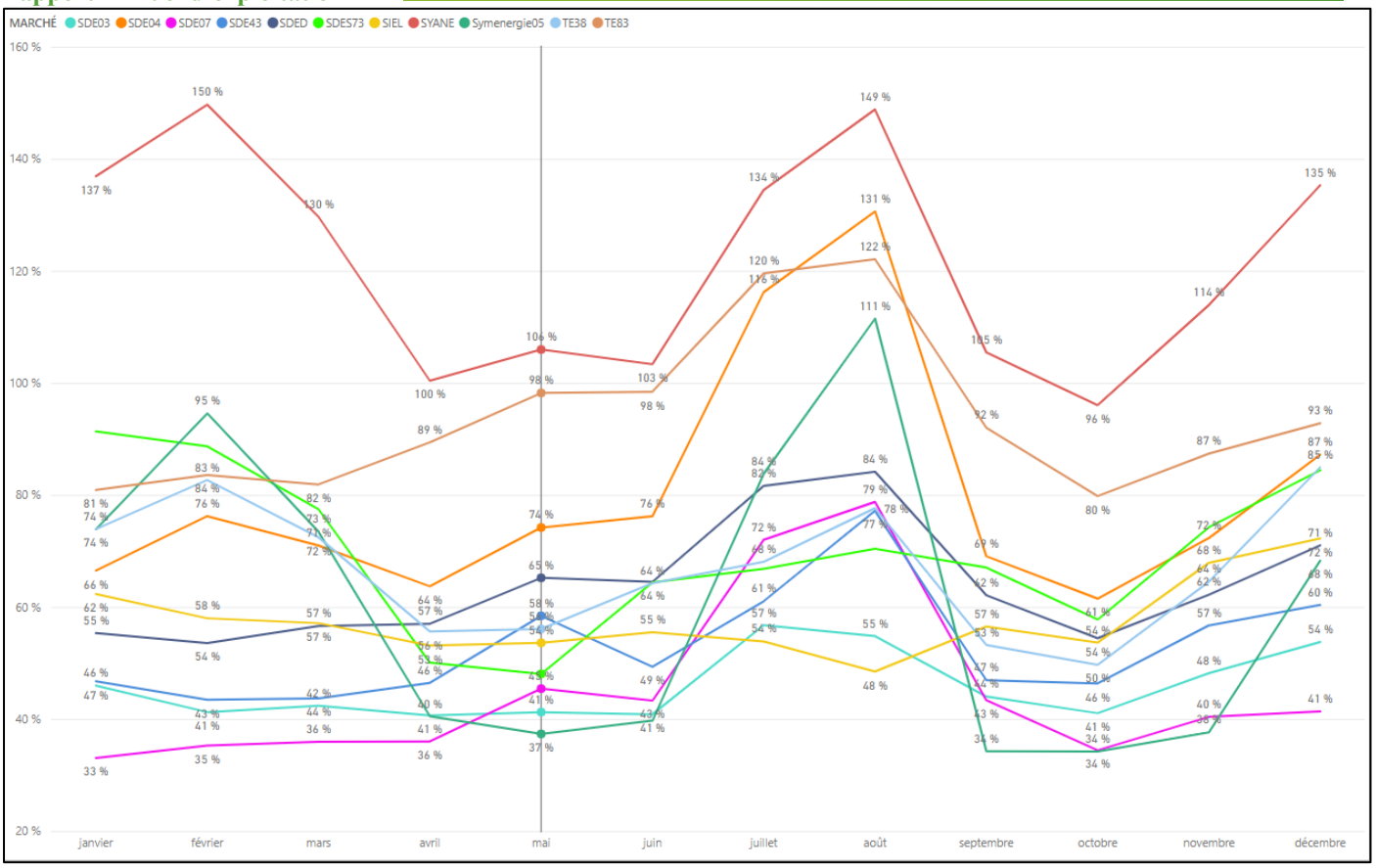
C2 - Restreint



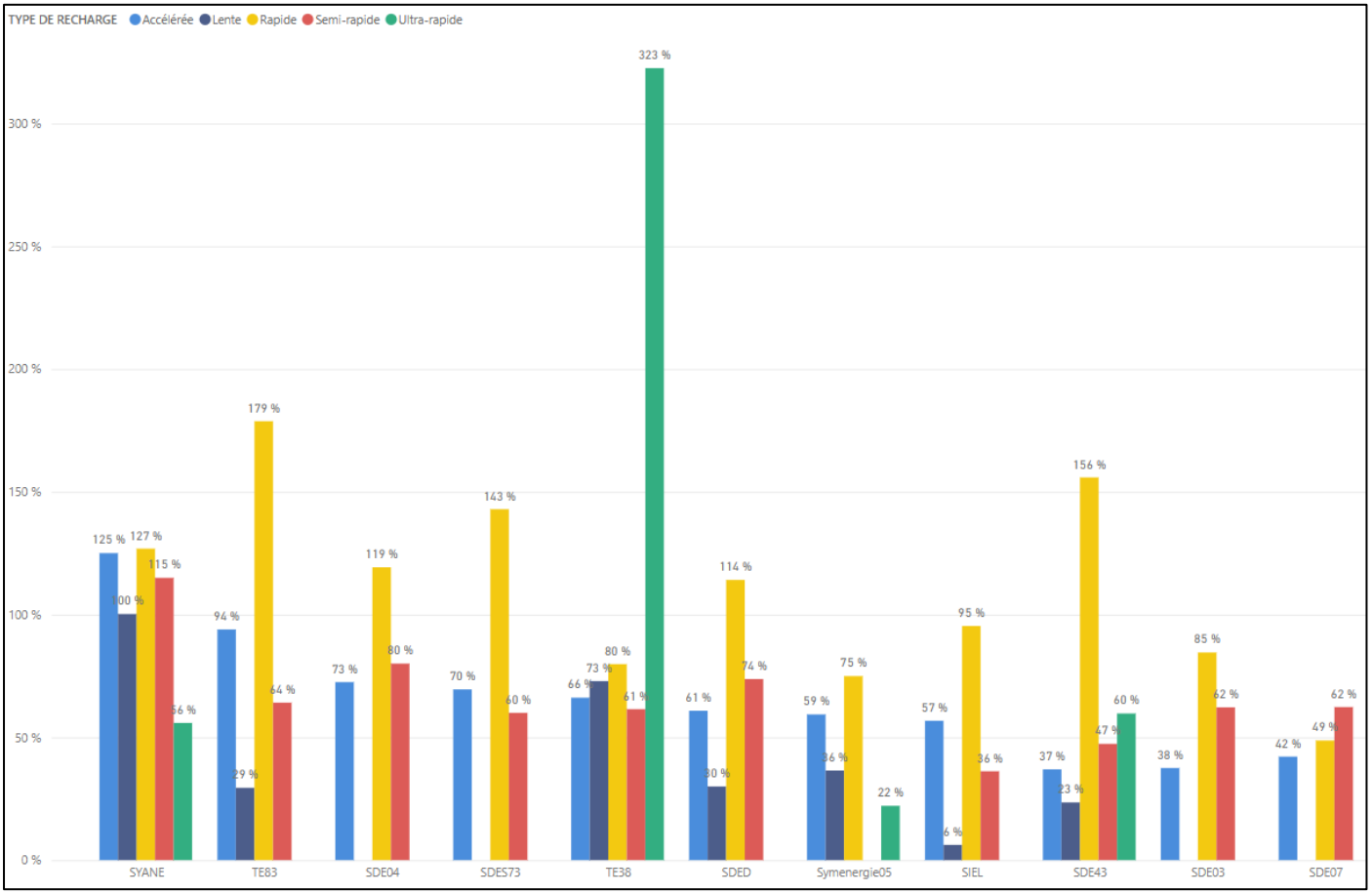
Moyenne du taux de référence par mois et par type de recharge

Cette année, on observe encore que les bornes semi-rapides affichent un taux de référence proche de celui des bornes accélérées, alors qu'elles devraient normalement être plus sollicitées. Cela s'explique principalement par le fait que beaucoup de bornes semi-rapides sont installées dans des zones peu utilisées, ainsi que par les problèmes techniques rencontrés en début d'année qui ont limité leur performance. Cependant, tout comme l'année précédente, on observe que l'évolution du taux de référence est similaire peu importe le type de recharge : on retrouve des pics d'utilisation marqués en février, août et décembre.

C2 - Restreint

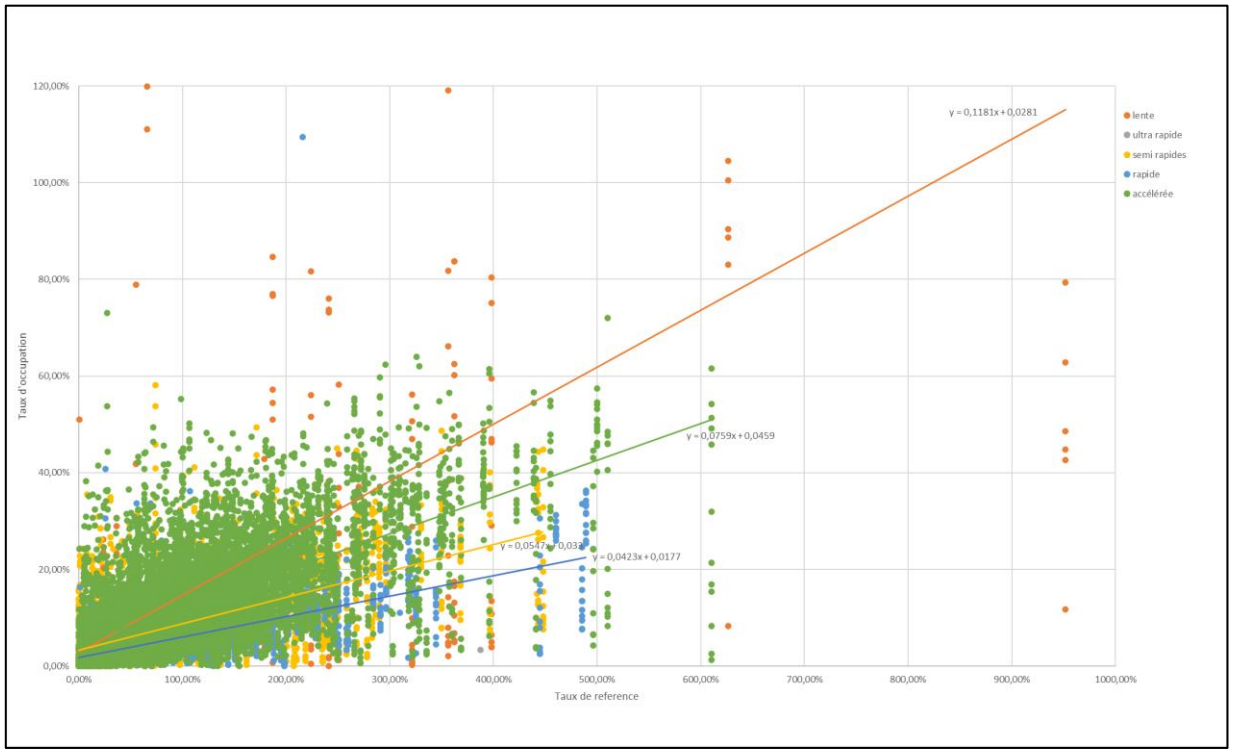


Moyenne du taux de référence par mois et par marché



Moyenne du taux de référence par département et par type de borne

C2 - Restreint



Corrélation entre le taux de référence et le taux d'occupation.

Les taux de référence et d'occupation par type de recharge sont fortement liés. Cette relation découle du fait que ces deux mesures reflètent la consommation et l'utilisation des bornes de recharge : plus une borne est utilisée, plus elle délivre d'énergie. En moyenne, pour chaque type de recharge, un taux de référence donné permet d'estimer le taux d'occupation correspondant.

Par exemple, pour un taux de référence de 100 % tel que défini par les seuils (20 kWh/jour pour les bornes Lentes, 30 kWh/jour pour les bornes accélérées et semi-rapides, et 40 kWh/jour pour les bornes rapides), on peut estimer les taux d'occupation correspondants. On trouve donc cette année les taux d'occupation suivants :

Type de recharge	Taux d'occupation pour un taux de référence à 100%	Nombre d'heures d'utilisation par jour
Lente	13,40 %	3,21 h
Accélérée	13,56 %	3,25 h
Semi-rapide	9,17 %	2,20 h
Rapide	5,72 %	1,37 h
Ultra-Rapide	1,83 %	0,43 h

De même pour un taux d'occupation à 40% (9,6h/jour), ce qui correspond à une borne très utilisée on trouve les taux de référence suivants :

Type de recharge	Taux de référence pour un taux d'occupation à 40%
Lente	298,4 %
Accélérée	318,6 %
Semi-rapide	436 %
Rapide	699,5 %
Ultra-Rapide	2180,9 %

C2 - Restreint

Comme l'année précédente, nous remarquons que les taux de référence définis n'offrent pas une base de comparaison cohérente entre les différents modes de recharge concernant l'utilisation de la borne. Pour remédier à ces disparités, il serait pertinent de redéfinir les seuils selon le type de recharge, ou au minimum de prendre en considération les seuils proposés ci-dessous lors de la prise de décision d'investissement.

Si nous souhaitons définir un taux de référence représentatif de l'utilisation de la borne pour les différents types de bornes, avec un même taux d'occupation par borne, voici les seuils présentés les année précédentes qui permettraient une étude plus représentative :

Type de recharge	Proposition de seuil
Lentes	20 kWh/jour
Accélérée	30 kWh/jour
Semi-rapide	40 kWh/jour
Rapide	150 kWh/jour
Ultra-Rapide	430 kWh/jour

On pourrait aussi considérer que ce seuil doit être divisé par deux pour les bornes rapides et ultra-rapides, en partant du principe que seul le point de charge CCS doit être pris en compte sur ces bornes.

Date - Mois	alias_borne	Type de borne	Energie (kWh)	Moyenne Taux de référence	Moyenne Taux d'occupation
février	LESB _ LA CHAPELLE DABONDANCE - chemin des plans	Semi-rapide	8354,829	994,62 %	90%
août	HHHM - SYANE -SAMOËNS - Parking de la Cour	Rapide	10743,237	866,39 %	40%
août	MJPG-SYANE-MORZINE -Parking de la poste	Ultra-rapide	10691,365	862,21 %	24%
décembre	KHNG-TE38-HUEZ-Parking Palais des sports et des congrès	Ultra-rapide	10606,266	855,34 %	2%
février	MJPG-SYANE-MORZINE -Parking de la poste	Ultra-rapide	9220,921	823,30 %	32%
décembre	MJPG-SYANE-MORZINE -Parking de la poste	Ultra-rapide	9918,209	799,86 %	8%
mars	KHNG-TE38-HUEZ-Parking Palais des sports et des congrès	Ultra-rapide	9842,312	793,73 %	21%
décembre	HHHM - SYANE -SAMOËNS - Parking de la Cour	Rapide	9556,631	770,70 %	27%
février	KHNG-TE38-HUEZ-Parking Palais des sports et des congrès	Ultra-rapide	8464,112	755,72 %	13%

Bornes avec les 10 plus grands taux de référence sur 2025

On constate que le réseau reste toujours très sollicité pendant les périodes de vacances estivales et hivernales, notamment en station de ski.
De plus, cette année se sont les bornes ultra-rapides qui présentent globalement le plus fort taux de référence.

Indicateurs GIREVE :

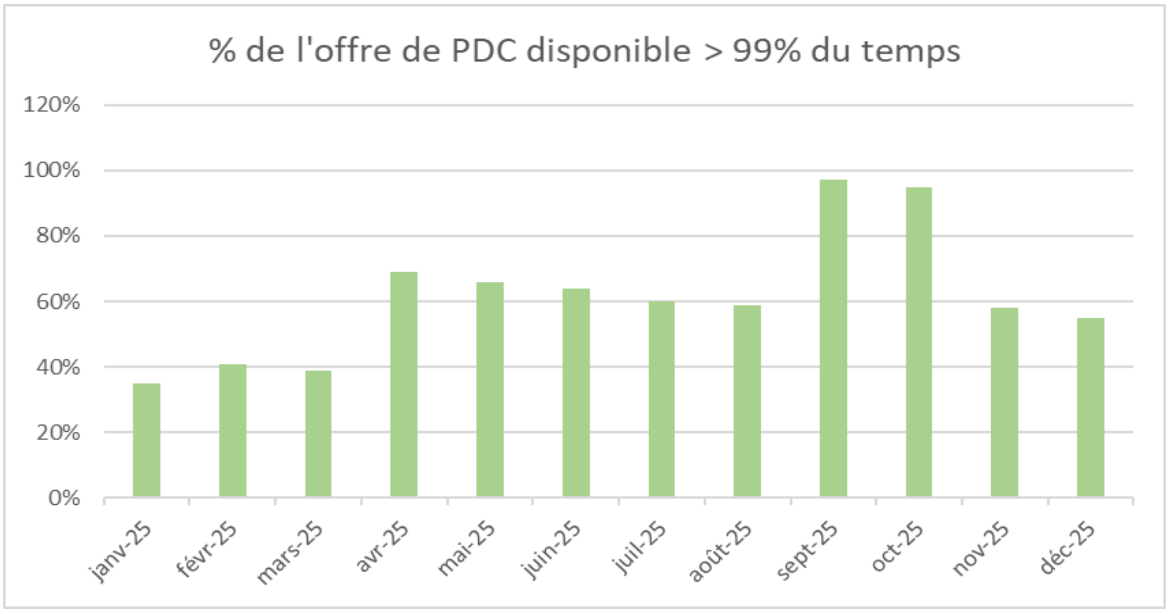
Les indicateurs de qualité issus de GIREVE reposent sur les données dynamiques de supervision remontées par les bornes (états de fonctionnement), agrégées mensuellement. Deux indicateurs principaux sont suivis : la part des points

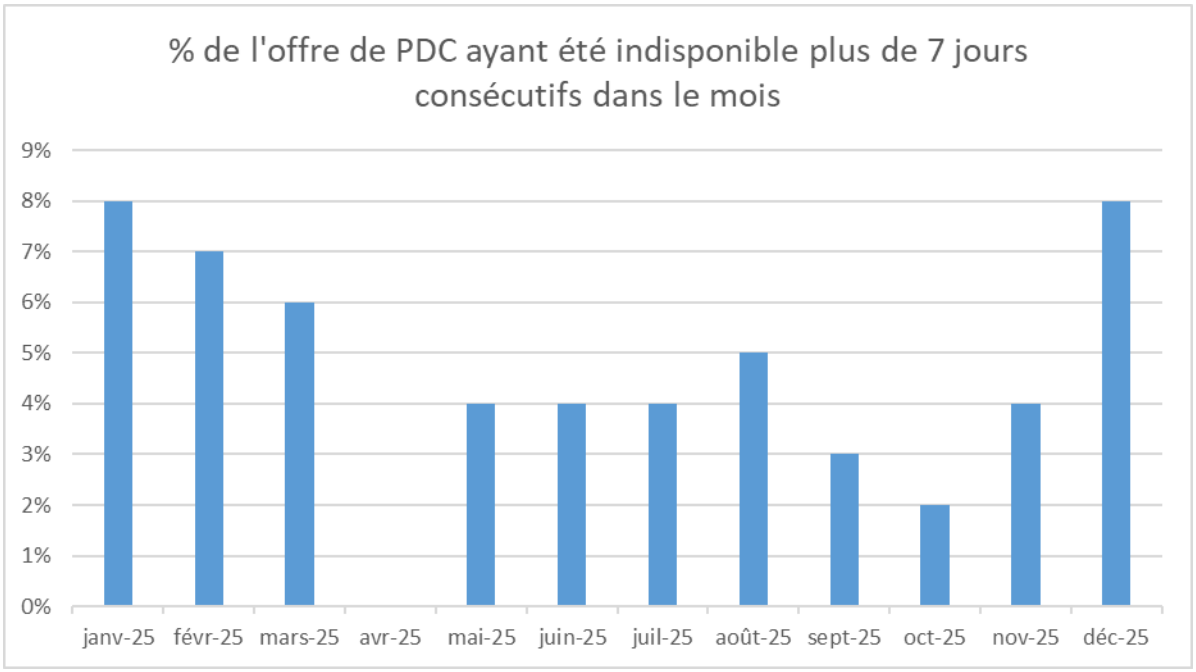
C2 - Restreint

de charge disponibles au moins 99 % du temps, et la part des points de charge indisponibles pendant plus de 7 jours consécutifs. Ces indicateurs sont calculés à partir des statuts transmis via les protocoles d'interopérabilité, sans retraitement approfondi des événements techniques sous-jacents.

Les indicateurs de qualité GIREVE sont calculés à partir des données de supervision transmises par les bornes. Ils constituent un outil pertinent pour suivre les tendances globales du réseau, mais doivent être interprétés avec précaution. En effet, ces indicateurs dépendent directement de la qualité des remontées de données : des pertes de communication, des retards de synchronisation ou des différences d'interprétation des statuts peuvent conduire GIREVE à **mal interpréter ou mal récupérer certaines informations**.

Ainsi, les résultats peuvent ponctuellement apparaître dégradés ou au contraire surévalués sans refléter parfaitement la réalité terrain. Malgré ces limites, on observe à partir de mars 2025 une **amélioration nette des indicateurs**, traduisant l'impact positif des évolutions apportées à la supervision. Les très bons résultats observés en fin d'année, notamment en septembre et octobre, s'inscrivent dans cette dynamique globale de progression.





C2 - Restreint

3.3.4. Recette des recharges

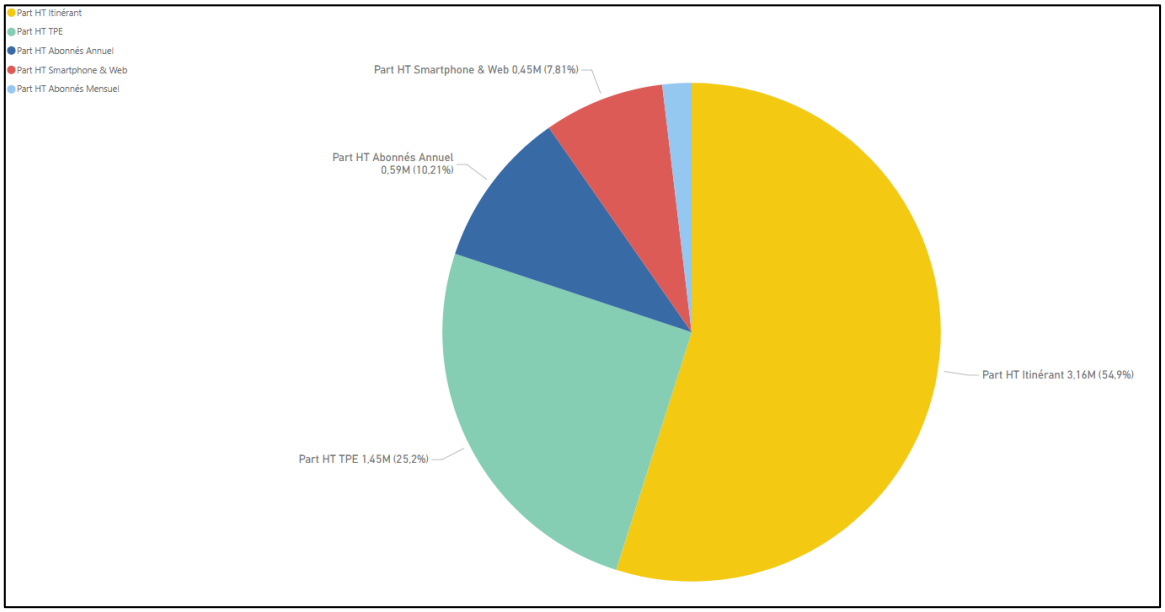
Recette de consommation par type d'utilisateur

Actuellement, l'examen des différentes catégories d'utilisateurs nous permet d'en distinguer cinq :

- Les abonnés au forfait mensuel du réseau eborn ;
- Les abonnés à la carte du réseau eborn ;
- Les utilisateurs en itinérance, abonnés à un autre opérateur ;
- Les utilisateurs anonymes rechargeant via un terminal de paiement électronique (TPE) ;
- Les utilisateurs anonymes rechargeant via leur smartphone en scannant un QR code sur la borne.

Le schéma en vigueur pour les abonnés mensuels accorde une gratuité sur les 250 premiers kWh consommés chaque mois. En dessous de ce seuil, ils ne s'acquittent que du coût de leur abonnement ainsi que d'éventuelles pénalités post-charge. Au-delà de cette limite, le tarif appliqué est identique à celui des détenteurs de la carte annuelle.

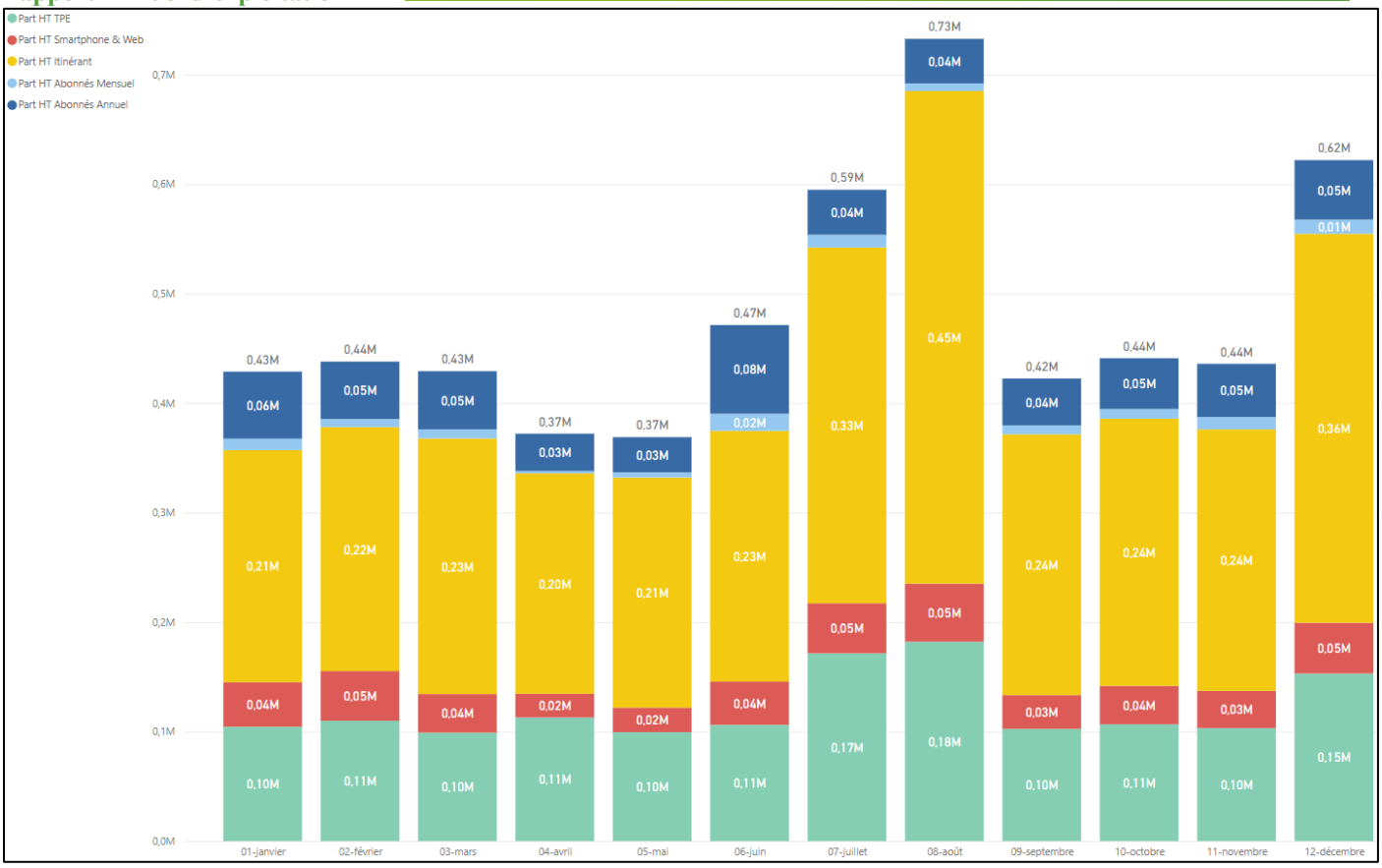
Le diagramme ci-dessous présente la répartition des revenus issus des différentes sources de consommation. Il ressort que les utilisateurs en itinérance représentent 54,9 % des recettes en 2025, contre 53,7 % l'année précédente. Les sessions réalisées via TPE constituent 25,2 % des revenus, en progression par rapport aux 22,8 % observés en 2024. Les utilisateurs via smartphone et web atteignent 7,8 % des recettes, contre 7,2 % l'an passé, tandis que les abonnés annuels représentent 10,2 % des revenus, en recul par rapport aux 14,1 % enregistrés en 2024. La contribution des abonnés mensuels demeure marginale, conformément au modèle intégrant 250 kWh dans leur forfait.
On observe une hausse d'environ 1,2 point de la part des itinérants sur les recettes. Cette progression s'explique par une augmentation de la consommation de cette catégorie ainsi que par un coût moyen de recharge plus élevé que pour les autres types d'utilisateurs. Les sessions TPE affichent également une progression notable d'environ 2,4 points, traduisant une utilisation croissante des recharges ponctuelles.
À l'inverse, la part des abonnés annuels diminue d'environ 4 points sur les recettes, conformément à la baisse de leur consommation en kWh.



Réparation des recettes par type d'utilisateur en 2025

Ci-dessous un graphique représentant les recettes collectées par mois par type d'utilisateur :

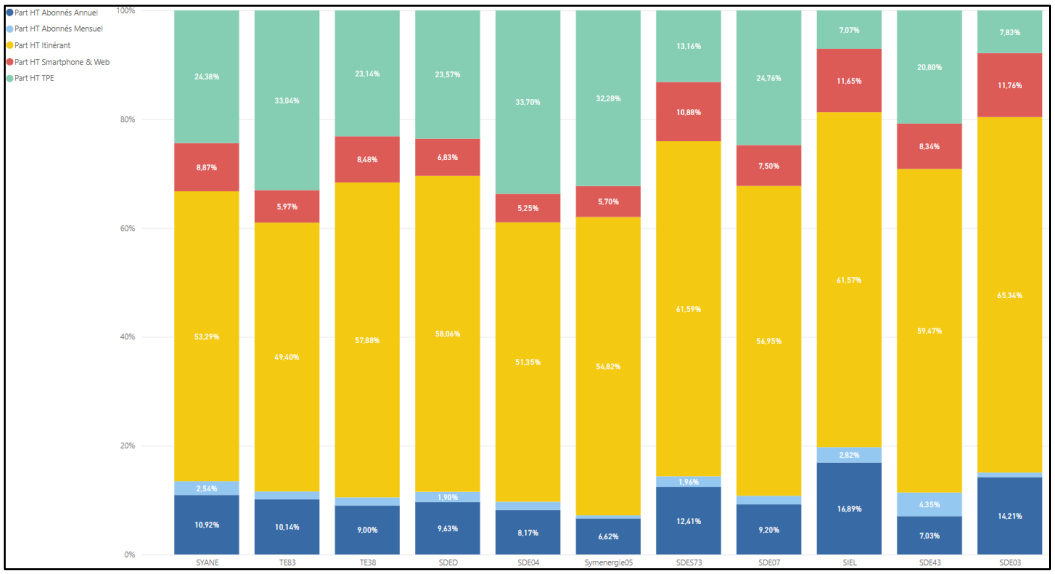
C2 - Restreint



Recette mensuelle par type d'utilisateur

Recette de consommation par département

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des recettes générées par la consommation en 2025, classées par type d'utilisateur et mode d'accès, ainsi que la répartition des revenus entre les différents départements.

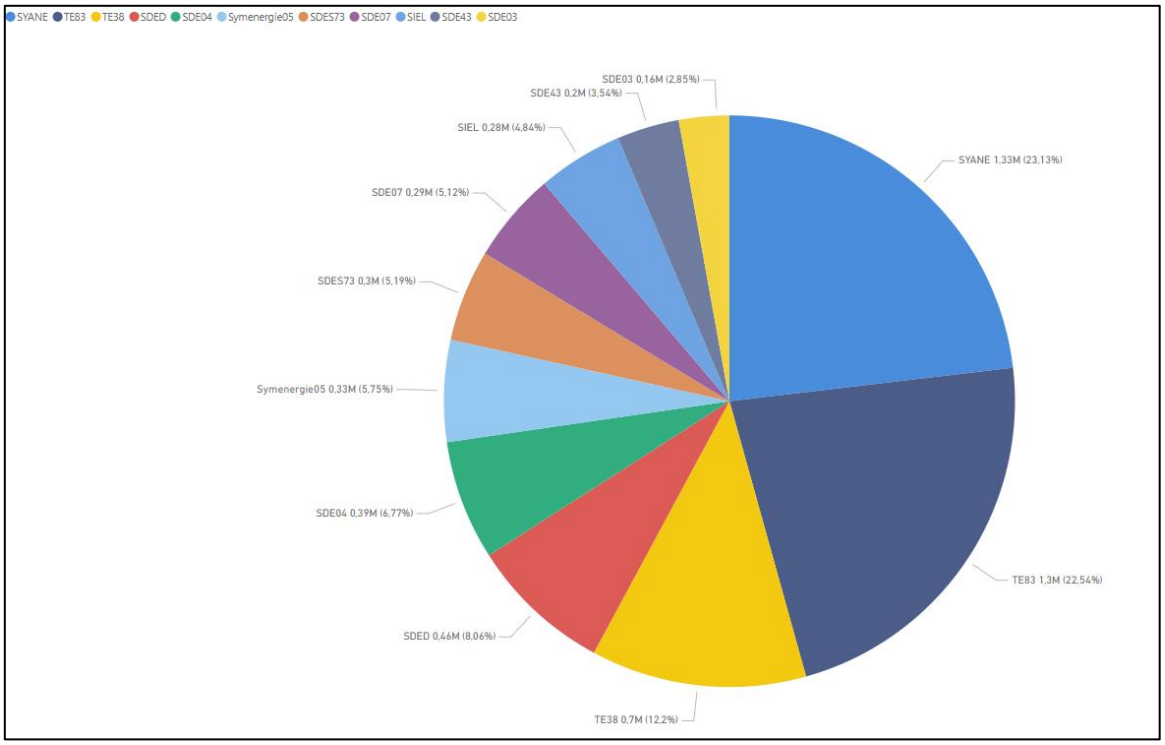


Répartition des recettes annuelles par département et par type d'utilisateur en 2025

La comparaison des répartitions de recettes par type d'utilisateur entre 2024 et 2025 montre une stabilité globale des usages, avec quelques évolutions notables selon les catégories.
En 2025, la part des utilisateurs en itinérance reste dominante dans la plupart des départements. Elle se maintient à un niveau élevé, similaire à 2024, ce qui confirme le poids important de cette catégorie dans les

C2 - Restreint

recettes du réseau. L'itinérance reste associée à des tarifs plus élevés, ce qui explique sa contribution importante.
La part des sessions TPE demeure également forte en 2025. Elle reste l'un des principaux modes de paiement des utilisateurs occasionnels et continue de représenter une part significative des recettes dans la majorité des territoires, sans changement structurel majeur par rapport à 2024.
Les recharges via smartphone et web restent globalement stables d'une année sur l'autre. Leur part évolue peu, ce qui traduit une utilisation régulière mais encore minoritaire des solutions dématérialisées.
La part des abonnés annuels poursuit une baisse, déjà observée en 2024, conformément à la baisse de leur consommation.
Enfin, la part des abonnés mensuels reste très faible en 2025, comme en 2024.



Recette Annuelle par département en 2025

La répartition des montants rétrocédés cette année met en évidence une activité globalement stable sur l'ensemble du réseau. Les niveaux observés restent proches de ceux de l'année précédente, ce qui traduit une utilisation régulière des bornes sur la plupart des territoires. Les variations d'un département à l'autre demeurent limitées et correspondent essentiellement aux différences habituelles de fréquentation plutôt qu'à une évolution des comportements de recharge.
L'analyse montre également que la structure générale des rétrocessions ne connaît pas de changement majeur par rapport à l'an passé. Les territoires les plus sollicités conservent un poids important dans la répartition, tandis que les départements moins fréquentés contribuent proportionnellement aux volumes de sessions enregistrés sur leur secteur. Dans l'ensemble, les tendances confirment une continuité d'usage, sans rupture notable dans les dynamiques territoriales.

3.4 Fonctionnement de la supervision

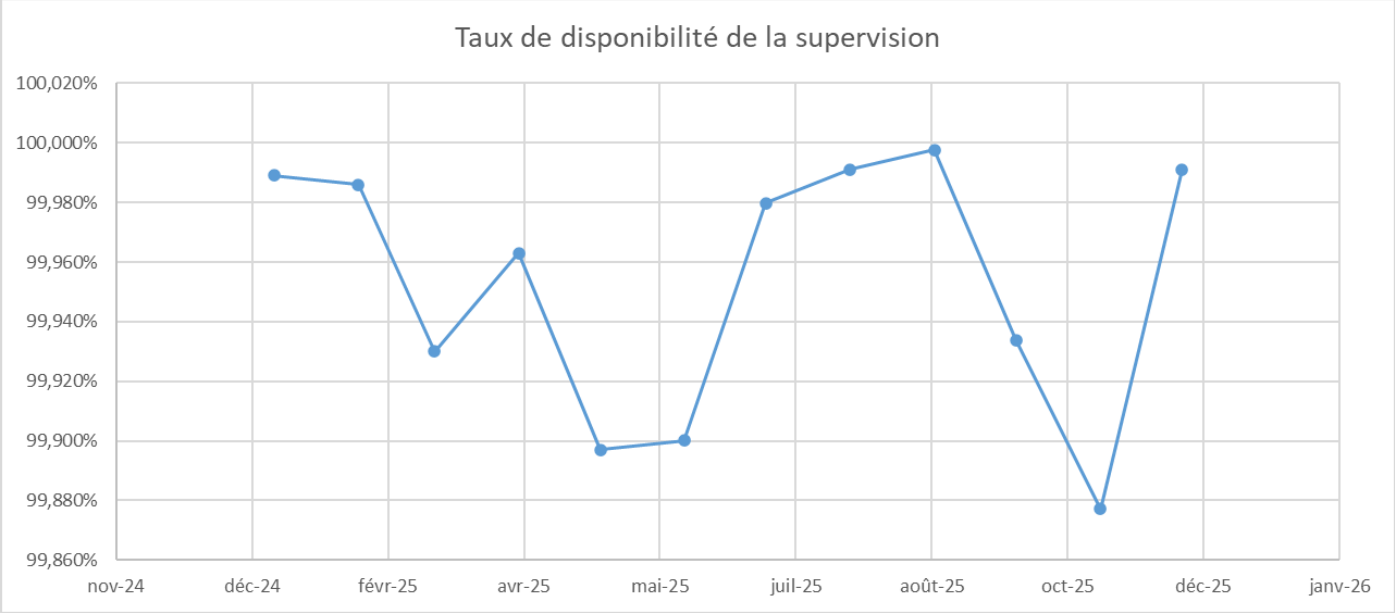
3.4.1. Disponibilité de la supervision

Le taux de disponibilité de la supervision est resté à un niveau très élevé tout au long de l'année 2025, supérieur à 99,9 % sur la quasi-totalité des mois, traduisant une forte robustesse de la plateforme. Les quelques interruptions identifiées sont restées courtes (de 12 à 32 minutes) et majoritairement liées à des événements ponctuels bien compris, tels que des charges système élevées (exports volumineux), des saturations CPU ou

C2 - Restreint

des opérations de redémarrage maîtrisées. L'incident le plus impactant, survenu en mars (32 minutes), est lié à une indisponibilité d'infrastructure externe (OVH), indépendante de l'exploitation.
Ces événements, bien que visibles dans les indicateurs mensuels, n'ont pas remis en cause la qualité globale de service, avec des niveaux de disponibilité conformes aux standards attendus pour ce type de plateforme critique. Ils ont par ailleurs permis d'identifier des axes d'amélioration déjà engagés, notamment sur la gestion des charges et la résilience de l'architecture.

Taux de disponibilité du logiciel de supervision city app en 2025 :



3.4.2. Améliorations apportées au logiciel de supervision

Au cours de l'année 2025, des évolutions significatives ont été apportées au système de supervision, avec un focus sur la performance, la fiabilité et l'exploitation des données.

Performance & scalabilité (Q2)

- Accélération des échanges CPO–Hub (jusqu'à x6) permettant d'absorber les pics de charge sans saturation
- Optimisation des bases de données et des requêtes, avec des gains importants sur la récupération des sessions et l'affichage des données
- Amélioration des performances globales de la plateforme de facturation (réduction significative des temps de traitement)
- Réduction des charges inutiles côté système (suppression de flux non essentiels)

Fiabilité des échanges & supervision (Q3)

- Harmonisation des communications temps réel avec les bornes (WebSocket) pour un fonctionnement plus stable
- Rejet automatique des données incorrectes afin d'éviter les boucles d'erreurs et les surcharges
- Amélioration de la stabilité des synchronisations (badges, MSP, échanges Hub)

C2 - Restreint

- Meilleure gestion des défauts avec un déclenchement plus pertinent des alertes

Gestion des statuts & supervision avancée (Q4)

- Mise en place d'un mapping OCPP → OCPI fiabilisé pour améliorer la cohérence des statuts
- Conservation du dernier statut connu afin de limiter les états incohérents
- Enrichissement des données de supervision (statuts, pertes de communication, événements)

Fiabilité de la facturation & des données (Q2-Q3)

- Correction de plusieurs anomalies critiques (montants, incohérences énergétiques, règles tarifaires)
- Fiabilisation du calcul des sessions et des données de facturation
- Amélioration du traitement des sessions TPE (automatisation et suppression des blocages)
- Meilleure cohérence entre les données terrain et les données facturées

Données & exploitation (sur l'ETL)

- Enrichissement des données disponibles (historique des défauts, états des bornes, informations techniques)
- Amélioration globale de la qualité et de la cohérence des données

Interopérabilité & conformité (Q4)

- Intégration renforcée avec les plateformes externes (notamment Gireve)
- Connexion avec Qualicharge
- Automatisation des échanges de données pour Qualicharge (statuts, sessions)
- Mise à jour et structuration des API pour faciliter les intégrations partenaires

Cybersécurité & maintien en condition opérationnelle (Q2 – Q3)

- Renforcement de la sécurité des plateformes (suppression de composants vulnérables, chiffrement des échanges)
- Amélioration de la gestion des accès et des messages d'erreur
- Mise à jour des composants techniques et des environnements (frameworks, bases de données)
- Meilleure traçabilité grâce à des logs plus structurés

3.5 Fonctionnement des pénalités post-charge

En 2022, environ 20 % de l'occupation des bornes du réseau eborn était due au « post-charge », c'est-à-dire lorsque les véhicules restent branchés après la fin de leur recharge, empêchant ainsi d'autres usagers d'utiliser la borne.

Pour pallier ce problème, une pénalité « post-charge » a été instaurée le 17 juillet 2023. Son objectif est d'inciter les utilisateurs à libérer rapidement les bornes en évitant le stationnement prolongé après la charge. Ce temps est calculé à la minute près et dépend du type de borne. Concrètement, après la fin de la recharge, l'utilisateur dispose de 30 minutes pour débrancher son véhicule. Passé ce délai, la durée du post-charge est comptabilisée jusqu'à ce que le véhicule soit débranché. Toutefois, cette pénalité ne s'applique pas entre 20h et 8h.
Cette mesure vise à réduire le temps de post-charge et à améliorer la disponibilité des bornes, garantissant ainsi un meilleur accès au réseau eborn pour tous les utilisateurs.

C2 - Restreint

3.5.1. Evolution du temps de parking

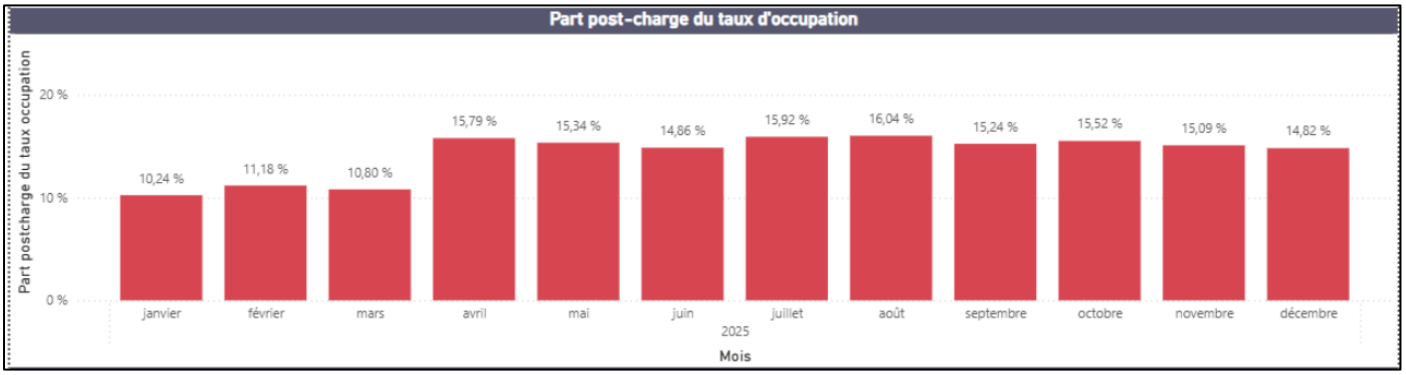
Pour analyser la post-charge, il est essentiel de définir les termes suivants :

- Temps de charge : durée pendant laquelle un véhicule est branché et la borne fournit de l'énergie.
- Temps de parking : durée où le véhicule reste branché sans que la borne ne délivre d'énergie.
- Temps de post-charge : correspond à un temps de parking supérieur à 30 minutes.

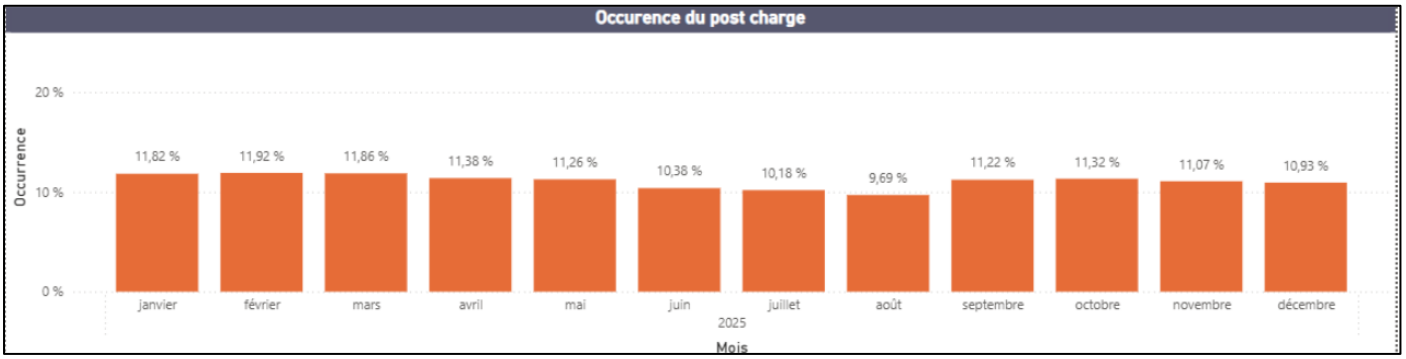
Les graphiques ci-dessous illustrent, pour l'année 2025, l'évolution des indicateurs suivants :

- Part du post-charge dans le taux d'occupation : pourcentage du temps d'utilisation de la borne associé au post-charge plutôt qu'à la charge active.
- Occurrence du post-charge : proportion de sessions comportant du temps de post-charge.
- Taux de post-charge : pourcentage du temps durant lequel un véhicule est en situation de post-charge par rapport au temps total d'accessibilité de la borne (généralement accessible 24h/24 et 7j/7).

Cette année la répartition du post charge est la suivante :

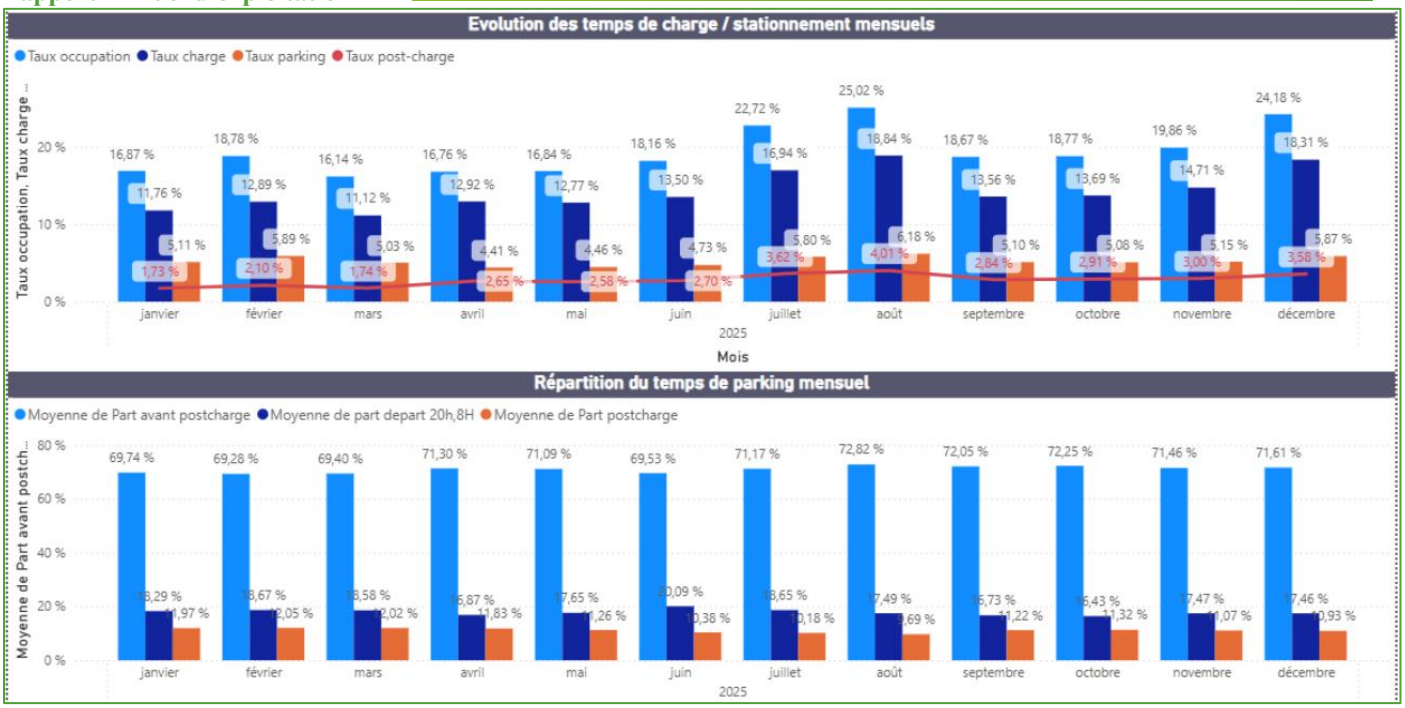


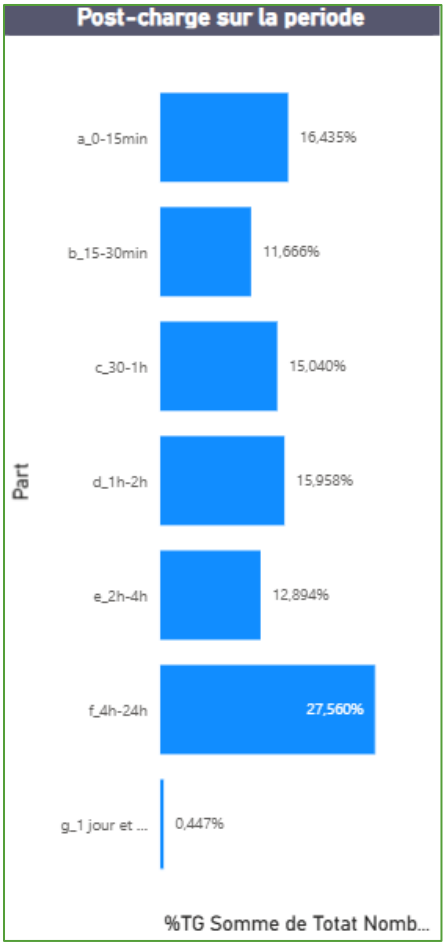
Part Post charge du taux d'occupation en 2025



Occurrence du post charge en 2025

C2 - Restreint





Répartition du post-charge par durée

Les données du premier trimestre sont issues du reporting de Freshmile et présentent certaines limites, notamment une remontée incomplète du temps de stationnement pour certaines sessions. Depuis la migration, le nouveau système permet désormais une vision plus fiable et exhaustive des temps de stationnement, notamment en phase post-charge.

C2 - Restreint

Les analyses montrent qu'en moyenne 1 session sur 10 comporte une phase de post-charge, représentant environ 15,3 % du temps total d'occupation des bornes. Ces indicateurs apparaissent relativement stables sur la période et mettent en évidence que la tarification actuellement en place n'incite pas suffisamment les usagers à libérer leur emplacement à l'issue de la recharge. Pour rappel, la cible indicative de référence inscrite au contrat visait à ce que la part de post-charge ne dépasse pas 5% du taux d'occupation.

Le taux de post-charge continue d'évoluer, mais cette évolution demeure étroitement liée à celle du temps d'occupation des bornes, traduisant des comportements d'usage globalement constants.

La répartition du temps de post-charge par durée met en évidence, une nouvelle fois, qu'une part significative de ce temps est liée à des stationnements supérieurs à 4 heures.

Sur les bornes les plus sollicitées, ce temps de stationnement post-charge constitue un manque à gagner significatif pour SPBR1 et limite la disponibilité pour d'autres usagers. Dans ce contexte, une évolution de la tarification a été proposée pour 2026, afin de mieux réguler les usages et optimiser le taux de rotation des points de charge.

3.5.2. Transparence des pénalités post-charge

Afin de permettre la mise en place d'une pénalité de post-charge, les autorités délégantes avaient demandé au délégataire de déployer plusieurs dispositifs :

- un système de suivi et de notification de fin de charge pour tous,
- ainsi qu'une information transparente, claire et précise sur la facturation de cette pénalité.

La mention explicite du post-charge sur les factures a été mise en place par le délégataire en avril 2025. Par ailleurs, le système de notification de fin de charge, incluant l'ensemble des usagers et notamment les utilisateurs payant à l'acte, a été déployé au cours du quatrième trimestre 2025.

C2 - Restreint

3.6 TIRUERT

3.6.1. Présentation de la TIRUERT

Dans le cadre du développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), la Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Énergie Renouvelable dans les Transports (TIRUERT) constitue un levier essentiel pour promouvoir l'électromobilité durable. Cette taxe vise à encourager l'usage d'énergies renouvelables dans les transports, en s'appuyant notamment sur la mise en service et l'exploitation de bornes de recharge ouvertes au public et alimentées majoritairement par de l'électricité d'origine renouvelable.

Chaque trimestre, les aménageurs de bornes déclarent leurs infrastructures éligibles et volumes afin de valoriser leur contribution à l'objectif national d'incorporation d'énergies renouvelables dans le secteur des transports.

3.6.2. Éligibilité des bornes et gestion des volumes récupérés et cédés

De façon globale, sur le réseau eborn, les bornes éligibles à la TIRUERT sont celles qui répondent aux critères suivants :

- Être raccordées à un Point de Livraison (PDL) dédié et n'alimentant aucun autre équipement ;
- Être équipées d'un compteur conforme à la directive MID ;
- Être déclarées sur data.gouv.fr

3.6.3. Processus d'inscription et de déclaration

Pour chaque borne AC ou DC, une demande d'inscription est requise avant toute déclaration de volumes sur la plateforme Carbure. Ce processus est indispensable pour permettre :

- La valorisation des volumes DC via l'API Qualicharge (à partir du T1 2026)
- La déclaration classique des volumes AC via les relevés de compteurs MID.

Chaque demande d'inscription ou déclaration de volume est soumise à un audit, mené par un auditeur certifié COFRAC accompagné de nos équipes. La DGEC valide ensuite l'enregistrement de la borne ou les volumes déclarés. Sans la validation de la demande de l'enregistrement, aucune déclaration n'est possible. Cependant, une fois la borne enregistrée, il est possible de déclarer rétroactivement les volumes à partir de la date d'installation de la borne ou de la mise en place du compteur MID. Cela génère donc un écart entre les volumes constatés comme déclarés sur la plateforme Carbure, et la réalité des volumes générés par les bornes et éligibles à la TIRUERT.

3.6.4. État des volumes 2025

Nous avons poursuivi la déclaration des consommations sur l'ensemble des bornes éligibles chaque trimestre.

- Bornes AC : Les déclarations sont basées sur les relevés des compteurs MID intégrés aux bornes.
- Bornes DC : La DGEC accepte nos déclarations manuelles à partir des données issues de notre outil de supervision.

Pour l'année 2025, la quasi-totalité des bornes rendues éligibles permet d'estimer un volume de 4 207 MWh. Les volumes AC et DC du T4 2025, estimés à 1 098 MWh, sont en attente de validation par la DGEC.

C2 - Restreint

Estimations des volumes 2025 (T4 non encore validé) :

	T1	T2	T3	T4
Energie délivrée en MWh	**4045,50**	**3584,17**	**5006,53**	**4471,62**
Total Energie renouvelable en MWh	**995,34**	**882,10**	**1231,28**	**1098,42**

Répartition par syndicat d'énergie :

	AC	DC	Renouvelable en MWh (taux 25%)	%
SDE03	528,42	187,84	179,06	4,2562%
SDE04	651,67	392,31	260,99	6,2036%
SDE07	568,27	295,28	215,89	5,1315%
SDE43	239,20	334,52	143,43	3,4092%
SDED	1182,17	241,41	355,89	8,4593%
SDES73	439,83	421,78	215,40	5,1199%
SIEL	529,01	328,51	214,38	5,0956%
SYANE	2541,45	1589,21	1032,67	24,5455%
Symenergie05	688,62	191,70	220,08	5,2311%
TE38	1106,44	863,88	492,58	11,7082%
TE83	3048,19	458,89	876,77	20,8400%
Total délivré en MWh	**11523,26**	**5305,33**	**4207,15**	**100%**
Total renouvelable en MWh	**2880,82**	**1326,33**		

La validation des volumes déclarés par la DGEC a impliqué la réalisation de deux audits majeurs accompagnés de contrôleurs certifiés COFRAC sur un échantillon représentatif des bornes du réseau. Un troisième audit est également probable pour les volumes du T4 2025.

- Premier audit : 158 bornes
- Deuxième audit : 108 bornes

Ces audits permettent de vérifier la conformité des données déclarées et de préparer l'émission des certificats correspondants.

Pour les déclarations futures des volumes DC, celles-ci seront réalisées via l'outil QualiCharge, développé pour se connecter directement à la supervision et récupérer automatiquement les données de consommation et de performance.

Le développement et la mise en liaison de l'outil ont été finalisés début 2026 pour le réseau eborn. Nous sommes actuellement en discussion avec la DGEC pour définir les modalités de déclaration des volumes pendant la phase de transition, notamment pour le T4 2025 et une partie du début 2026.
Il est important de noter que la conversion de l'énergie délivrée aux clients en énergie renouvelable valorisée se fait via un multiplicateur de 25 %. À la fin de chaque année, le taux réel de la part de l'énergie renouvelable dans le mix français est publié et une régularisation est appliquée sur les volumes de l'année. Pour le cas de 2025, le taux estimé sera d'environ 30 %, ce qui entraînera une régularisation favorable des volumes déclarés.

C2 - Restreint

3.6.5. Vente des certificats liés à la tiruert

SPBR1 a effectué les ventes suivantes en 2025 :

Acheteur	Volume total (MWh)	Prix brut (€/MWh)	Commission broker	Prix net (€/MWh)	Montant net total (€)
Total Energies	2 213,86	324 €	4,86 €/MWh	319,14 €	**706 528,70 €**
SOPECAL	275	315 €	1 % (3,15 €/MWh)	311,85 €	**85 758,75 €**
TOTAL GÉNÉRAL	**2 488,86**	—	—	—	**792 287,45 €**

Dynamique actuelle du marché des certificats

À date, le marché des certificats électricité reste marqué par une **demande limitée en début d'année** 2026 et une **forte sensibilité au contexte réglementaire**. En fin d'année 2025, les opérateurs pétroliers ont mené leurs campagnes d'achats à des niveaux de prix autour de **315 €/MWhren**, ce qui leur a permis de couvrir une part significative de leur obligation 2026.
Depuis, le marché s'est détendu : le niveau de prix actuellement accessible pour un acteur pétrolier en position d'achat est plutôt ⩽ **295 €/MWhren**.
Cette détente s'explique notamment par (i) des **achats de couverture déjà réalisés** fin 2025, et (ii) l'**incertitude sur le niveau des obligations 2026** : certains acteurs ont acheté sur la base d'une hausse de mandats évoquée dans le PLF 2026, hausse qui n'a finalement pas été confirmée, rendant certains acheteurs **excédentaires** et réduisant mécaniquement l'intérêt à l'achat sur le premier semestre 26.

Le marché pourrait redevenir plus porteur **à partir du T3 / fin d'année**, période généralement plus propice à la couverture des obligés — sous réserve toutefois de l'évolution (a) de la valeur des biocarburants (déterminante dans l'arbitrage des obligés) et (b) du niveau final des obligations.
Par ailleurs, le paysage concurrentiel évolue : certains acheteurs historiquement actifs sur les tickets électricité ne se sont pas positionnés, en partie du fait de l'**arrivée des certificats hydrogène en 2026** (concurrence directe entre certificats hydrogène et électricité pour satisfaire l'obligation).

Enfin, le déclenchement par la DGEC du versement de volumes 2025 (avec application d'un **nouveau taux à 30 %**) devrait **augmenter l'offre** sur le marché début 2026, à un moment où la demande est faible, ce qui pèse sur les prix et implique d'anticiper la commercialisation de ces volumes complémentaires.

Dans ce contexte, et après l'absence de concrétisation de vente fin 2025 (proposition d'achat via un broker sans acheteur ferme derrière), SPBR1 privilégie une approche de **diversification des canaux de vente**, incluant la mise en marché des volumes via des **mandats confiés à différents partenaires** actuellement en discussion, tout en maintenant une veille active sur l'évolution du cadre (transition TIRUERT → IRICC), qui continue de créer de la tension et de la prudence côté acheteurs.

Charges liées à la TIRUERT

Dans le cadre du dispositif TIRUERT, permettant de bénéficier de certificats valorisables, des dépenses spécifiques ont été engagées au titre de la gestion, du suivi et de la réalisation des audits du parc de bornes de recharge.
Le coût de gestion et de suivi, assuré par EASYCHARGE, s'élève à **16 823,97 €** sur l'exercice.
En complément, les audits ont été réalisés sur un total de **266 bornes** (158 bornes + 108 bornes), pour un coût unitaire de **360 € par borne**, représentant un montant global de **96 120 €**.

C2 - Restreint

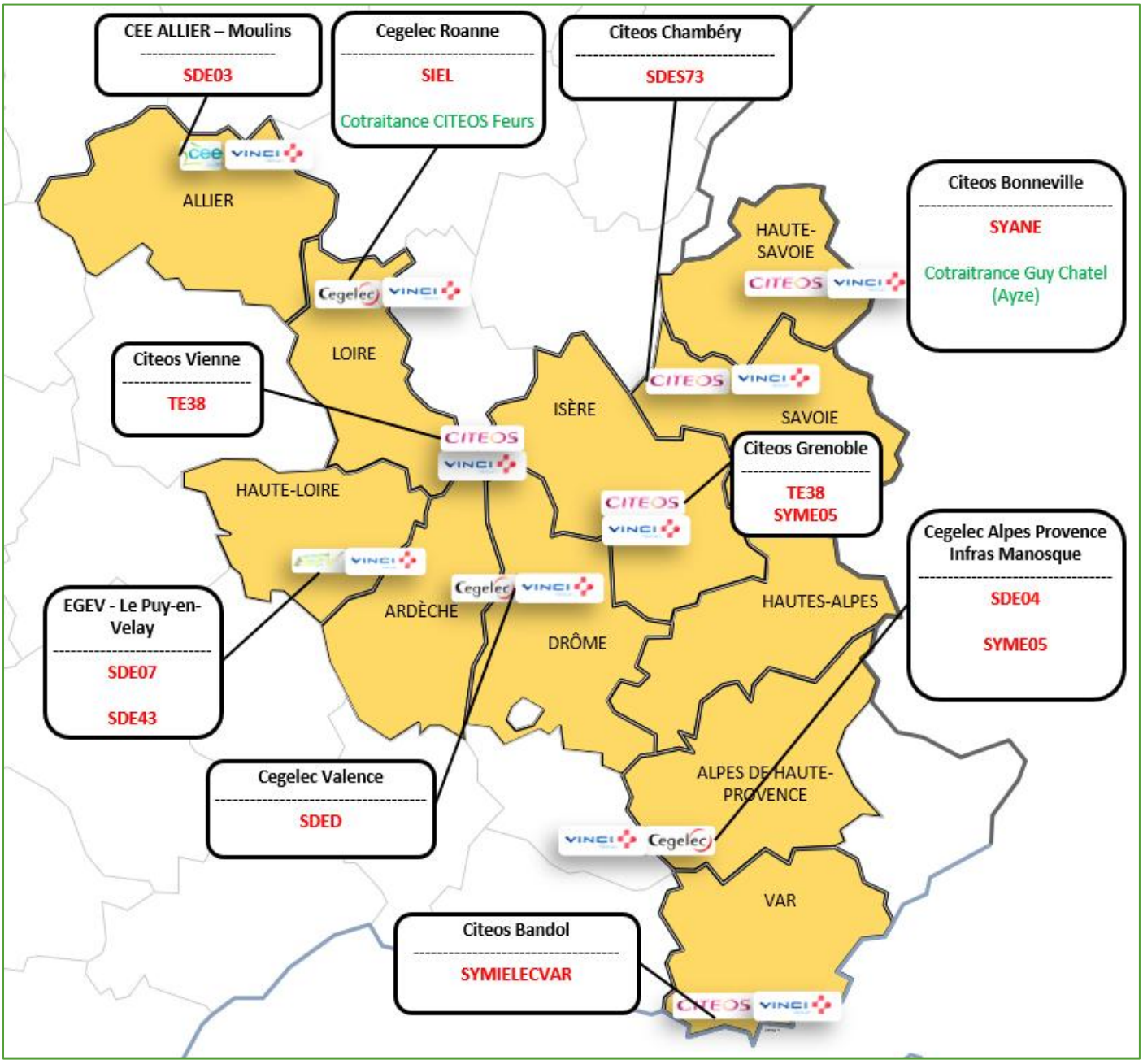
Ces charges s'inscrivent dans une démarche de valorisation du dispositif, visant à garantir la conformité des données et à optimiser l'obtention des certificats associés.

4. Maintenance

4.1 Organisation de la maintenance

Les entreprises qui interviennent dans le cadre de la maintenance du réseau eborn sont pour la plupart chacune en charge d'un périmètre correspondant à celui du syndicat d'énergie d'un département, sauf le TE38 qui est géré par Citeos Vienne et Citeos Grenoble, et le Syménergie05 qui est géré par Cegelec Manosque et Citeos Grenoble pour quelques bornes au nord du département.

Ci-dessous leur localisation :



C2 - Restreint

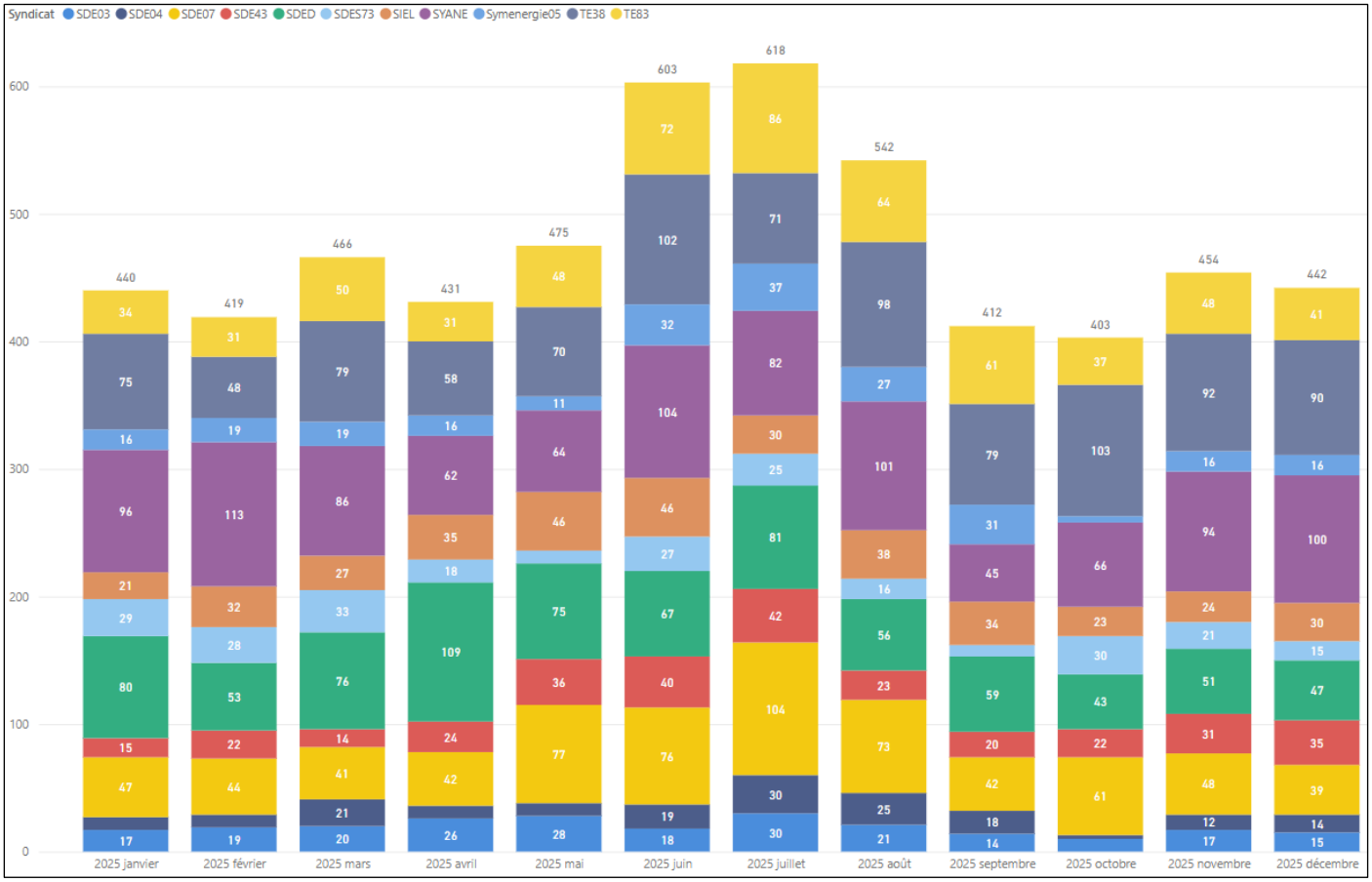
Chaque entreprise dispose d'un accès à la supervision CityApp pour la réception des télé-alertes automatiques et la gestion des pannes au quotidien. Elle reçoit également les appels du centre d'appel technique pour les interventions en urgence, avec la mise en place d'un système d'astreinte 24h/24, 7j/7.

4.2 Indicateurs clés

4.2.1. Nombre d'interventions réalisées

Les interventions comprennent les déplacements physiques sur site ainsi que l'ensemble des actions à distance permettant la résolution du défaut remonté, ou l'analyse à distance permettant de statuer sur le fait qu'aucune intervention n'est nécessaire. Il y a ainsi presque autant d'interventions que de pannes remontées. Chaque traitement de panne donne systématiquement lieu à la rédaction d'un rapport d'intervention qui statue sur l'état de la panne après intervention.
Ci-dessous une représentation des interventions réalisées mensuellement et avec une distribution par syndicat d'énergie.

Un total de 5705 **interventions** a été enregistré sur l'exercice 2025 soit 19% de moins que l'année précédente. Cette baisse des interventions s'explique en partie par l'accès que nous avons donné aux mainteneurs au tableau de bord indiquant les taux de disponibilité des bornes, leur permettant d'anticiper davantage les pannes.
Tout comme en 2024, le nombre d'interventions par mois varie entre 403 à 618 interventions, avec un pic atteint lors de la période estivale.



Interventions réalisées en 2025 par mois par département

C2 - Restreint

4.2.2. Nombre de pannes déclarées

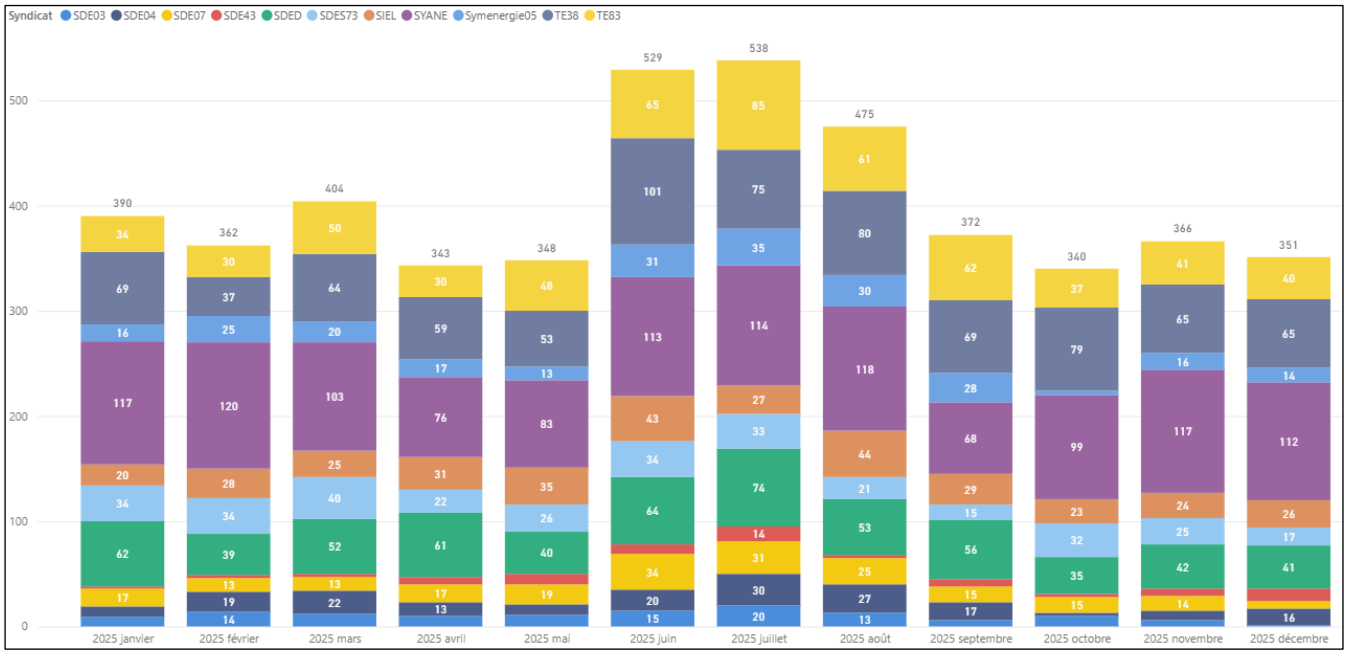
Il est nécessaire, en premier lieu et avant toute analyse, de définir la panne au sens de notre système de supervision.
Les bornes remontent un défaut à CityApp via le protocole OCPP et la connexion 4G. Il a été décidé de caractériser la plupart des défauts (ou vendor error code) par une panne, même si ces défauts n'ont pas toujours un impact opérationnel sur la borne.
Cette stratégie permet d'avoir une remontée exhaustive des défauts impliquant une analyse systématique par le mainteneur, l'exploitant ou le centre d'appel technique, et ainsi mieux appréhender et comprendre les échanges entre la borne et CityApp.
Sont également enregistrées comme panne des signalements réalisés par le centre d'appel technique, à la suite de recharges infructueuses. Le mainteneur réalise ensuite une analyse qui permet de caractériser si la borne présente réellement une panne et une nécessité d'intervention sur la borne.

Un total de **8748 pannes** a été déclaré sur l'exercice 2025. Néanmoins, le nombre de pannes ayant réellement nécessité au moins une intervention sur le terrain est de 4218. Le travail se poursuit afin de toujours mieux classifier les pannes nécessitant des interventions de celles n'en nécessitant pas.

Le nombre total de pannes demeure élevé pour plusieurs raisons :

- Nous maintenons le choix dans certains cas de faire remonter des défauts afin de les analyser et ne pas passer à côté de pannes ;
- Dans d'autres cas, nous sommes limités par l'informatique entre notre logiciel et le logiciel de la borne, ce qui génère des « pannes spécifiques constructeurs » qui n'auraient pas lieu d'être générées ;
- Le centre d'appel est générateur de nombreux signalements, qui sont ensuite analysés par les entreprises de maintenance. Un accompagnement du centre d'appel est engagé afin qu'un filtre plus important soit réalisé par le personnel en charge de cette prestation ;
- Certaines bornes perdent la communication à répétition, ce qui génère de nombreuses pannes pour perte de communication dans l'année sur la même borne.

Par ailleurs, un grand nombre de bornes atteignent 8 à 9 ans d'exploitation avec un nombre de pannes important, et les nouvelles bornes installées manquent également de fiabilité et nécessitent déjà des interventions curatives. Le plan de fiabilisation et d'amélioration du patrimoine va se poursuivre en 2026.



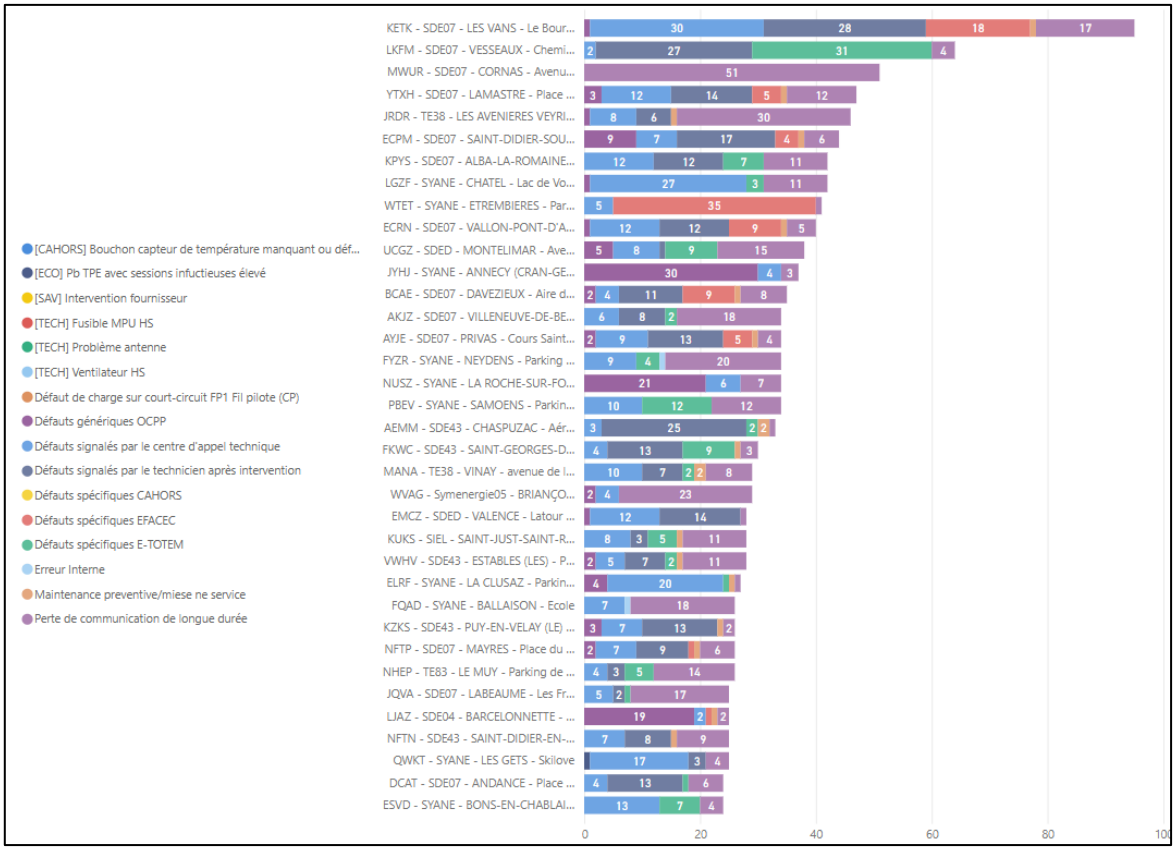
Nombre de pannes soldées par mois par département ayant nécessité une intervention sur le terrain en 2025

C2 - Restreint

En cohérence avec les années antérieures, nous constatons un pic de pannes sur la période estivale, notamment lié à l'augmentation du nombre de sessions de recharge sur l'ensemble des départements comme en témoigne la consommation indiquée au paragraphe 3.3.3. Le nombre de pannes par mois tout au long de l'année suit la courbe de consommation sur les bornes du réseau eborn, voir paragraphe 3.3.1.

4.2.3. Equipements les plus concernés par les pannes

Les 30 bornes rencontrant le plus de pannes sur l'ensemble du réseau sont présentées dans l'histogramme ci-dessous :

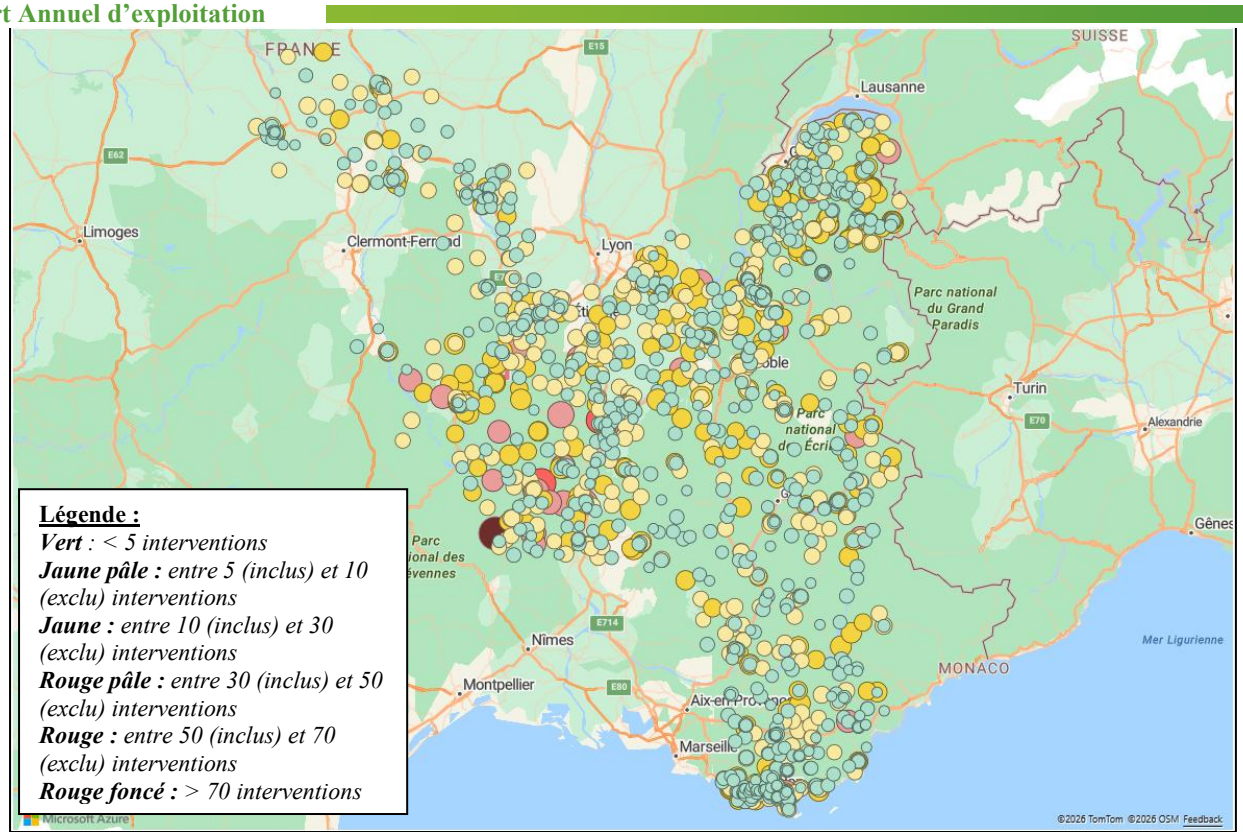


TOP 30 des bornes les plus impactées, en nombre d'interventions par borne par type de défaut en 2025

Tout comme les deux années antérieures, les bornes EFACEC nous posent toujours autant de problèmes de fiabilité. Certaines pannes nécessitent des interventions de redémarrage des bornes sur place, d'autres sont soldées suite analyse car elles correspondent à des bugs momentanés de la borne, mais les charges fonctionnent correctement par la suite. Ainsi, 10 des 55 EFACEC figurent dans ce top 30 des bornes avec le plus de pannes soit 3 de moins que l'année dernière.

Également, tout comme l'année 2024, nous notons qu'une majorité des bornes de ce classement subissent un grand nombre de pertes de communication.

C2 - Restreint



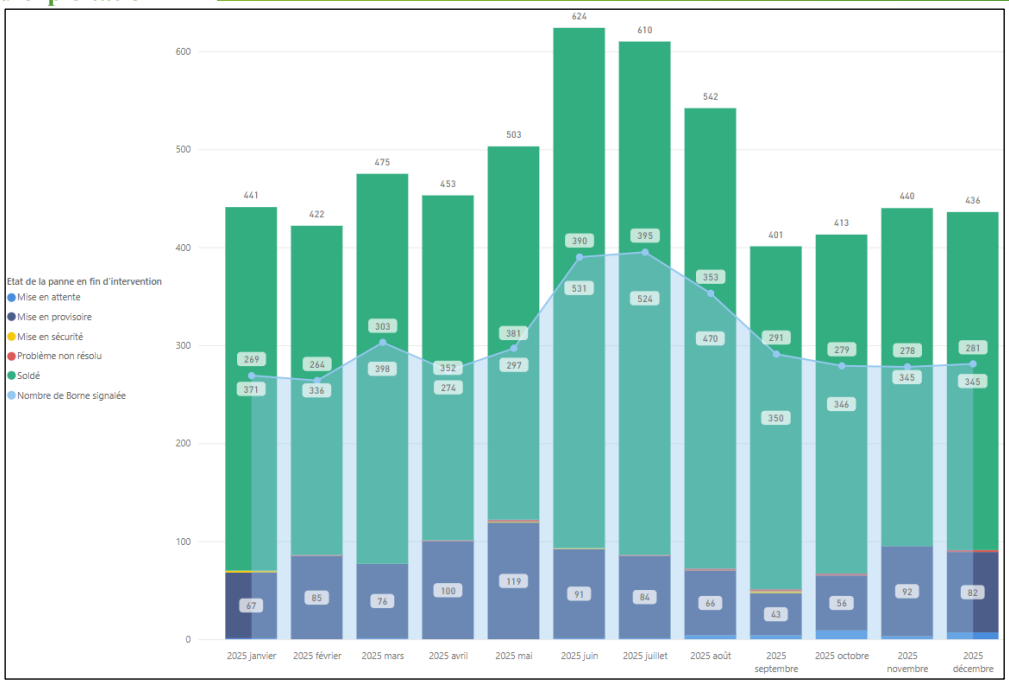
Localisation des bornes en fonction du nombre d'interventions en 2025

On remarque que l'ensemble des bornes rouges c'est-à-dire a nombre important d'intervention sont des bornes EFACEC. Le nombre d'interventions doit réduire courant 2026 en raison de la finalisation du retrofit fin 2025.

4.2.4. Etat des pannes après intervention

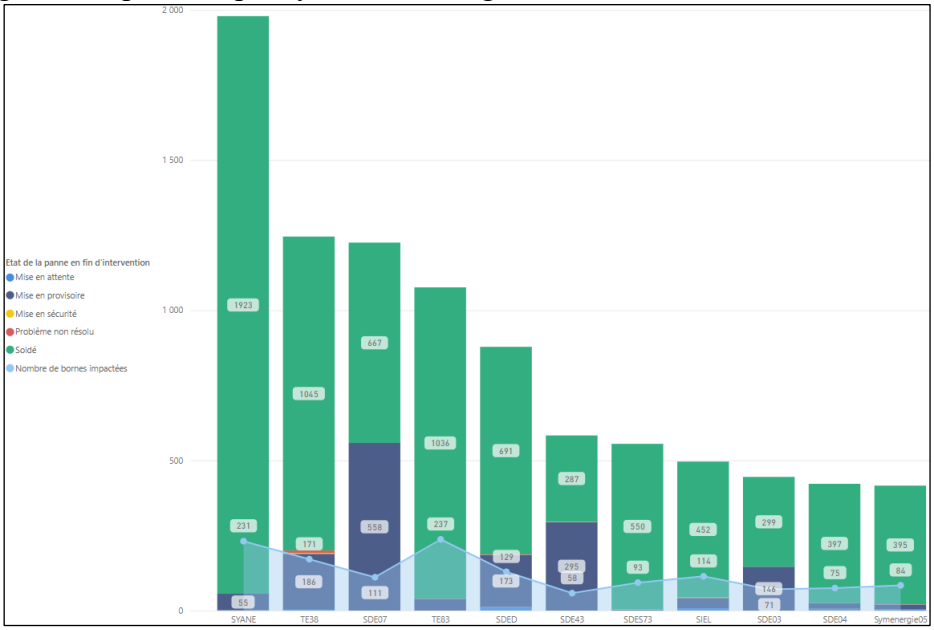
Cet indicateur vise à évaluer l'efficacité du traitement des pannes signalées. Le graphique ci-dessous présente, d'une part, la répartition des pannes selon leur état après intervention (soldée ou non soldée) et, d'autre part, le nombre de bornes affectées chaque mois par au moins une panne sur l'ensemble du réseau.
À titre d'exemple, en janvier 2025, 441 pannes ont été enregistrées. Suite aux interventions, 371 d'entre elles (soit 84 %) ont été résolues, tandis que 67 ont été placées en provisoire afin d'analyser le fonctionnement avant toute intervention corrective. Par ailleurs, le graphique précise le nombre de bornes concernées ; pour janvier, 441 pannes ont été recensées mais n'ont impacté que 269 bornes. En effet, une même borne peut cumuler plusieurs pannes, phénomène attribuable à la multiplicité des intervenants sur le réseau. Après une déclaration au centre d'appel, le mainteneur examine la cause et peut créer, si nécessaire, une nouvelle fiche de panne afin de gagner en précision dans l'analyse.

C2 - Restreint



Répartition de l'état final des interventions et nombre de bornes impactées par mois en 2025

Cette lecture est également possible par syndicat d'énergie.



Répartition de l'état final des interventions et nombre de bornes impactées par département en 2025

Le nombre de bornes impactées par mois a augmenté légèrement au cours de l'année, avec un pic notable durant la période estivale. Cela est cohérent avec l'utilisation plus intense des bornes sur cette période. En complément, l'été, le nombre de bornes impactées atteint 33% du parc total, comme l'année dernière. Sur un an, 1302 bornes différentes ont été impactées par une panne, soit 90% du parc de bornes, comme l'an dernier. Cela signifie que les bornes nouvellement installées rencontrent rapidement des pannes déclarées.

On observe également que le traitement des pannes et saisie des rapports varie entre chaque entreprise, avec des variations importantes sur les pannes mises en provisoire.

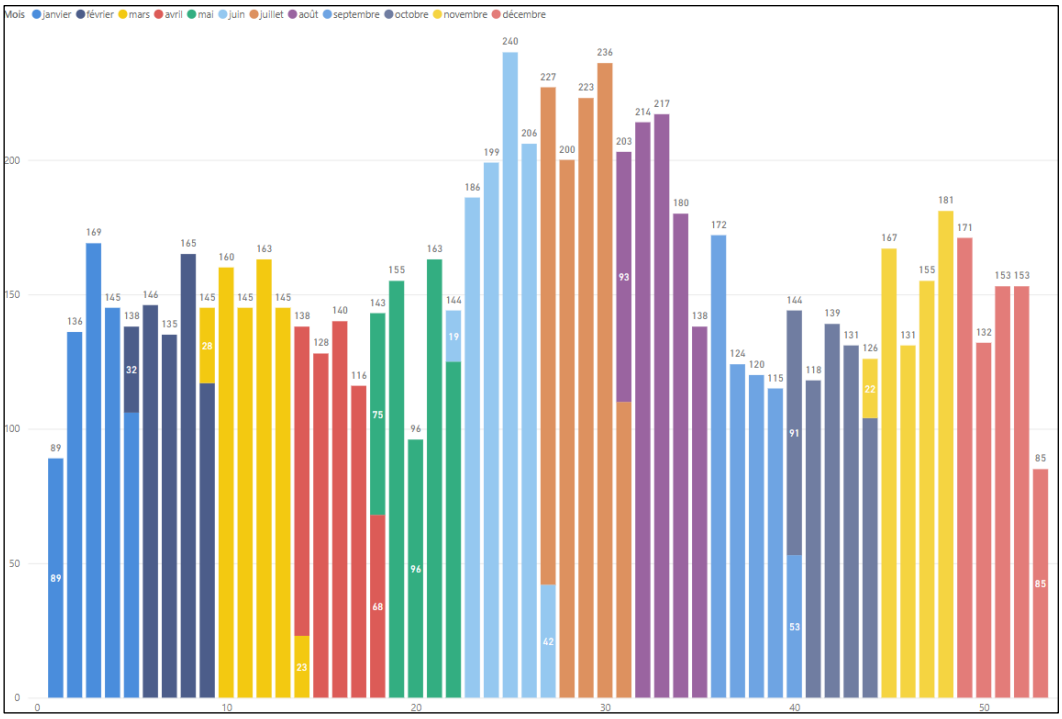
Nous pouvons également souligner de fortes disparités de nombre de pannes en fonction des départements. Alors que la Haute-Savoie et le Var ont un nombre de sessions proche, et un âge moyen de parc relativement

C2 - Restreint

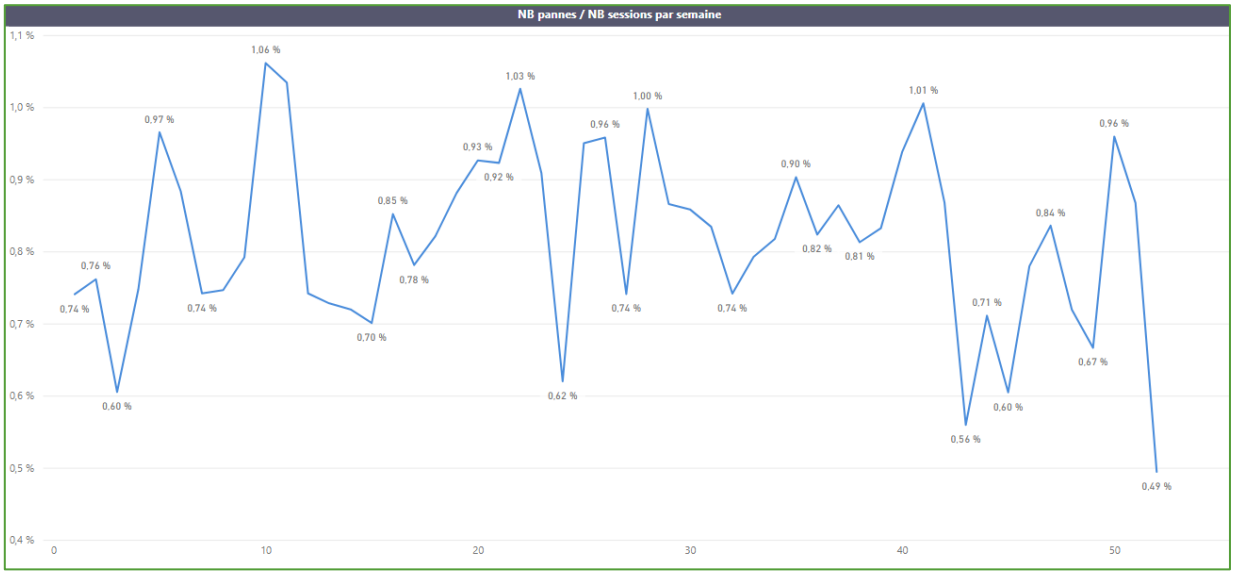
proche, le nombre de pannes est quasiment doublé en Haute-Savoie. Des analyses ont été menées en 2025 afin d'en expliquer la raison, mais aucune cause notable n'est ressortie.

4.2.5. Evolution du nombre de pannes

L'évolution du nombre de pannes est illustrée dans le graphique ci-dessous, par semaine :
Tout comme l'année précédente, on observe une intensification des pannes sur les mois d'été. On remarque cependant que cette intensification a débuté dès juin 2025 et que le pic de pannes a été atteint cette année en juin avec 240 pannes déclarées la même semaine contre 243 pannes déclarées en juillet 2024. Contrairement à l'année précédente, nous n'observons aucun surplus de pannes lors des vacances de février ou de fin d'année.



Evolution hebdomadaire du nombre de pannes déclarées en 2025



Evolution hebdomadaire du quotient de nombre de pannes déclarées sur le nombre de sessions en 2025

Ce graphique permet de corréler le nombre de pannes déclarées au nombre de sessions ayant lieu durant la semaine. Contrairement à l'année dernière, on observe un pic de ce ratio en février (semaine 6) à 0.97% puis

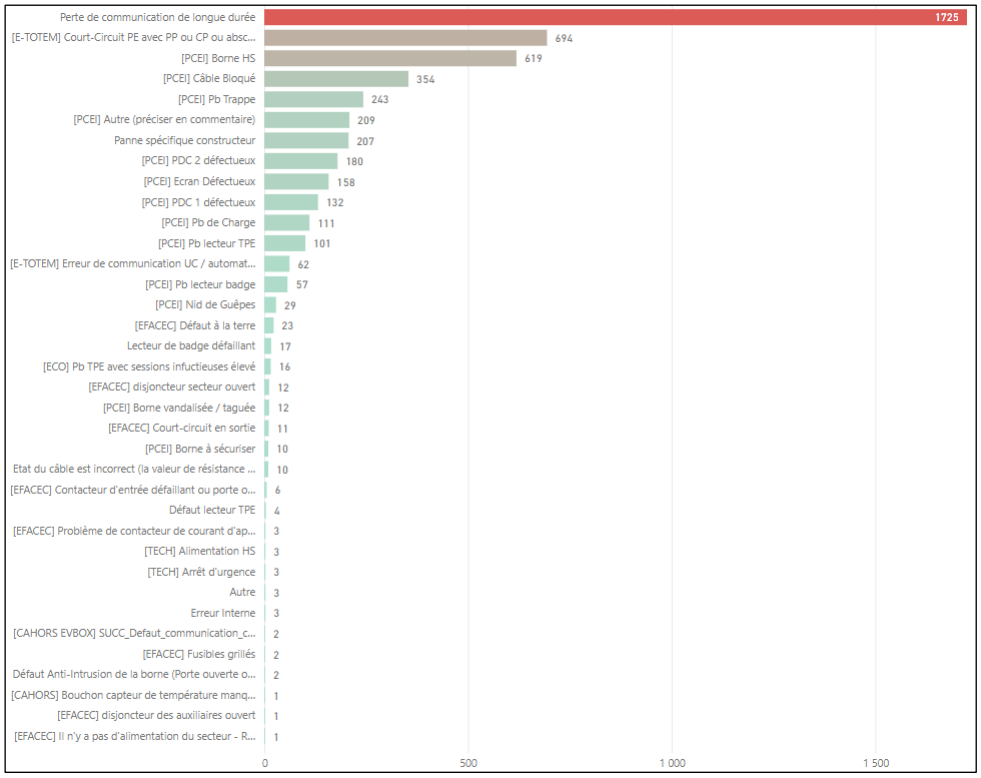
C2 - Restreint

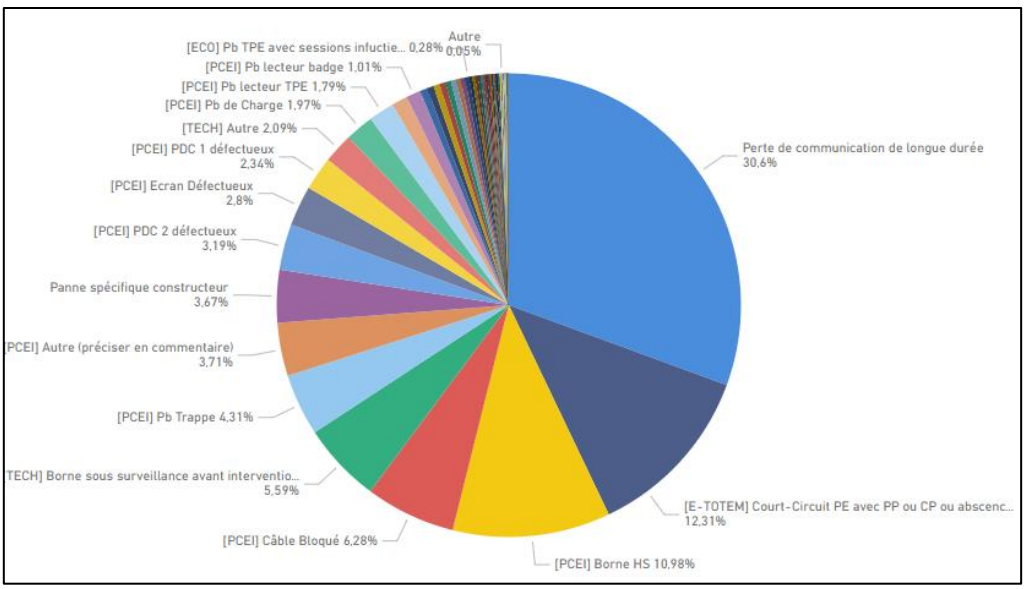
en mars (semaine 10) à 1,06% correspondant aux vacances scolaires. De la même façon, on observe que ce ratio se réduit lorsque les bornes sont moins utilisées : fin mars (semaine 15) à 0.70% et mi-octobre et novembre (de semaine 42 à 48) à 0,56%.

4.2.6. Distribution des types de pannes

Nous nous intéressons dans cette partie à la distribution des types de pannes sur l'année 2025.

La distribution des types de pannes avec intervention sur 2025 est répartie comme suit :

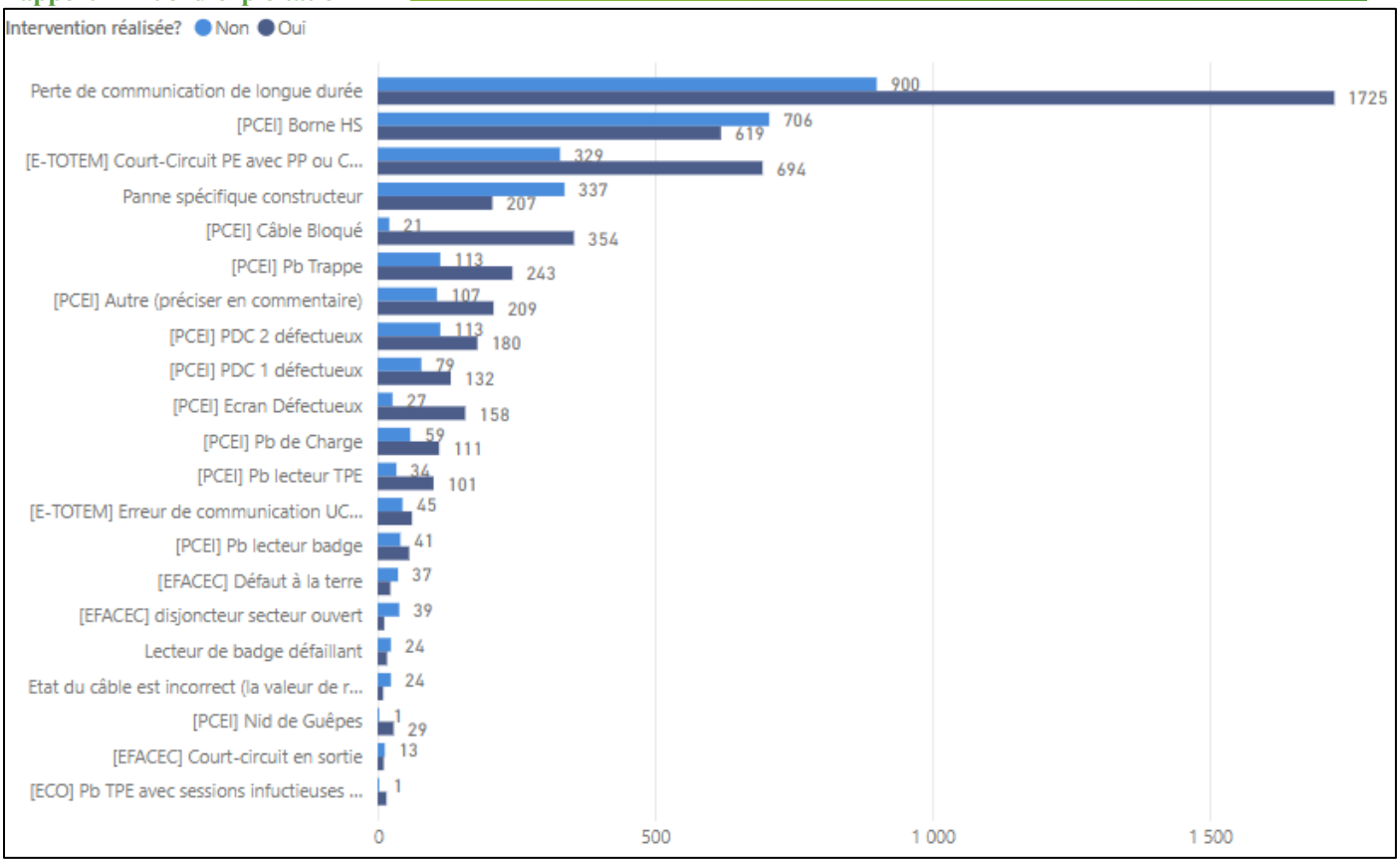




Nombre de pannes (en haut) et répartition (en bas) par type de défaut signalé en 2025

Le nombre d'interventions suivant la déclaration d'une panne est représenté ci-dessous :

C2 - Restreint



Actions à la suite de la déclaration d'une panne (action à distance et/ou intervention) en 2025

Les pannes identifiées « [PCEI] Bornes HS » ou « [PCEI] Autre (préciser en commentaire) » sont des pannes créées par le centre d'appel technique à la suite de remontées d'usagers ou par la cellule Exploitation. La nature de la panne est généralement précisée dans un champ commentaire à destination des mainteneurs.

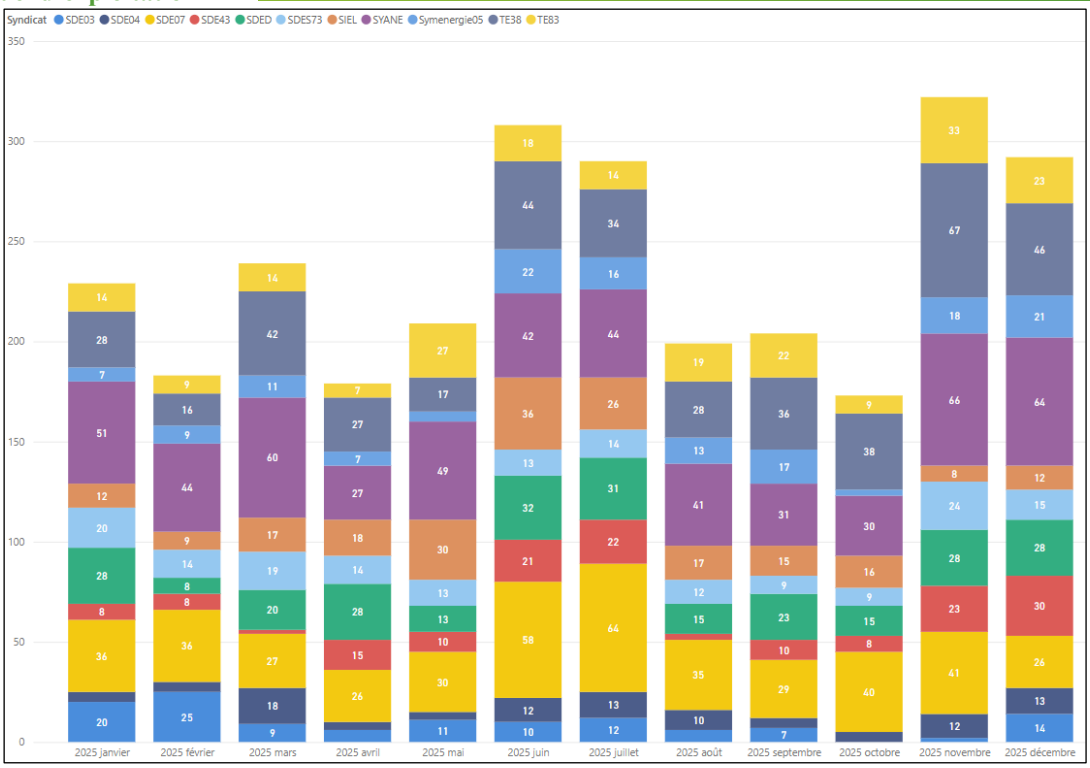
Constat n°1 : Les pannes pour perte de communication ont diminué de 37% entre 2024 et 2025 mais représentent un volume encore important de pannes

Les pannes correspondant aux pertes de communications représentent à elles seules près de 30% des pannes (voir graphique ci-dessus). Cette représentation dans les pannes diminue néanmoins d'année en année : en 2024, les pannes liées aux pertes de communication correspondaient à 35 % et avaient déjà diminué de 3% par rapport à l'année 2023. La diminution des pannes de perte de communication est principalement due à notre changement de prestataire de communication (arrêt du contrat avec SFR pour Emnify) entre février et mars 2025 permettant de fiabiliser le réseau.

Les pannes pour perte de communication peuvent être liées à plusieurs types de problème :

- Mauvais réseau téléphonique, rompant la communication de la borne avec la supervision ;
- Défaillance du modem ou de l'antenne, nécessitant le redémarrage de la borne sur place ou remplacement du modem ou antenne ;
- Une disjonction de la borne, principalement liée à une surintensité. Nous observons toujours des disjonctions, principalement sur les bornes Etotem. Ce phénomène est amplifié avec la multiplication des charges simultanées sur une même borne. Ces disjonctions récurrentes au niveau du BACO (disjoncteur côté Enedis) nécessitent de plus en plus l'intervention d'Enedis pour changer son disjoncteur.

C2 - Restreint

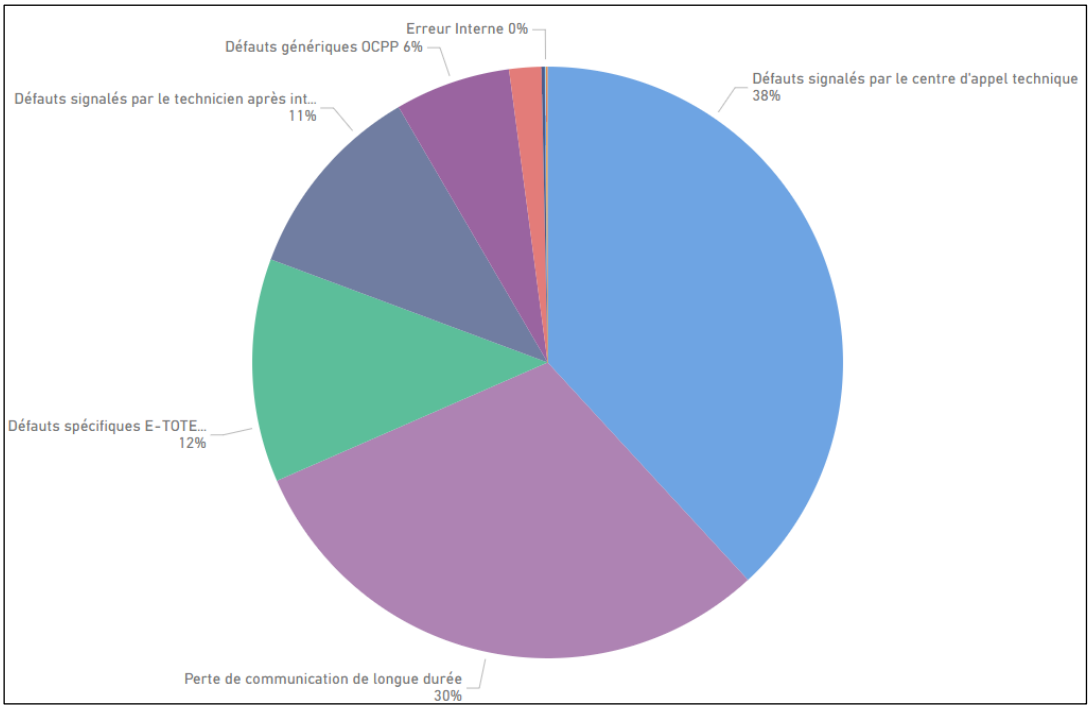


Répartition du nombre de pannes pour perte de communication des bornes par département en 2025

Constat n°2 : Baisse continue des pannes remontées spécifiquement par les bornes e-Totem

Les pannes spécifiques liée au fournisseur e-Totem continuent de diminuer. En 2025, on ne dénombre plus que 694 contre 914 en 2024 bien que ce type de pannes reste le 2ème motif de pannes en 2025. Le plan d'action pour lutter contre les disjonctions liées à la chaleur, ainsi qu'un meilleur diagnostic de la cause racine et de son traitement permettent de faire diminuer ce type de panne.

Constat n°3 : Volume de tickets de panne créés par le centre d'appel technique toujours soutenu et augmente :



Répartition des pannes par types en 2025

C2 - Restreint

Le volume de tickets créés par le centre d'appel (ensemble des pannes contenant [PCEI]) représente cette année 38% contre 30% en 2024). Nous remarquons que les principales pannes reportées par le centre d'appel sont les bornes HS (619 soit 10.98%), les câbles bloqués (354 soit 6,28%) ou encore des problèmes de trappes (243 soit 5,59%).
Nous pouvons également noter que 53% de ces signalements de bornes HS ne donne pas lieu à une intervention : l'analyse ou un redémarrage à distance mettant en évidence un fonctionnement normal de la borne. Ces pannes arrivent également régulièrement en doublon d'autres signalements déjà remontés en automatique par le système.

Constat n°4 : 414 pannes concernant un câble bloqué

Le nombre de pannes pour câble bloqué est passé de plus de 500 en 2022 à 424 en 2023 puis 414 en 2024 et enfin 354 en 2025. Cette diminution permet de confirmer que les actions entreprises fonctionnent. Contrairement à 2024, les pannes pour câbles bloqués sont des pannes nécessitant des interventions sur place (92%). En effet, grâce aux actions menées en 2024, les appels pour câbles bloqué ne pouvant être résolu immédiatement sont évités.

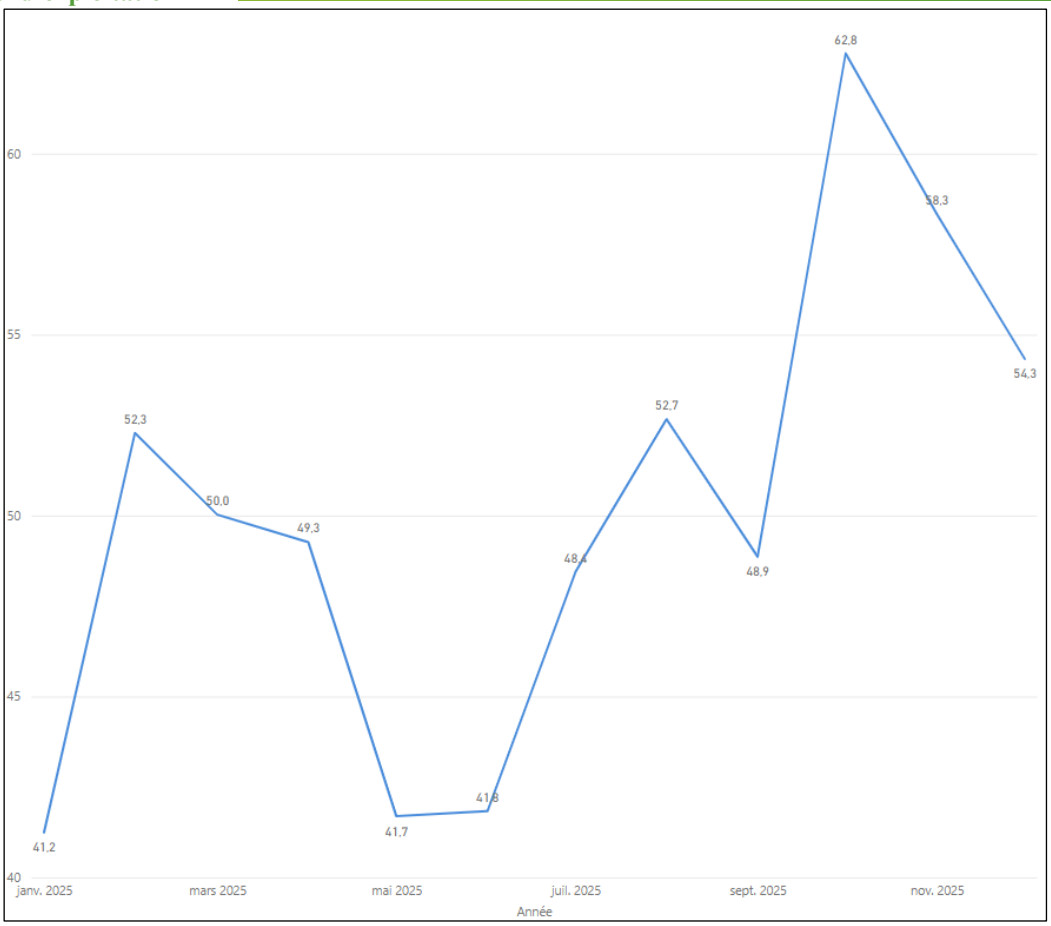
4.2.7. Délais d'intervention

Les délais d'intervention s'entendent comme le délai entre la création de la panne et l'intervention sur la borne, avec la rédaction dans City App d'un rapport d'intervention.
Ce délai couvre ainsi le processus de traitement de la panne :

- Analyse du signalement ;
- Affectation d'un technicien ;
- Déplacement ;
- Intervention ;
- Saisie du rapport d'intervention.

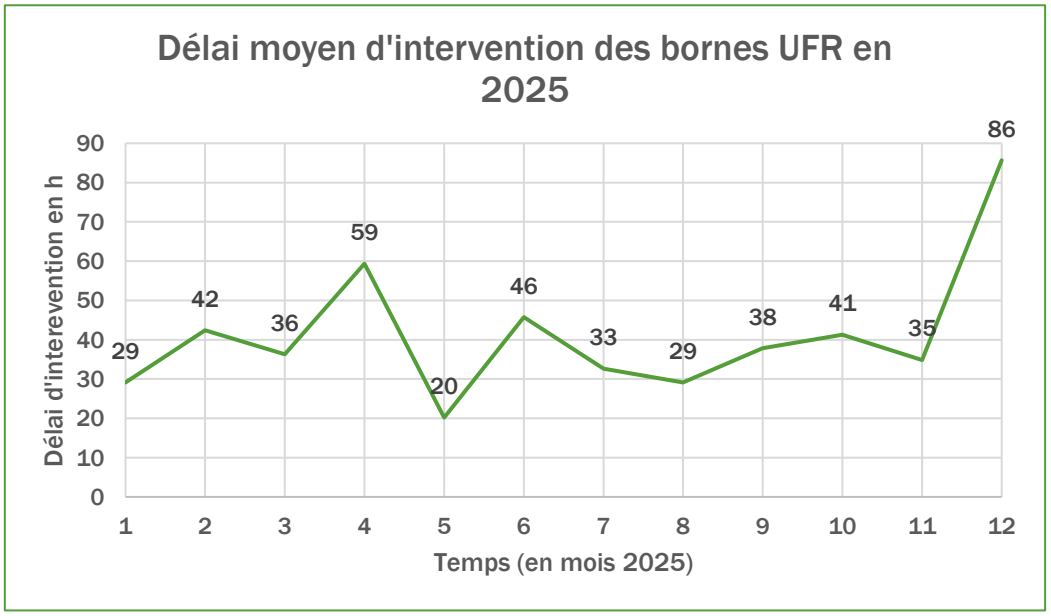
Les pannes remontées dans l'outil mélangent des pannes réelles et des signalements qui ne nécessitent pas d'intervention, ou qui sont en doublon. La meilleure utilisation des défauts constatés spécifiques pour ces pannes (« panne en doublon » et « borne fonctionnelle pour donner suite à analyse) a permis de poursuivre l'amélioration du calcul de l'affichage du délai d'intervention moyen par mois sur le réseau eborn ci-dessous. Ce délai moyen d'intervention a été calculé en retenant uniquement les signalements / pannes de 2025, et non ceux de 2024 soldés en 2025.

C2 - Restreint



Evolution du délai moyen d'intervention en 2025

Le délai d'intervention moyen a légèrement augmenté en 2025 : passage de 43h à 49h après avoir chuté de 2023 à 2024 : passage de 105h à 43h.



Evolution du délai d'intervention moyen des bornes UFR en 2025

4.2.8. Journal des pannes et interventions

L'Annexe 8 présente l'ensemble des pannes et interventions par borne.

C2 - Restreint

4.3 Gestion des stocks

4.3.1. Evolution des stocks par entreprise

L'annexe 9 présente le stock et son évolution au cours de l'année 2025.

Un stock centralisé chez CITEOS Vienne est mis en œuvre, notamment pour les références liées aux bornes en courant continu (EFACEC et IES). Un réapprovisionnement de ce stock est prévu début 2026, afin d'intégrer les besoins liés aux bornes INGETEAM et d'augmenter le niveau de stock des pièces IES.
Ce stock permet d'approvisionner rapidement les entreprises du réseau eborn en pièces non courantes (par exemple faces avant et trappes pour les bornes e-Totem, composants spécifiques pour les bornes rapides, etc.), mais également de sécuriser l'exploitation en limitant l'impact des éventuelles ruptures de stock au sein des entreprises de maintenance, notamment en cas de pic de remplacement sur certaines références.

4.3.2. Délais d'approvisionnement des composants

Concernant e-Totem, des tensions d'approvisionnement ont persisté en 2025, notamment sur les écrans. À fin d'année, l'ensemble des faces avant avec écran commandées antérieurement n'a pas encore été entièrement livré, ce qui a pu ponctuellement impacter le rythme de certaines opérations de maintenance. Des améliorations ont toutefois été observées au cours de l'année sur l'approvisionnement des cartes électroniques, traduisant une évolution progressive de la situation.

Concernant les autres constructeurs, la situation est restée globalement stable en 2025. Des délais d'approvisionnement variables ont néanmoins pu être constatés lors de besoins spécifiques ou de volumes de commande plus importants, notamment chez IES sur certains composants de puissance. Ces situations sont restées maîtrisées et n'ont pas remis en cause la capacité globale à maintenir le niveau de service du réseau.
Dans l'ensemble, les conditions d'approvisionnement observées en 2025 s'inscrivent dans un contexte industriel encore contraint sur certains composants. L'organisation mise en place permet toutefois de maintenir un bon niveau de réactivité et d'assurer la continuité des opérations de maintenance.

4.4 GER

Le tableau ci-dessous présente les pièces principales remplacées en 2025 sur les modèles de bornes majoritaires du réseau eborn. L'annexe dédiée détaille l'ensemble de ces pièces par borne.

Marque	Pièce	Quantité
Cahors (65)	Antenne	1
	Bobine Mx 24V	1
	Boitier Success	1
	contact auxiliaire	3
	contacteur puissance T2	1
	Disjoncteur ABB D40	1
	LED RGB 24V	3
	Parafoudre	3
EFACEC (54)	carte A19	1
	carte A5	1

C2 - Restreint

	Lecteur RFID	1
	prise T2	1
ETOTEM (1153)	Alim	4
	Alim à découpage 500w	1
	antennes	7
	Bandeau LED	1
	Carte EVIS 1100	1
	Carte PC	76
	Carte SATA	15
	carte Mode 3	145
	Compteurs	14
	Contacteurs	8
	Disjoncteur	10
	Ecran	55
	Façade	1
	Façade complète	1
	Lecteur RFID	5
	modem	19
	MPU	6
	Parafoudre	3
	Porte	1
	prise T2	2
	Serrures, Verrou	30
	TPE	2
	Trappe	21
IES (199)	Carte PC	1
	Carte puissance	2
	Ecran IES	3
	Fusible	1
	Module puissance	2
	TPE	1
	IES	3
	carte AC	1
	Disjoncteur	2
	carte AC	1
SCHNEIDER (51)	Carte OCPP	2
	Lecteur de badges SCHNEIDER	1

Sur l'année 2025, un total de 463 composants ont été remplacés, contre 572 en 2024, soit une baisse d'environ 19 % du volume global de remplacements. Cette diminution s'explique notamment par la mise en œuvre du plan de fiabilisation du parc engagé par SPBR1 (cf. partie 2.3), qui a permis de traiter de manière préventive une partie des défaillances structurelles identifiées les années précédentes.

Les bornes e-Totem concentrent toujours l'essentiel des interventions, avec 428 composants remplacés sur un parc de 1153 bornes. La typologie des remplacements reste proche de celle observée en 2024, avec une forte prédominance des cartes électroniques, en particulier les cartes Mode 3 (145), les cartes PC (76) et les

C2 - Restreint

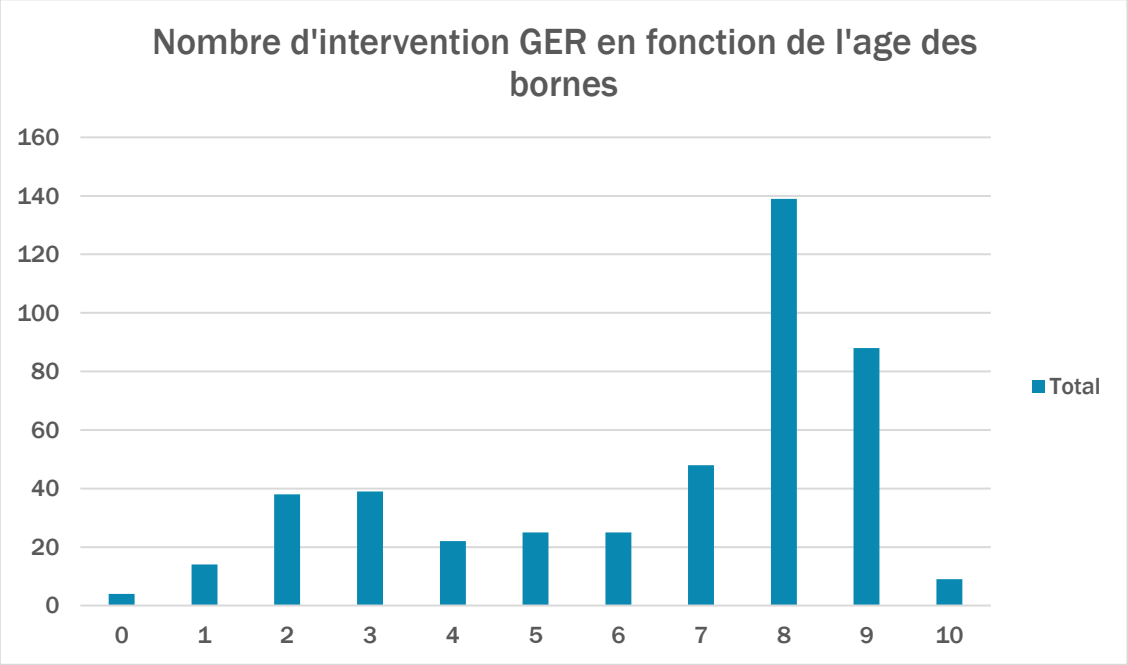
cartes SATA (15). Ces volumes demeurent très élevés, même s'ils s'inscrivent dans une tendance à la baisse par rapport à 2024.

Les remplacements d'écrans (55) restent à un niveau important et correspondent à des opérations réalisées hors plan de fiabilisation, dans le cadre du GER. Ce volume confirme que ces équipements constituent toujours un point de fragilité significatif du parc. Les composants liés à la communication et aux interfaces utilisateurs restent également bien représentés, avec 19 modems, 7 antennes, 5 lecteurs RFID et 2 TPE remplacés. En complément, 6 MPU ont également été remplacés en 2025. Les composants mécaniques restent à un niveau soutenu, avec notamment 30 serrures/verrous et 21 trappes, traduisant une usure liée à l'exploitation et à la fréquentation croissante du réseau.

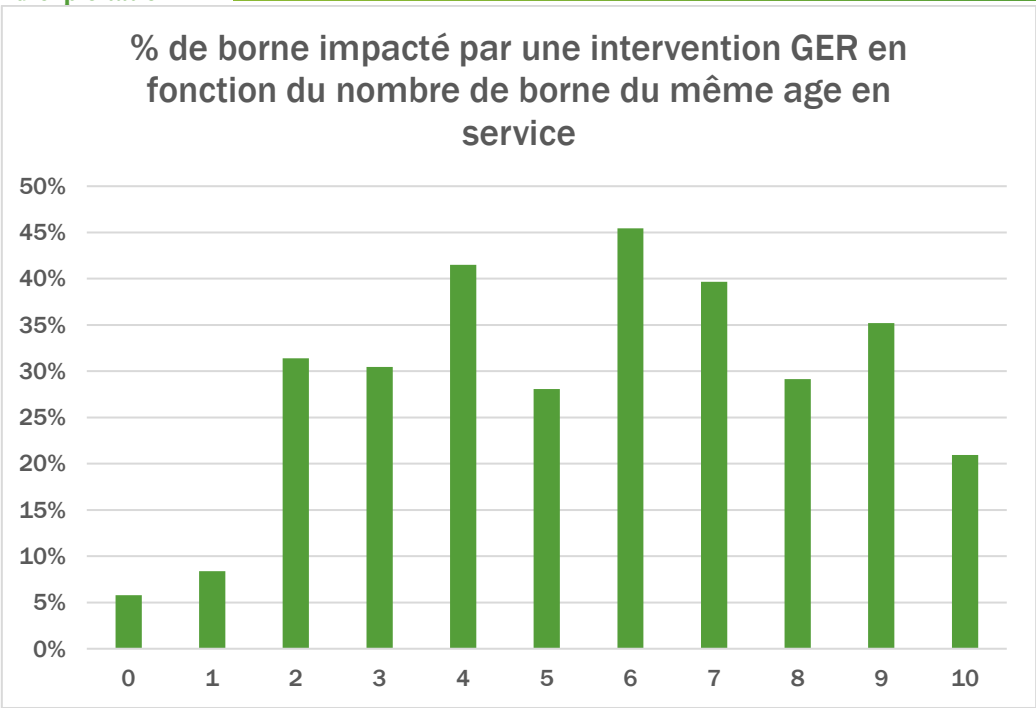
Concernant les autres constructeurs, les volumes restent nettement plus limités. Les bornes Cahors totalisent 14 remplacements, principalement sur des composants électriques et électroniques de second rang, ce qui confirme une meilleure stabilité globale du parc. Les bornes IES représentent 13 remplacements, répartis entre cartes PC, cartes de puissance, écrans, fusibles, modules de puissance, TPE et disjoncteurs. Les bornes EFACEC et Schneider restent marginalement impactées, avec respectivement 4 et 3 composants remplacés.

Les graphiques ci-dessous confirment que les interventions de GER restent plus fréquentes sur les bornes les plus anciennes. Néanmoins, comme en 2024, une part non négligeable des interventions concerne des bornes récentes, ce qui constitue un point de vigilance. Cette tendance reste principalement portée par les bornes e-Totem, pour lesquelles des remplacements de composants électroniques critiques continuent d'être observés dès les premières années de mise en service.

Ainsi, l'année 2025 marque une amélioration du volume global de GER par rapport à 2024, en lien notamment avec les actions de fiabilisation engagées sur le parc. Néanmoins, malgré cette baisse, le niveau de défaillance reste élevé, en particulier sur les bornes e-Totem.



C2 - Restreint



C2 - Restreint

5. Vie commerciale du Réseau

5.1 Nombre d'abonnés et son évolution

Les graphiques ci-dessous présentent le nombre d'abonnement en cours à la fin de chaque mois, pour les différentes catégories d'abonnés :

- Le nombre d'abonnés total a diminué de 37,4% au global entre décembre 2024 et décembre 2025 :
  - Les abonnés annuels sont passés de 8075 à 4835 soit -40%. Ce pourcentage se décompose en l'évolution des abonnés annuels « flotte » -44% et les abonnés annuels particulier –39,9%.
  - Les abonnés mensuels sont passés de 1217 à 983 soit -19% entre 2024 et 2025. De la même façon, on distingue les abonnés mensuel « flotte » qui ont diminué de 56% aux abonnés mensuel particuliers qui ont diminué de 11%.
  -

Evolution entre 2024 et 2025	Abonnés annuels	Abonnés mensuels	Abonnés annuels et mensuels
Flotte	-44%	-56%	-37%
Particulier	-39,9%	-11%	-48%
Abonnés flottes et particuliers	-40,1%	-19,2%	-37%

La baisse significative du nombre d'abonnés s'explique principalement par la migration du service de Freshmile vers Electromaps. Malgré le travail préparatoire réalisé et les nombreuses campagnes de réinscription mises en œuvre (dont certaines avec code promotionnel), une perte d'abonnés lors de cette transition était inévitable. En effet, la validation de la migration nécessitait que les utilisateurs renseignent à nouveau leur email et leurs données bancaires sur la nouvelle application, une étape que de nombreux abonnés inactifs n'ont pas réalisée).

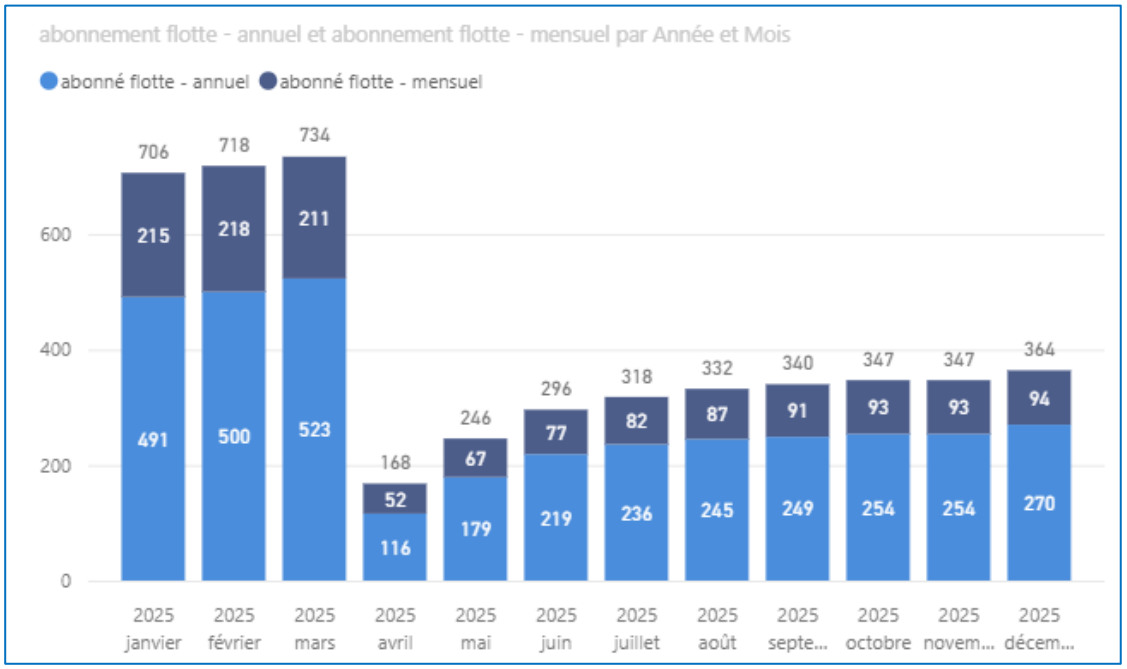
À mars 2025, sur les 9 126 abonnements recensés sur le réseau eborn, seuls 5 800 étaient actifs, c'est-à-dire ayant réalisé au moins une session de recharge au cours des six derniers mois. À fin décembre 2025, le réseau comptabilisait 5 818 abonnements.
Malgré un contexte de concurrence croissante entre opérateurs de recharge (CPO) et fournisseurs de services de mobilité (MSP), le réseau a réussi, en l'espace de six mois après la migration, à retrouver l'intégralité de sa base d'abonnés actifs pré-migration.

Dans la continuité de cette phase de stabilisation, le réseau a retrouvé une dynamique de croissance soutenue sur la base d'abonnés. Entre septembre 2025 et février 2026, le nombre d'abonnements progresse en moyenne de +5 % par mois, traduisant à la fois la réactivation progressive des utilisateurs et l'acquisition de nouveaux abonnés. Cette dynamique est particulièrement positive au regard du positionnement régional du réseau eborn et du contexte de concurrence accrue entre MSP. Elle confirme la capacité du réseau à reconstruire rapidement sa base et à s'inscrire dans une trajectoire de développement pérenne.

C2 - Restreint

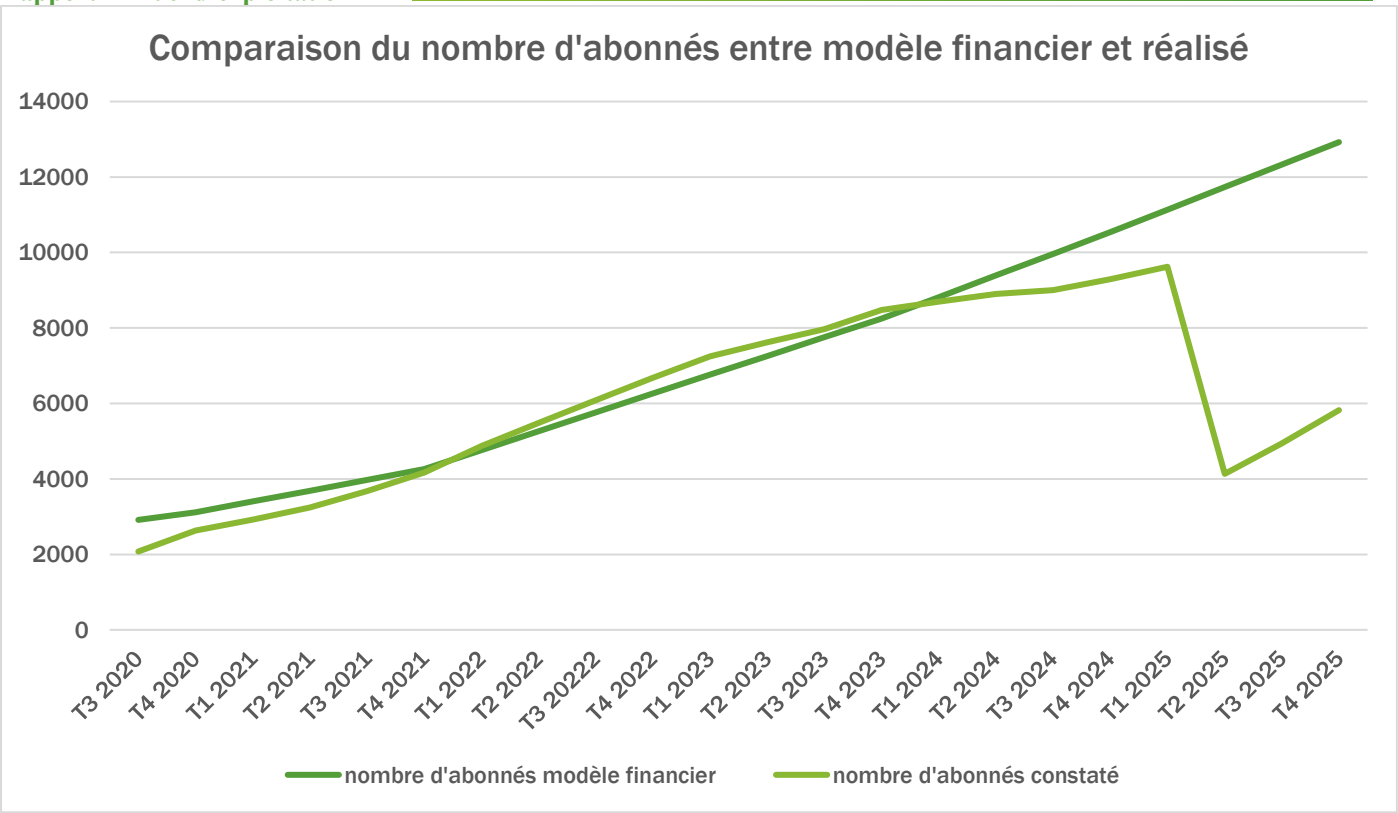


Evolution du nombre d'abonnés particulier en 2025



Evolution du nombre d'abonnés flotte en 2025

C2 - Restreint



Modèle abonnement

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'abonnements résiliés ou non prolongés en 2025.

Il intègre l'ensemble des résiliations, y compris les changements de formule en cours d'année (passage d'un abonnement mensuel à annuel, ou inversement), ainsi que les situations dans lesquelles un abonnement est recréé après désactivation du renouvellement automatique, sans continuité apparente entre deux périodes d'engagement.

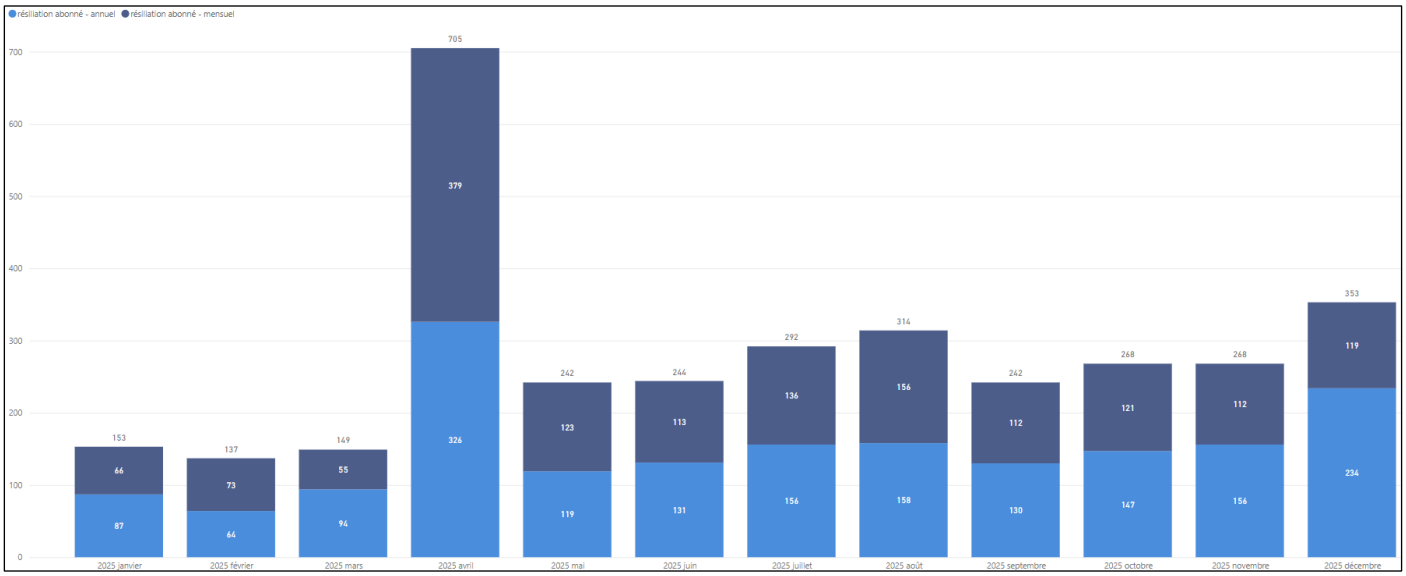
L'année 2025 se caractérise par un niveau de résiliation modéré sur le premier trimestre, avec un volume compris entre 137 et 153 résiliations par mois, puis par un pic exceptionnel en avril, atteignant 705 résiliations. Ce niveau très élevé s'explique principalement par la phase de rodage ayant suivi la migration vers Electromaps, qui a entraîné des ruptures dans le parcours de réinscription et de renouvellement pour une partie des abonnés.

À partir de mai, le volume des résiliations retrouve un niveau bien inférieur à celui observé en avril, mais reste supérieur à celui du début d'année, oscillant globalement entre 242 et 314 résiliations par mois. Cette évolution s'explique en partie par les effets résiduels de la migration, mais également par une **méthodologie de comptabilisation différente entre Freshmile et Electromaps**, conduisant à une vision plus exhaustive des résiliations.

Une hausse est également observée en fin d'année, notamment en décembre. Elle peut traduire certaines perturbations ponctuelles du service ou des renouvellements, mais mérite encore une analyse plus approfondie pour en identifier précisément les causes.

Néanmoins, malgré ces niveaux de résiliation plus élevés après la migration, la dynamique nette du portefeuille abonnés reste positive. Ces résiliations n'ont pas empêché la reconstitution progressive de la base d'abonnés, ce qui confirme la capacité du réseau à retrouver une trajectoire de croissance après la phase de transition.

C2 - Restreint



Evolution du nombre d'abonnement résiliés en 2025

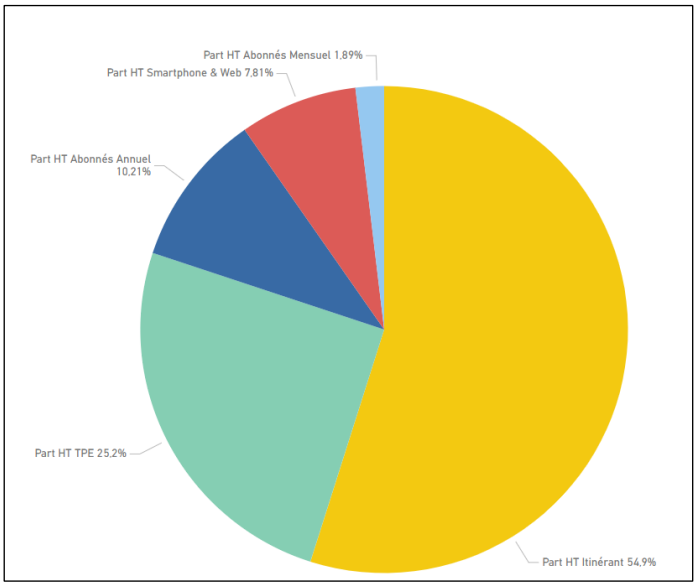
5.2 Itinérance

5.2.1. Itinérance entrante

L'itinérance entrante fait référence à l'utilisation du service de recharge du réseau eborn par les usagers des autres opérateurs de recharge.

Les utilisateurs en itinérance entrante représentent 55 % des recettes liées à la consommation en 2025, soit une progression de 1% en 2025.

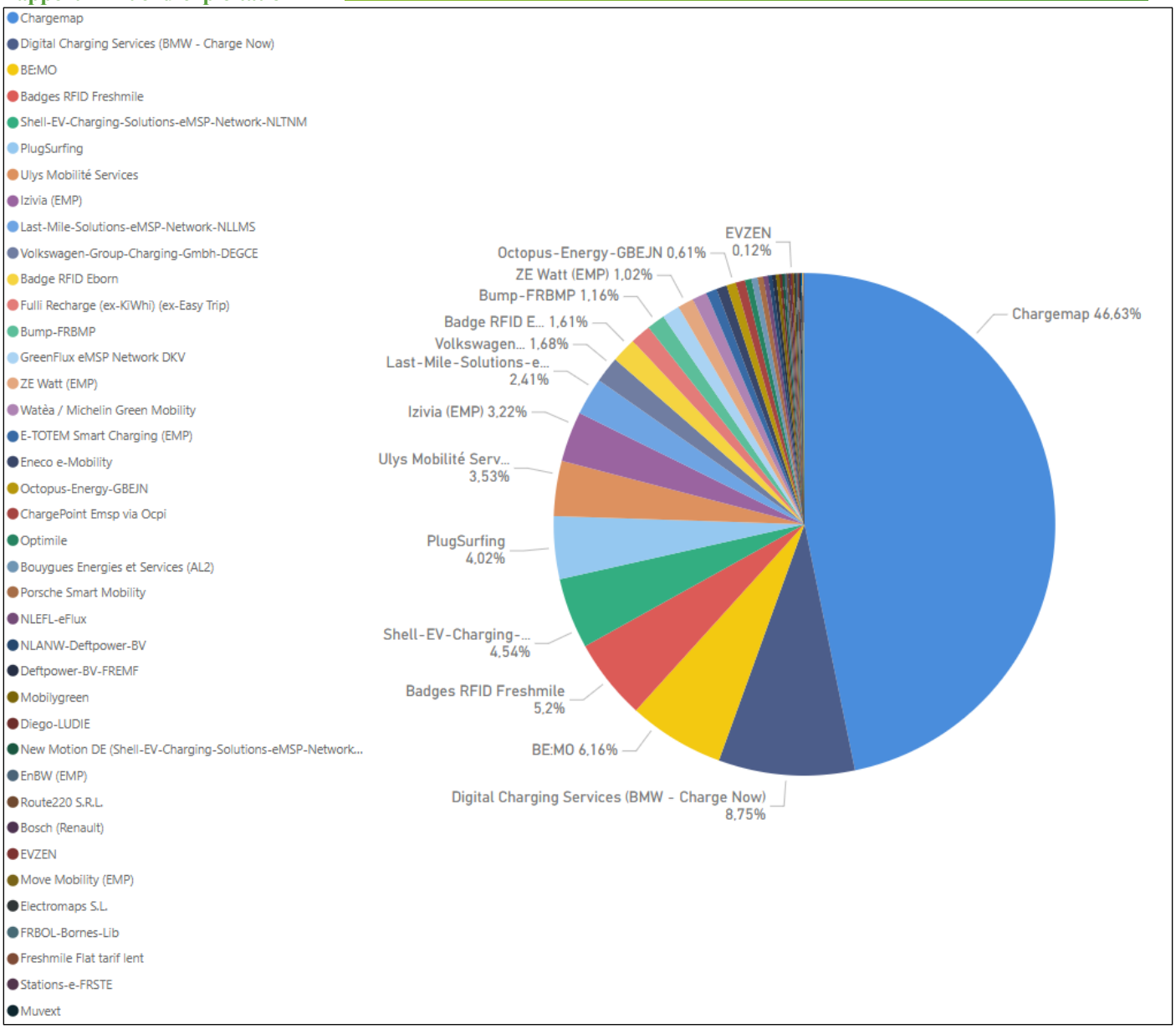
La part des utilisateurs par TPE a légèrement augmenté : passage de 22,8% en 2024 contre 25,2% en 2025 pour les utilisateurs par TPE tandis que celle avec smartphone est restée stable (7,2% en 2024 pour 7,8% en 2025). Enfin, tout comme l'année précédente, la part des abonnés annuel a diminué de 4% (5% entre 2023 et 2024)



Répartition des recettes par moyen d'accès en 2025

Le graphe ci-dessous illustre la répartition des recharges en itinérance entrante en 2025 :

C2 - Restreint



Pourcentage des recettes d'itinérance annuelle par opérateur de mobilité en 2025

Malgré la variété des opérateurs de mobilité, Chargemap reste le MSP prépondérant en itinérance entrante avec 46.6% des sessions réalisées par ses utilisateurs contre 53,47 % en 2024 et 54,15% en 2023. Chargemap diminue donc très légèrement en part de marché parmi les MSP sur le réseau eborn. Les utilisateurs de Digital Charging Services (DCS) sont aussi bien représentés, et en diminution également, avec 8,8% de part de marché en 2025 (contre 11,6% de part de marché en 2024). BE:MO (MSP de Total Energies) est en 3ème position sans progression particulière (6,56% en 2024 et 6,16% en 2025). Par ailleurs, il est intéressant de noter que Freshmile passe en 4ème position en dépassant les 5% (7,7% en 2024 contre 5,2% en 2025). Enfin, tous les autres MSP sont en dessous de 5% de part de marché.

5.2.2. Itinérance sortante

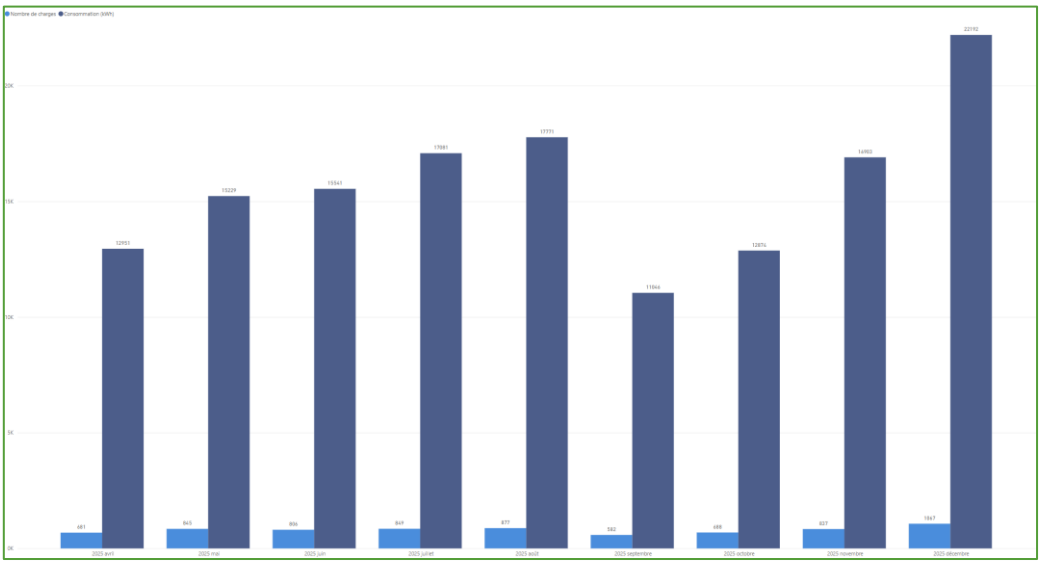
L'itinérance sortante fait référence à la possibilité des abonnés du réseau eborn d'accéder à des bornes de recharge appartenant à d'autres opérateurs de recharge (CPO). Concrètement, avec le badge eborn l'usager peut bénéficier d'une plus grande couverture de recharge en dehors des bornes du réseau. Grâce à la transition

C2 - Restreint

vers Electromaps, la tarification en itinérance a été simplifiée et elle correspond désormais aux normes établies (prix du CPO + 15%).

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du nombre des sessions et la consommation correspondante au cours de l'année 2025. Les badges des abonnés eborn ont été utilisés pour effectuer des recharges à travers toute la France.

L'utilisation du badge eborn en dehors du réseau eborn a considérablement chuté en 2025, pour atteindre environ 6 355 sessions . Cela est en partie lié à un nombre d'abonnés ayant baissé après la migration, mais tient également au fait que l'interopérabilité sortante n'était pas effective sur certains réseaux (par exemple le réseau Freshmile) après la migration.



Nombre de sessions et consommation (kWh) en itinérance sortante par mois en 2025

Le tableau ci-dessous classe les vingt premiers réseaux sur lesquels les abonnés eborn se sont le plus chargés en 2025 :

Network name (groupes)	Nombre de Session de charge
ECS	1878
Lildl	554
IONITY	551
Izivia	261
ENGIE	186
Réseau saint Étienne métropole	143
Grenoble Alpes Métropole	131
E-TOTEM	128
MOBIVE	127
EVZEN	117
Izivia	110
Réseau Wiiiz	81
RÉVÉO	78
Atlante	73
DRIVECO - Carrefour Market	72
Centr'Azur	69
larecharge	61
Allego	56
CASINO DE MONTROND	48
SIEG 63	47
Total	**7232**

Réseaux de recharge ayant enregistré le plus de sessions en intinérance sortante sur 2025

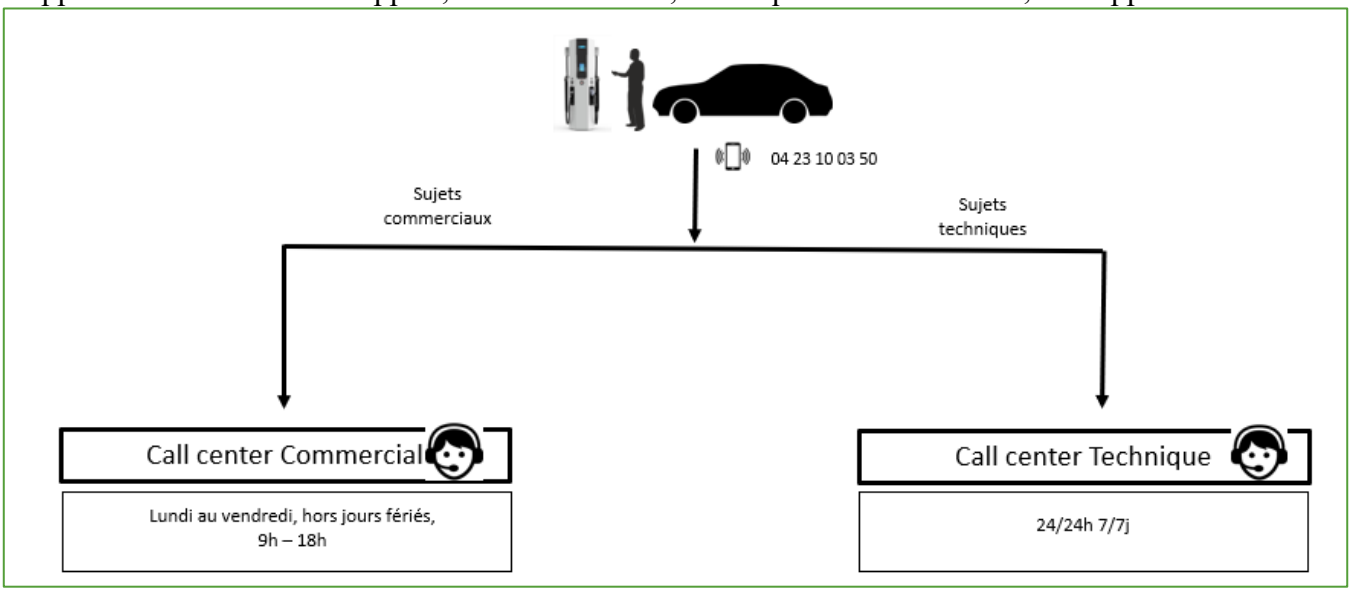
C2 - Restreint

Nous pouvons noter dans cette liste un certain nombre de réseaux également exploités par EASYCHARGE, grâce à un partenariat effectué entre ces réseaux et le réseau eborn. Ce partenariat permet de promouvoir le badge eborn en dehors du réseau eborn, au travers d'un tarif préférentiel proposé aux abonnés eborn sur les bornes de ces réseaux.

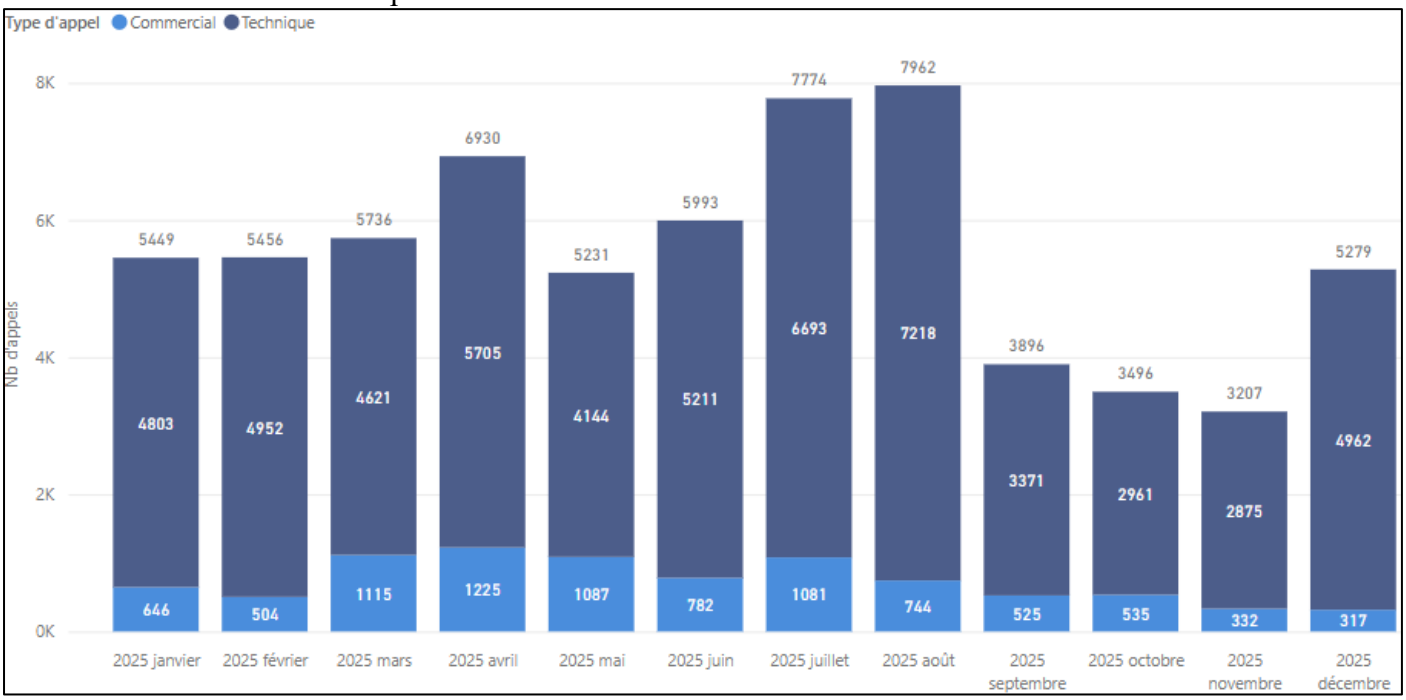
5.3 Qualité de service

5.3.1. Appels au numéro d'assistance technique et commerciale– graphique à faire

Les usagers du réseau eborn disposent d'un numéro unique en cas de besoin d'assistance, avec la répartition des appels sur deux centres d'appels, suivant la nature, technique ou commerciale, de l'appel :



Le nombre d'appels au numéro d'assistance a atteint un pic avec 7 218 appels techniques sur le mois d'août contre 5962 à la même période en 2024.



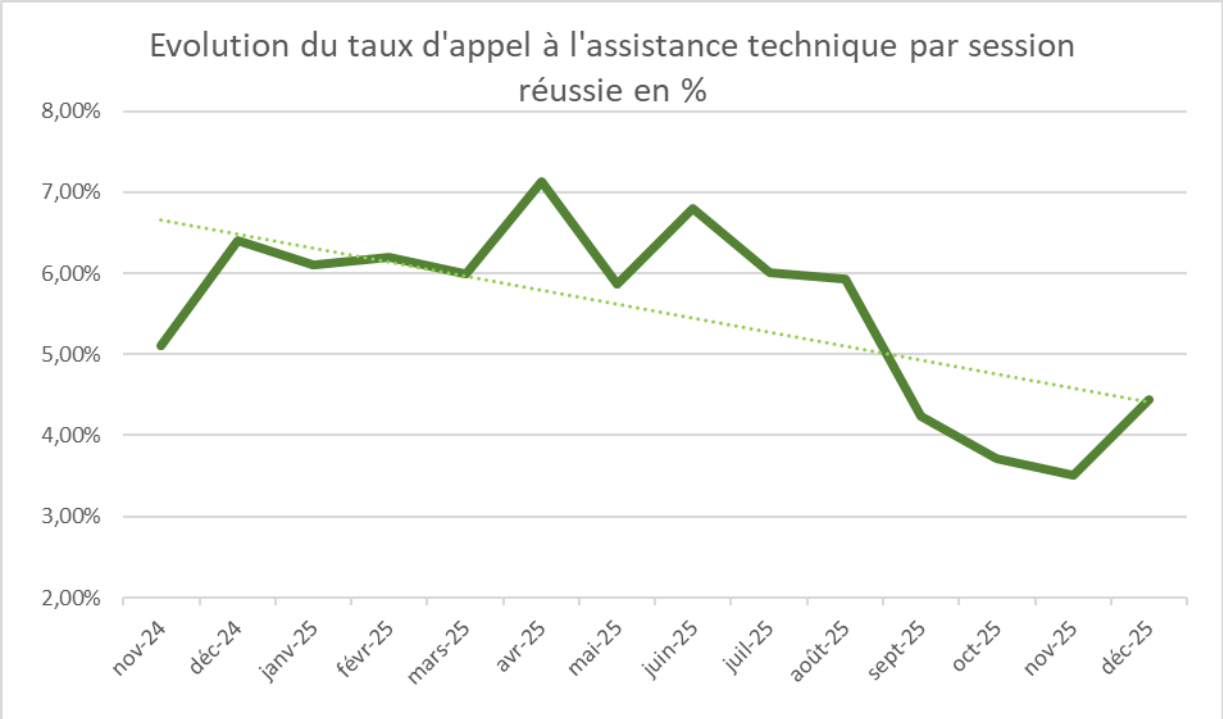
C2 - Restreint

Répartition mensuelle des appels commerciaux et techniques en 2025

Le taux d'appels à l'assistance technique rapporté au nombre de sessions réussies poursuit sa baisse en 2025, pour atteindre une moyenne annuelle de 5,4 %, contre 6,1 % en 2024, soit une amélioration significative de la qualité d'usage du réseau. L'année reste marquée par un pic ponctuel en avril, directement lié à la migration vers Electromaps, qui a généré des sollicitations supplémentaires le temps de l'appropriation des nouveaux parcours utilisateurs.

En dehors de cet événement, la tendance observée est clairement orientée à la baisse sur le second semestre, avec des niveaux particulièrement maîtrisés à partir de septembre. Cette évolution traduit plusieurs améliorations structurelles : une meilleure fiabilité globale du réseau, une stabilisation des systèmes de supervision, mais également une montée en maturité des utilisateurs, de plus en plus familiers avec les usages de la recharge électrique et les outils associés.

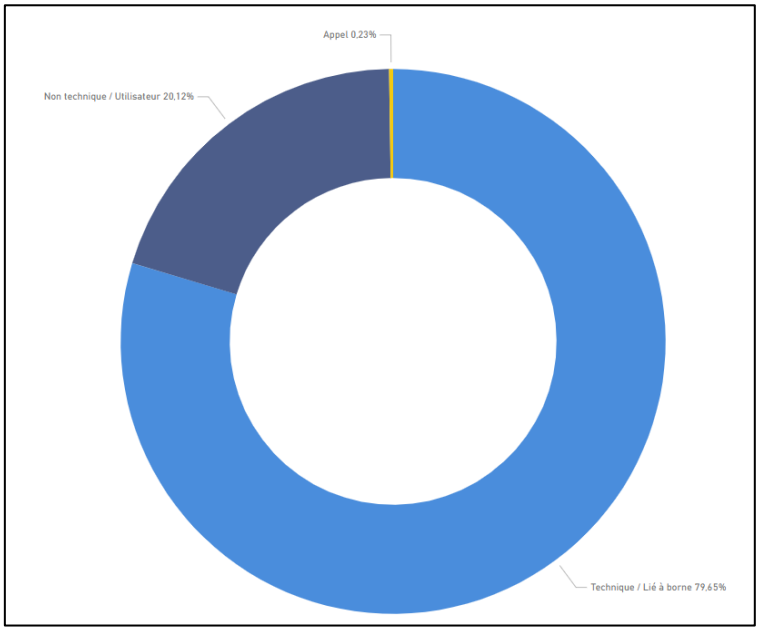
La baisse du recours à l'assistance reflète ainsi une amélioration de l'expérience utilisateur, avec des parcours plus fluides et moins générateurs de blocages, malgré une fréquentation en hausse du réseau. Cette dynamique constitue un indicateur positif de la qualité de service délivrée



C2 - Restreint

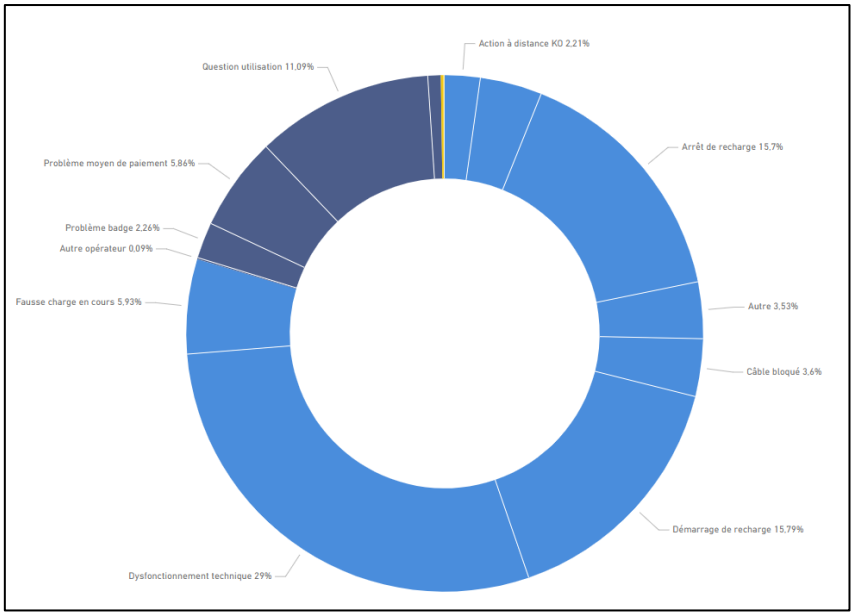
5.3.2. Motifs d'appels à l'assistance technique

Ci-dessous des graphiques permettant d'apprécier la répartition des appels par catégorie et sous-catégorie en pourcentage.



Répartition des appels techniques en 2025 par catégorie

En 2025, près de 80 % des appels concernent un motif technique ou lié à la borne (79,65 %), contre 81,7 % en 2024. La proportion de demandes non techniques ou liées à l'utilisateur progresse, passant de 17,29 % à 20,12 %, ce qui indique une augmentation des sollicitations relatives à l'usage ou à la compréhension du service. Dans l'ensemble, les interactions demeurent majoritairement d'origine technique, bien qu'on observe une légère hausse des questions d'usage et une diminution des appels sans incident identifié.



Répartition des appels techniques en 2025 par sous-catégorie

L'analyse des motifs de contact montre une amélioration sur les étapes clés de la recharge. Les appels liés au démarrage et à l'arrêt de recharge diminuent nettement en 2025, signe d'un parcours de charge plus fiable pour les utilisateurs. En parallèle, la part des demandes liées à un dysfonctionnement technique progresse :

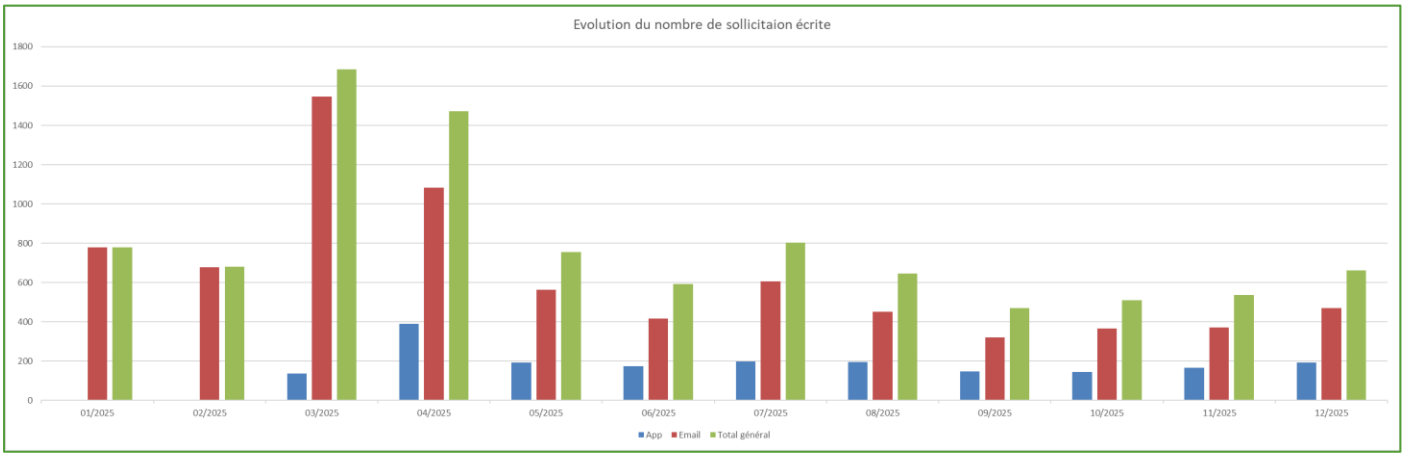
C2 - Restreint

ces situations représentent désormais la première cause de sollicitation, ce qui recentre davantage l'assistance sur des incidents plus complexes.
Les questions d'utilisation, ainsi que les problèmes de paiement ou de badge, augmentent légèrement mais restent des causes secondaires. Au global, 2025 se distingue par moins de difficultés sur le déroulement normal d'une session, mais davantage d'appels liés à des problèmes techniques avérés.

L'annexe 21 liste l'ensemble des appels techniques reçus par motif.

5.3.3. Sollicitations mails

En complément du canal téléphonique, les usagers du réseau disposent désormais de deux canaux principaux de sollicitation écrite : l'email (en passant par le formulaire de contact du nouveau site internet, ou directement depuis leur messagerie) et, depuis la migration vers Electromaps, un canal **directement intégré dans l'application mobile**. Cette évolution marque une amélioration significative de l'accessibilité du service client, avec une adoption progressive des sollicitations "in-app", qui représentent désormais une part non négligeable des échanges.



Nombre de sollicitations écrites par mois

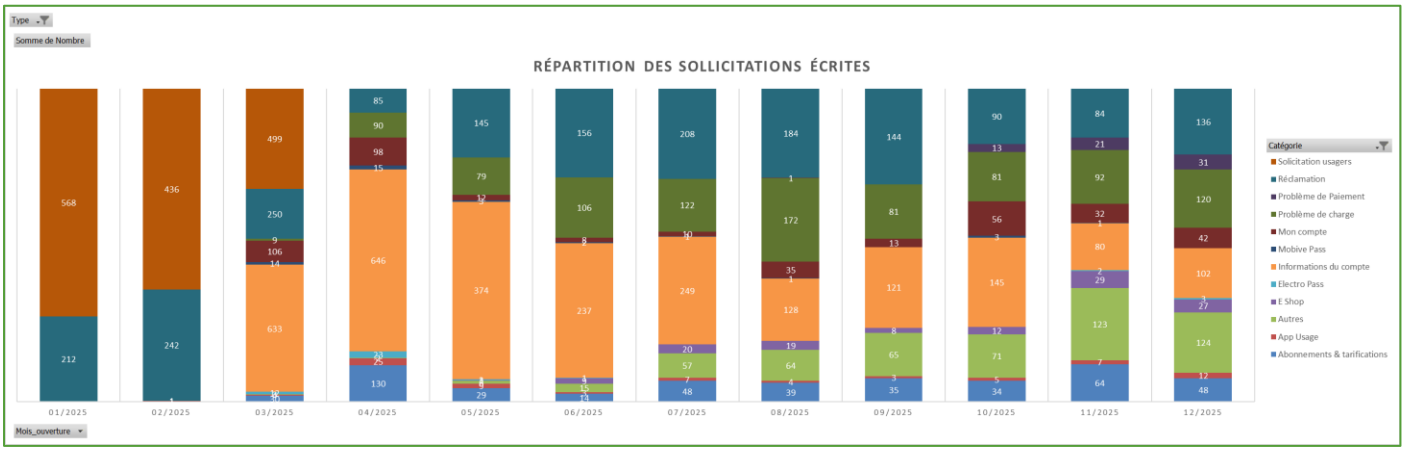
L'année 2025 est marquée par une **hétérogénéité des volumes de sollicitations**, directement liée au changement d'outil en avril. Le premier trimestre, opéré sous Freshmile, présente des volumes élevés et peu détaillés, avec un pic en mars. À partir d'avril, la mise en place d'Electromaps permet une meilleure structuration et qualification des demandes, mais s'accompagne d'un niveau de sollicitations initialement élevé, lié à la phase de transition (réinscriptions, compréhension des nouveaux parcours utilisateurs, etc.).

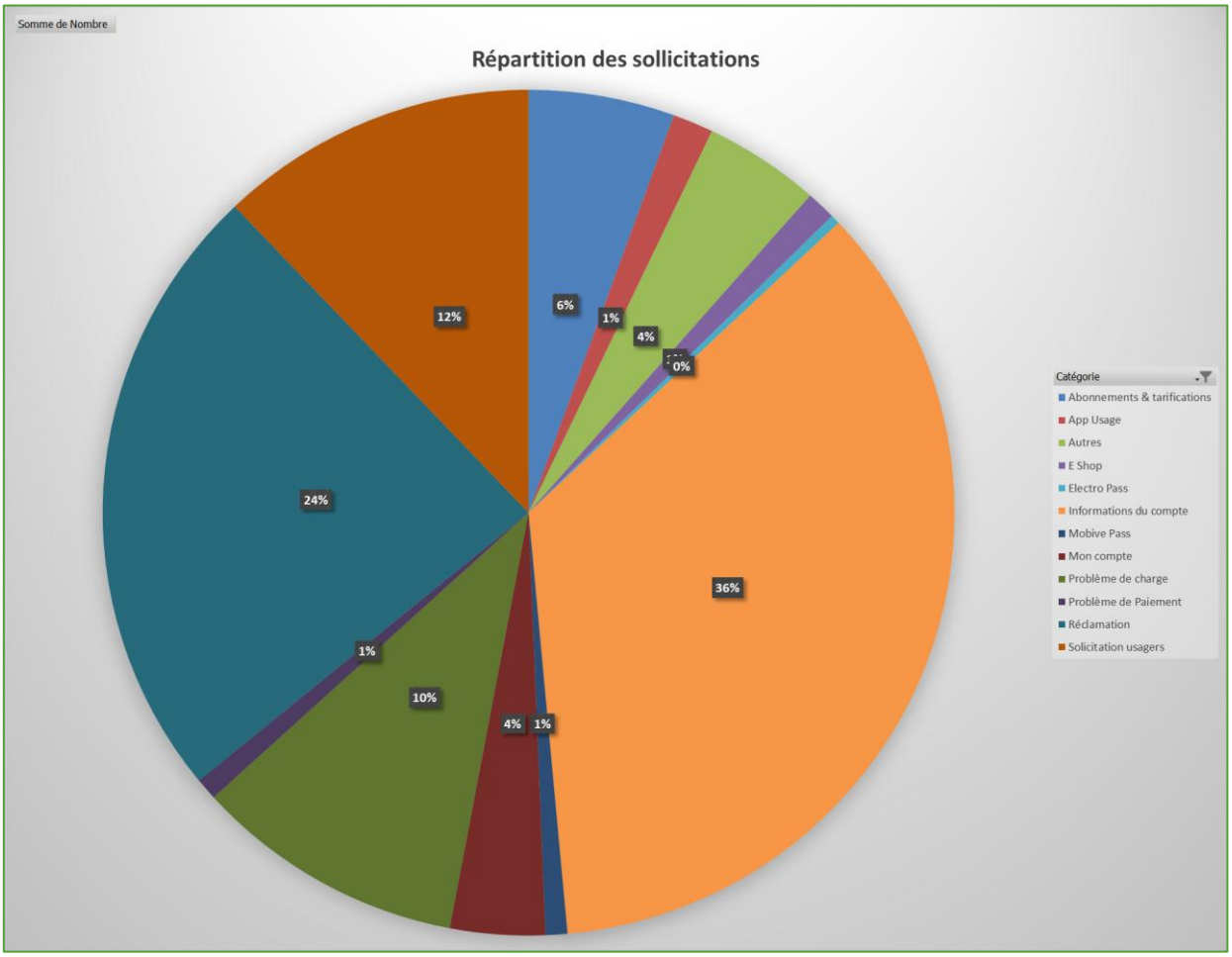
Sur la suite de l'année, le volume mensuel se stabilise globalement entre **450 et 800 sollicitations**, avec une saisonnalité marquée, notamment en période estivale, en lien avec l'augmentation de l'usage du réseau. La répartition par canal montre que l'email reste majoritaire, mais que les sollicitations via l'application s'installent durablement, traduisant une évolution des usages vers des canaux plus directs et contextualisés.

L'analyse par typologie met en évidence que les **demandes liées aux informations de compte représentent la part la plus importante (environ 36 %)**, suivies des **réclamations (24 %)** et des **sollicitations générales (12 %)**. Les **problèmes de charge (10 %)** constituent également un volume significatif, nécessitant une attention particulière en lien avec l'exploitation du réseau. Une analyse plus fine des sous-catégories montre que certaines thématiques structurantes, telles que les problématiques de paiement, de reconnaissance de badge ou d'état des bornes, concentrent une part importante des sollicitations.

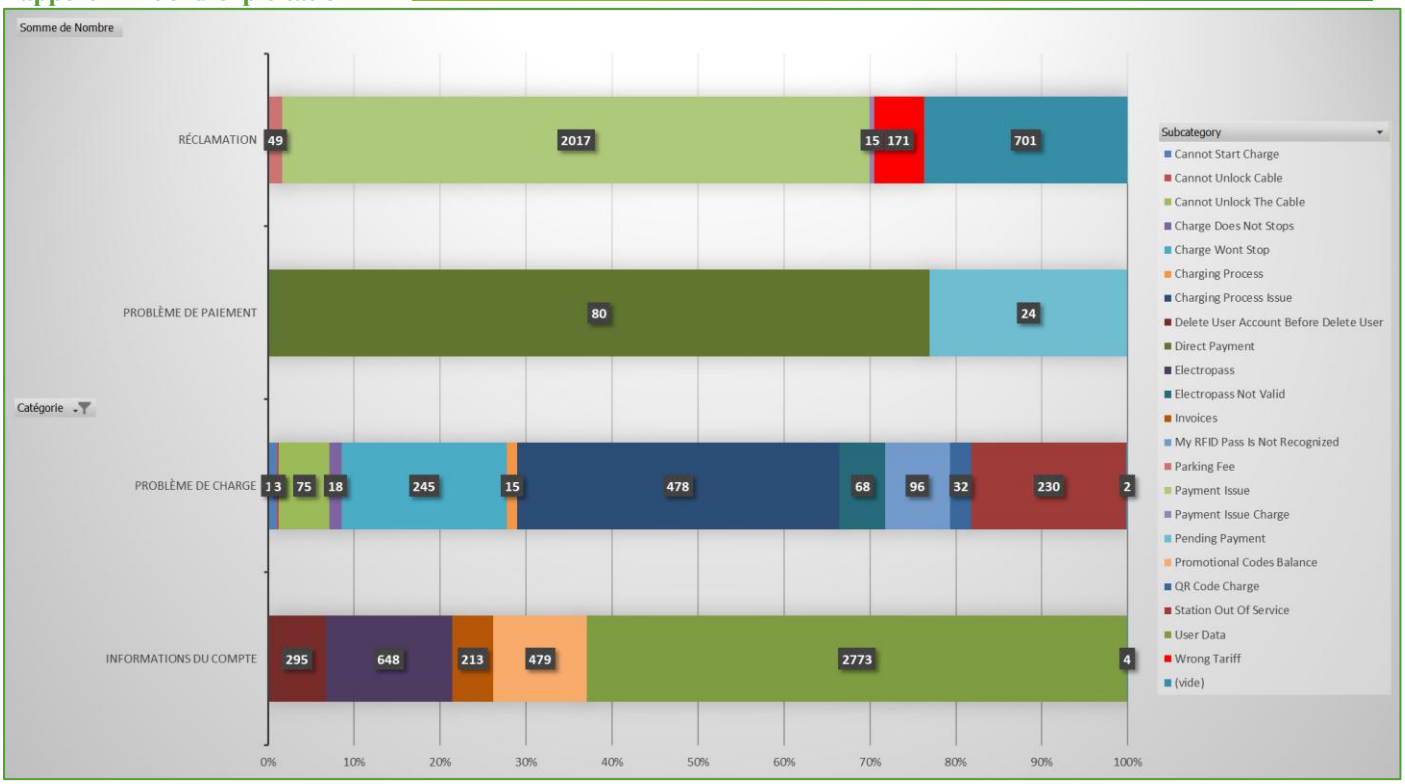
C2 - Restreint

Enfin, malgré une augmentation globale du volume de sollicitations sur certaines périodes, notamment en lien avec la migration et les pics d'usage, ces évolutions restent cohérentes avec la montée en charge du réseau. Elles traduisent à la fois une **intensification des usages** et une **meilleure captation des demandes via des outils plus performants**, permettant un pilotage plus fin de la relation usager.





C2 - Restreint



Sous-catégorie des principales catégories de sollicitation

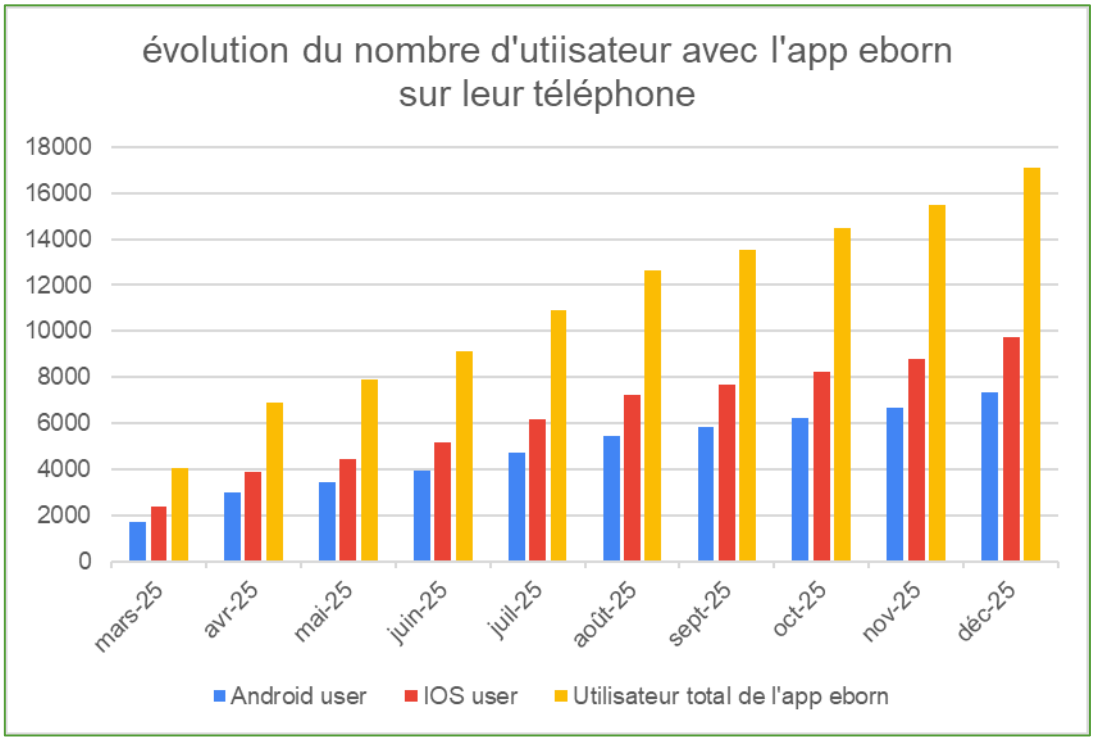
Après un pic ponctuel lié à la migration au printemps, le ratio de sollicitations rapporté à l'usage du réseau s'améliore nettement pour se stabiliser autour de **0,7 à 0,9 sollicitation pour 100 sessions** sur la seconde moitié de l'année. Ce niveau, particulièrement maîtrisé au regard des volumes de recharge estivaux, confirme la robustesse du service et la bonne appropriation des nouveaux outils par les utilisateurs. Pour rappel ce même ratio était à 0,87 sollicitation pour 100 sessions en 2024.

C2 - Restreint

5.3.4. Site internet et application mobile

En 2025, l'application réseau eborn affiche une note de 4,1 sur le Play Store et 4,4 sur l'App Store, soit une hausse de 0,1 par rapport à l'an dernier.

Le nombre de téléchargements de l' application eborn a connu une forte progression en 2025, dépassant dès le mois d' août les niveaux post-migration, pour atteindre 16 545 usagers équipés en fin d' année.



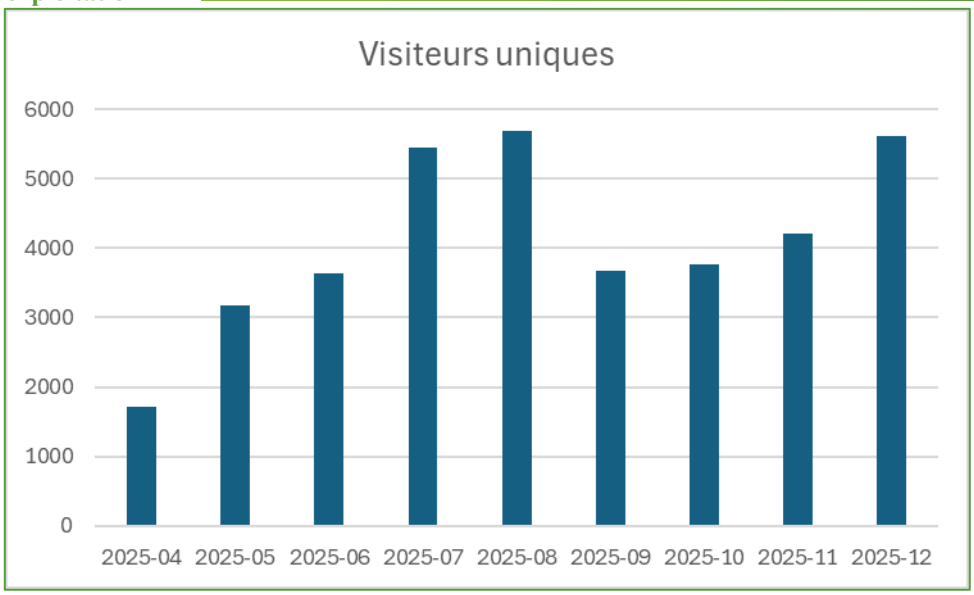
Nombre d'utilisateurs ayant l'application sur leur téléphone

Depuis la mise en ligne du nouveau site eborn.fr, le 15 avril 2025, la fréquentation connaît une nette progression. Le site enregistre désormais en moyenne 999 utilisateurs par semaine, contre 860 en 2024, soit une hausse de 16 %.

Au total, 36 945 utilisateurs uniques ont visité la plateforme sur la période, soit 1 000 de plus que sur l'ensemble de l'année 2024. On constate d'ailleurs des pics de connexions durant l'été (juillet-août) et les fêtes de fin d'année, en cohérence avec les périodes de forte utilisation du réseau.

Par ailleurs, la durée moyenne de visite atteint 7 minutes, soit 5 minutes de plus qu'en 2024, témoignant d'un engagement nettement renforcé sur le nouveau site.

C2 - Restreint



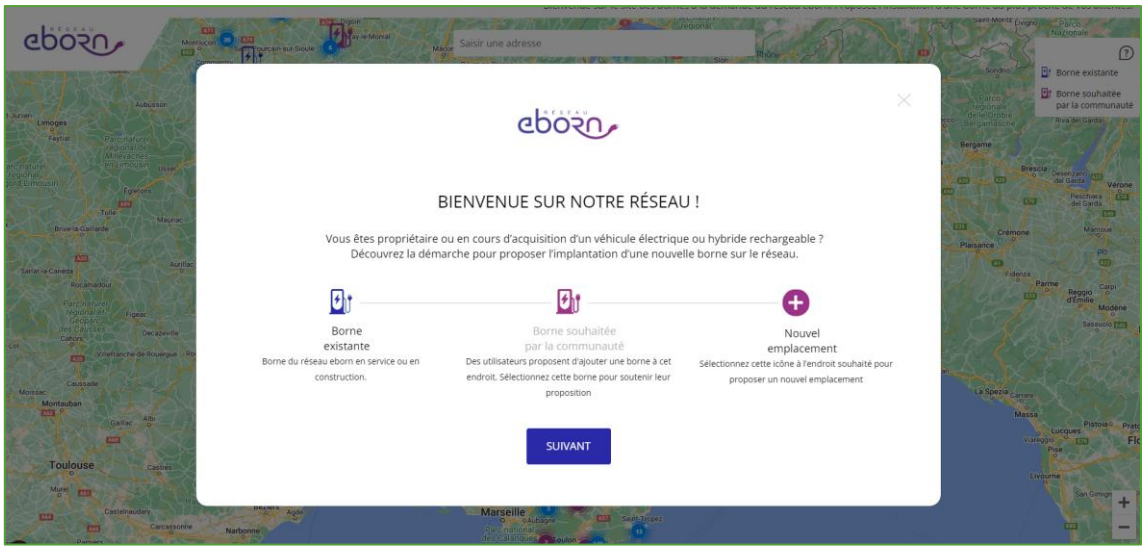
Nombre de visiteurs uniques par mois sur le site internet du réseau eborn

C2 - Restreint

5.4 Dispositif de bornes à la demande

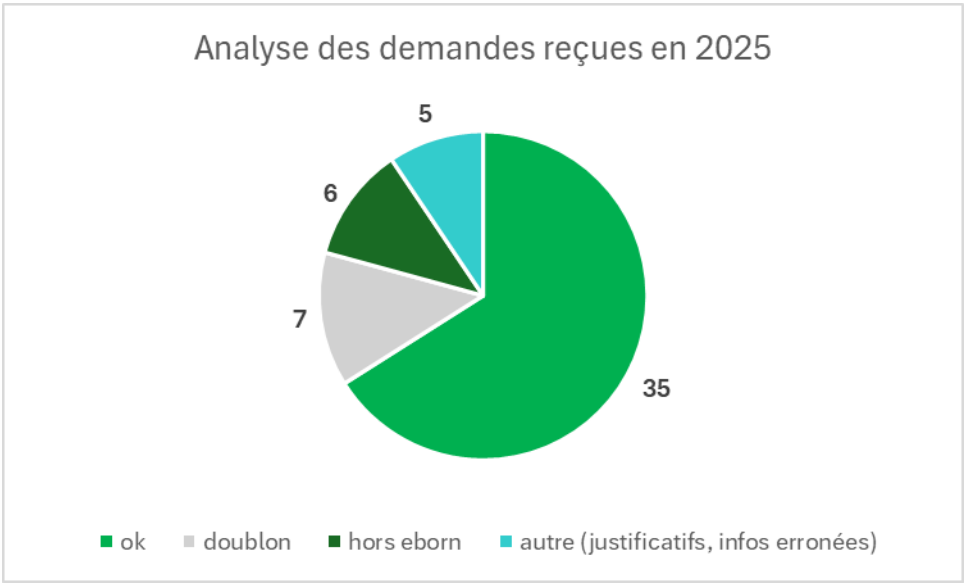
5.4.1. Données générales

En 2025, ce service a été moins utilisé que l'année précédente.



Cette année, nous avons eu 53 sollicitations de bornes à la demande, alors qu'il y en avait eu 70 en 2024. Sur ces 53 demandes, 35 ont été jugées recevables, le reste n'étant pas exploitable pour les raisons suivantes :

- Demande en doublon : un même propriétaire effectue plusieurs demandes pour un même site ;
- Demande hors périmètre : l'emplacement souhaité est en dehors du périmètre eborn ;
- Aucune pièce justificative n'a été fournie.



C2 - Restreint

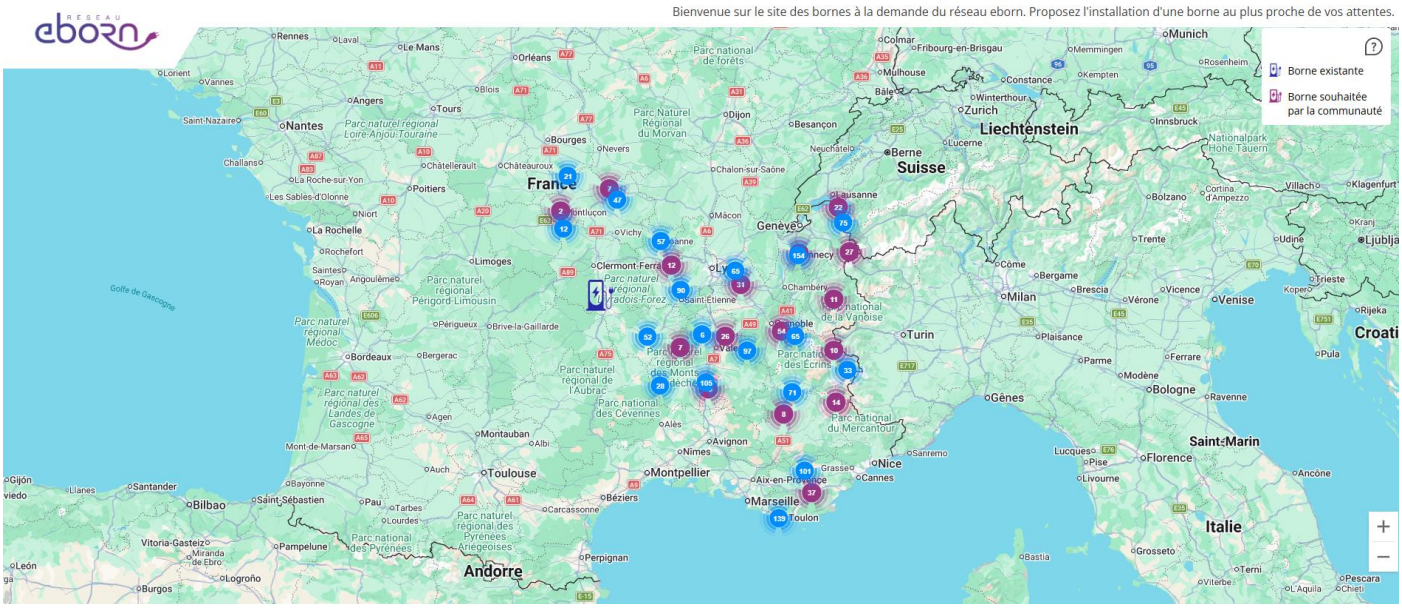


Figure : Extrait (janvier 2026) du site Borne à la Demande présentant les bornes existantes ainsi que les demandes de bornes souhaitées par les usagers

Sur l'ensemble des demandes reçues sur l'année 2025, 1 emplacement a atteint le nombre de 3 personnes intéressées ou plus sur la commune de Saint-Jorioz en Haute-Savoie.

Pour rappel, afin d'être éligible à la subvention ADVENIR, les bornes dîtes « à la demande » doivent obligatoirement être installées dans un rayon maximal de 500m de l'adresse demandée. Il s'agit d'une surprime de 300€ par point de charge qui s'ajoute, sur justificatifs, aux primes existantes.

5.4.2. Etude des sites retenus

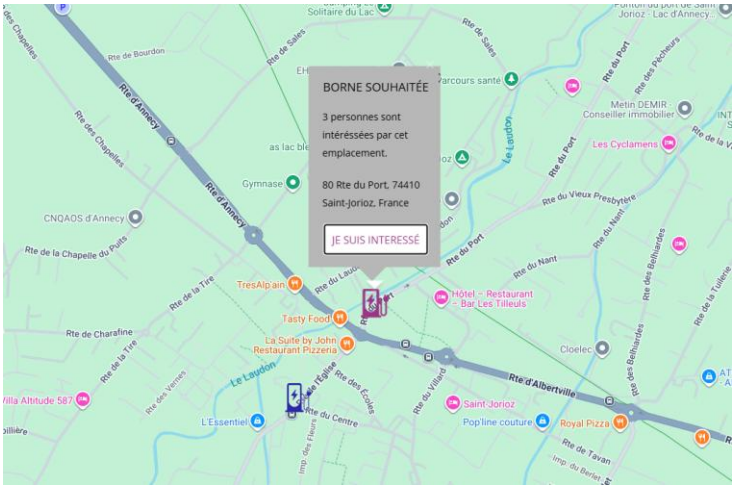
Tous les demandeurs ont été sollicités par mail afin de remplir un formulaire leur permettant de détailler leur besoin de recharge en voirie.

Ainsi sur les 3 demandeurs, 1 seul a répondu au questionnaire. Malgré la réponse unique, la bonne utilisation des deux bornes présentes sur cette commune semble conforter le besoin d'une nouvelle borne.

C2 - Restreint

Ce besoin et cet emplacement ont été identifiés dans le cadre des co-investissements proposés au SYANE au cours de l'année.

Il conviendrait donc de pouvoir valider cette installation avec la Mairie pour l'année 2026.





C2 - Restreint

5.5 Bilan des activités d'information et de communication

5.5.1. Bilan des actions menées

En synthèse, voici les actions menées par Easy Charge - SPBR1 en 2025 :

Création de contenu :

- Une interview a été réalisée avec le pilote de l'équipage du réseau eborn sur le E-Rallye Monte-Carlo afin de promouvoir la mobilité électrique et le réseau ;
- Réalisation d'un reportage photo sur la nouvelle station de recharge du réseau eborn à l'Alpe d'Huez ;
- Création d'infographies animées afin de faire de la pédagogie sur les nouveaux services proposés par le réseau eborn : le vrai ou faux de la mobilité électrique, l'itinérance sortante, l'application eborn, l'utilisation des QR Codes...

Communication web :

- Création, en mars 2025, d'un nouveau site plus ergonomique et plus personnalisé :
  - 28 555 visiteurs uniques ;
  - 69 339 vues de pages uniques ;
  - 13 706 redirections vers le eMSP.

- Gestion et animation du compte Facebook du réseau eborn, un nombre de messages diffusés qui est en légère baisse mais qui reste satisfaisant :
  - 47 publications réalisées et publiées en 2025 contre 66 en 2024 ;
  - En moyenne, les messages diffusés ont généré :
    - 3 136 couvertures / post contre 200 en 2024 (les couvertures correspondent au nombre de personnes qui ont vu l'une de nos publications au moins une fois) ;
    - 15 interactions / post contre 12 en 2024 (les interactions correspondent au nombre de réactions, commentaires, partages et clics sur les publications) ;
  - Le compte Facebook possède 916 abonnés, soit 27 de plus en un an. La progression ralentit, néanmoins la couverture / post est bien meilleure en 2025.

- Gestion et animation du compte Linkedin du réseau eborn pour la première année complète :
  - 44 publications réalisées et publiées en 2025 ;
  - En moyenne, les messages diffusés ont généré :
    - 1 168 impressions / post (les impressions correspondent au nombre de personnes qui ont vu l'une de nos publications au moins une fois) ;
    - 34 réactions / post (les réactions correspondent au nombre de réactions, commentaires, partages et clics sur les publications) ;
  - Le compte LinkedIn possède 1 129 abonnés.

- Création en octobre 2025 d'un compte Instagram pour le réseau eborn :
  - 12 publications réalisées et publiées en 2025 ;
  - En moyenne, les messages diffusés ont généré :
    - 2 373 vues (le nombre de fois où votre publication a été lue ou affichée) ;
    - 1 156 comptes touchés (le nombre de comptes uniques qui ont vu cette publication au moins une fois).

- Reprise du compte YouTube du réseau eborn :
  - Au total, en 2025, les vidéos diffusées ont généré :
    - 7 528 vues (le nombre de fois où votre vidéo a été lue ou affichée) ;
    - 21 327 impressions (le nombre de fois que les miniatures de votre vidéo ont été présentées aux spectateurs).

C2 - Restreint

Communication radio :

- Réalisation de deux interviews avec Radio VINCI Autoroutes : sur le E-Rallye Monte-Carlo et sur les bonnes pratiques pour optimiser la recharge de son véhicule pendant l'hiver. Sur ces périodes l'audience quotidienne de Radio VINCI Autoroutes est de 960 000 auditeurs par jour ;
- Diffusion d'un spot publicitaire sur les ondes de Radio VINCI Autoroutes du 2 au 27 juin 2025 soit 200 diffusions. Sur cette période l'audience quotidienne de Radio VINCI Autoroutes est de 1 516 658 auditeurs / jour ;
- Diffusion d'un spot publicitaire en décembre 2025, pendant les vacances de Noël, sur sept radios locales réparties sur le territoire du réseau eborn : NRJ Haute-Loire, Oxygène Radio, Radio Grand Lac, Radio Zig Zag, Alpes 1, RLF Radio et H20 Radio. Sur cette période l'audience quotidienne cumulée serait d'environ 200 000 auditeurs.

Promotion du réseau eborn lors d'événements grand public :

- Du 11 au 12 janvier 2025 : sponsor de l'équipage ICE ON THE ROAD lors de la Coupe 602 sur Glace à l'Alpe d'Huez ;
- 5 avril 2025 : signature de la charte eborn avec l'ensemble des Territoires d'Energie du réseau ;
- 27 juin 2025 : signature du partenariat pour faciliter la transition énergétique de la Gendarmerie de la Drôme ;
- 1er juillet 2025 : participation aux Assises de la Mobilité organisées par l'AVEM à Aix-en-Provence ;
- Du 13 au 14 septembre 2025 : sponsor du Rallye des Châtaignes organisé par le e-France Café dans la Drôme ;
- Du 21 au 27 septembre 2025 : sponsor du rallye Natur'Elles Aventures, rallye 100% féminin et 100% électrique, qui se déroulait en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- 7 novembre 2025 : participation à la journée de la transition énergétique en Haute-Savoie ;
- Du 15 au 18 octobre 2025 : participation au E-rallye Monte-Carlo en tant que partenaire majeur et historique ;
- Du 18 au 20 novembre 2025 : participation au Salon des Maires et des Collectivités Locales organisé à Paris.

Partenariats :

- Poursuite du partenariat avec Ulys, la marque télépéage de VINCI Autoroutes, notamment concernant la promotion sur le site « Ulys Team » (site offrant aux abonnés télépéage Ulys des promotions et réductions chez les partenaires) pour l'abonnement au réseau eborn avec un code promo donnant droit à 10€ de réduction : 68 abonnements vendus par ce canal contre 9 en 2024. Nous avons également mis en place une promotion exceptionnelle de -10% pendant les vacances d'hiver, réservée aux abonnés Ulys qui se rechargent sur le réseau eborn. Une action qui a permis de développer la notoriété du réseau eborn auprès des abonnés Ulys Electric et Ulys Télépéage.
- Poursuite du partenariat avec l'association AVEM en alimentant la page du réseau eborn sur leur site web.
- Poursuite du partenariat avec Charge Price, entreprise qui met à disposition un site internet qui compare les tarifs de recharge sur les différents réseaux de recharge en fonction de l'abonnement du MSP. Ce partenariat vise à mettre une bannière et un lien de renvoi vers le site eborn pour obtenir un abonnement.
- Poursuite du partenariat avec Chargemap. Nous avons offert une réduction de -10% à tous les abonnés Chargemap sur le réseau eborn pendant les vacances de Noël (du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026). Cela a permis d'enregistrer 8 115 impressions sur les fiches eborn (+147%), 13 255 sessions de recharge (+51%) et 6 769 utilisateurs uniques (+70%) dont 203 nouveaux utilisateurs.
- Le partenariat avec ROMACTIS a été renforcé sur la fin d'année. Cela a permis de vendre 120 abonnements supplémentaires.

C2 - Restreint

Actions de communication auprès des abonnés :

En 2025 nous avons adressé 5 mails d'informations à l'ensemble des abonnés et utilisateurs du réseau eborn. Ce ralentissement est lié au grand nombre de mails envoyés au sujet de la migration des comptes clients. Nous ne souhaitions pas saturer davantage les boites mails des usagers.

A ce jour, la liste de diffusion de nos mails d'information contient 32 861 adresses mails. Elle en comptait 39 248 en 2024 mais lors de la migration, un nombre important d'usagers n'a pas renouvelé son accord pour recevoir nos mails commerciaux. Lors de l'envoi d'une newsletter, nous enregistrons, en moyenne : 13 212 ouvertures du mail et 230 clics sur les différents liens proposés.

Publicité :

Le réseau eborn a diffusé 4 campagnes publicitaires sur Spotify et a enregistré, en moyenne :

- 123 541 auditeurs uniques ;
- 414 931 impressions ;
- 994 clics.

Nous avons mis en place un nouveau partenariat de 2 ans avec le Guide Vert Michelin en insérant un encart publicitaire dans 4 éditions (1 000 000 de lecteurs/an) :

- Auvergne (03 & 43) : 35 000 tirages ;
- Alpes du Sud (04 & 05) : 29 000 tirages ;
- Alpes du Nord (38, 73 & 74) : 32 000 tirages ;
- Côte d'Azur Monaco (83) : 36 000 tirages.

5.5.2. Retombées presse

En 2025, le réseau eborn a diffusé 5 communiqués de presse et a été mentionné dans 41 articles de presse. Une revue de presse est jointe en annexe 3, afin de récapituler l'ensemble des retombées presse de l'année 2025. Ce sont principalement les médias locaux, ainsi que quelques médias spécialisés dans les nouvelles énergies et nouvelles mobilités qui ont repris les différents communiqués.

C2 - Restreint

6. Compte-rendu financier

6.1 Etats comptables

6.1.1. Documents financiers

En annexes, les documents suivants :

- Annexe 11 : compte exploitation dans la forme définie à l'annexe 9 du contrat ;
- Annexe 12 : comptabilité sociale de l'année 2025, incluant le bilan social, le compte de résultat ainsi que les annexes ;
- Annexe 13 : grand livre des comptes de l'exercice 2025 ;
- Annexe 14 : balance générale des comptes de l'exercice 2025 ;
- Annexe 15 : rapports des CAC et les conventions visées dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Annexe 16 : annexe des comptes sociaux publiée au greffe ;
- Annexe 16 bis : trésorerie mensuelle
- Annexe 17 : plan pluriannuel d'investissement ;
- Annexe 18 : détail des provisions ;
- Annexe 19 : redevance de contrôle 2025 ;
- Annexe 19 bis : redevance de mise à disposition des biens part variable 2025 ;
- Annexe 19 ter : redevance post-charge 2025 ;
- Annexe 20 : inventaire des immobilisations au 31.12.2025.

6.1.2. Note explicative du passage des comptes de bilan et de résultat au compte d'exploitation

La comparaison porte sur les annexes 11 « compte d'exploitation » et 14 « balance générale des comptes de l'exercice ».
Au niveau des produits, la ventilation du chiffre d'affaires comptabilisé au compte de résultat (comptes 7040111, 7040112, 7060111, 7060114 et 7088100) est détaillée au point 6.3.1. Le chiffre d'affaires est ventilé entre les rubriques « Te », « A (abonnements) » et « activités accessoires ».
Suite à l'audit financier de l'automne 2023, nous avons ajouté un sous détail pour la rubrique « activités accessoires » dans le réalisé 2024. Cette rubrique est donc décomposée :

- « activités accessoires » : gestion des bornes dites accessoires au contrat de concession (facturation de l'exploitation / maintenance et ou supervision annuelle, et facturation de divers petits travaux sur ces bornes) ;
- « recettes – déplacements des bornes » : facturation à un tiers (commune, département, syndicat d'énergie) du déplacement d'une borne ;
- « recettes – construction de bornes » : facturation des bornes du programme de déploiement complémentaire aux syndicats d'énergies ou aux collectivités ;
- « recettes – divers » : le montant inscrit au réalisé 2025 correspond à divers éléments, dont notamment :
    - La vente de certificats TIRUERT,
    - La refacturation de l'assurance dommages aux biens à EASYCHARGE,
    - La refacturation des pénalités,
    - La refacturation de factures Enedis,

C2 - Restreint

- La refacturation des codes promos vendus aux abonnés, et qui étaient déduits des recettes rétrocédées.

Les comptes 7040111 et 7040112 sont principalement reportés en « activités accessoires » en suivant le détail précisé ci-dessus.
Les comptes 7060111 et 7060114 sont inscrits en « TE », « A » et « activités accessoires » (exploitation maintenance des bornes accessoires).
Le compte 7088100 est inscrit en « recettes divers », il s'agit de charges d'électricité refacturées à deux collectivités, ou de la refacturation de dépenses à Easy Charge (type prime d'assurances).

La subvention de développement technologique est comptabilisée au compte 7401000, rubrique « Subvention de développement technologique ».

Le schéma comptable de l'immobilisation des bornes financées par SPBR1 est le suivant :

- L'immobilisation est comptabilisée au 2145000, et amortie au 6811200 (rubrique « Amortissements industriels »), de façon linéaire, sur 10 ans ;
- La subvention d'investissement et la subvention Advenir sont comptabilisées (même si non perçues) au 1310000, et amorties au 7474000 (rubrique « Amortissements industriels »).

Le schéma comptable d'immobilisation des rétrofits des bornes et compteur MID, qui ne feront pas l'objet d'un financement syndicat à la fin de la concession, est le suivant :

- L'immobilisation est comptabilisée au 2150000, et amortie au 6811200 (rubrique « Amortissements industriels »), de façon linéaire, sur la durée restante de la concession (fin 08/2028) ;
- La subvention d'investissement est comptabilisée au 1310000, et amortie au 7474000 (rubrique « Amortissements industriels »).

Aucun produit financier n'a été perçu.

La provision pour renouvellement (GER) n'est pas comptabilisée dans les comptes de SPBR1, puisque la gestion du GER est sous traitée aux mainteneurs.

Les charges d'électricité sont comptabilisées dans les comptes 6061200 pour les consommations (« fourniture ») et 6061300 pour les taxes et abonnements (« abonnements »).

Le compte 6042020 FRAIS DE PILOTAGE est ventilé sur les « charges de personnel » et les « coûts de marketing ».

Le compte 6051011 TUILAGE correspond à la rubrique « tuilage » du compte d'exploitation.

Le compte 6051021 GER correspond à la rubrique « charge de GER » du compte d'exploitation.

Le compte 6051031 EM BORNES ACCESSOIRES correspond aux coûts des activités accessoires.

Le compte 6051051 DEPLACEMENT DE BORNES FINANCEES correspondent aux coûts des déplacements des bornes.

Le compte 6156002 MAINTENANCE DE LOGICIEL INFORMATIQUE correspond aux factures de licence de gestion de trésorerie CUBICUS refacturés à EASYCHARGE.

Le compte 6161000 ASSURANCES correspond à la prime d'assurances dommage aux biens, refacturée à EASY CHARGE via le compte 7088100.

C2 - Restreint

Le compte 6169000 ASSURANCES – FORFAIT correspond à la rubrique « Assurances » du compte d'exploitation.

Le compte 6051000 EXPLOITATION MAINTENANCE est ventilé sur :

- Les charges relatives aux services monétiques ;
- Les charges de télécommunication ;
- La fourniture d'entretien courant et de maintenance (hors charge de GER) ;
- Les charges diverses de gestion courante hors coût de marketing ;
- Les travaux de construction des bornes qui sont construites pour le compte des syndicats.

Les redevances versées au titre du contrat sont comptabilisées au 6511000 REDEVANCES BREVETS LICENCES LOGICIEL. La décomposition du montant entre les différentes redevances est précisée au point 6.4.4

Le compte 6221000 COMMISSIONS pour un montant de 84 319,36 € correspond aux commissions sur sessions et abonnements appliquées par ELECTROMAPS.

Le compte 6226000 HONORAIRES pour 17 216,42 € correspond aux honoraires de l'auditeur pour la certification ISO et audit Blanc 50001 pour 6 409 € et facture de commissions sur vente de certificat TIRUERT OTC Flow d'un montant de 10 759,36 €.

Ces coûts sont repris dans la catégorie « Coût – Divers ».

Le compte 6238000 correspond à la facturation 2025 reçue de l'automobile club de Monaco pour le e rallye, et a été mentionné à la rubrique « Coûts Divers ».
La refacturation de cette dépense été inscrite dans le compte 7401000 dans la rubrique « Recettes - Divers » (en produit) pour les années 2024 et 2025.

Les comptes 6227000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX, 6275000 FRAIS BANCAIRES et 6278000 FRAIS ET COM SUR CAUTIONS correspondent aux « charges de fonctionnement ».

Le compte 6351202 CVAE et 6351300 CFE correspond à la CVAE et à la CFE, et sont reportées dans la rubrique « Contribution Economique Territoriale ».

Le compte 6617000 INTERETS DES OBLIGATIONS CAUTIONNEES correspond aux intérêts à verser aux actionnaires pour les obligations convertibles. (voir l'article « trésorerie »).

6.1.3. Etat comparatif avec la justification des écarts observés par rapport au Compte d'Exploitation Prévisionnel

En préambule on rappellera que le compte d'exploitation prévisionnel initial n'incluait pas d'indexation, puisqu'il devait être présenté en euros constants. Une partie de l'écart vient donc de l'indexation des différentes recettes (indexation des tarifs ou de la subvention de développement technologique par exemple), et de certains coûts (indexations des coûts d'exploitation – maintenance). A noter également que pour la deuxième année **le compte d'exploitation est comparé au compte d'exploitation issu de l'avenant, qui est une somme du compte d'exploitation du périmètre initial, et du compte d'exploitation du périmètre**

C2 - Restreint

avenant. Les comparaisons ci-dessous sont à prendre avec recul car les données du compte d'exploitation du périmètre initial établies en 2019 comportent des hypothèses éloignées de la réalité.

Les recettes de consommation sont supérieures aux prévisions, de 162 %, alors que l'indexation des tarifs était uniquement de 26 %. Cela s'explique notamment par les volumes en kWh consommés à chaque session, bien supérieurs aux prévisions initiales de 2019, ainsi qu'au nombre de sessions réalisées qui est également supérieur **aux prévisions initiales de 2019** (avec un nombre de bornes limité à 1320 dans le modèle initial, alors que le nombre de bornes réel en 2025 est bien supérieur à ce nombre).
Les recettes d'abonnement sont également bien supérieures à ce qui était modélisé, notamment grâce aux abonnements au forfait mensuel qui n'étaient pas modélisés dans le compte d'exploitation prévisionnel de 2019, et qui génèrent très majoritairement de la recette d'abonnement et non de la recette de consommation.

Les charges d'électricité ont très largement dépassé le volume prévu. Cela s'explique principalement par le fait que le modèle initial comportait une erreur sur la modélisation du coût de l'électricité. Les charges d'électricité sont ainsi 172% supérieures à celles modélisées pour 2025, alors que ce chiffre était de 153 % en 2024. Nous pouvons constater que les charges d'électricité augmentent plus en proportion que les recettes des sessions.
Lorsqu'on ramène les charges d'électricité (d'abonnements et fourniture confondues) au volume total de kWh délivrés, on obtient 0,204 € / kWh délivré en 2025. Pour 2024, ce nombre était de 0,24 € / kWh délivré. On retrouve donc une baisse des coûts d'achat de l'énergie comme présenté au paragraphe « 3.2 Alimentation électrique des bornes », assorti d'un meilleur amortissement de la part fixe de l'électricité avec l'augmentation du volume délivré de kWh. Cette baisse est aussi en lien avec la baisse des tarifs de vente entre 2024 et 2025, et n'a donc pas constitué une marge supplémentaire pour SPBR1.
Enfin, on constate que le pourcentage d'augmentation des recettes est supérieur en ordre de grandeur au pourcentage d'augmentation des coûts d'électricité entre 2024 et 2025. En effet, au niveau des recettes, elles ont progressé en moyenne de 15% (les recettes Te ont augmenté de 19%, et les recettes A ont baissé de 11% lié à une baisse des tarifs d'abonnement entre 2024 et 2025, ainsi qu'un nombre d'abonnés moindre à la suite de la migration), alors que les charges d'électricité ont progressé en moyenne de 4% (les abonnements des points de livraison ont augmenté de 37%, et la fourniture de l'électricité a baissé de 4%).

La **comparaison entre le réalisé 2025 et le modèle prévisionnel établi lors de la conclusion de l'avenant en 2023** donne les résultats suivants :

- Les recettes de consommation sont inférieures aux prévisions, de 34 %, alors que l'indexation des tarifs à la baisse était uniquement de 19 %. Cela s'explique notamment par une consommation moindre par borne, et un nombre de borne en exploitation plus faible que modélisé ;
- Les charges d'électricité sont inférieures aux prévisions de 22% uniquement, témoignant d'une baisse plus importante du prix de vente du service que des coûts d'achat de l'électricité, et d'un moindre amortissement de la part fixe de l'électricité compte tenu d'un volume de kWh délivré plus faible que modélisé.

La subvention de développement technologique est supérieure au prévisionnel uniquement du fait de l'indexation du montant plafond prévisionnel. Cette subvention a baissé de 60 000 € par rapport à l'année précédente, du fait de la baisse du pourcentage des frais fixes subventionnés.

La ligne « autres produits » est vide, compte tenu du fait que les subventions Advenir sont comptabilisées dans la ligne « reprise comptable de la subvention d'investissement ».

Il est à noter une différence de présentation entre le modèle initial et le suivi, concernant plusieurs charges d'exploitation :

- Dans le modèle initial, les charges relatives au service monétique correspondent aux coûts du MSP et gestion des appels techniques => dans le compte d'exploitation 2025, cette ligne correspond aux coûts du MSP, de gestion des appels techniques ainsi que des coûts de supervision ;

C2 - Restreint

- Dans le modèle initial, les charges de télécommunication correspondent aux coûts de supervision et de téléphonie => dans le compte d'exploitation 2025, cette ligne correspond aux coûts de téléphonie uniquement.

En regardant au cumulé des deux lignes (services monétiques et télécommunication), l'augmentation est liée à une revalorisation depuis 2023 des prix de supervision, de gestion du centre d'appel technique, du MSP, et à une baisse des prix de téléphonie afin de refléter la réalité des coûts associés à ces prestations. La solution Electromaps est également plus chère que la solution Freshmile, ce qui explique l'augmentation observée entre 2024 et 2025.

Les forfaits pour les postes charges de personnel et assurance sont en phase avec le modèle.

Les dépenses d'exploitation – maintenance augmentent par rapport au prévisionnel, du fait d'une revalorisation des prix depuis 2023 afin de refléter la réalité des coûts associés à ces prestations. Cela se traduit par :

- Une augmentation des charges de maintenance curative, comprenant les sinistres et le GER ;
- Une augmentation du coût de suivi maintenance exploitation ;
- Une augmentation des charges de maintenance préventive.

Comme nous n'immobilisons pas le GER, il n'y a ni dotation ni reprise de provisions pour renouvellement.

Les coûts de marketing sont quadruplés par rapport au prévisionnel, dans le but d'amplifier les capacités de communication et visibilité du réseau eborn.

Les coûts d'abonnement TPE ont été revalorisés à la baisse en 2023 afin de refléter la réalité des coûts associés à ces prestations.

Le modèle ne prévoyait pas de Contribution Economique Territoriale (CET) mais nous sommes assujettis à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) bien que locataire à titre gratuit. Après renseignement auprès du Service des Impôts des Entreprise (SIE), le montant payé dépend de notre chiffre d'affaires.
La rubrique « activités accessoires » a été séparée en plusieurs catégories dans ce compte d'exploitation pour plus de lisibilité :

- La rubrique « activités accessoires » correspond aux recettes et dépenses liées à l'exploitation-maintenance des bornes accessoires ;
- La rubrique « déplacement des bornes » correspond aux recettes et dépenses liées au déplacement des bornes ;
- La rubrique « construction de bornes » correspond aux recettes et dépenses liées aux déploiements des bornes sous maîtrise d'ouvrage déléguée de SPBR1 pour le compte des syndicats d'énergie. Cette activité a été importante en 2025, et représente plus d'un million et huit cents d'euros. Cette activité ne génère pas de bénéficie supplémentaire pour SPBR1 ;
- La rubrique « coût - redevance post-charge et frais de gestion post-charge » correspond aux charges associées à la gestion trimestrielle du post-charge, et à la redevance versée aux syndicats d'énergie correspondant aux gains réalisés avec les pénalités post-charge. Cette redevance est la différence entre les recettes des pénalités post-charge collectées sur les bornes, et les charges liées à la gestion du service (charges de gestion et remboursements effectués aux clients dans certaines circonstances sur le coût de session post-charge).
- La rubrique « TIRUERT et fiabilisation patrimoine » correspond aux recettes et dépenses (frais de gestion et d'audit COFRAC) liées à l'obtention et la vente des certificats TIRUERT, et aux opérations de fiabilisation patrimoine financées par les gains de la TIRUERT.

C2 - Restreint

- La rubrique « divers » correspond aux recettes et dépenses liées à aux prestations du e-Rallye Monte-Carlo, d'audit ISO de SPBR1, de certaines factures Enedis, de coûts d'assurance, de paiement et refacturation des pénalités.

Le coût des intérêts est supérieur aux prévisions, en raison d'un besoin important en trésorerie. En effet :

- Les difficultés rencontrées dans la validation des dossiers de subvention Advenir retardent le versement d'une majorité de primes ;
- L'augmentation des déploiements réalisés par SPBR1, en co-investissement ou pour le compte des syndicats d'énergie nécessitent un apport en trésorerie ;
- L'installation des compteurs MID et plan de fiabilisation patrimoine ont nécessité de la trésorerie avant que des certificats TIRUERT ne soient vendus.

Le poste « amortissements industriels » est supérieur au prévisionnel, du fait du nombre supérieur de bornes co-investies par SPBR1, et des programmes de fiabilisation patrimoine et installation compteurs certifiés non prévus initialement.
Le poste « reprise comptable de la subvention d'investissement » est également supérieur au prévisionnel, pour les mêmes raisons.

6.1.4. Trésorerie

6.1.4.1. Etat mensuel de la trésorerie

L'état mensuel de la trésorerie sur l'exercice est le suivant :

Mois	Solde	Somme de	Somme de	Solde
	Ouverture	Débit	Crédit	Fermeture
janv-25	2 444 873,16	-310 690,98	778 757,24	2 912 939,42
févr-25	2 912 939,42	-843 415,57	992 261,55	3 061 785,40
mars-25	3 061 785,40	-1 899 727,34	1 129 502,33	2 291 560,39
avr-25	2 291 560,39	-803 504,36	1 081 419,06	2 569 475,09
mai-25	2 569 475,09	-1 348 427,89	380 322,59	1 601 369,79
juin-25	1 601 369,79	-602 184,42	828 782,22	1 827 967,59
juil-25	1 827 967,59	-848 588,92	757 783,20	1 737 161,87
août-25	1 737 161,87	-361 783,94	998 220,38	2 373 598,31
sept-25	2 373 598,31	-1 535 920,58	614 702,33	1 452 380,06
oct-25	1 452 380,06	-1 181 290,78	789 754,92	1 060 844,20
nov-25	1 060 844,20	-1 422 485,79	2 080 269,00	1 718 627,41
déc-25	1 718 627,41	-1 352 206,28	1 439 015,38	1 805 436,51

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital en 2025.

6.1.4.2. Obligations convertibles

La société SPBR1 a émis trois tranches d'obligations convertibles :

- Une première tranche de 1 000 000€ émise en janvier 2021, souscrite :
  - Pour 200 000€ par Easy Charge

C2 - Restreint

- Pour 800 000€ par le FMET
- Une seconde tranche de 1 500 000€ émise en décembre 2021, souscrite :
  - Pour 300 000€ par Easy Charge
  - Pour 1 200 000€ par le FMET
- Une troisième tranche de 1 500 000€ émise en juin 2024, souscrite :
  - Pour 300 000€ par Easy Charge
  - Pour 1 200 000€ par le FMET

La première tranche a été partiellement remboursée en juillet 2021 pour 800 000€ (160 000€ pour Easy Charge, 640 000€ pour le FMET).

Au 31 décembre 2025, il reste pour 3 200 000€ d'obligations convertibles.

Ces obligations convertibles ont été rémunérées à hauteur de 3%, soit un coût total en intérêts en 2025 de 98 230,52 € (compte 6617000) et cumul 2024 et 2025 de 172 581,20 €.

Après accord des actionnaires en fin d'année 2025, les démarches sont en cours pour porter le capital social de SPBR1 à 1,2 M€. Cette augmentation de capital va intervenir sur le T2 2026.

6.1.4.3. Produits perçus pour compte de tiers

Les produits perçus pour compte de tiers concernent les bornes accessoires, soit :

- Intermarché de Tallard : 1 499,37 € HT sur 2025 ;
- EDSB : 1 941,49 € HT sur 2025 ;
- Leclerc Grésy-sur-Aix : 1 499,37 € HT sur 2025 ;

Ces produits seront reversés en 2026. Ils sont comptabilisés en 4686600 (11 549,75 € TTC). Il s'agit pour partie de charges d'itinérance, et pour partie de charges par TPE (comptabilisé avec TVA).

6.1.4.4. GER

Le montant versé par SPBR1 à son sous-traitant pour le GER pour 2025 est de 189 855,76 € HT.
Les opérations de GER (indiquées dans l'annexe 10) comptabilisées à fin décembre représentent 236 143 € HT, en baisse de 23% en un an. Ainsi, le compte de GER est déficitaire de 46 287 € HT au titre de l'année 2025, soit un déficit global du compte de GER de 403 608 € HT à fin 2025.

Ci-dessous un tableau récapitulatif par année de l'état du compte de GER :

€ HT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation GER annuelle	32 513	101 785	121 394	140 438	207 426	189 856
Dépense GER annuelle réelle	54 725	131 479	215 504	268 934	290 235	236 143
Dotation GER cumulée	32513	134 298	255 692	396 130	603 556	793 412
Dépense GER	54 725	186 204	401 708	670 642	960 877	1 197 020

C2 - Restreint

cumulée réelle						

6.2 Tarification

Le calcul de l'indexation des prix a été réalisé fin octobre 2025, et le coefficient K1 ayant servi à définir la grille tarifaire est le suivant :

$$K_1 = 0{,}15 + 0{,}85 \times (0{,}5\frac{E}{E_0} + 0{,}25\frac{ICHT}{ICHT_0} + 0{,}25\frac{FSD}{FSD_0})$$

	valeur connue 01 12 2019	valeur connue 31 10 2025
E	109	131,71
ICHT IME	125,3	144,6
FSD	131,2	162,8

Soit une valeur K1 = 1,17247

Après avoir fortement augmenté entre 2023 et 2024, le coefficient K1 est une nouvelle fois en baisse pour 2026 par rapport à 2025, comme en 2025 par rapport à 2024.
Cette évolution du coefficient K1 à la baisse a un impact direct sur le TRI estimé pour la société SPBR1.

En effet, la baisse moyenne du tarif est plus importante que la baisse du coût total de l'électricité.
Le coût d'achat de l'énergie (part électron) a baissé pour SPBR1 ces dernières années, néanmoins le coût global ne baisse pas d'autant du fait de fin de bouclier tarifaire sur certaines taxes, et augmentation de la part fixe et variable du TURPE.

Ainsi, **entre 2019 et 2026, l'évolution du coût complet de l'électricité pour SPBR1 est de +35**%, avec la décomposition suivante :

- L'évolution de la **part fixe est de + 61,1 %** (indépendant des achats d'électricité de SPBR1)
- L'évolution de la **part variable est de + 27,5%** :
  - Dont 28,6% lié aux taxes et coût d'acheminement (indépendant des achats de SPBR1)
  - Dont 26,3% sur la part électron, garantie d'origine et capacité.
- Alors que **l'évolution de l'indice E qui représente la composante électricité dans la formule n'est que de +21 %**.

De la même manière, depuis 2023, année de conclusion de l'avenant, le tarif moyen a augmenté de 3,8%, correspond à une hausse de 1,1 ct € / kWh, alors que le coût de l'électricité a augmenté de 35% pour la part fixe, et de 22% pour la part variable, correspondant à une hausse moyenne du coût de l'électricité de 3,8 ct € / kWh. Ainsi, ce sont **2,7 ct € / kWh de marge perdue entre coût d'achat de l'électricité et vente du service** en comparaison à 2023, sur la vente de chaque kWh pour l'année 2026.

Face à ce constat, SPBR1 a sollicité la mise en œuvre de la clause suivante de l'article 57.1 prévue à cet effet :

> *« Dans le cas où les indices pris en compte pour la détermination de la Révision Plafond appliquée aux termes Te et A ne reflèteraient pas l'évolution des coûts d'achat d'énergie, à la hausse comme à la baisse, supportés par le Délégataire, les Parties peuvent convenir, d'un commun accord, d'une revoyure afin de réévaluer le niveau de Révision Plafond dans l'objectif de maintenir l'équilibre économique du contrat.*

C2 - Restreint

Malgré la non-réfutation que les indices pris en compte pour la détermination de la Révision Plafond du tarif ne reflètent pas l'évolution des coûts d'achat d'énergie supportés par le Délégataire, les Délégants n'ont pas souhaité réévaluer le niveau de Révision Plafond pour 2026.
Compte tenu du volume prévisionnel de kWh qui sera délivré en 2026 (plus de 20 GWh), **l'impact annuel pour SPBR1 sera de plus de 500 k€ sur les recettes** (consommation prévisionnelle multiplié par l'écart de 2,7 ct € / kWh présenté ci-dessus).

Les tarifs ont ainsi été révisés au 2 mars 2026 avec l'application de la grille tarifaire issue de la Révision Plafond contractuelle suivante :

	Indexation 2025, applicable en 2026		*Tarif contractuel retenu pour 2026*	
	HT	*TTC*	*HT*	*TTC*
Abo mensuel	41,0363	49,2436	40,833	49
abo annuel	11,7247	14,0696	11,6666667	14
Bornes accelerées abonnés	0,2579	0,3095	0,25833333	0,310
Bornes rapides abonnés	0,3611	0,4333	0,36083333	0,433
bornes ultra-rapides abonnés	0,4901	0,5881	0,49	0,588
Bornes accelerées anonyme	0,3611	0,4333	0,36083333	0,433
Bornes rapides anonyme	0,4772	0,5726	0,4775	0,573
bornes ultra-rapides anonymes	0,5933	0,7119	0,54166667	0,65
Bornes accelerées tarif MSP	0,3095	0,3714	0,30916667	0,371
Bornes rapides tarif MSP	0,4197	0,5037	0,42	0,504
bornes ultra-rapides tarif MSP	0,5417	0,6500	0,54166667	0,65
TPE sur borne hors com en accéléré	3,9278	4,7133	3,925	4,71
TPE sur borne EFACEC	7,6210	9,1452	7,58333333	9,1

Les discussions se poursuivent depuis la mise en œuvre de cette grille tarifaire afin de faire valoir l'application de l'article 57.1 du contrat.
En complément, ci-dessous la grille tarifaire post-charge également entrée en application au 2 mars 2026 :

€ / min TTC en 2026		
Abonné	Borne accélérée*	0,05 (3 €/h)
	Borne rapide et ultra-rapide	0,075 (4,5 €/h)
Non abonné	Borne accélérée*	0,075 (4,5 €/h)
	Borne rapide et ultra-rapide	0,12 (7,2 €/h)

* s'applique uniquement entre 8h et 20h sur les bornes de recharge accélérée.

C2 - Restreint

Les pénalités post-charge s'appliquent à présent la nuit sur les bornes rapide et ultra-rapide, permettant d'appliquer la pénalité post-charge sur les sessions par TPE sur la majorité de ces bornes.

6.3 Produits d'exploitation

6.3.1. Chiffre d'affaires

Concernant les produits d'exploitation, ils se décomposent de la façon suivante :

Recettes € HT	2025
Te - consommations	5 791 986 €
Ta - abonnements	646 273 €
Activités accessoires	1 662 €
Déplacements de bornes	43 346 €
Constructions de bornes	1 843 114 €
Recettes – Divers	974 063 €

Le compte 7088100 correspond aux coûts qui ne sont pas supportés par la SPV, et qui sont refacturés à l'€ l'€. Les produits sont inscrits dans « recettes – divers ».

6.3.2. Détail des recettes accessoires de l'exploitation

Comme en 2024, les activités accessoires ont porté sur l'exploitation-maintenance-supervision de huit bornes privées, sur l'année complète

- Cinq bornes privées non accessibles au public :
  - TE 38 : exploitation-maintenance-supervision de deux bornes ;
  - SDE 07 : exploitation-maintenance-supervision d'une borne, et exploitation-maintenance d'une deuxième borne ;
  - SDED : exploitation-maintenance-supervision d'une borne et d'une borne non supervisée.
- Trois bornes privées accessibles au public et portant la marque eborn :
  - Intermarché de Tallard : exploitation-maintenance-supervision d'une borne,
  - Leclerc Drive de Grésy-sur-Aix : exploitation-maintenance-supervision d'une borne,
  - EDSB (Energie Développement Services du Briançonnais) : exploitation-maintenance-supervision d'une borne.

L'exploitation – maintenance – supervision ainsi que quelques menus travaux sur ces bornes ont généré une activité pour 1 662 € HT.

En complément des bornes dites accessoires, plusieurs déplacements de bornes ont généré de l'activité accessoire pour 43 346 € HT.

C2 - Restreint

La construction de bornes dans le cadre du déploiement complémentaire a généré une activité à hauteur de 1 843 114 HT.

6.3.3. Produits financiers

Aucun produit financier n'a été constaté sur l'exercice.

6.4 Charges de fonctionnement

6.4.1. Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement représentent un montant de 20 745 € HT, et se décomposent de la façon suivante :

- 9 874,49 € de commissions bancaires (frais de tenue de compte, frais de virement) ;
- 8 820,83 € de frais bancaires de caution ;
- 377 € de frais d'acte et de contentieux.
- 2 500 € licence logiciel de gestion de trésorerie CUBICUS
- -813,18 € frais divers de gestion courante

6.4.2. Frais de sous délégation

Les frais de sous délégation sont composés :

- De frais de pilotage de la société de projet pour 108 133 € HT (ligne « charges de personnel »), correspondant au contrat de prestations conclu avec la société EASYCHARGE ;
- De coûts de gestion marketing pour 189 750 HT (ligne « coûts de marketing »), correspondant au contrat de prestation conclu avec la société EASYCHARGE ;

6.4.3. Provisions passées

Les provisions passées dans les comptes se décomposent de la façon suivante :

- 6 409,06 € HT pour l'audit ISO 2025
- 10 000,73 € HT Facture non parvenue consommation électricité C4/C5 ELD 12/2025
- 99 522,31 € HT d'estimation de charges d'électricité 2025 non facturées sur les bornes n'ayant pas de PDL dédié (compte 4081100). La refacturation de ces consommations aura lieu en 2026, avec un coût au kWh retenu correspondant au coût de notre contrat d'énergie ;
- Factures non parvenues pour les prestations d'exploitation d'EASYCHARGE décembre 2025 pour 126 370 €
- Factures non parvenues pour les prestations maintenance d'ALCYON décembre 2025 pour 103 279,25 €
- Facture non parvenue pour les frais commissions sur cautions 4T2025 pour 2 223,33 €.
- Avoir à recevoir Energies D'ICI sur prix de l'électron facturé au tarif 2024 à tort d'un montant de 489 876,87 €.
- Provisions TIRUERT et fiabilisation patrimoine pour un montant de 336 201 €.

Le calcul des montants est détaillé en annexe 18.

C2 - Restreint

Les comptes ont été clôturés en janvier, et nous nous sommes aperçus à postériori des éléments ci-dessous au moment de rédiger le rapport annuel :

- Manque une facture non parvenue de frais communication-marketing décembre 2025 d'un montant de 17 250 €
- Manque une facture non parvenue de frais de charge de personnel d'un montant de 9 830,42 €
- L'avoir à recevoir d'Energie d'ICI, initialement estimé à 489 876,87 € au titre du prix de la molécule, a été surestimé. En effet, les avoirs effectivement reçus en 2026 s'élèvent à 422 996 €. Par ailleurs, nous avons reçu une facture complémentaire de 122 735,23 € correspondant aux consommations de décembre 2025 qui n'avaient pas été provisionnées.

6.4.4. Redevances dues aux Délégants

Les redevances payées ou à payer au titre de 2025 sont comptabilisées au compte 6511000 REDEVANCES pour un montant de :

- 61 615,24 € de redevance de contrôle (50 000€ avant indexation) ;
- 19 407,24 € de redevance fixe de mise à disposition des biens au titre de l'année 2025 ;
- 42 549 € de redevance variable au titre de l'année 2025 ;
- 297 735,15 € au titre de la redevance post-charge.

Le calcul de l'indexation de la redevance de contrôle est disponible en annexe 19.
Le calcul de la redevance de mise à disposition part variable au titre de l'année 2025 est disponible en annexe 19 bis.

6.4.5. Frais de siège

Aucun frais de siège n'a été versé à la maison mère.

6.5 Gestion comptable du patrimoine

6.5.1. Inventaire complet

En annexe 1 est joint le fichier dit Patrimoine qui reprend de façon exhaustive la liste des bornes exploitées au 31 décembre 2025.
Les bornes mises à disposition ne sont pas valorisées en comptabilité. Des échanges ont eu lieu avec le SYANE pour valoriser dans les comptes le patrimoine (sans impact résultat), mais il s'avère que la collecte de ces données qui relève des syndicats d'énergie est beaucoup plus fastidieuse que prévue. Cette valorisation pourrait être comptabilisée à partir du moment où les données sont transmises à SPBR1.
Les bornes co-financées par SPBR1 sont valorisées en comptabilité. Les bornes financées par les syndicats d'énergie et construites par SPBR1 seront intégrées en comptabilité courant 2026.

6.5.2. Opérations d'investissement

L'activité de construction de bornes s'est poursuivie en 2025, avec la mise en service de 33 bornes supplémentaires en co-investissement. Un investissement important a également été poursuivi pour équiper les bornes le nécessitant en compteurs certifiés.

Pour toutes les immobilisations :

- L'immobilisation brute correspond à la facturation reçue pour effectuer les travaux ;

C2 - Restreint

- La date de démarrage de l'amortissement correspond à la date de mise en service (PV à l'appui) ;
- Si subvention d'investissement ou Advenir, l'amortissement se fait sur la même durée et au même rythme que l'immobilisation principale (même si la subvention n'est pas perçue).

Les modalités d'amortissement sont différentes selon le type d'immobilisation.

- Pour les bornes co-financées : amortissement linéaire sur 10 ans ;
- Pour les boucles de présence : amortissement sur la durée restante de la concession (fin 08/2028) ;
- Pour les rétrofits de bornes : amortissement sur la durée restante de la concession (fin 08/2028) ;
- Pour les installations de compteurs certifiés : amortissement sur la durée restante de la concession (fin 08/2028) ;
- Pour le passage des compteurs C4 en C5 dans les Hautes-Alpes : amortissement sur la durée restante de la concession (fin 08/2028).

Les modalités de co-financement des bornes immobilisées sont précisées au contrat de concession (subvention d'investissement de 65% du reste à charge).
Concernant les autres objets immobilisés (boucles / rétrofit), une subvention peut être perçue mais pas systématiquement.

L'inventaire des immobilisations (incluant le détail des subventions par objet) au 31 décembre 2025 est en annexe 20.

6.5.3. Détail des opérations de GER

Le GER détaillant l'ensemble des remplacements de composants sur l'exercice 2025 est en annexe 10 du présent rapport.

C2 - Restreint

7. Annexes

Annexe 1 : Patrimoine des bornes
Annexe 2 : Certificats de garantie d'origine
Annexe 3 : Dossier de presse
Annexe 4 : Historique des sessions de recharge
Annexe 5 : Indicateurs de qualité de service_Table des taux
Annexe 6 : Facturation par abonnés
Annexe 7 : Notes des sessions
Annexe 8 : Journal des pannes et interventions
Annexe 9 : Stock de pièces
Annexe 10 : Suivi du GER
Annexe 11 : Compte exploitation format annexe 9 du contrat
Annexe 12 : Comptabilité sociale de l'année
Annexe 13 : Grand livre des comptes de l'exercice
Annexe 14 : Balance générale des comptes de l'exercice
Annexe 15 : Rapports des CAC et les conventions visées dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes
Annexe 16 : Annexe des comptes sociaux publiée au greffe
Annexe 16 bis : Trésorerie mensuelle et journalière
Annexe 17 : Plan pluriannuel d'investissement
Annexe 18 : Détail des provisions
Annexes 19 : Calcul des redevances
Annexe 20 : Inventaire comptable des immobilisations
Annexe 21 : Liste des appels techniques
Annexe 22 : REX migration Electromaps

C2 - Restreint